

ÉTUDE DES CONDITIONS DE MIGRATION ANADROME DE L'ANGUILLE SUR LES FLEUVES CÔTIERS MÉDITERRANÉENS : TECH, TÊT, AGLY, CADIÈRE ET CÔTIERS CORSES

2011 - N°11/15 (ANNEXES)



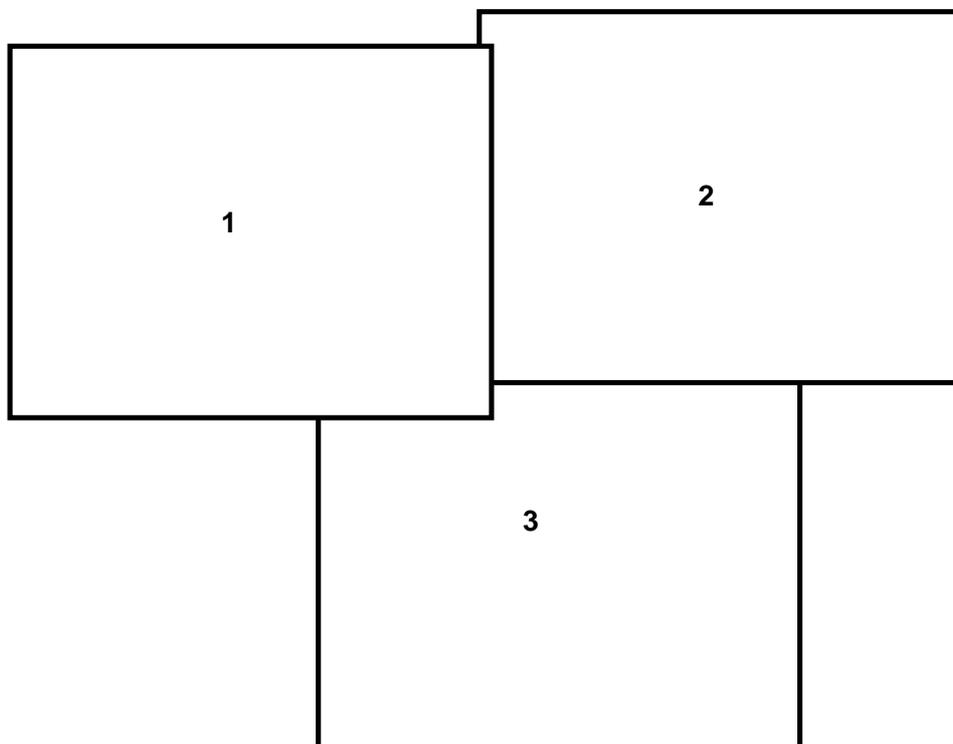
Étude des conditions de migration anadrome de l'Anguille (*Anguilla anguilla*) sur les fleuves côtiers méditerranéens

**Campagne d'études 2011
(Tech, Têt, Agly, Cadière et côtiers corses)**

Rapport annexes



CAMPTON Pierre, ONRUBIA Vincent, LEBEL Isabelle



1 : Fleuve le Taravo (Corse-du-Sud) (MRM)

2 : Construction du grand barrage du Rizzanese (Corse-du-Sud) (MRM)

3 : Cascade aval de la source de la Cadière (Bouches-du-Rhône) (MRM)

Campton P., Onrubia V., Lebel I., 2012, Etude des conditions de migration anadrome de l'Anguille (*Anguilla anguilla*) sur les fleuves côtiers méditerranéens – Campagne d'études 2011. Rapport annexes, Association M.R.M.

Nous tenons particulièrement à remercier tous ceux qui, par leur collaboration technique ou financière, ont contribué à la réalisation de cette étude.

Partenaires financiers :

Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA),

Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF),

DREAL Rhône-Alpes,

Membres de l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée :

19 Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) des Alpes-de-Haute-Provence, de l'Ardèche, de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de Corse, de la Drôme, du Gard, du Vaucluse, de l'Ain, des Alpes-Maritimes, de l'Hérault, de l'Isère, du Rhône, du Var, de Savoie, de Haute-Savoie, de la Loire, des Hautes-Alpes et des Pyrénées-Orientales.

Union Régionale des Fédérations de Pêche de l'Arc Méditerranéen (URFAM)

Union Régionale des Fédérations de Pêche Rhône-Alpes (URFEPRA),

Association des Pêcheurs Professionnels Rhône Aval-Méditerranée,

Compagnie Nationale du Rhône,

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon,

Conseil Général des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, de la Drôme, de l'Ardèche, du Gard et des Alpes-Maritimes,

Mairie d'Arles,

Union Européenne,

Partenaires techniques :

Direction Interrégionale ONEMA Languedoc Roussillon, PACA, Corse,

Services Départementaux de l'ONEMA de Corse (SD20), des Pyrénées-Orientales (SD66) et des Bouches-du-Rhône (SD13),

Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) des Pyrénées-Orientales, des Bouches-du-Rhône et de Corse,

DREAL Languedoc-Roussillon et Corse,

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales,

Conseil Général des Pyrénées-Orientales, de Corse-du-Sud, de Haute-Corse,

Comité de Bassin Corse,

Office de l'Environnement de Corse,

Syndicat Mixte du bassin versant de la Têt (SMBVT)

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du ruisseau de la Cadière

Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech (SIGAT)

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Avant Propos

Dans le cadre des objectifs du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) et des objectifs du plan de gestion de l'Anguille (règlement européen CE 1100/2007), l'Association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) a entrepris depuis 2008 des expertises des potentialités de montaison de cette espèce les fleuves côtiers méditerranéens et certains de leurs affluents.

Ainsi, en 2011, des expertises de la franchissabilité des ouvrages transversaux ont été réalisées selon le protocole mis au point par l'ONEMA sur :

3 fleuves côtiers des Pyrénées-Orientales:

- Tech,
- Têt,
- Agly

1 fleuve côtier des Bouches du Rhône :

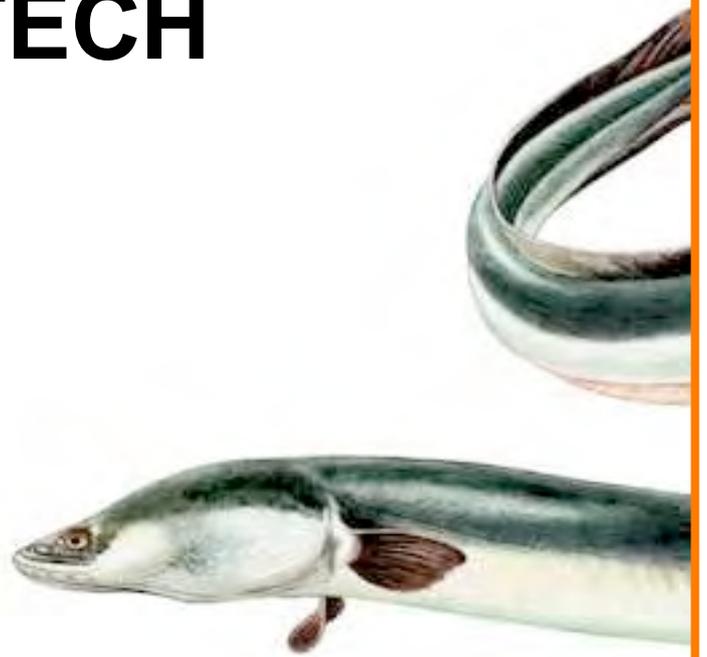
- Cadière

11 fleuves côtiers corses :

- Alesani
- Aliso
- Cavo
- Fium'Alto
- Luri
- Ortole
- Oso
- Prunelli
- Regino
- Rizzanese
- Taravo

Chaque ouvrage s'est vu attribué une note de franchissabilité de 0 (pour un ouvrage effacé) à 5 (pour un ouvrage totalement étanche à la montaison des anguilles). Ce rapport complémentaire au rapport de synthèse, valorise les données recueillies sur le terrain et auprès des partenaires techniques sous forme de cartes. Le diagnostic de franchissabilité de chaque ouvrage expertisé est détaillé sous forme de fiches obstacles regroupées par cours d'eau.

LE TECH



LE TECH

Personnes contactées :

❖ *Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech*

-M. Aurélien Chabannon

2, rue Jean Amade BP 121, 66401 Céret cedex ;
Tel : 04 68 87 08 78 email : sivu.tech@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Service Inter Départemental des Pyrénées-Orientales*

-M. Gérard Manié (Chef de service)

2 Avenue du Dr Ecoiffier – 1er étage
66300 THUIR
email : sd66@onema.fr ; Tel : 06 72 08 10 10

-M. Vincent Marty (DR 08) ; email : vincent.marty@onema.fr

-M. Sylvain Richard (DR08) ; e-mail : sylvain.richard@onema.fr

❖ *Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

-M. Olivier Baudier (Directeur technique)

Bat C1–Résidence le Belvédère -Rue des calanques 66000 Perpignan
Tel : 04 68 66 66 33 email : federationpeche66@wanadoo.fr

❖ *Conseil général des Pyrénées-Orientales*

-M. Emeric Charron (chargé de mission rivière)

24, quai Sadi Carnot, 66009 Perpignan Cedex
Tel : 04 68 85 82 35 email : Emeric.CHARRON@cg66.fr

-M. Marc Dumontier (responsable du SATESE)

32 avenue du Maréchal Foch, 66 906 PERPIGNAN Cédex ;
Tel :04 68 68 50 31 / 06 70 48 91 88 email : marc.dumontier@cg66.fr

❖ *Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales*

-M. Lionel Guiot

2, rue Jean Richepin, B.P. 909 66020 Perpignan Cedex Tel : 04 68 51 95 76
email : lionel.guiot@pyrenees-orientales.gouv.fr

Le Tech

Proposition de classement en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement sur tout son linéaire.

Proposition de classement en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement (du Boulou (Correc del Maillol) jusqu'à la mer Méditerranée)

Contexte général (1), (3), (8)

Le Tech prend sa source dans le massif du Costabone au sud des Pyrénées-Orientales sur la commune de Prats-de-Mollo-la-Preste à 2 345m d'altitude. Il est long de 84 km, suit un axe global sud ouest / nord est, et forme la vallée du Vallespir jusqu'à Céret, puis poursuit dans la vallée du Roussillon. Il se jette dans la mer Méditerranée au niveau de la réserve naturelle du Mas Larrieu au nord de la commune d'Argelès-sur-Mer.

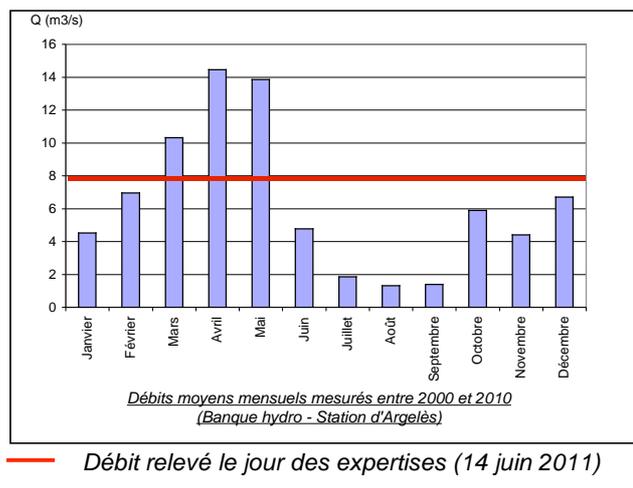
Le Tech traverse 21 communes et possède 22 affluents référencés. Les plus importants sont le Riu Ferrer (17,7 km) en rive gauche et la rivière de Maureillas (16,1 km) en rive droite.

Le bassin versant du Tech (721 km²) se partage en deux sous ensembles. Le premier correspond à un encadrement montagneux, (pentes abruptes très boisées, réseau hydrographique de type torrentiel) et dont l'occupation du sol est majoritairement semi naturelle (forêts, prairies...). Le second se situe en aval (après Céret) dans des zones de plaine constituées de terres cultivées (vergers, vignes), où le fleuve s'élargit progressivement jusqu'à la mer, présentant un recalibrage de son lit mineur.

Régime hydrologique et cloisonnement (1), (3), (4), (7)

Le Tech combine les variations de débit typiques des cours d'eau de type méditerranéen (crues automnales et hivernales dues aux précipitations) et de haute montagne (crues de printemps liées aux fontes des neiges).

Cela se traduit en partie à Argelès par un module interannuel de 5,89 m³/s sur les 10 dernières années. On y observe un régime assez soutenu d'octobre à juin avec un pic entre avril et mai (débit moyen mensuel=14,15 m³/s) et des périodes de basses eaux peu sévères entre juillet et septembre (débit moyen mensuel=1,52 m³/s et QMNA5 = 0,520 m³/s pour cette station). Les crues peuvent se révéler très violentes, puisque dans sa partie amont le fleuve est profondément encaissé et se comporte comme un torrent de montagne (QIX5=240 m³/s).



En amont d'Amélie-les-Bains, on recense 6 microcentrales électriques qui dérivent le fleuve, et dans la zone d'actions prioritaires, c'est à dire d'Amélie-les-bains jusqu'à l'embouchure, on note la présence de 12 obstacles.

Contexte écologique et biologique (2), (6), (7),(8)

La qualité physico-chimique des eaux du Tech est très bonne à bonne sauf au niveau du Tech à Céret où elle est moyenne en raison de nombreuses activités anthropiques (carrière, zone industrielle). Un point noir subsiste sur le Tech au Boulou en raison des rotations intensives de camions dans le lit du cours d'eau entre le chantier TGV et la carrière du Boulou entraînant un transport important de sédiments fins vers l'aval.

Pour la qualité bactériologique, on observe en aval d'Amélie-les-Bains des taux de pollutions croissants, d'origine essentiellement domestique ou résultant d'activités diverses (caves vinicoles, industries...). Si cette qualité tendait à s'améliorer depuis le renforcement des réseaux de stations d'épuration, la persistance de pollutions bactériennes ne pouvant être résolues par les traitements actuellement en place ont conduit les autorités à interdire le fleuve à la baignade jusqu'à la mer.

La qualité physico-chimique de la plupart des affluents du Tech est excellente hormis dans la partie aval de la Rivière de Maureillas qui se trouve déclassée, par des concentrations élevées en phosphore (pas de traitement phosphore par la STEP de Maureillas).

Le Tech est classé en cours d'eau de première catégorie piscicole sur le haut de son bassin versant (espèce repère : truite fario) jusqu'à Céret, puis en deuxième catégorie en aval de cette ville (espèce repère : barbeau méridional). L'état fonctionnel de ces espèces est perturbé par des problèmes de débit d'étiage, pollutions diverses et modifications de la morphologie du lit du Tech liées aux aménagements et au manque de franchissabilité de certains seuils.

La progression de l'Anguille est limitée par des ouvrages et seuils non équipés, même si le respect des débits d'étiage permettrait de faciliter la franchissabilité.

Contexte institutionnel (5), (8)

Le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Tech (SIGAT) a été créé en 1994, regroupant 40 communes du bassin versant du Tech et des Albères. Ce syndicat a mis en œuvre dès 2001 un contrat de rivière, achevé en 2006, dont l'objectif était d'instaurer une gestion assurant à la fois la satisfaction des usages qualitatifs et quantitatifs de l'eau, la réhabilitation des milieux dégradés, la préservation des écosystèmes, la prévention des risques d'inondations et de crues torrentielles ainsi que la mise en valeur et le développement de la ressource en eau.

Un SAGE Tech Albères, de nouveau porté par le SIGAT, et dont la CLE s'est réunie pour la première fois en 2009 est actuellement en cours d'élaboration. Ses mots d'ordre sont la mise en œuvre à travers d'actions concrètes visant à l'amélioration de la qualité des eaux, l'optimisation de la gestion quantitative de la ressource, la restauration/préservation et la valorisation des milieux, le développement d'une politique du risque et la maîtrise du potentiel touristique du bassin versant. La phase d'état des lieux a été validée le 24 janvier 2012. Aucun objectif concernant la problématique des poissons migrateurs n'a pour le moment été mis en place, mais celle-ci est liée à la thématique de la continuité écologique, qui sera prise en compte dans ce SAGE.

Les objectifs du SDAGE sont le bon état chimique pour 2015 sur tout le linéaire, le bon état écologique pour 2021 sur la zone d'actions prioritaires jusqu'à Elne en raison du manque de faisabilité technique concernant certains paramètres (hydrologie, morphologie, continuité, pesticides) et le bon potentiel écologique pour 2015 jusqu'à l'embouchure.

Le Tech est considéré comme une zone à enjeux grands migrateurs, puisqu'il est concerné par la liste 1 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement entre la rivière Lamanère et l'embouchure, ainsi qu'en liste 2, du Boulou (Correc del maïllo) jusqu'à la mer Méditerranée.

Bibliographie :

(1) : Barral M., 2001. Etat des lieux de la circulation piscicole sur les affluents de rive gauche du Rhône et les fleuves côtiers méditerranéens. Rapport MRM Annexe : fiches synthétiques.

(2) : FDAAPPMA 66 (Fédération des Associations Agréées pour le Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Pyrénées-Orientales), 2006. PDPG des ressources piscicoles des Pyrénées-Orientales.

(3) : www.sandre.eaufrance.fr

(4) : www.hydro.eaufrance.fr

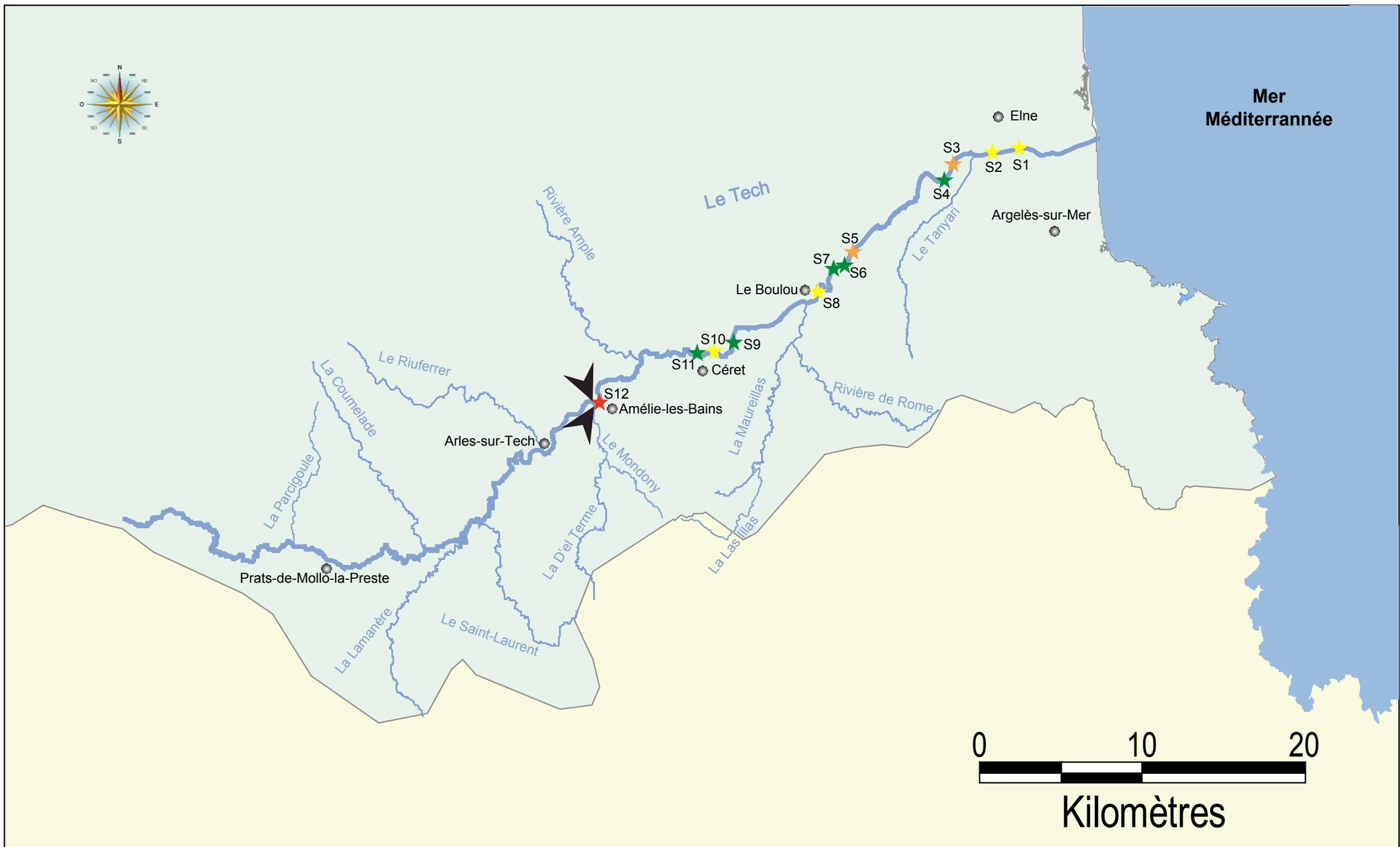
(5) : www.gesteau.eaufrance.fr

(6) : Conseil général des Pyrénées-Orientales, 2008. Suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant du Tech et des petits fleuves côtiers. 152 p.

(7) SIGAT (Syndicat Intercommunal de gestion et d'aménagement du Tech), 2006. Réhabilitation physique et écologique des lits du Tech sur trois sites pilotes. 295 p.

(8) <http://www.vallee-du-tech.com/>

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la montaison de l'Anguille sur le Tech (Pyrénées-Orientales)



- | | |
|-------------------------------------|--|
| S1: Seuil du pont d'Elne | S7: Seuil du canal d'Aspres |
| S2: Seuil du canal d'Argelès | S8: Seuil du canal des Albères |
| S3: Gué d'Ortaffa | S9: Prise du canal Saint-Jean |
| S4: Seuil du canal d'Elne | S10: Gué de la zone industrielle de Céret |
| S5: Seuil de Nidolères | S11: Station de pompage aval du pont de Céret |
| S6: Gué du TGV | S12: Seuil de la papeterie |

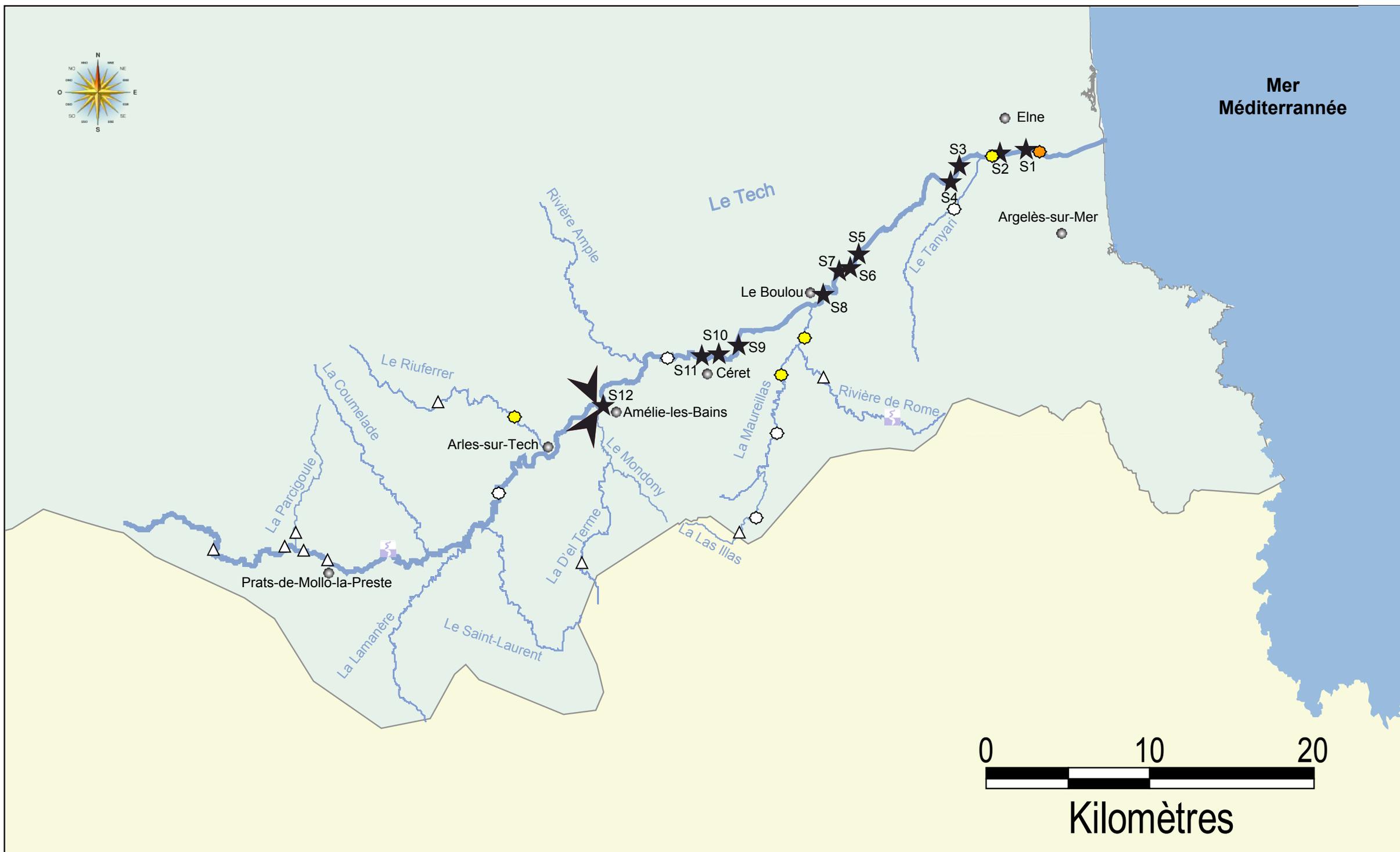
Notes de franchissabilité

★	★	★	★	★	★
5	4	3	2	1	0



Limite de la zone d'actions prioritaires (Seuil de la papeterie)
 **Communes**

Abondances estimées en Anguille sur le fleuve le Tech, Pyrénées-Orientales (66)



- S1: Seuil du pont d'Elne
- S2: Seuil du canal d'Argelès
- S3: Gué d'Ortaffa
- S4: Seuil du canal d'Elne
- S5: Seuil de Nidolères
- S6: Gué du TGV

- S7: Seuil du canal d'Aspres
- S8: Seuil du canal des Albères
- S9: Prise du canal Saint-Jean
- S10: Gué de la zone industrielle de Céret
- S11: Station de pompage aval du pont de Céret
- S12: Seuil de la papeterie

Classes d'abondances (pêches ONEMA)



△ Absence d'Anguilles

📄 Captures d'Anguilles au cours de divers échantillonnages (SIGAT)

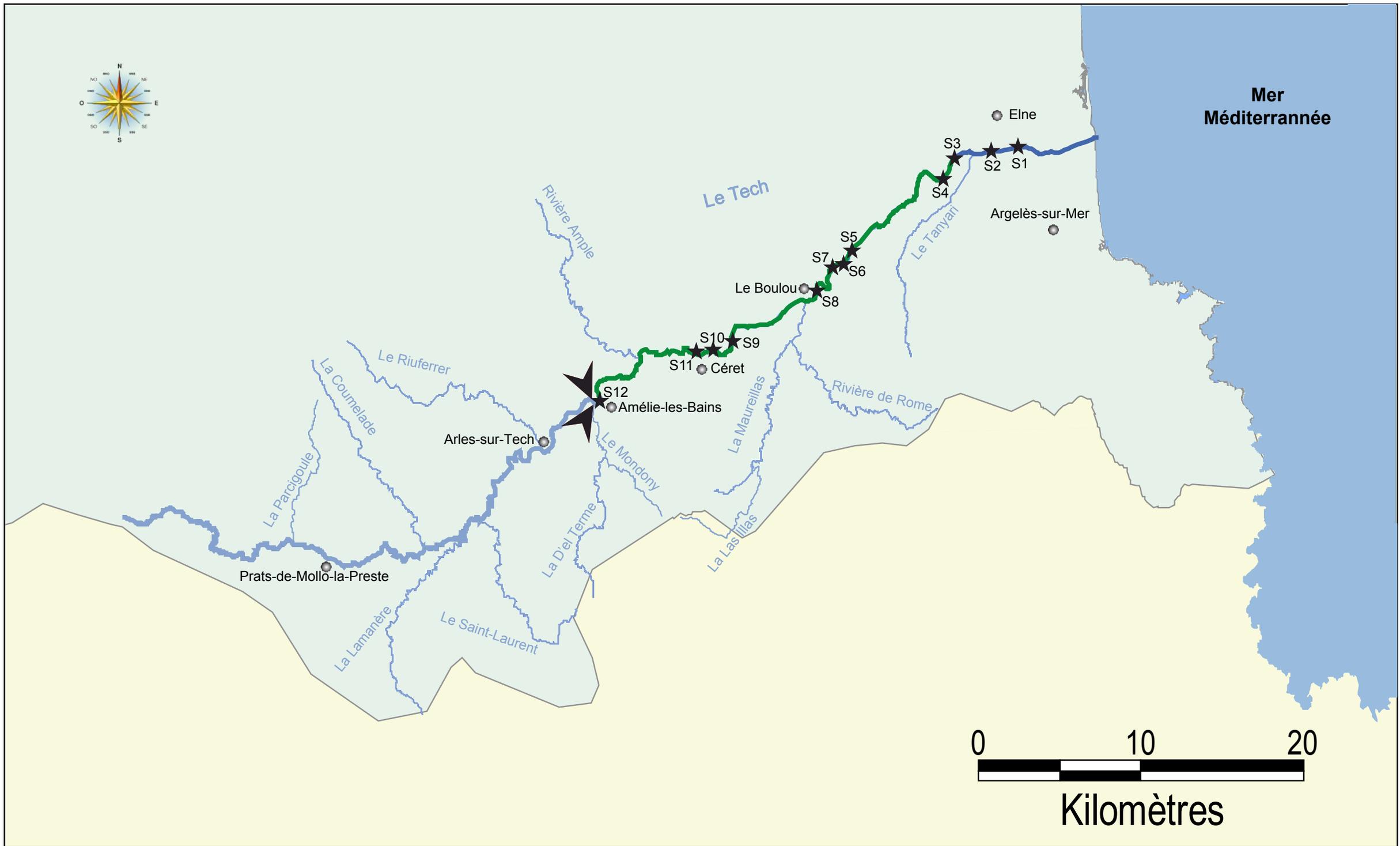


Limite de la zone d'actions prioritaires (Seuil de la papeterie)

● Communes

★ Obstacle à l'écoulement

**Impact cumulé des obstacles sur le fleuve le Tech,
Pyrénées-Orientales (66)**



- | | |
|-------------------------------------|--|
| S1: Seuil du pont d'Elne | S7: Seuil du canal d'Aspres |
| S2: Seuil du canal d'Argelès | S8: Seuil du canal des Albères |
| S3: Gué d'Ortaffa | S9: Prise du canal Saint-Jean |
| S4: Seuil du canal d'Elne | S10: Gué de la zone industrielle de Céret |
| S5: Seuil de Nidolères | S11: Station de pompage aval du pont de Céret |
| S6: Gué du TGV | S12: Seuil de la papeterie |

Impact cumulé des ouvrages

<2 2 à 20 20 à 80 80 à 140 140 à 200 > 200

★ **Obstacle**

● **Communes**

▶ ◀ **Limite de la zone d'actions prioritaires (Seuil de la papeterie)**

S1 Le Tech 5 km : Seuil du pont d'Elne

2 / 5

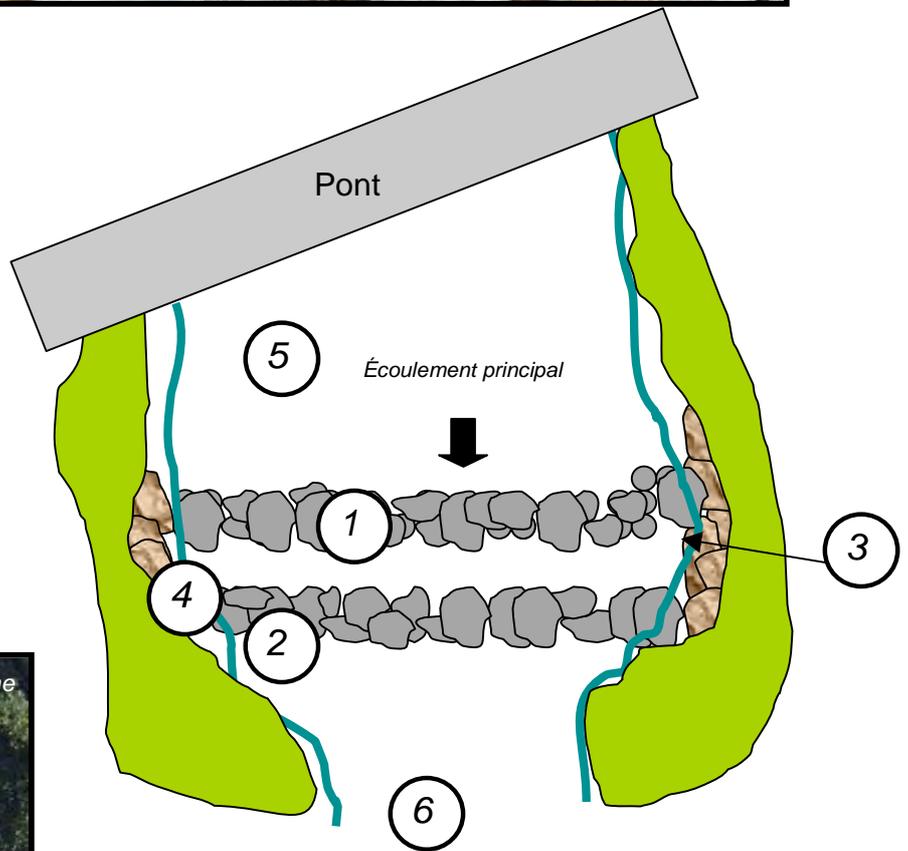
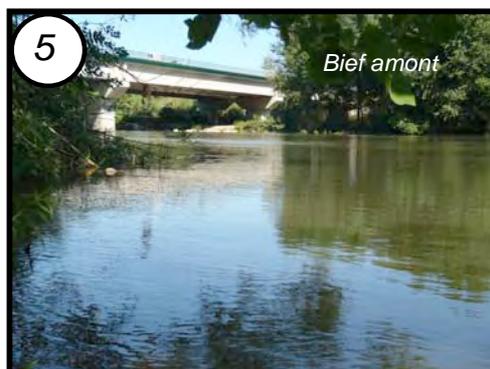
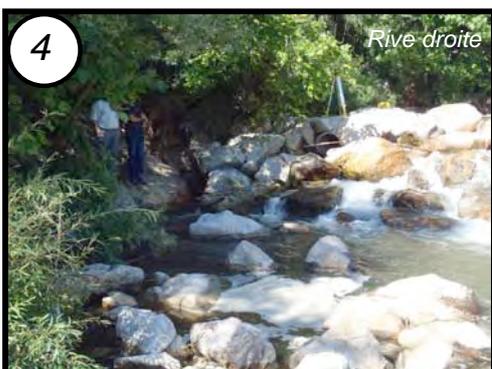
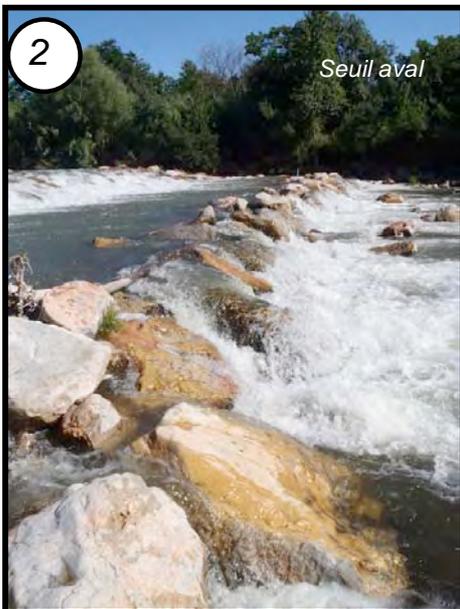


Schéma général de l'obstacle

S1 Le Tech 5 km : Seuil du pont d'Elne

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : SMEPTA (Mairie d'Elne)

Code ROE: ROE34312

Commune rive droite : Argelès-sur-mer

Commune rive gauche : Elne

Vocation initiale: prise d'eau AEP en rivière

Dénivelé : 2,85 mètres (largeur :90 m)

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 653 485 m

Y = 1 731 543 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0.m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est une prise d'eau AEP, qui sert également à maintenir le profil en long du fleuve du fait de la présence du pont d'Elne en amont.

Il s'agit de deux séries d'enrochements libres composés de blocs de diamètres grossiers. Les berges de chaque côté du seuil sont constituées d'enrochements du même type et sont végétalisées en amont et en aval.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Grâce aux enrochements libres et à leur bonne rugosité, de multiples voies de passages sont présentes sur le parement aval de cet obstacle. Cependant, le diamètre des blocs et le dénivelé important de ce seuil peuvent, malgré une pente favorablement inclinée, provoquer des risques de retard à la montaison. Les individus présents au pied du seuil sont majoritairement de petites tailles (civelles), et ont donc des capacités de nage assez limitées.

En période de hautes eaux, toute la largeur du seuil est soumise aux écoulements qui sont assez importants en particulier sur la partie centrale. On observe cependant un pendage favorable à la reptation sur les berges. Les anguilles peuvent donc rejoindre le bief amont (écoulements plus faibles, parois des blocs humidifiées, végétation favorisant le contournement de l'obstacle).

En période de basses eaux, l'écoulement se concentre majoritairement sur la partie centrale du seuil et les berges ne sont plus en eaux, mais le débit étant plus faible, le passage des individus est possible au niveau des zones périphériques d'écoulement grâce à leur bonne capacité de reptation.

La note attribuée à cet obstacle est la même que celle indiquée par la grille de l'ONEMA : 2/5. La franchissabilité de cet obstacle n'est pas remise en question, mais compte tenu de ses caractéristiques et de la taille des individus présents, il existe un risque de retard pour la migration de montaison.

S2 Le Tech 6,7 km: Seuil du canal d'Argelès-sur-mer

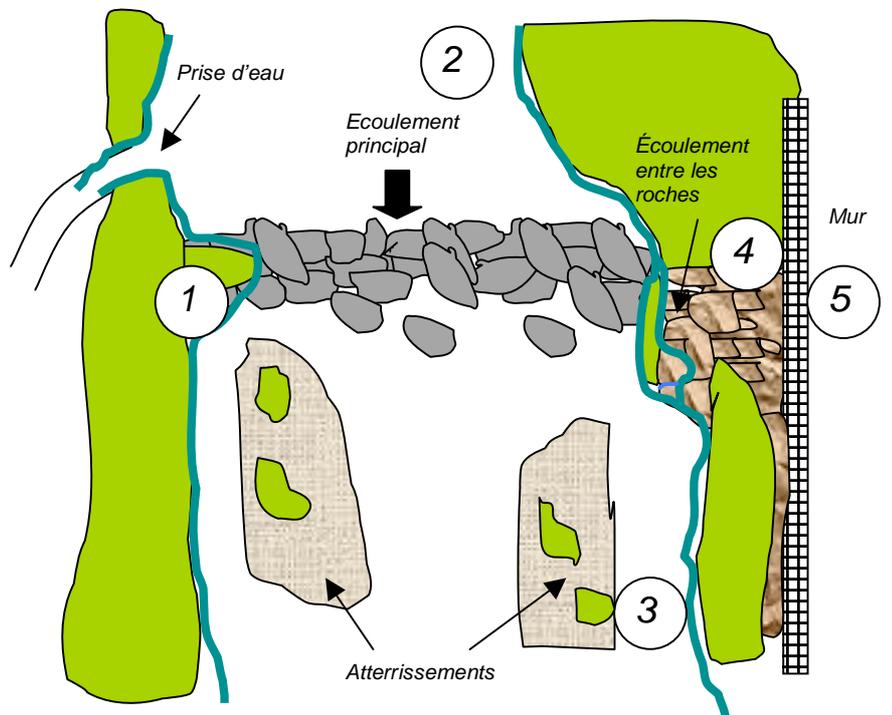
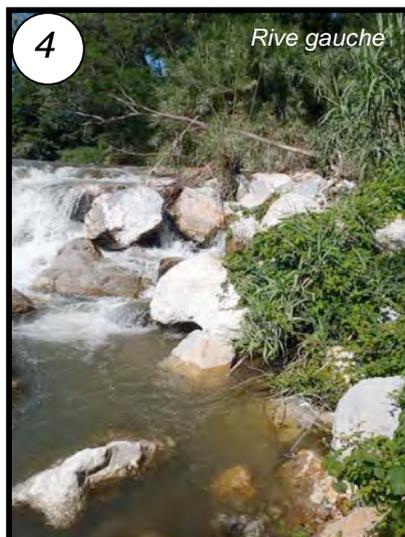


Schéma général de l'obstacle



Propriétaire / Gestionnaire : Commune d'Argelès-sur-mer

Code ROE: ROE34319

Commune rive droite : Palau-Del-Vidre

Commune rive gauche : Elne

Vocation initiale: Prise d'eau AEP ; irrigation

Dénivelé : 2,70 mètres (largeur : 90 m)

Entretien : Embâcles et végétations sur le seuil. Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer:
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 651 784 m Y = 1 731 329 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		3

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil permet le maintien d'une hauteur d'eau suffisante pour alimenter le canal d'Argelès en rive droite. Il se constitue de blocs de diamètres importants et présente une rupture de pente marquée ainsi qu'un dénivelé important.

Les berges en rive droite et gauche sont végétalisées et composées d'enrochements plus petits que dans la partie centrale du seuil. Un mur vertical se dresse en rive gauche et la pente en rive droite est abrupte.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur l'ensemble du seuil, et entre les gravats en rive gauche.

Diagnostic de franchissabilité :

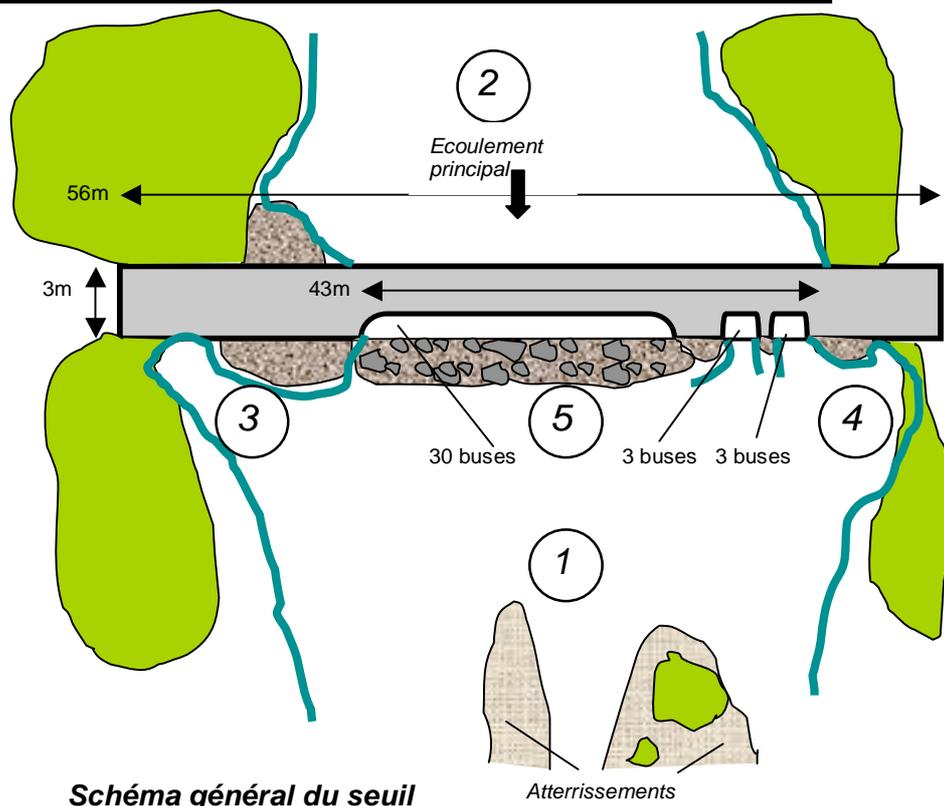
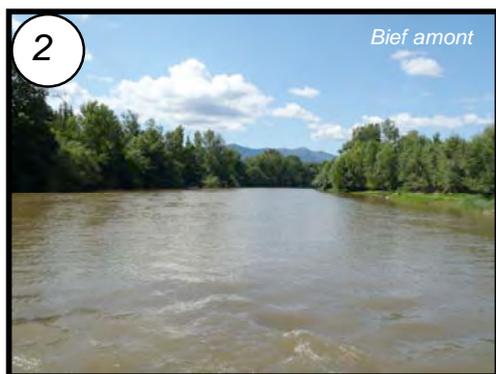
Ce seuil possède quelques caractéristiques défavorables pour le passage des anguilles et plus particulièrement celles de petites tailles : son dénivelé est important, sa rupture de pente s'avère assez marquée et le diamètre des blocs de la partie centrale est important. Cependant, l'obstacle bénéficie d'une grande largeur et les enrochements libres offrent donc de multiples possibilités de passages.

En période de hautes eaux, l'écoulement est assez fort dans la partie centrale et le passage des anguilles y est quasiment impossible. En revanche, les berges sont humidifiées et le contournement de l'obstacle est possible comme en rive gauche où l'écoulement est plus faible entre les gravats jusqu'au pied du mur vertical (photos 4 et 5). Néanmoins, la proximité de ce mur risque de concentrer les écoulements lorsque les débits sont importants.

En période de basses eaux, l'écoulement n'atteint pas les berges, mais les vitesses étant plus faibles, le passage des anguilles est possible, avec toutefois un risque de retard à la montaison à cause du dénivelé et du diamètre grossier des blocs de cet obstacle.

La note attribuée à ce seuil est 2/5, inférieure à celle suggérée par la grille de l'ONEMA (3/5), mais sa largeur importante permet le passage au niveau des zones périphériques d'écoulement la majorité du temps.

S3 Le Tech 9,4 km : Passage à gué d'Ortaffa



S3 Le Tech 9,4 km : Passage à gué d'Ortaffa

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Commune d'Ortaffa

Code ROE: ROE34328

Commune rive droite : Ortaffa
Commune rive gauche : Ortaffa

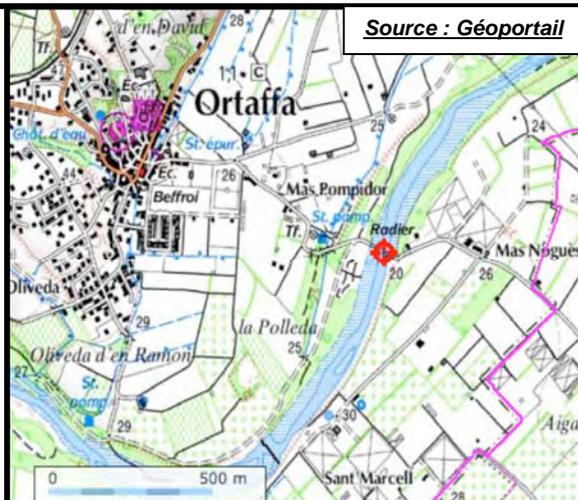
Vocation initiale: Passage à gué

Dénivelé : 1,32 mètres (largeur : 56 m)

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
 7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
 X = 649 351 m Y = 1 730 585 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est un passage à gué composé de 36 buses circulaires bétonnées de même diamètre et de 3 mètres de long. Le parement aval à la sortie des buses est maçonné en roches et béton et sa pente est douce sur la partie centrale du seuil.

Les berges des deux rives sont végétalisées et composées de graviers et leur pente est abrupte.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait dans la totalité des buses. Ce seuil est submergé une dizaine de jours par an.

Diagnostic de franchissabilité :

La face inclinée et la structure assez rugueuse (béton et roches) du parement aval ainsi que l'absence de marche verticale à la sortie immédiate des buses de cet obstacle favorisent son franchissement par les anguilles. En revanche, le dénivelé est assez important et les buses bétonnées et lisses.

En période de hautes eaux, la vitesse d'écoulement au sein des buses est trop importante pour permettre le passage des individus qui sont majoritairement de petite taille (proximité de la mer) et ont de faibles capacités de nage. Les buses étant l'unique voie de passage pour franchir l'obstacle, celui-ci se révèle ainsi quasiment infranchissable hormis durant les périodes de crues où le seuil est submergé.

En période de basses eaux, les buses de la partie gauche du seuil ainsi que celles de l'extrémité droite ne sont pas en eau et l'écoulement se concentre ainsi sur la partie centrale. Le débit étant plus faible qu'en hautes eaux, on peut penser que certaines buses situées aux extrémités du seuil présentent des écoulements favorables au passage des anguilles.

La grille de l'ONEMA propose une notation de 2/5, mais ce seuil est très difficilement franchissable en période de hautes eaux (qui s'avère correspondre à la période de migration des civelles). La note attribuée est par conséquent 3/5.

S4 Le Tech 10,1 km : Seuil du canal d'Elne

1 / 5

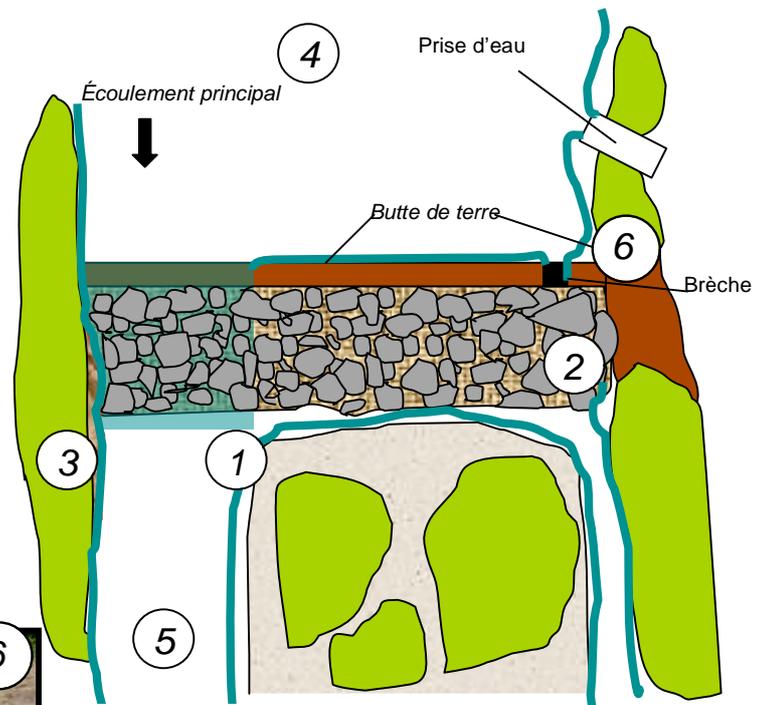


Schéma général de l'obstacle

S4 Le Tech 10,1 km : Seuil du canal d'Elne

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Mairie d'Elne

Code ROE: ROE34729

Commune rive droite : Ortaffa

Commune rive gauche : Ortaffa

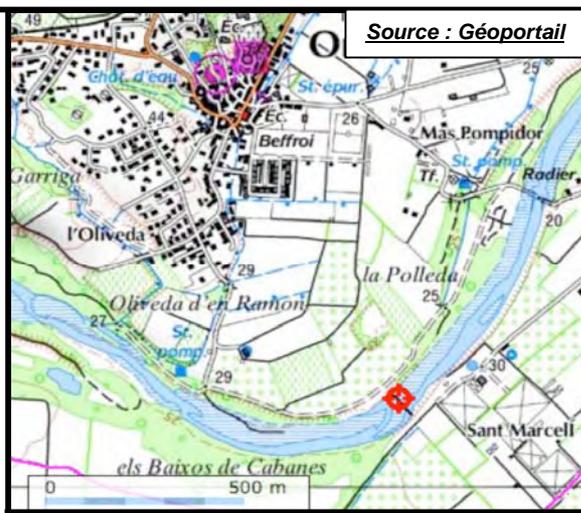
Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 3,64 mètres (largeur :80 m)

Entretien : Bon état général. Brèche dans butte rive gauche

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 648 976 m

Y = 1 730 018 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse) Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-0,5
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est composé d'enrochements libres au diamètre assez hétérogène.

La berge en rive droite est végétalisée. Elle est constituée d'enrochements et possède une pente abrupte. La berge en rive gauche est également végétalisée avec une pente plus douce. La prise d'eau, composée d'un canal bétonné et d'une vanne levante, se trouve un peu plus en amont.

Le jour de l'expertise, l'écoulement principal s'effectuait par surverse sur la partie droite du seuil, et par écoulements faibles sur le reste du seuil, accentués par une brèche dans la butte de terre.

Diagnostic de franchissabilité :

Malgré son dénivelé important, cet obstacle ne nuit pas à la montaison des anguilles. En effet, il bénéficie d'une rugosité importante (enrochements de diamètres variables sur du substrat en granulats fins) et d'une inclinaison favorable à la montaison des anguilles.

En période de hautes eaux, l'écoulement se concentre dans la partie droite du seuil et le passage paraît difficile pour les anguilles. Cependant, la brèche dans la butte en rive gauche entraîne la formation d'écoulements annexes. Les anguilles peuvent ainsi rejoindre le bief amont par les zones périphériques de l'écoulement principal ou *via* les écoulements résiduels de la partie gauche.

En période de basses eaux, l'écoulement se concentre également sur la partie droite du seuil et la partie gauche est asséchée. Cependant, les vitesses d'écoulements étant moins importantes qu'en période de hautes eaux, la montaison des anguilles peut s'effectuer sans difficulté.

La note attribuée à ce seuil est donc 1/5 (franchissable sans difficulté en toute période hydroclimatique), la note indiquée par la grille de l'ONEMA (2/5) est légèrement supérieure, mais ne prend pas en compte la largeur importante du seuil et particulièrement l'existence des zones d'écoulements résiduels sur la partie gauche du seuil en hautes eaux.

S5 Le Tech 17,8 km : Seuil de Nidolères

3 / 5

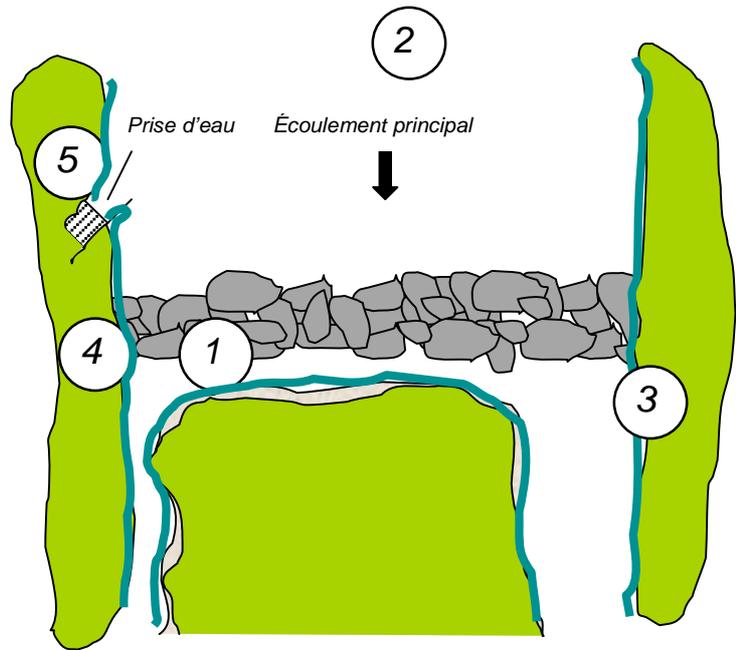
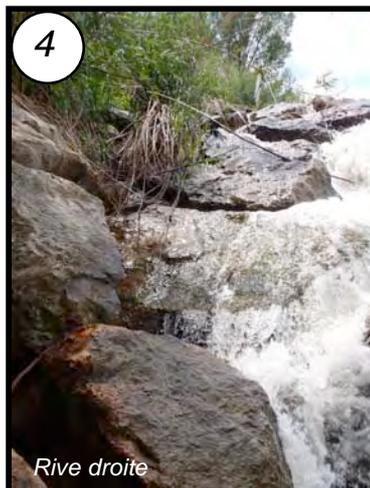


Schéma général de l'obstacle

S5 Le Tech 17,8 km : Seuil de Nidolères

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ASA canal de Palau del Vidre

Code ROE: ROE35929

Commune rive droite : Montesquieu-des-Albères

Commune rive gauche : Tresserre

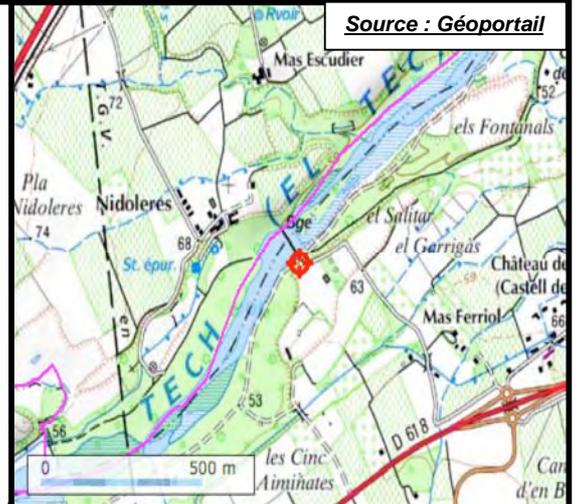
Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 3,50 mètres (largeur :100 m)

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 643 294 m

Y = 1 726 436 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		3,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est constitué d'enrochements libres de diamètres importants et sa pente est marquée.

Les berges des deux rives sont végétalisées et enrochées au niveau de l'obstacle et leur pente est marquée. La prise d'eau se trouve en rive droite juste en amont du seuil.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Les facteurs défavorables à la montaison des anguilles qui caractérisent ce seuil sont essentiellement le dénivelé et le diamètre grossier des blocs qui donnent un profil pentu au parement aval ainsi qu'une multitude de ruptures de pente. En revanche, il présente un parement aval très rugueux qui augmente la franchissabilité.

En périodes de hautes eaux, l'écoulement s'effectue sur toute la largeur du seuil. Cependant la hauteur de l'obstacle, les vitesses d'écoulement, les diamètres importants des blocs et la verticalité des berges entraînent un retard et une sélection importante au sein de la population migrante d'anguilles. En effet, la majorité des individus présents à cette distance de la mer sont de petites tailles et ne possèdent pas les capacités de nage adéquates pour franchir ce genre d'obstacle.

En périodes de basses eaux, les vitesses d'écoulement diminuent et seule la partie gauche du seuil est encore en eaux. La taille importante des blocs qui constituent le parement aval tend à limiter le passage des anguilles.

La note attribuée à cet obstacle est donc 3/5 (difficilement franchissable) car il exerce un impact considérable sur la migration des anguilles en période de hautes eaux comme de basses eaux. La note obtenue avec la grille ONEMA est supérieure, mais le passage est considéré possible.

S6 Le Tech 18,6 km : Passage à gué du TGV

1 / 5

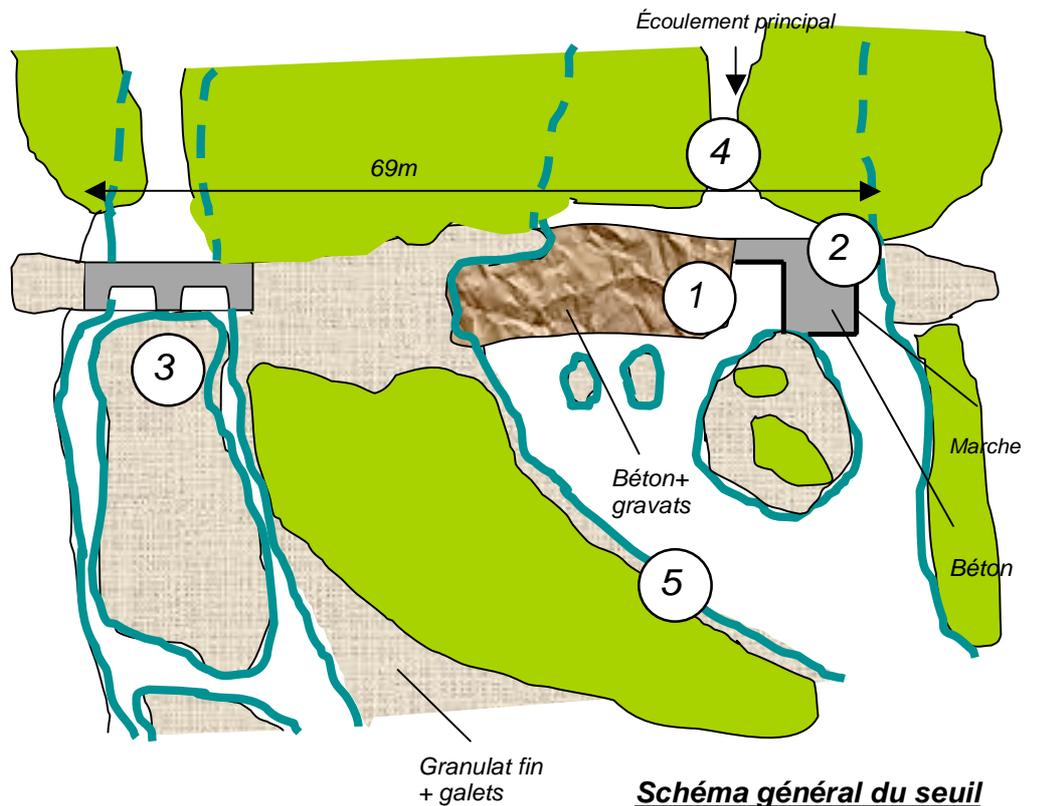


Schéma général du seuil



S6 Le Tech 18,6 km : Passage à gué du TGV

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Vaills SA

Code ROE: ROE50013

Commune rive droite : Montesquieu-les-Albères

Commune rive gauche : Tresserre

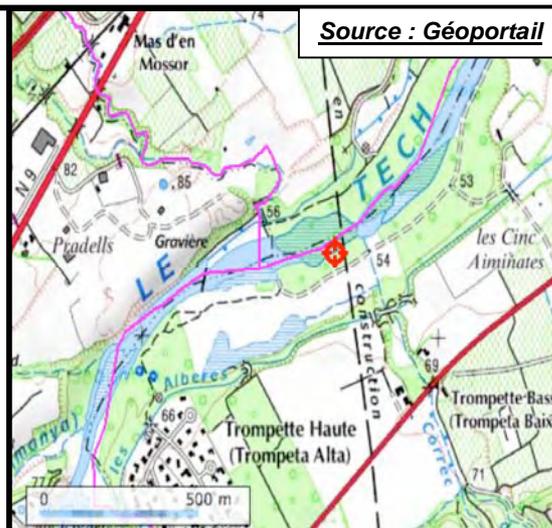
Vocation initiale: Passage à gué

Dénivelé : 2,24 mètres (largeur :69 m)

Entretien : Endommagé par crues.

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 642 748 m

Y = 1 725 790 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est un passage à gué fortement endommagé par des crues, qui se compose de deux parties distinctes :

En rive droite, un passage bétonné avec deux buses rectangulaires est présent. En rive gauche, les buses ont été cassées, une dalle de béton subsiste et forme une rupture de pente d'une dizaine de centimètres (photos 2 et 1), ainsi qu'un seuil maçonné en béton et gravats au centre (photo vue ensemble).

Les deux parties du seuil sont séparées par un amas de galets et de granulats fins.

Le jour de l'expertise, l'écoulement principal s'effectuait par surverse dans la partie gauche du seuil, et de manière plus modérée dans les buses de la partie droite.

Diagnostic de franchissabilité :

La destruction partielle de ce seuil par les crues a entraîné un comblement du bief aval par des galets, formant ainsi un radier avec une faible hauteur de chute dans la partie centrale (photo vue d'ensemble). Cela permet aux anguilles de franchir ce seuil sans difficulté.

En période de hautes eaux, les vitesses d'écoulement sont importantes, ce qui freine le passage des anguilles en rive gauche, notamment à cause des marches de béton (photo 2), mais la partie centrale reste franchissable. Si les berges en rive gauche sont humidifiées, le contournement de l'obstacle est possible (photo 2). Les buses en rive droite sont en eaux, et l'écoulement étant très faible, cela crée des possibilités de passage également à cet endroit.

En période de basses eaux, la partie droite du seuil n'est pas en eau, mais le passage reste possible dans la partie centrale du seuil (photo 1 et vue d'ensemble).

Cet obstacle étant franchissable en toutes conditions hydroclimatiques, la note attribuée est donc 1/5. La note de la grille de l'ONEMA est légèrement supérieure (1,5/5) à cause de la hauteur de chute qui est en réalité compensée par la face aval en pente très douce et la rugosité du seuil.

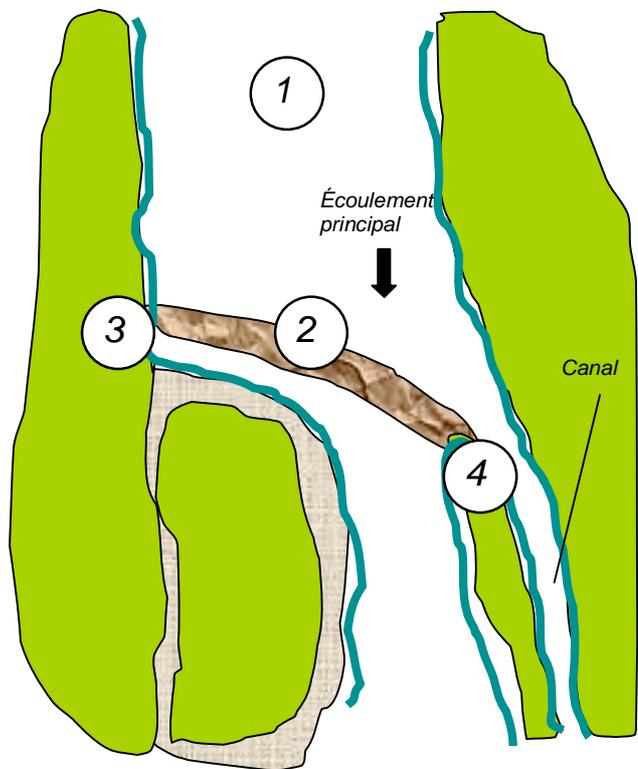


Schéma général du seuil

S7 Le Tech 19,1 km : Seuil du canal d'Aspres

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE35937

Commune rive droite : Montesquieu-les-Albères
Commune rive gauche : Le Boulou

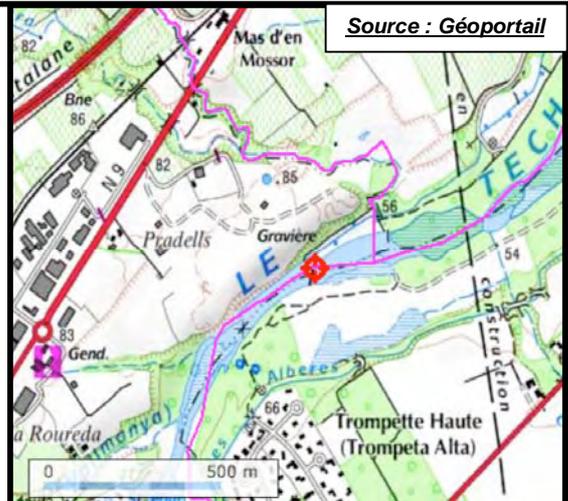
Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 1,70 mètres (largeur : 103 m)

Entretien : Atterrissements importants du bief aval.

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 642 317 m Y = 1 725 728 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+ 1
	≤ 1,0 m	+ 2
	≤ 2,0 m	+ 3
	> 2,0 m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	- 0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	- 0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		1

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est constitué de divers matériaux (galets, graviers et granulats fins).

La berge en rive droite est végétalisée, et on note la présence d'atterrissements importants qui comblent le bief aval. En rive gauche se trouve une butte végétalisée qui sépare le canal du fleuve. La pente des berges est moyennement inclinée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil possède certaines caractéristiques défavorables pour la remontée des anguilles (hauteur de chute significative et rupture de pente marquée), mais elles sont compensées par la largeur et la grande rugosité de l'obstacle. En effet, la largeur de ce seuil étale les écoulements et réduit leurs vitesses. La présence d'enrochements libres au diamètre variable sur tout le parement aval rend cet obstacle franchissable pour les anguilles.

En périodes de hautes eaux, de multiples voies potentielles de passage se répartissent tout le long du seuil. De plus on constate un pendage latéral favorable au contournement de l'obstacle en rive droite (photo 3). Le passage y est donc possible si les vitesses d'écoulement sont trop importantes dans la partie centrale.

En période de basses eaux, les vitesses d'écoulement sont faibles et la rugosité de l'obstacle permet aux anguilles de remonter sans difficulté au niveau de l'écoulement principal.

La note attribuée à cet obstacle est donc la même que celle suggérée par la grille de l'ONEMA : 1/5.

Vue d'ensemble

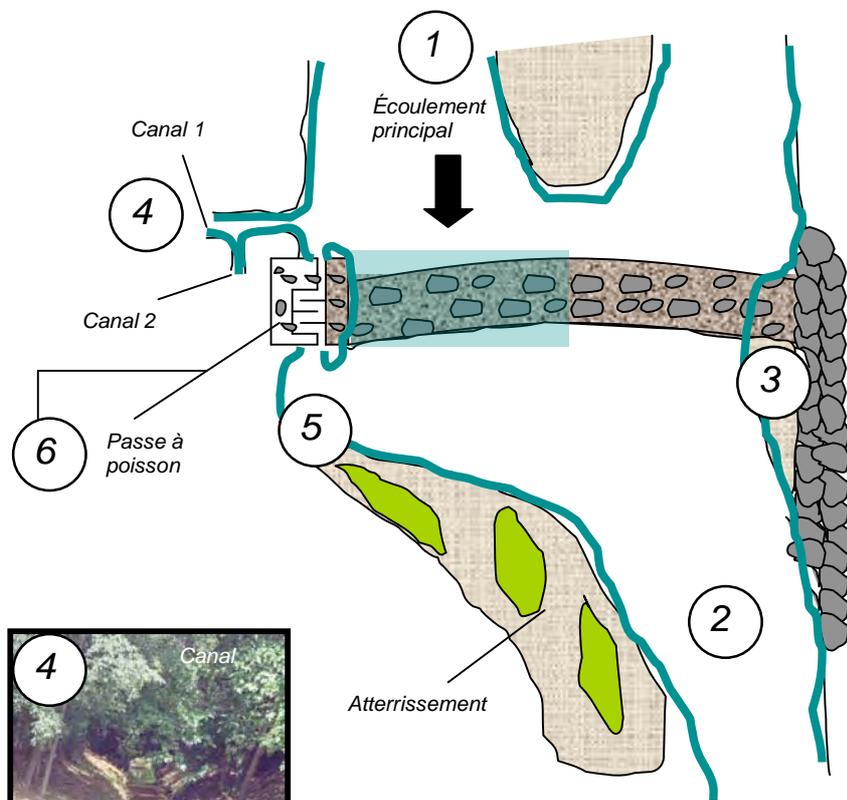
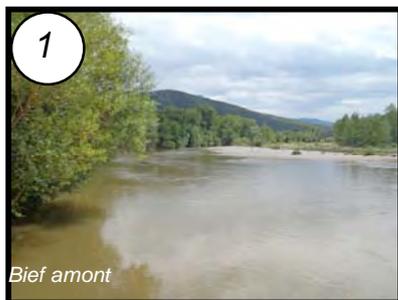


Schéma général du seuil



Propriétaire / Gestionnaire : Commune Boulou / ASA Albères

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Le Boulou

Commune rive gauche : Le Boulou

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 2,82 mètres (largeur :115 m)

Entretien : Manque d'entretien de la passe (photo 6)

Équipement : Passe à bassins successifs en rive droite

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 641 200 m

Y = 1 724 537 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est maçonné avec des roches et du béton et possède une pente moyennement inclinée. Une passe à bassins successifs visant à assurer la remontée des aloses est présente en rive droite. En amont se trouve la prise d'eau du canal, et le bief aval de cette berge est composé d'atterrissements. La berge en rive gauche est quant à elle pentue et composée d'enrochements.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait principalement par surverse sur le côté droit du seuil, et de manière plus modérée sur le côté gauche.

Diagnostic de franchissabilité :

Cet obstacle a l'inconvénient d'avoir une hauteur assez importante, toutefois compensée par un profil moyennement incliné et une bonne rugosité. La passe à poisson n'est pas adaptée pour l'Anguille car le passage entre les bassins successifs demande de bonnes capacités de saut. De plus, le manque d'entretien a rendu la partie supérieure de cet ouvrage difficilement franchissable (colmatage régulier par les crues, marche de béton) également pour les autres espèces (photo 6).

En période de hautes eaux, les vitesses d'écoulement sont plus importantes sur le côté droit du seuil et limitent la montaison de l'Anguille dont le passage est toutefois assuré sur la partie gauche où les écoulements sont plus faibles. L'inclinaison et la rugosité de cet obstacle permettent en effet aux anguilles de remonter sans difficulté au niveau des zones périphériques d'écoulement.

En période de basses eaux, l'écoulement se concentre uniquement sur le côté droit et les vitesses d'écoulement étant plus faibles, le passage des anguilles est possible.

La franchissabilité de ce seuil par les anguilles n'est pas remise en question, mais il existe néanmoins des risques de retard à la migration, notamment à cause du dénivelé et des vitesses d'écoulement trop importantes sur la partie droite en périodes de hautes eaux. La note attribuée est donc 2/5. Celle de la grille de l'ONEMA est légèrement supérieure (2,5/5), mais la largeur du seuil crée des zones favorables à la montaison.

S9 Le Tech 28 km: Seuil du canal Saint Jean

Vue d'ensemble

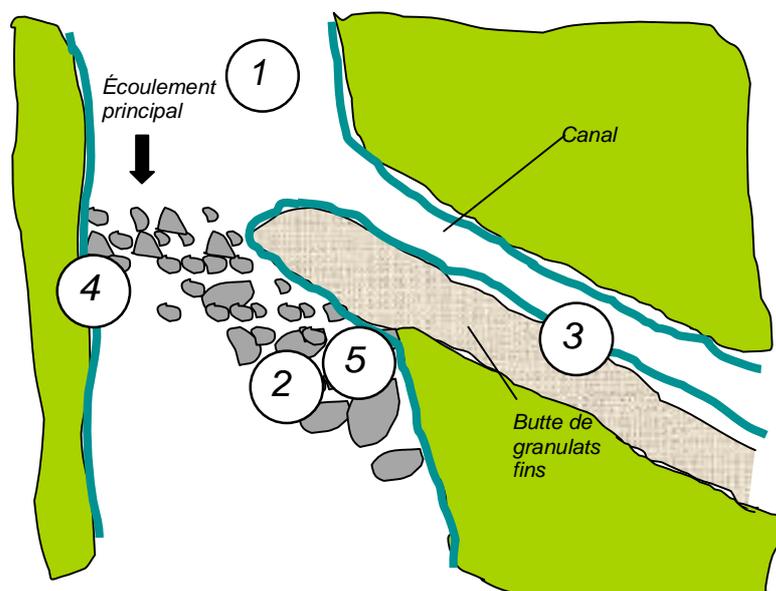


Schéma général du seuil

S9 Le Tech 28 km: Seuil du canal Saint Jean

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ASA canal St-Jean-Pla-de-Corts

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Céret

Commune rive gauche : Céret

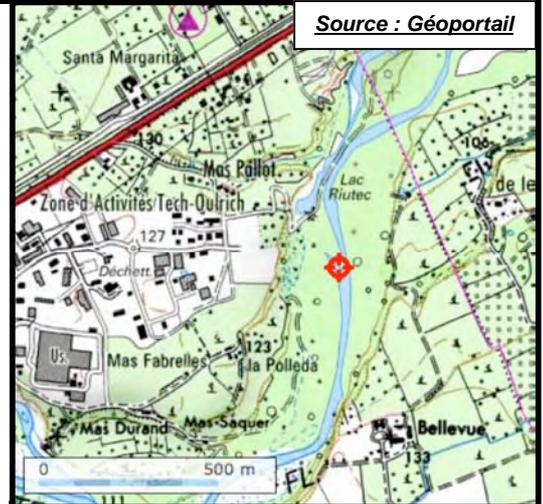
Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : <0,1 mètres (largeur : 40 m)

Entretien : Seuil fusible, reconstruit chaque année

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)
X = 635 926 m Y = 1 722 037 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-1,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est composé de sable et de galets formant une butte en rive gauche pour détourner le cours d'eau vers un canal. Dans la partie centrale et en rive droite, quelques galets sont disposés afin de relever le niveau de l'eau, mais cela n'entraîne pas de rupture de pente.

Les berges des deux rives sont végétalisées.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse ainsi qu'autour des galets entre la butte et la berge en rive droite.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil n'entraîne pas de rupture de pente, et sa structure rugueuse (galets disposés en enrochements libres) permet à l'écoulement de s'effectuer de manière quasi-naturelle. Il ne représente pas un frein particulier pour la montaison des anguilles qui peut s'effectuer sans difficulté entre les galets.

Ce seuil est donc franchissable quelles que soient les conditions hydroclimatiques. La grille de l'ONEMA préconise une note négative, mais il s'agit d'un seuil anthropique disposé au sein du cours d'eau et il ne peut être considéré comme effacé. C'est pourquoi la note qui lui est attribuée est 1/5.

S10 Le Tech 30 km : Gué de la ZI de Céret

2 / 5

Vue d'ensemble

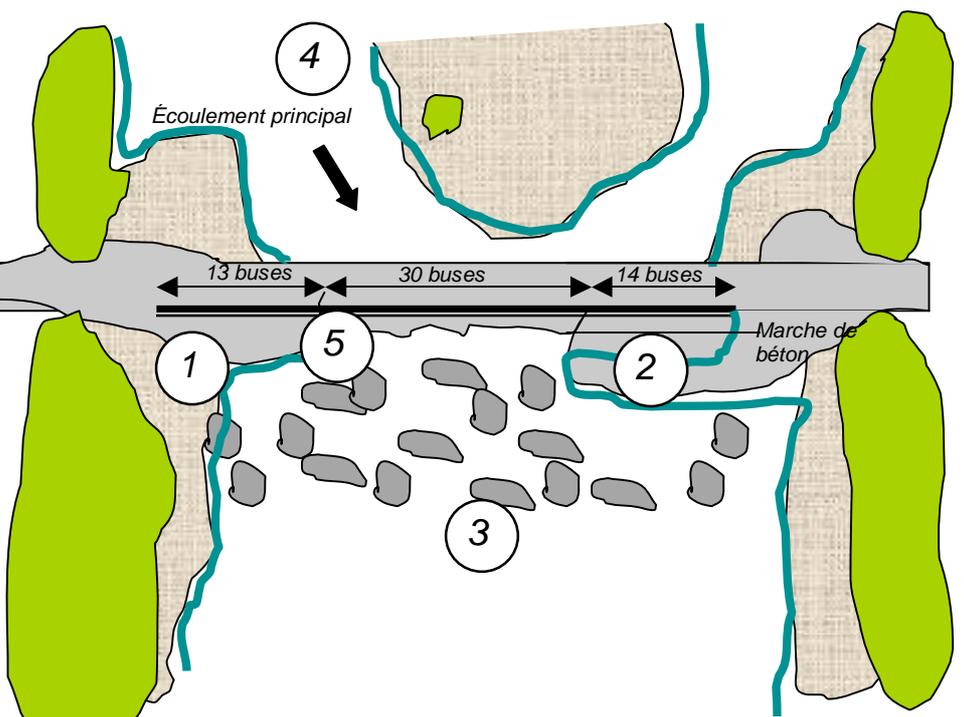


Schéma général du seuil



S10 Le Tech 30 km : Gué de la ZI de Céret

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Commune de Céret

Code ROE: ROE35953

Commune rive droite : Céret

Commune rive gauche : Céret

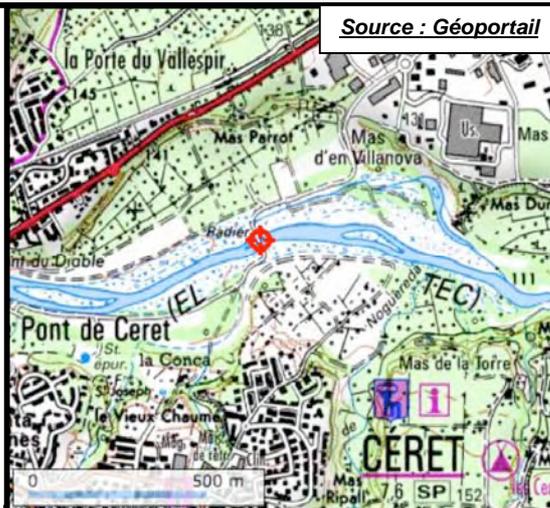
Vocation initiale: Passage à gué

Dénivelé : 0,40 mètres (largeur :50 m)

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 634 459 m

Y = 1 721 462 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué bétonné composé de 57 buses circulaires de même diamètre et de même longueur (4m). Toutes les buses, hormis les centrales, ont un parement aval bétonné avec une marche d'une dizaine de centimètres. Les berges des deux rives sont végétalisées et composées d'atterrissements.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait dans la totalité des buses hormis les 13 premières en partant de la rive droite.

Diagnostic de franchissabilité :

Le dénivelé assez faible et le profil en pente très douce de ce seuil sont favorables à la remontée des anguilles. En revanche, il s'agit de buses entièrement bétonnées dont la rugosité est par conséquent très faible.

En période de hautes eaux, l'écoulement s'effectue principalement au niveau des buses centrales, et les vitesses y sont trop importantes pour permettre le passage des anguilles (absence de zones de repos). Les buses de la rive droite sont asséchées et celles de la rive gauche sont en eau, mais leur marche bétonnée constitue un obstacle difficilement franchissable. En revanche, à droite de l'écoulement (photo 5), la marche de béton a été comblée par des atterrissements et les écoulements résiduels au sein de 4 ou 5 buses permettent ainsi aux anguilles de passer sans difficulté.

En période de basses eaux, les vitesses d'écoulement au sein des buses centrales sont moins importantes, et la pente favorable de cet obstacle permet un passage sans difficulté des individus à partir du moment où les parois sont humidifiées. Ainsi, seule la longueur des buses peut constituer un frein pour certains individus migrants puisqu'il n'y a aucune zone de repos à l'intérieur.

Ce seuil est franchissable la majorité du temps, mais on lui préfère néanmoins une note de 2/5, supérieure à celle suggérée par l'ONEMA (1/5), car il y a des possibilités de retard à la migration à cause de la configuration des buses de ce seuil.

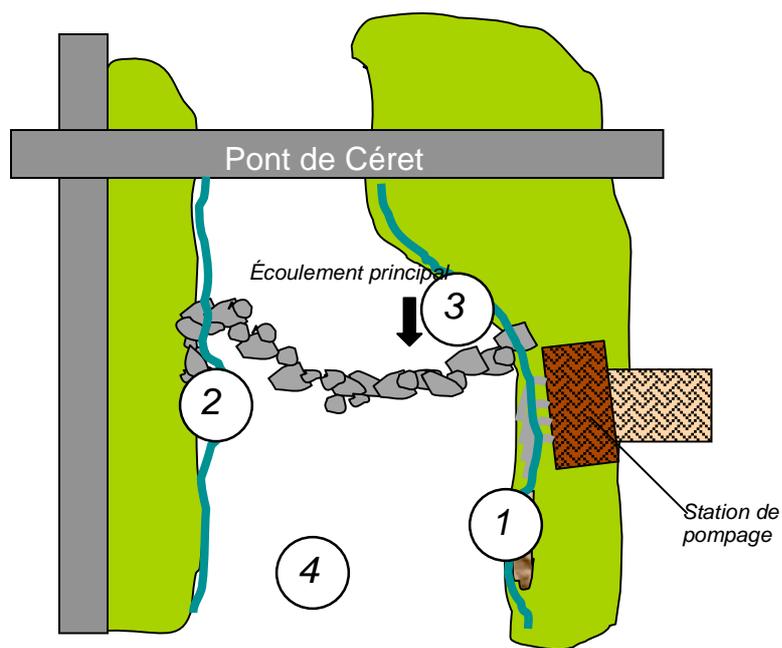


Schéma général du seuil



Propriétaire / Gestionnaire : Asa de Céret

Code ROE: ROE47806

Commune rive droite : Céret

Commune rive gauche : Céret

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 0,40 mètres (largeur : 60 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 633 648 m Y = 1 721 336 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-1,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est composé d'enrochements libres dont la rupture de pente est plus marquée à droite qu'à gauche de l'obstacle.

La berge en rive droite est constituée d'une butte végétalisée destinée à protéger la route. La station de pompage se trouve en rive gauche juste en aval du seuil. Elle est constituée d'un mur bétonné puis de quelques enrochements grossiers plus en aval. La berge en rive gauche est végétalisée en amont du seuil.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait sur toute la largeur du seuil entre les enrochements.

Diagnostic de franchissabilité :

Cet obstacle ne pose pas de problèmes pour le passage des anguilles. En effet, il se caractérise par un dénivelé assez faible et un parement aval très rugueux.

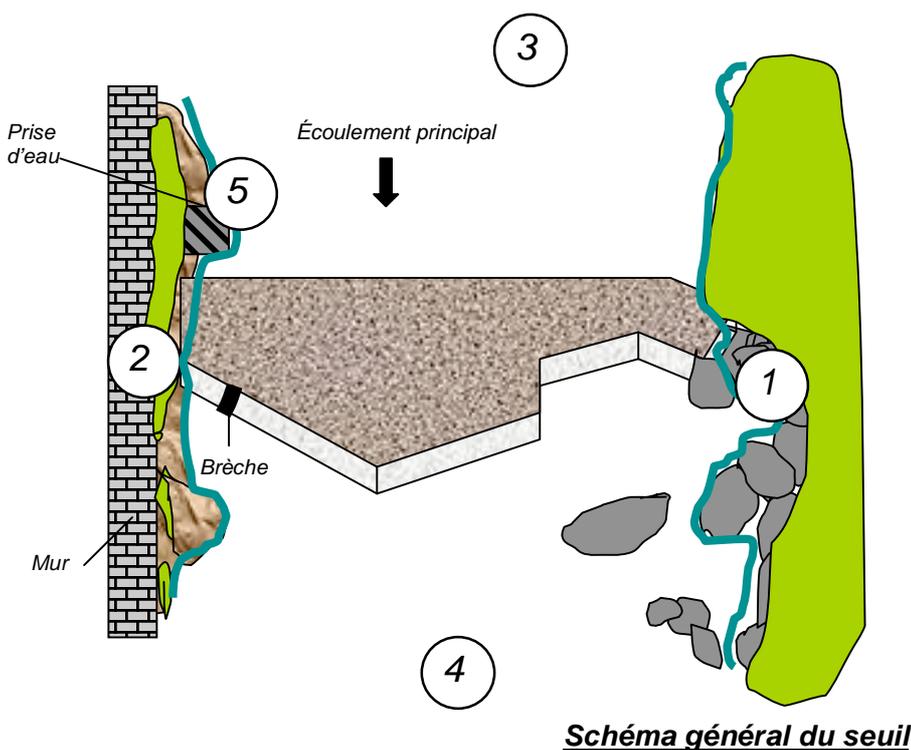
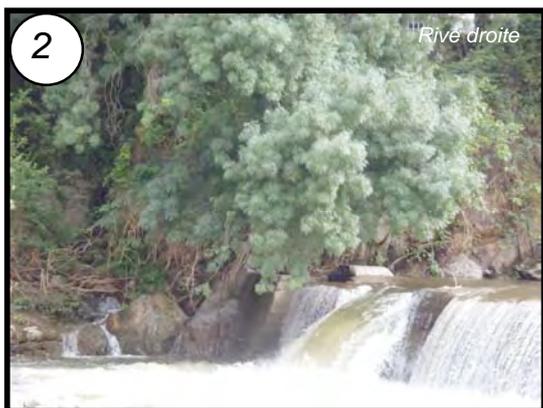
En période de basses eaux, la rupture de pente étant plus marquée sur la moitié droite du seuil, les anguilles peuvent plus facilement franchir cet obstacle en passant par la partie gauche.

À l'inverse, en période de hautes eaux, si le débit est trop important en rive gauche, le franchissement de cet obstacle reste possible en rive droite où l'enrochement est plus important, diminuant ainsi les vitesses d'écoulement et multipliant les possibilités de passage.

La grille de notation de l'ONEMA suggère de considérer cet obstacle comme effacé à travers une note négative (-1,5/5), mais une note de 1/5 lui est finalement attribuée, l'obstacle étant bel et bien présent sur le cours d'eau.

S12 Le Tech 39,7 km : Seuil de la papeterie

Vue d'ensemble



Propriétaire / Gestionnaire : ASA de Céret

Code ROE: ROE35975

Commune rive droite : Amélie-les-Bains
Commune rive gauche : Amélie-les-Bains

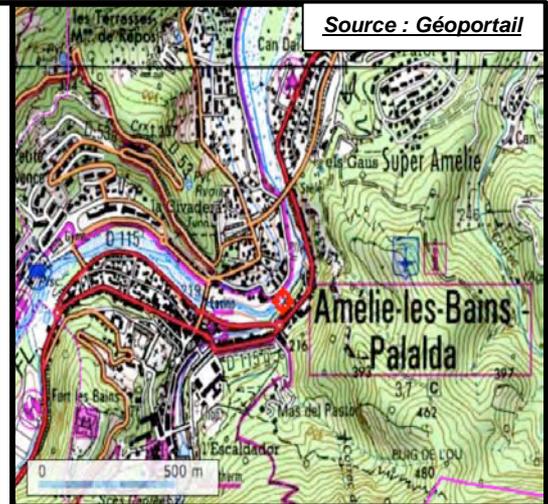
Vocation initiale: Prise d'eau alimentation papeterie ; irrigation

Dénivelé : 2 mètres (largeur :35 m)

Entretien : Bon état apparent

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Argelès-sur-Mer :
 7,76 m³/s (module : 5,89 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
 X = 627 820 m Y = 1 718 940 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+ 1
	≤ 1,0 m	+ 2
	≤ 2,0 m	+ 3
	> 2,0 m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 1
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	+ 0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	- 0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		5

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné présentant une rupture de pente très marquée et une hauteur de chute importante. La berge est végétalisée en rive gauche et un mur de brique vertical se dresse en rive droite.

Les deux berges présentent une pente très marquée. La prise d'eau se trouve en rive droite en amont immédiat du seuil.

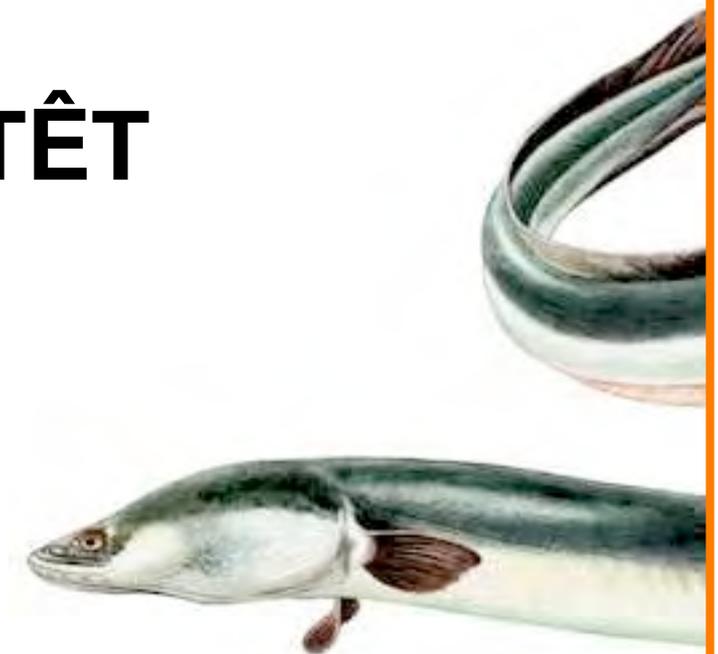
Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil ne favorise pas la remontée des anguilles. En effet, il possède une hauteur de chute importante, une rupture de pente très marquée (profil vertical) et sa structure en béton ne lui assure pas une bonne rugosité. En rive droite, entre le seuil et le mur de la berge, on observe la présence de quelques végétaux, mais ils ne permettent pas le contournement du seuil car la pente est trop abrupte. Il en est de même en rive gauche où des blocs séparent la berge végétalisée du seuil, mais leur diamètre est trop important pour permettre le passage des anguilles.

En périodes de hautes comme de basses eaux, ce seuil apparaît comme étant infranchissable. Le seul moyen pour l'Anguille de rejoindre le bief amont est de profiter de certaines conditions exceptionnelles, en l'occurrence les crues. C'est la raison pour laquelle une note de 4/5 (franchissable en conditions exceptionnelles) lui est attribuée, et non de 5/5 comme le préconise la grille de l'ONEMA.

LA TÊT



LA TÊT

Personnes contactées :

❖ *Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt*

-M. Fabrice Carol

3, rue Edmond Bartissol 66000 Perpignan
email : smbvt66@orange.fr Tel : 04 68 35 05 06

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Service Inter Départemental des Pyrénées-Orientales*

-M. Gérard Manié (Chef de service)

2 Avenue du Dr Ecoiffier – 1er étage
66300 THUIR
email : sd66@onema.fr ; Tel : 06 72 08 10 10

-M. Vincent Marty (DR 08) ; email : vincent.marty@onema.fr
-M. Sylvain Richard (DR08) ; e-mail : sylvain.richard@onema.fr

❖ *Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

-M. Olivier Baudier (Directeur technique)

Bat C1–Résidence le Belvédère -Rue des calanques 66000 Perpignan
Tel : 04 68 66 66 33 email : federationpeche66@wanadoo.fr

❖ *Conseil général des Pyrénées-Orientales*

-M. Emeric Charron (chargé de mission rivière)

24, quai Sadi Carnot, 66009 Perpignan Cedex
Tel : 04 68 85 82 35 email : Emeric.CHARRON@cg66.fr

-M. Marc Dumontier (responsable du SATESE)

32 avenue du Maréchal Foch, 66 906 PERPIGNAN Cédex ;
Tel :04 68 68 50 31 / 06 70 48 91 88 email : marc.dumontier@cg66.fr

❖ *Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales*

-M. Lionel Guiot

2, rue Jean Richepin, B.P. 909 66020 Perpignan Cedex ;
Tel : 04 68 51 95 76 email : lionel.guiot@pyrenees-orientales.gouv.fr

LA TÊT

Proposition de classement en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement (de sa source jusqu'au lac des Bouillouses ; et du barrage de Vinça jusqu'à la mer Méditerranée)

Proposition de classement en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement (du lac des Bouillouses à la rivière de Mantet et de la Comelade à la mer Méditerranée)

Contexte général (1), (2), (3), (5)

Avec une superficie totale d'environ 1 369 km², le bassin versant de la Têt représente l'unité hydrologique la plus importante du département des Pyrénées-Orientales.

Le fleuve (120 km de linéaire) traverse 3 entités distinctes :

-Il prend sa source au pied du pic Carlit dans un domaine montagneux qui constitue un vaste réservoir régulateur, où se trouve la retenue hydro-électrique des Bouillouses.

-À partir de Mont-Louis, on assiste à la formation d'une vallée intermédiaire jusqu'au barrage de Vinça.

-La Têt s'écoule enfin dans la plaine du Roussillon, basse vallée alluviale fortement urbanisée, sur 45 km jusqu'à son débouché en mer Méditerranée à Canet-en-Roussillon.

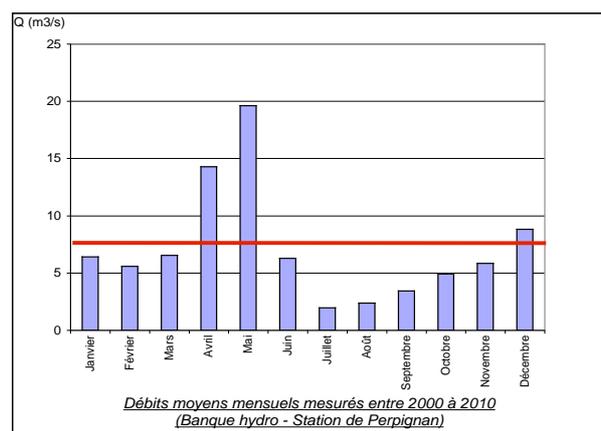
La Têt reçoit la contribution de nombreux affluents, les principaux étant la Carança, la Lentilla (bassin versant :84 km²) le Bolès (100 km²) tous en rive droite.

Le bassin versant de la Têt est marqué par des territoires semi-naturels à l'amont, puis par une forte emprise agricole dans la plaine du Roussillon (cultures intensives de fruits, légumes et viticulture) et enfin par un territoire fortement urbanisé en aval.

Régime hydrologique et cloisonnement (3), (6)

Le bassin versant de la Têt est soumis à un régime pluvio-nival méditerranéen avec une période de sécheresse estivale et automnale très marquée, un hiver peu pluvieux et de fortes précipitations printanières.

Cette tendance se vérifie en partie à la station de Perpignan, où le module interannuel moyen s'élève à 7,30 m³/s sur les 10 dernières années, avec un pic printanier (16,95 m³/s de moyenne pour avril et mai) et une forte baisse en été (2,17 m³/s de moyenne entre juillet et août). Les crues peuvent ici se révéler violentes en fonction des apports des affluents et des fontes de neige (QIX5= 550 m³/s) et les périodes d'étiage peuvent être également très sévères (QMNA5= 0,690 m³/s).



— Débit d'expertise (15 / 16 juin 2011)

Les périodes de sécheresses automnales ne sont pas visibles pour cette station car elles sont compensées par les vidanges du barrage de Vinça, qui peut également jouer le rôle d'écrêteur de crues. On note la présence de 22 obstacles sur la zone d'actions prioritaires du fleuve, c'est-à-dire entre le barrage de Vinça (non inclus) et l'embouchure.

Contexte écologique et biologique (2), (4)

La qualité des eaux de la Têt est très bonne à bonne dans sa partie amont, tant au niveau physico-chimique que biologique (invertébrés benthiques), et se dégrade progressivement vers l'aval, la station la plus impactée étant située juste avant l'embouchure (Têt à Sainte Marie).

Le bassin versant de la Têt est fortement impacté par des pollutions bactériologiques liées à des rejets domestiques, en particulier sur tout le cours d'eau principal. Ce fleuve souffre également de problèmes de pesticides liés aux activités agricoles présentes sur son bassin versant (Têt à Ille-sur-Têt, affluents la Lentilla et la Rotja)

La majorité des affluents de la Têt sont plus ou moins impactés par des rejets domestiques et/ou des pollutions agricoles diffuses, mais ils présentent une bonne à très bonne qualité biologique.

La Têt est classée en première catégorie piscicole en amont de St-Féliu-d'Amont. On observe des perturbations des fonctions d'éclosion (cumul de rejet de STEP dysfonctionnelles ou vétustes) et de reproduction (problèmes continuité) de son espèce repère, la truite fario, ainsi que des altérations de ses fonctions de croissance (prélèvements agricoles importants, cumuls des pollutions de STEP).

La Têt est classée en deuxième catégorie piscicole en aval de St Féliu d'amont et ses espèces repères sont le barbeau méridional et l'alose feinte. On observe le même constat que pour la truite fario en ce qui concerne les altérations de leurs fonctions vitales.

L'Anguille colonise difficilement la Têt jusqu'au barrage de Vinça (45 km) en raison de la succession de nombreux ouvrages difficilement franchissables, en particulier en cas de non-respect des débits réservés.

Contexte institutionnel (3), (7), (8)

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt (SMBVT) a été créé en 2008 par un regroupement des collectivités territoriales à l'aval de Vinça avec pour motivation la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les inondations. Le territoire du syndicat s'est élargi jusqu'à couvrir en 2010 la totalité du bassin versant de la Têt. Il fédère ainsi 96 communes et deux syndicats (Syndicat Basse Castelnou, Syndicat Têt Agly).

Ce syndicat a pour objet la gestion équilibrée de la ressource en eau. Ses compétences portent sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de gestion concertée de l'eau. Pour cela, un contrat de rivière est en cours d'émergence. L'agrément provisoire sera attribué en octobre 2012 (le SMBVT devrait déposer un dossier de candidature). Le syndicat travaille également à la gestion du risque inondation par un programme d'action pour la prévention des inondations (P.A.P.I). Il s'agit notamment de :

- l'animation, la coordination, les actions d'expérimentation et de sensibilisation,
- la centralisation des données,
- la maîtrise d'ouvrage d'études globales,
- un appui et une assistance technique, juridique et financière à ses membres adhérents,
- le suivi, l'évaluation, la mise en œuvre des actions sur le périmètre du syndicat.

Dans le cadre du contrat de rivière, suite à l'agrément provisoire, des groupes de travail devraient voir le jour dont un concernera la thématique de la continuité écologique à laquelle sera associé la problématique migrants.

Un SAGE Nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon est également en cours d'élaboration (CLE arrêtée le 6 août 2008). La structure porteuse est le syndicat mixte pour la protection et la gestion des nappes souterraines de la plaine du Roussillon. Les nappes souterraines jouent notamment un rôle majeur dans le développement agricole et industriel du bassin versant de la Têt. L'objectif du SAGE est de développer une stratégie de gestion durable de ces ressources.

Le PMCA (Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération) est membre du SMBVT et s'occupe de la valorisation, préservation et aménagement du fleuve, ainsi que de la lutte et du traitement des pollutions et nuisances.

Les objectifs du SDAGE concernant la Têt sont le bon état chimique pour 2015 sur tout le linéaire, ainsi que le bon état écologique pour 2021 du barrage de Vinça à St-Féliu-d'Amont, et bon potentiel écologique pour 2021 en aval jusqu'à l'embouchure. La cause du report de l'échéance est un manque de faisabilité technique concernant certains paramètres (hydrologie, morphologie, continuité, pesticides).

La Têt est classée au Titre de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 en amont du barrage de Vinça. Elle est proposée en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement entre le barrage de Vinça et l'embouchure, ainsi qu'en liste 2 de la Comelade jusqu'à l'embouchure.

Bibliographie :

(1) : Barral M., 2001. Etat des lieux de la circulation piscicole sur les affluents de rive gauche du Rhône et les fleuves côtiers méditerranéens. Rapport MRM Annexe : fiches synthétiques.

(2) : Conseil Général des Pyrénées Orientales – Pole Eau potable / Assainissement, 2009. Suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant de la Têt. 167 p.

(3) : Conseil général des Pyrénées Orientales & PMCA, 2005. Etude globale de la Têt et de ses principaux affluents. 11p.

(4) : Fédération de pêche Pyrénées-Orientales, 2006. PDPG des ressources piscicoles des Pyrénées-Orientales.

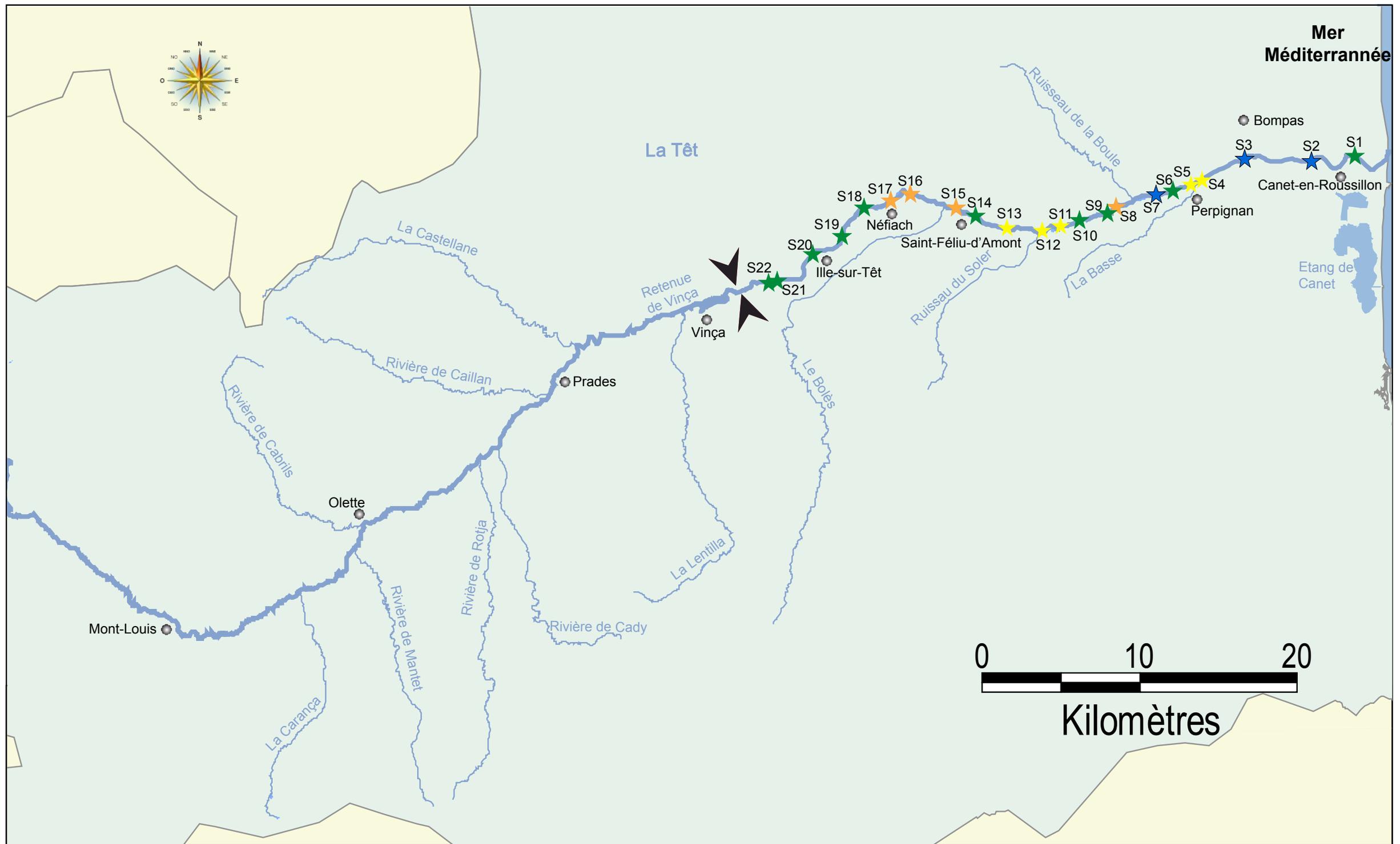
(5) : www.sandre.eaufrance.fr

(6) : www.hydro.eaufrance.fr

(7) : www.gesteau.eaufrance.fr

(8) : Syndicat Mixte du bassin versant de la Têt, comm.pers.

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la montaison de l'Anguille sur la Têt (Pyrénées-Orientales)



- S1: Seuil du pont de Canet
- S2: Gué de Mas Gaillard
- S3: Gué de Bompas
- S4: Gué du palais des expositions
- S5: Seuil du pont Joffre
- S6: Seuil du pont SNCF
- S7: Gué de la carrière de béton
- S8: Gué de la sablière UNIMIX
- S9: Seuil de la prise d'eau des quatre cazals
- S10: Seuil du Soler aval
- S11: Seuil du Soler amont

- S12: Seuil du canal de Vernet Pia
- S13: Gué de Saint-Féliu-d'Avall
- S14: Seuil de la base ULM
- S15: Seuil du canal de Pézilla
- S16: Seuil de Millas
- S17: Gué de Néfiach
- S18: Seuil de la prise d'eau en amont de Néfiach
- S19: Seuil de Reglella
- S20: Seuil du plan d'eau d'Ille-sur-Têt
- S21: Seuil du canal de Thuir
- S22: Seuil de la prise d'eau d'Ille-sur-Têt

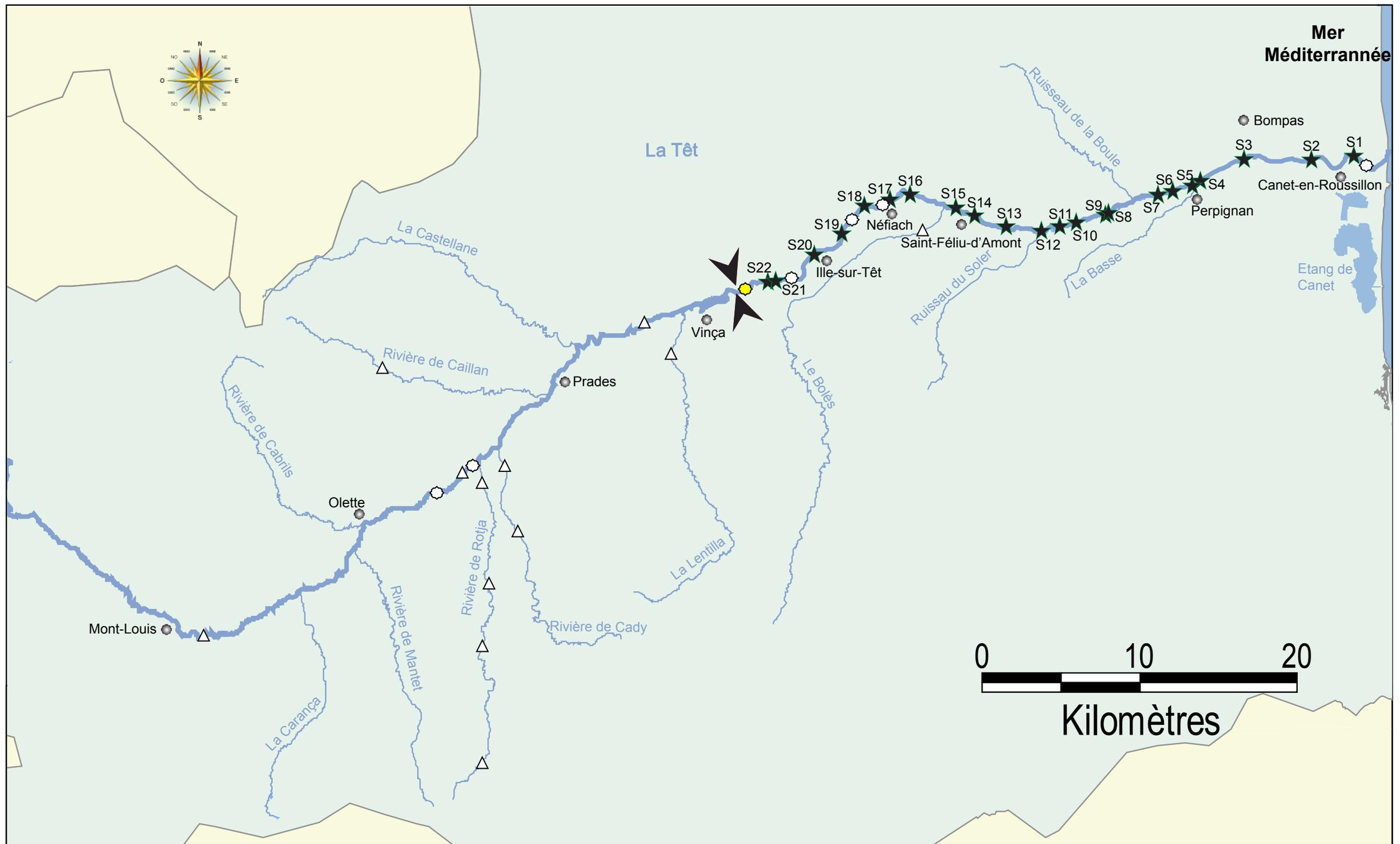
Notes de franchissabilité



Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de Vinça)

Communes

Abondances estimées en Anguille sur le fleuve la Têt, Pyrénées-Orientales (66)

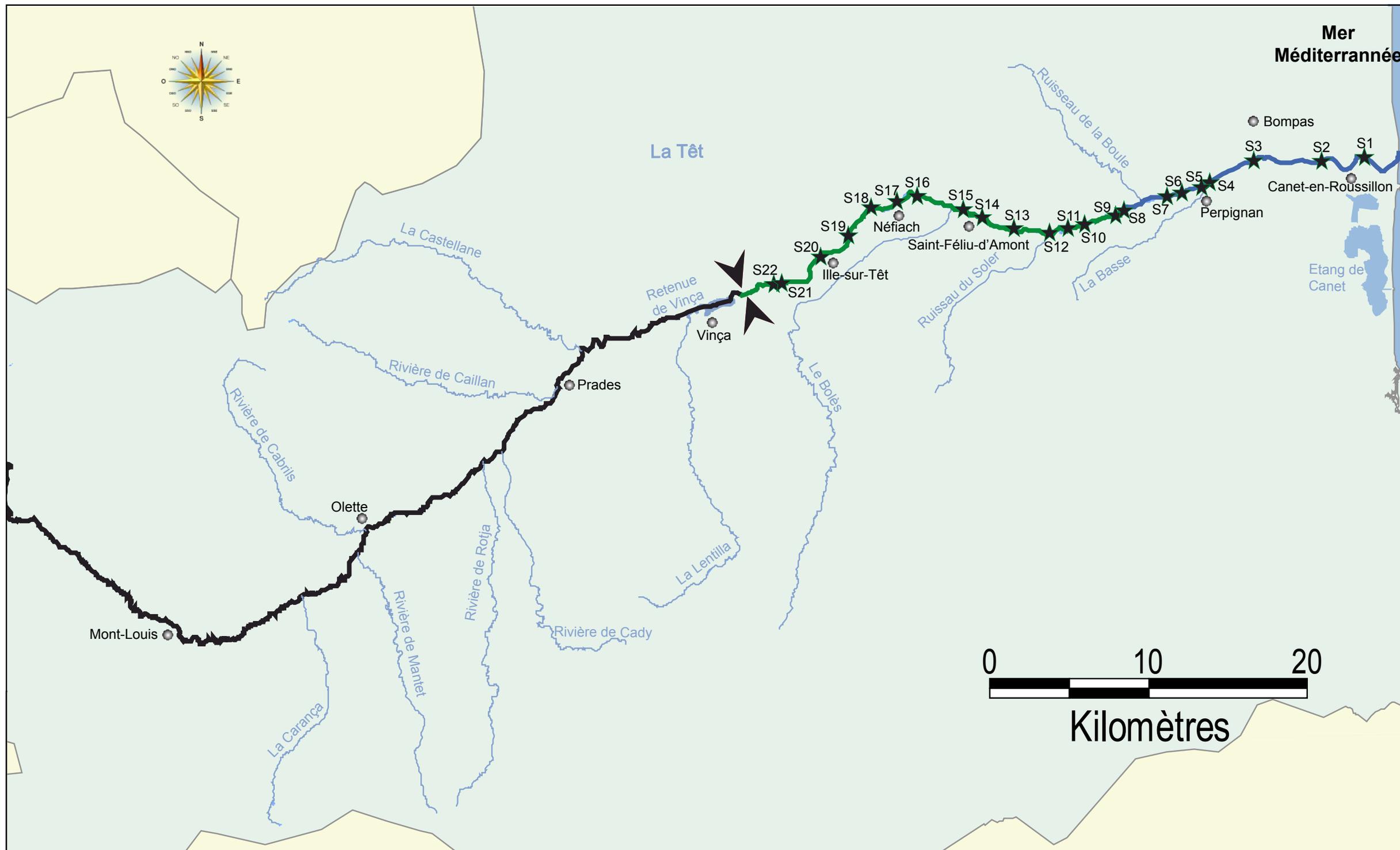


- S1: Seuil du pont de Canet
- S2: Gué de Mas Gaillard
- S3: Gué de Bompas
- S4: Gué du palais des expositions
- S5: Seuil du pont Joffre
- S6: Seuil du pont SNCF
- S7: Gué de la carrière de béton
- S8: Gué de la sablière UNIMIX
- S9: Seuil de la prise d'eau des quatre cazals
- S10: Seuil du Soler aval
- S11: Seuil du Soler amont

- S12: Seuil du canal de Vernet Pia
- S13: Gué de Saint-Féliu-d'Avall
- S14: Seuil de la base ULM
- S15: Seuil du canal de Pézilla
- S16: Seuil de Millas
- S17: Gué de Néliach
- S18: Seuil de la prise d'eau en amont de Néliach
- S19: Seuil de Reglella
- S20: Seuil du plan d'eau d'Ille-sur-Têt
- S21: Seuil du canal de Thuir
- S22: Seuil de la prise d'eau d'Ille-sur-Têt

- △ Absence d'Anguilles
 - ★ Obstacle à l'écoulement
 - ◉ Communes
- Classes d'abondances (pêches ONEMA)**
- 0,1
 - 1
 - 2
 - 3
 - 4
 - 5
- ▶ ◀ Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de Vinça)

**Impact cumulé des obstacles sur le fleuve la Têt,
Pyrénées-Orientales (66)**



- S1: Seuil du pont de Canet
- S2: Gué de Mas Gaillard
- S3: Gué de Bompas
- S4: Gué du palais des expositions
- S5: Seuil du pont Joffre
- S6: Seuil du pont SNCF
- S7: Gué de la carrière de béton
- S8: Gué de la sablière UNIMIX
- S9: Seuil de la prise d'eau des quatre cazals
- S10: Seuil du Soler aval
- S11: Seuil du Soler amont

- S12: Seuil du canal de Vernet Pia
- S13: Gué de Saint-Féliu-d'Avall
- S14: Seuil de la base ULM
- S15: Seuil du canal de Pézilla
- S16: Seuil de Millas
- S17: Gué de Néliach
- S18: Seuil de la prise d'eau en amont de Néliach
- S19: Seuil de Reglella
- S20: Seuil du plan d'eau d'Ille-sur-Têt
- S21: Seuil du canal de Thuir
- S22: Seuil de la prise d'eau d'Ille-sur-Têt

Impact cumulé des ouvrages

<2 2 à 20 20 à 80 80 à 140 140 à 200 > 200

- Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de Vinça)**
- Communes** **Obstacle**

S1 La Têt 2,7 km : Seuil du pont de Canet

Vue d'ensemble

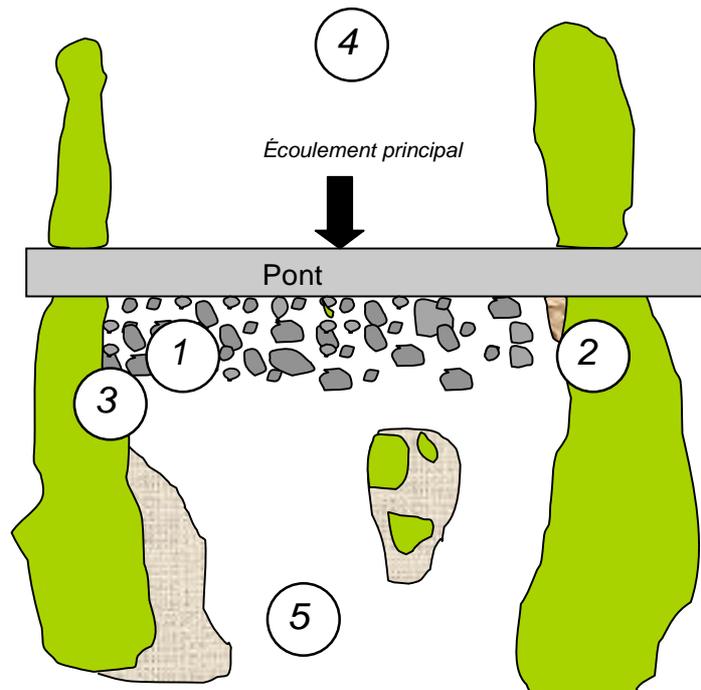
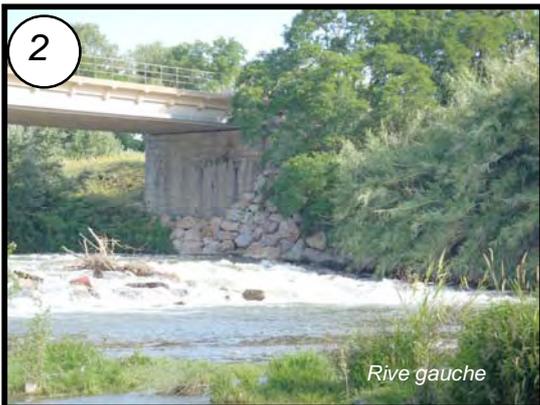


Schéma général du seuil



S1 La Têt 2,7 km : Seuil du pont de Canet

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Conseil général 66

Code ROE: ROE36178

Commune rive droite : Canet-en-Roussillon

Commune rive gauche : Sainte-Marie

Vocation initiale: Stabilité profil en long (Protection du pont)

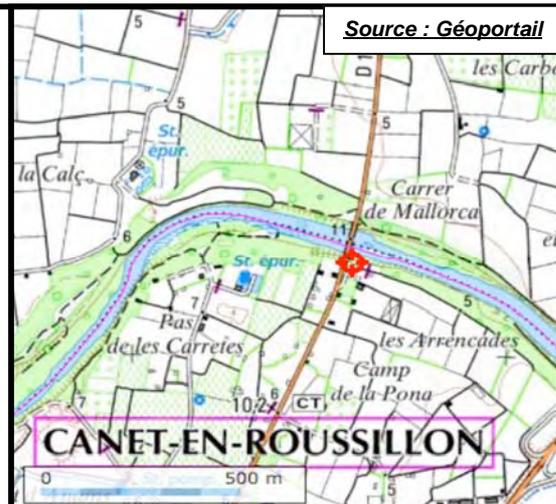
Dénivelé : 2,10 mètres (largeur :80 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

8,08 m³/s (module: 7,30 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 655 703 m

Y = 1 745 915 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil composé d'enrochements libres de diamètre variable. La plupart des enrochements se trouvent sur la rive droite de l'obstacle. Les berges sont enrochées et végétalisées, en pente moyennement inclinée en rive droite et plus abrupte en rive gauche.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil et préférentiellement sur sa partie rive gauche.

Diagnostic de franchissabilité :

Les enrochements permettent aux anguilles de trouver des zones de repos et des voies préférentielles de passage. De plus, la hauteur de chute est compensée par une face aval en pente douce et on note la présence d'un pendage latéral favorable au contournement du seuil en rive droite. Le passage des anguilles est ainsi favorisé par la configuration générale du seuil.

En période de hautes eaux, l'écoulement s'effectue sur toute la largeur du seuil et sa vitesse est plus élevée en rive gauche qu'en rive droite. Les anguilles peuvent ainsi rejoindre le bief amont sans difficulté au travers des enrochements présents.

En période de basses eaux, l'écoulement se fait essentiellement sur la partie gauche du seuil, mais sa vitesse étant plus faible qu'en période de hautes eaux, les possibilités de montaison des anguilles ne sont pas remises en cause.

Du fait de sa bonne franchissabilité quelles que soient les conditions hydroclimatiques, on attribue à ce seuil la note 1/5. La note suggérée par la grille de l'ONEMA est légèrement supérieure (1,5/5) car elle ne prend pas en compte la grande largeur de l'ouvrage qui diminue les vitesses d'écoulement.

S2 La Têt 5,9 km : Gué de Mas gaillard

0 / 5

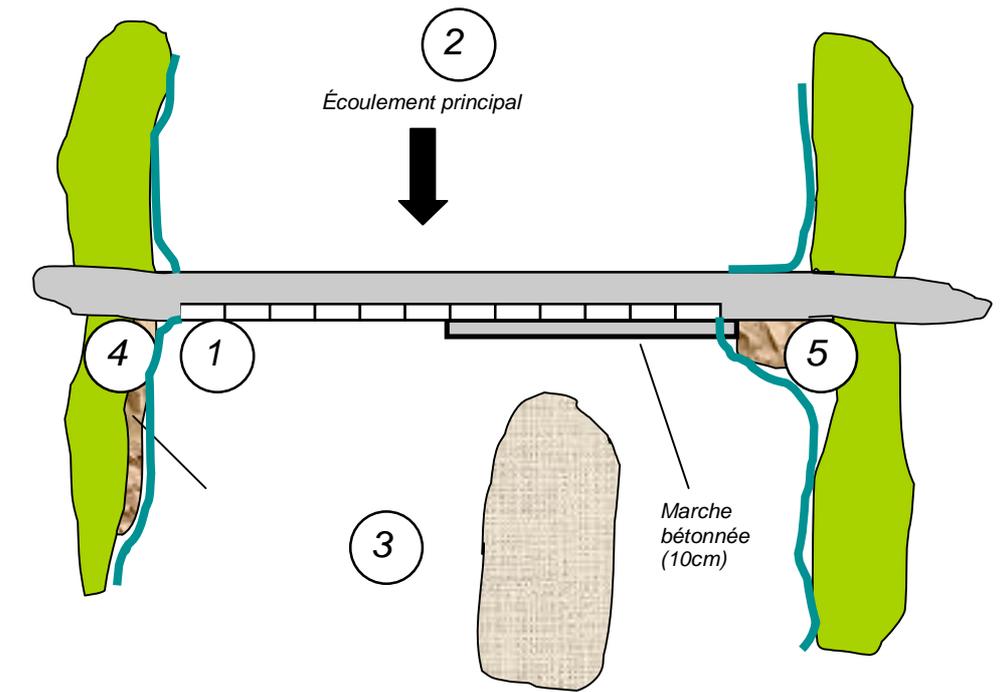


Schéma général du seuil



S2 La Têt 5,9 km : Gué de Mas gaillard

0 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Canet-en-Roussillon (aval) / Perpignan (amont)

Commune rive gauche : Sainte-Marie

Vocation initiale: Passage à gué

Dénivelé : >0,1 mètres (largeur :50 m)

Entretien : Bon

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 653 059 m

Y = 1 745 795 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué composé de 12 buses rectangulaires. Les six buses de gauche possèdent une marche de béton de 10cm à leur base. Les berges des deux rives sont végétalisées et sont également composées de quelques maçonneries en roche et béton.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait dans la totalité des buses.

Diagnostic de franchissabilité :

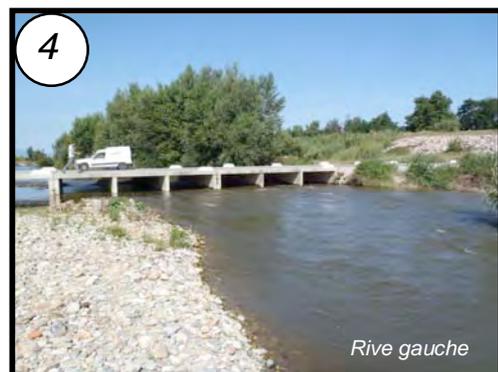
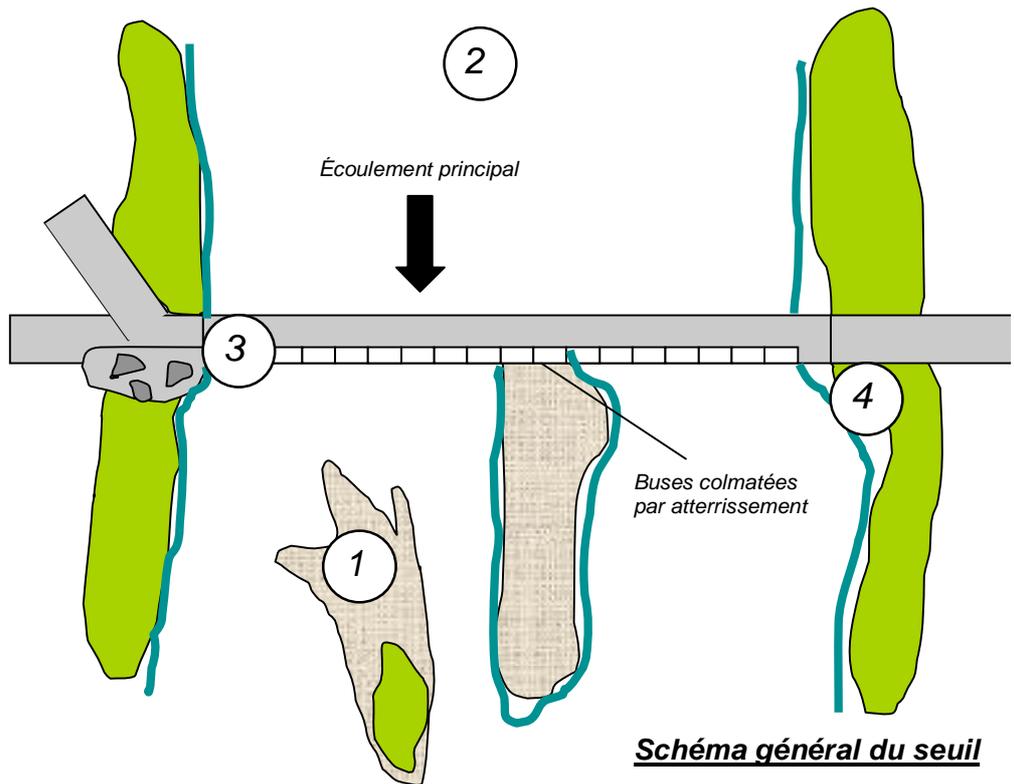
Ces buses rectangulaires ne forment pas d'obstacles et n'engendrent pas de rupture de pente (photo 1). Le passage des anguilles n'est pas remis en question.

L'absence d'obstacle présenté par ce gué permet de considérer cet ouvrage comme sans impact avec une note de 0/5.

S3 La Têt 10,2 km : Gué de Bompas

0 / 5

Vue d'ensemble



S3 La Têt 10,2 km : Gué de Bompas

0 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Perpignan

Commune rive gauche : Bompas

Vocation initiale: Passage à gué

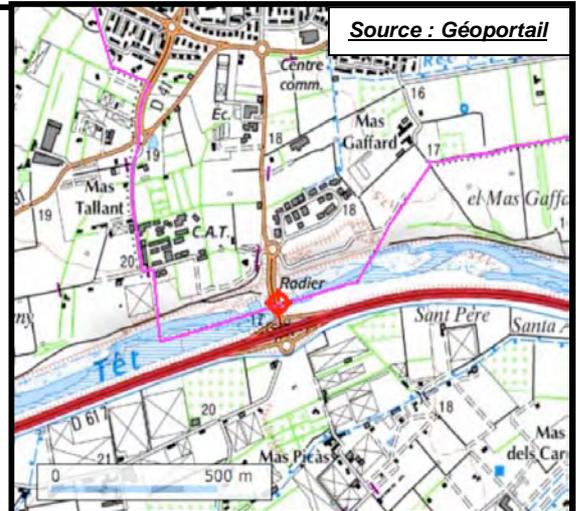
Dénivelé : >0,1 mètres (largeur :60 m)

Entretien : Bon, 2 buses colmatées par atterrissement

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 648 954 m

Y = 1 745 882 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-0,5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué composé de 18 buses rectangulaires. Les buses possédaient à l'origine une marche de béton à leur base, mais un comblement du bief aval par des atterrissements en a recouvert la grande majorité. Deux des buses centrales sont entièrement colmatées. La berge en rive droite est végétalisée, et bétonnée juste en aval du pont. La berge en rive gauche est végétalisée.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait sur toute la largeur du seuil dans les buses non colmatées.

Diagnostic de franchissabilité :

Cet ouvrage a l'avantage de ne pas constituer de rupture de pente. Le passage des anguilles n'est pas remis en question ici, quelles que soient les conditions hydroclimatiques.

L'absence d'obstacle pour la remontée des anguilles nous conduisent ainsi à lui attribuer une note de 0/5.

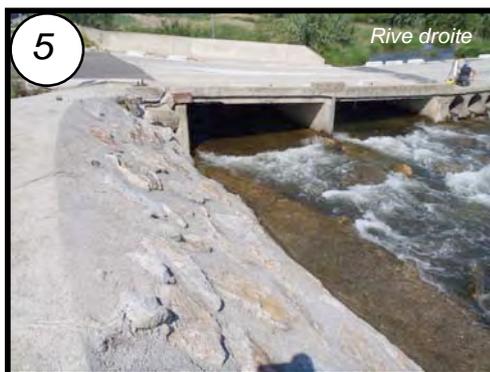
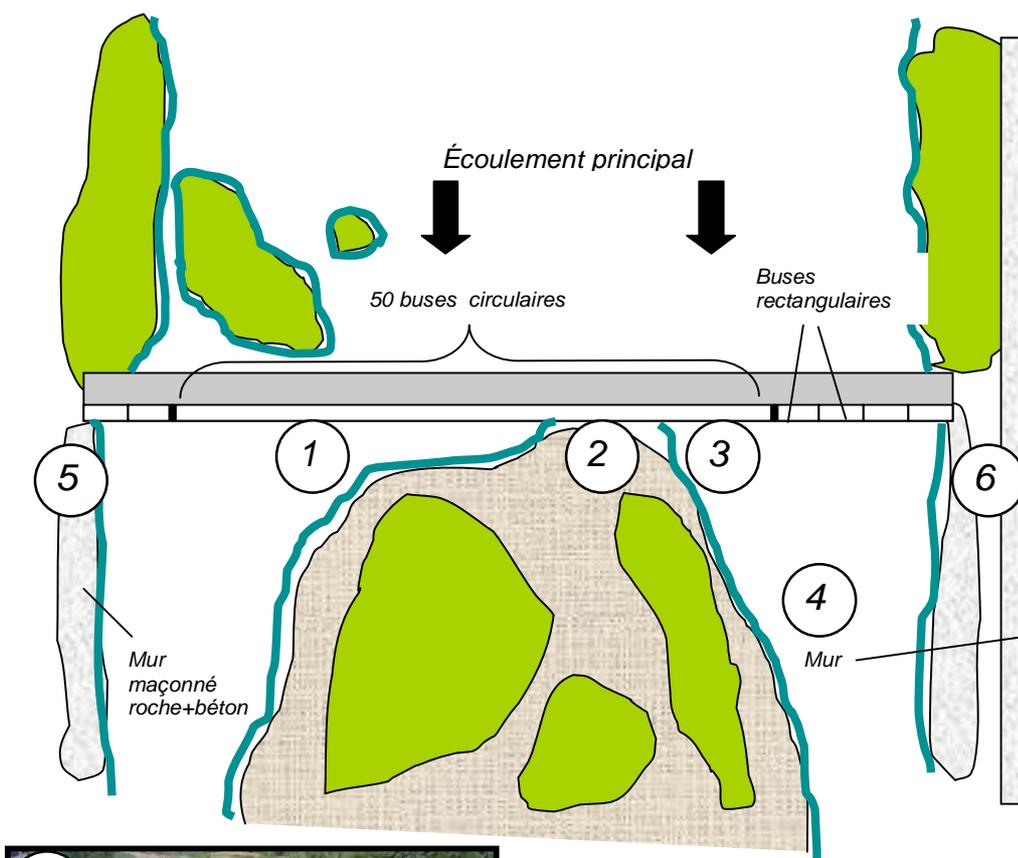


Schéma général du seuil

S4 La Têt 13,3 km: Gué du palais des expositions

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Ville de Perpignan

Code ROE: ROE 36184

Commune rive droite : Perpignan

Commune rive gauche : Perpignan

Vocation initiale: Passage à gué

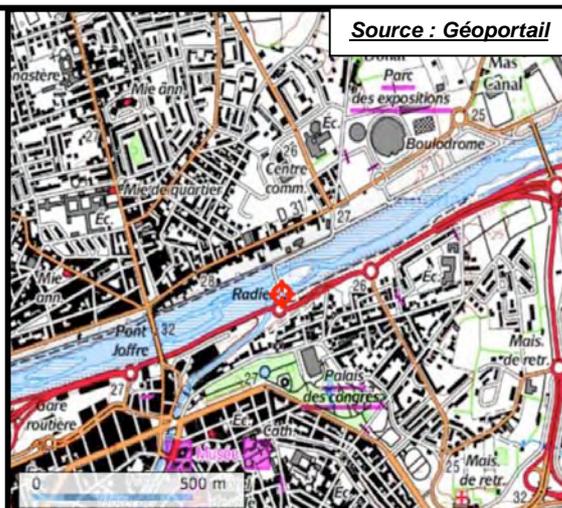
Dénivelé : 1,33 mètres (largeur :80 m – longueur buses : 6m)

Entretien : Buses centrales colmatées par atterrissements

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 646 117 m

Y = 1 744 748 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		3,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est un passage à gué composé de deux buses rectangulaires en rive droite, quatre buses rectangulaires en rive gauche et cinquante buses circulaires de même diamètre au centre.

Les buses circulaires de la moitié droite de l'obstacle possèdent une marche d'une dizaine de centimètres à leur base qui engendre une rupture de pente marquée. Les berges des deux rives sont végétalisées en amont du seuil et maçonnées en roche et béton avec une pente marquée en aval.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait dans la totalité des buses non colmatées.

Diagnostic de franchissabilité :

La largeur et la pente de cet obstacle sont favorables pour la montaison des anguilles. Ce n'est pas le cas des buses qui sont bétonnées, et qui peuvent entraîner un impact sur la migration anadrome.

En période de hautes eaux, les vitesses d'écoulement sont trop importantes dans les buses rectangulaires et dans les buses circulaires de la partie droite (photo 1) pour permettre le passage d'autant plus qu'il n'y a pas de zones de repos. La marche de béton à leur base les rend infranchissables compte tenu des faibles capacités de nage des individus présents ici (majorité d'anguillettes). En revanche, les vitesses d'écoulement sont moins importantes dans les buses circulaires du côté gauche (photo 3), et l'absence de rupture de pente marquée à cet endroit permet aux anguilles de rejoindre le bief amont.

En période de basses eaux, l'écoulement s'effectue uniquement dans les buses des parties gauche et extrême droite du seuil. L'absence de marche dans la partie gauche rend ce seuil franchissable même durant les périodes d'étiage à partir du moment où des écoulements y sont présents. Ce n'est en revanche pas le cas de la partie droite où la marche crée une sélection au sein de la population migrante et donc un risque de retard à la migration.

Cet obstacle est franchissable, mais une minorité de buses permet le passage en période de hautes eaux et peut entraîner du retard ou une sélection. La note attribuée est 2/5, inférieure à celle de la grille de l'ONEMA (3,5/5) à cause de la largeur du gué et de la configuration favorable de certaines buses, notamment en rive gauche.

S5 La Têt 13,8 km : Radier du pont Joffre

2 / 5

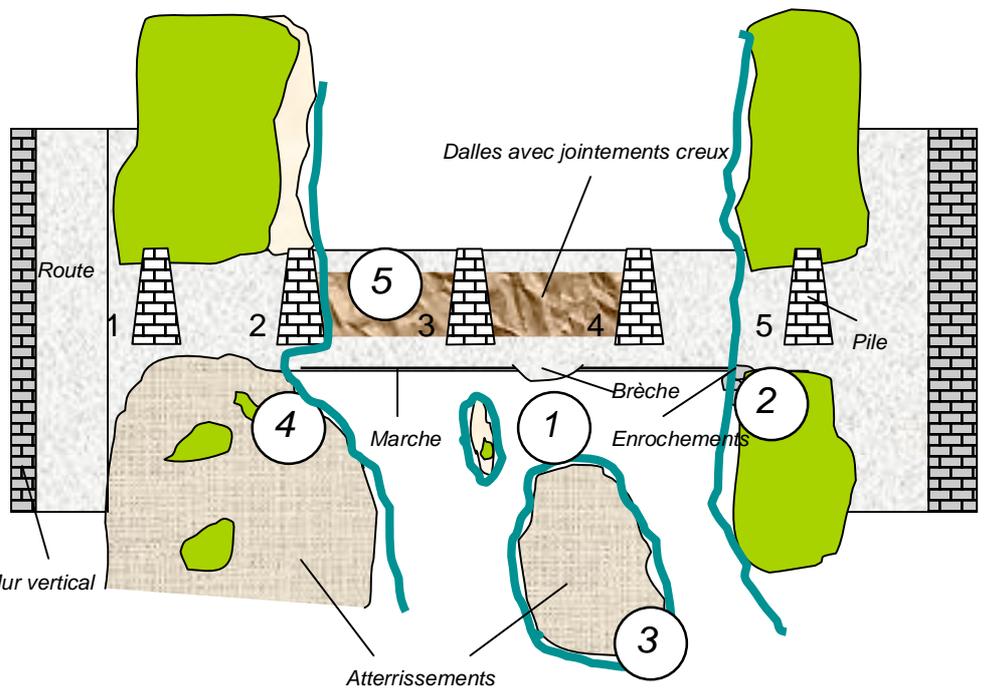
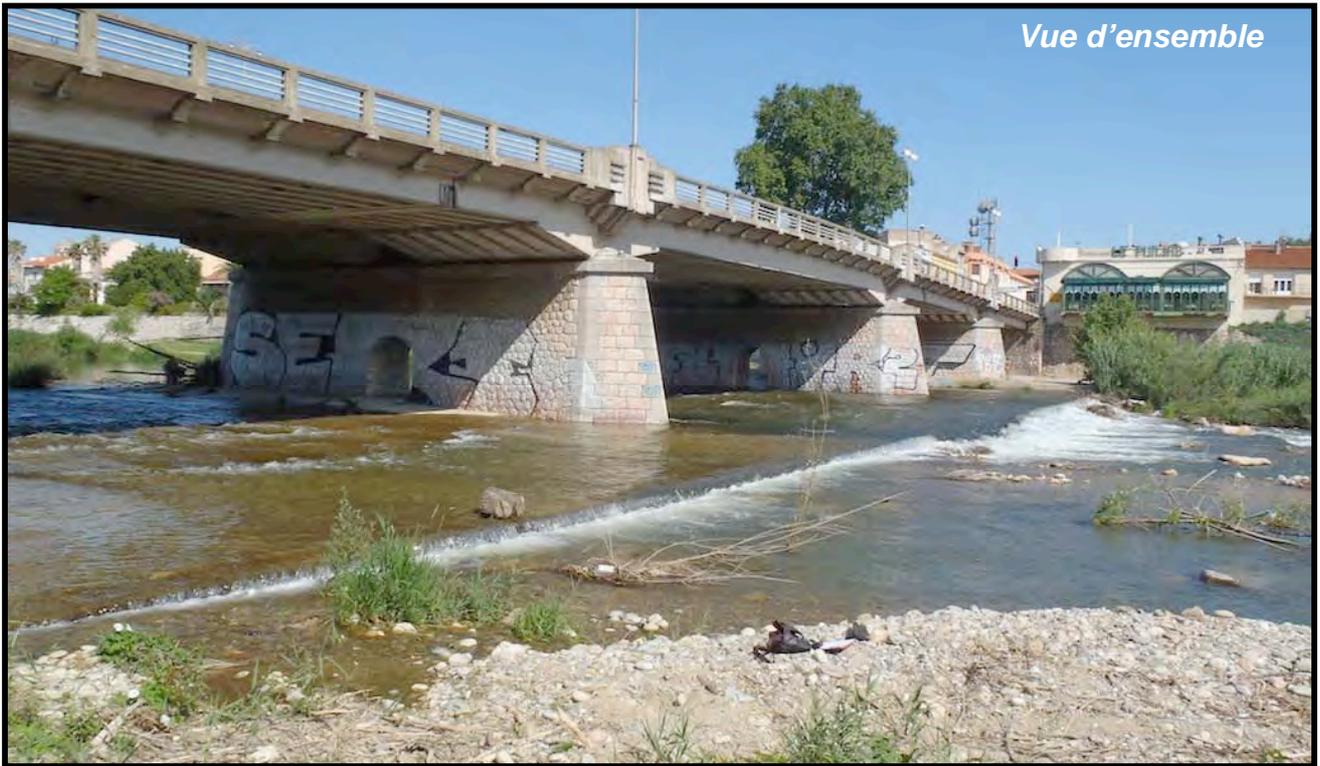
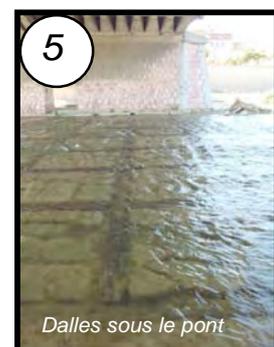


Schéma général du seuil



S5 La Têt 13,8 km : Radier du pont Joffre

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Ville de Perpignan

Code ROE: ROE45481

Commune rive droite : Perpignan

Commune rive gauche : Perpignan

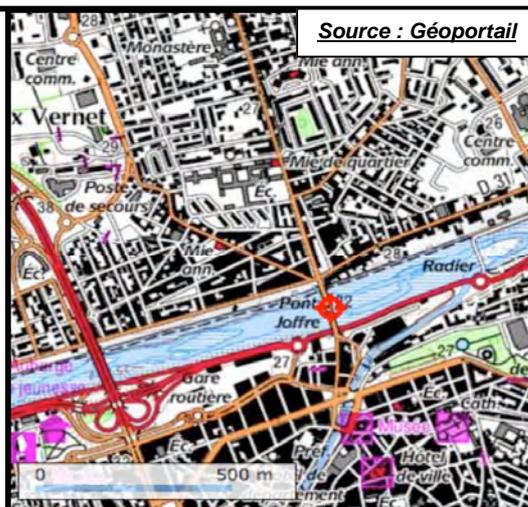
Vocation initiale: Protection des piles du pont

Dénivelé : 1,30 mètres (largeur :80 m)

Entretien : Comblement du bief aval

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:
8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 645 703 m Y = 1 744 625 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1.5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est un radier de béton à paroi moyennement inclinée et avec une marche verticale (10-15 centimètres). On note la présence d'une brèche au niveau de cette marche entre les piles 3 et 4. Des dalles de béton pourvues de jointements creux sont présentes entre les piles centrales du pont (photo 5).

Les berges des deux rives sont délimitées par des murs de briques verticaux.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait par surverse entre les piles 2 et 5.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil possède un dénivelé important compensé par une inclinaison favorable à la montaison des anguilles. Il est entièrement bétonné, mais les dalles présentes entre les piles du pont possèdent des jointements creux qui augmentent la rugosité de cet obstacle.

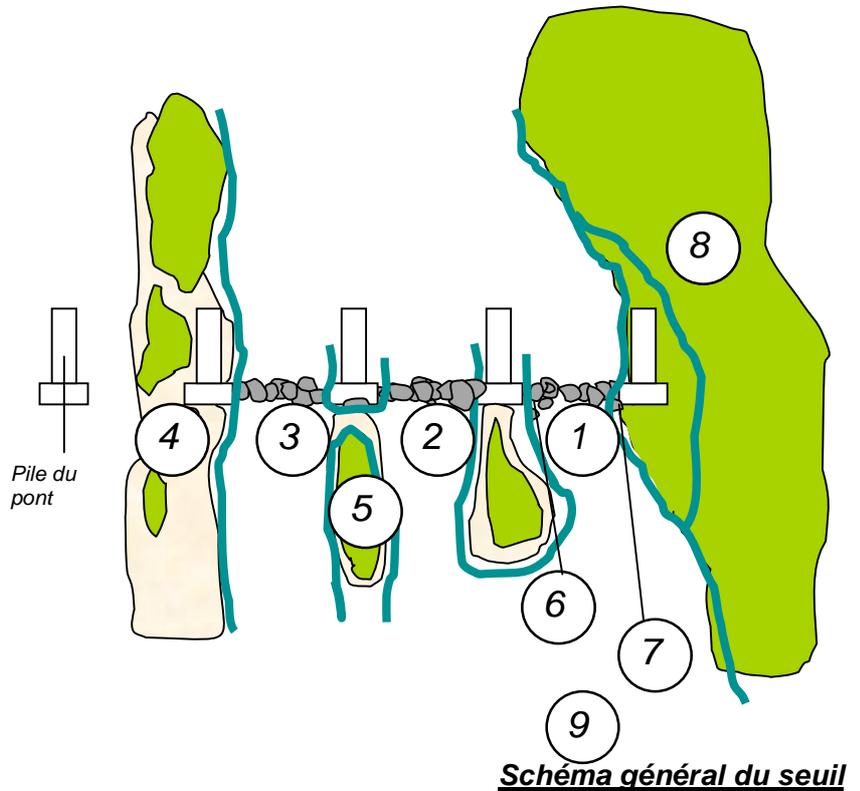
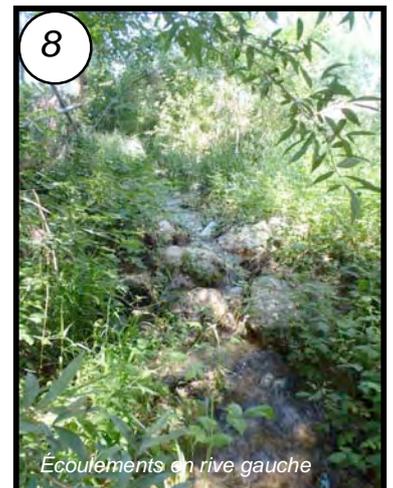
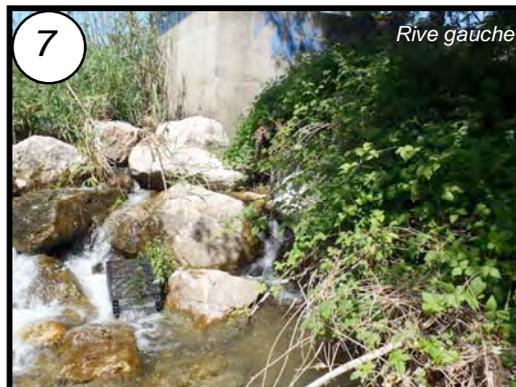
En période de hautes eaux, la migration de montaison peut être perturbée par la marche verticale, ainsi que par la longueur du seuil (15-20 m). En effet, l'absence de caches et de zones de repos, et des vitesses d'écoulement importantes, peuvent entraîner une sélection importante au sein de la population migrante. Cependant, on observe en rive droite (photo 4) des possibilités de passage avec une hauteur de chute comblée par des atterrissements et des vitesses d'écoulement plus faibles. Le passage des anguilles y est possible, avec toutefois un risque de sélection.

En période de basses eaux, l'écoulement s'effectue par surverse uniquement dans la partie centrale du seuil, mais la diminution des vitesses d'écoulement permet aux anguilles de le franchir en passant par la brèche centrale ou en rive gauche grâce aux blocs et aux atterrissements qui s'y trouvent.

Le passage des anguilles est possible mais il n'en reste pas moins qu'un retard à la migration est possible, notamment en période de hautes eaux. La note attribuée est ainsi de 2/5, légèrement supérieure à celle indiquée par la grille de l'ONEMA (1,5/5).

S6 La Têt 15,2 km : Seuil du pont SNCF

1 / 5



S6 La Têt 15,2 km : Seuil du pont SNCF

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Perpignan

Commune rive gauche : Perpignan

Vocation initiale: Stabilité du profil en long (pour le pont)

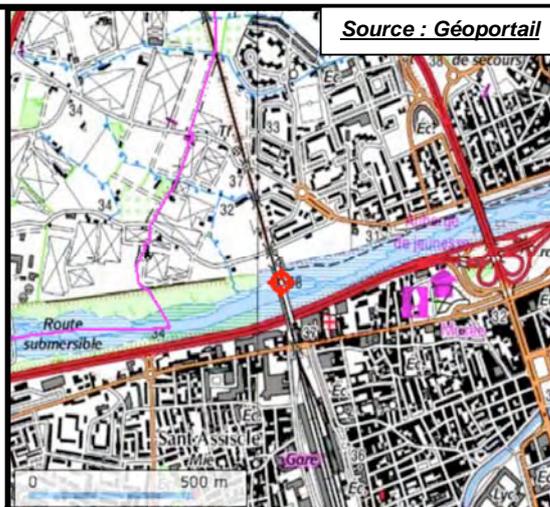
Dénivelé : 1,0 mètre (largeur :90 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 644 421 m

Y = 1 744 292 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+ 1
	≤ 1,0 m	+ 2
	≤ 2,0 m	+ 3
	> 2,0 m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 0,5 - 1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse) Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 0,5 - 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		0

Caractéristiques du seuil :

Cet obstacle est composé de trois séries d'enrochements libres situées entre chaque pile du pont. Des atterrissements importants se sont accumulés juste en aval de chaque pile. Les berges sont constituées de buttes végétalisées à pente inclinée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse entre chaque pile, et on pouvait observer sur la berge en rive gauche la formation d'un écoulement qui relie les bief amont et aval de l'obstacle sans rupture de pente.

Diagnostic de franchissabilité :

Les enrochements libres présents sous les trois arches de ce pont possèdent les mêmes caractéristiques : une très bonne rugosité, une hauteur de chute assez faible ainsi qu'une inclinaison moyenne. Ces paramètres sont tous favorables à la remontée des anguilles.

En période de hautes eaux, l'écoulement présent au centre des arches est trop important pour permettre le passage des anguilles. Cependant, il est plus faible au niveau des parties latérales des trois séries d'enrochements (photos 5 et 6). On observe également en rive gauche la formation d'un écoulement sur une pente très douce et avec une vitesse d'écoulement faible, ce qui constitue une voie de contournement potentielle.

En période de basses eaux, l'écoulement se concentre uniquement au centre des trois séries d'enrochements, mais la baisse des vitesses d'écoulement permet aux anguilles de franchir sans difficulté ce seuil grâce à une inclinaison favorable et aux multiples voies préférentielles générées par les enrochements présents sous les arches.

La migration anadrome des anguilles peut s'effectuer sans difficulté et en toutes conditions hydroclimatiques au niveau de cet obstacle. Il est donc noté 1/5, évaluation supérieure à celle de la grille de l'ONEMA (0/5), l'obstacle n'étant pas effacé.

S7 La Têt 16,1 km : Gué de la carrière de béton

0 / 5

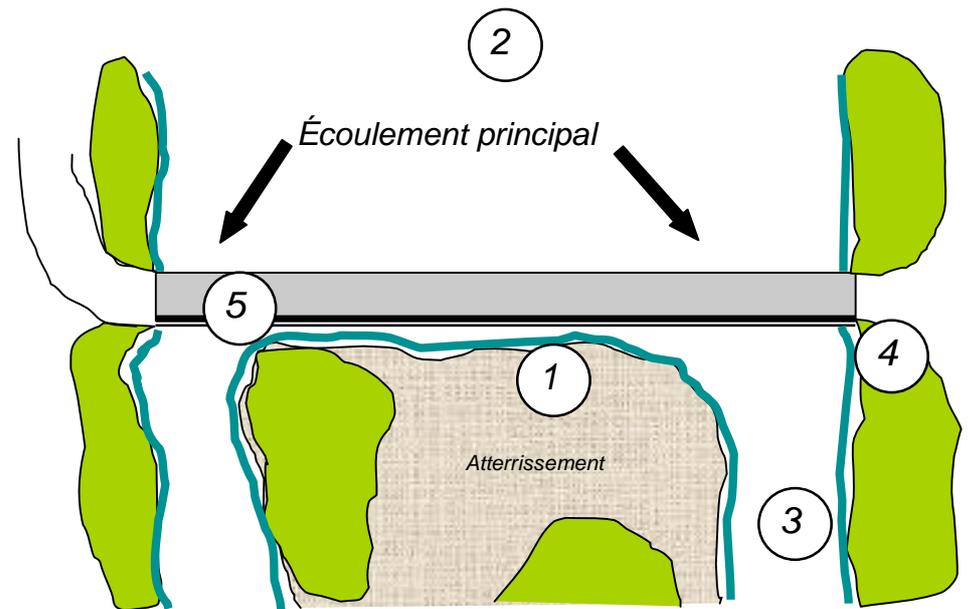
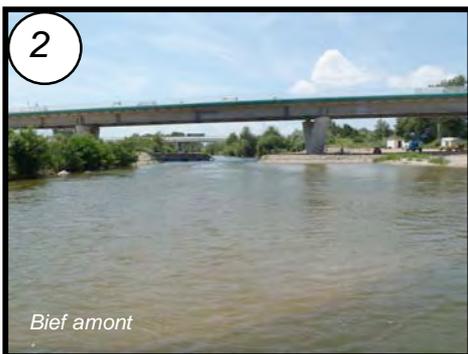
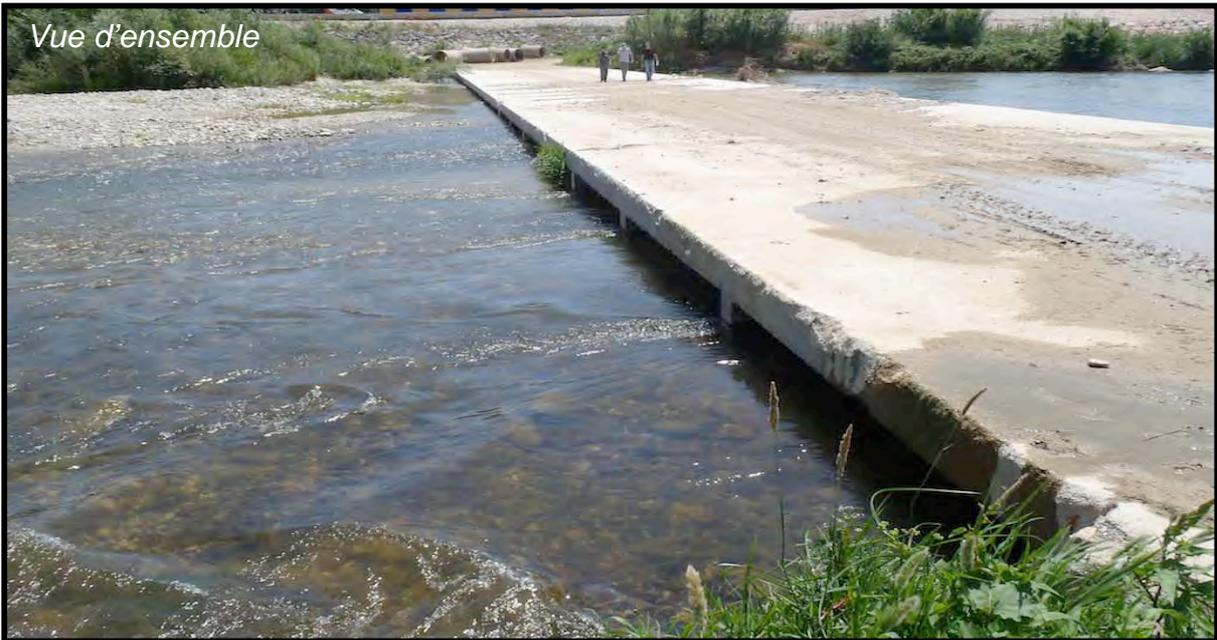


Schéma général du seuil



S7 La Têt 16,1 km : Gué de la carrière de béton

0 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Conseil général 66

Code ROE: ROE45483

Commune rive droite : Perpignan

Commune rive gauche : St-Estève

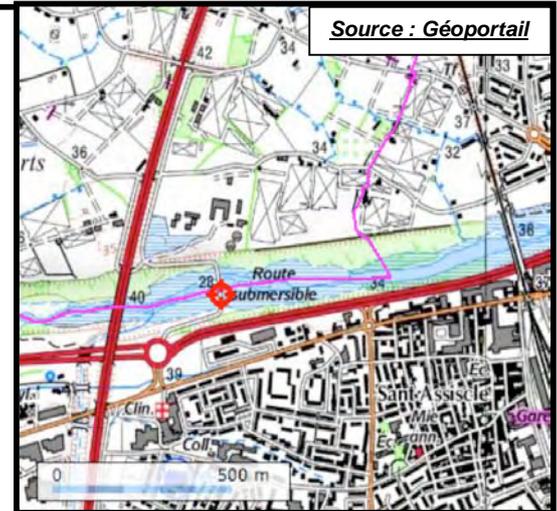
Vocation initiale: Passage à gué

Dénivelé : <0,1 mètres (largeur :70 m)

Entretien : Gué prochainement détruit

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:
8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 643 562 m Y = 1 744 089 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-1,5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué bétonné composé d'une série de buses rectangulaires de même longueur. Il n'entraîne pas de rupture de pente et des atterrissements se sont formés en aval et au sein des buses, sans toutefois les colmater. Ce seuil sera détruit dans les six mois à cause du nouveau pont en amont.

Les berges en rive droite et gauche sont végétalisées et possèdent un pendage latéral favorable

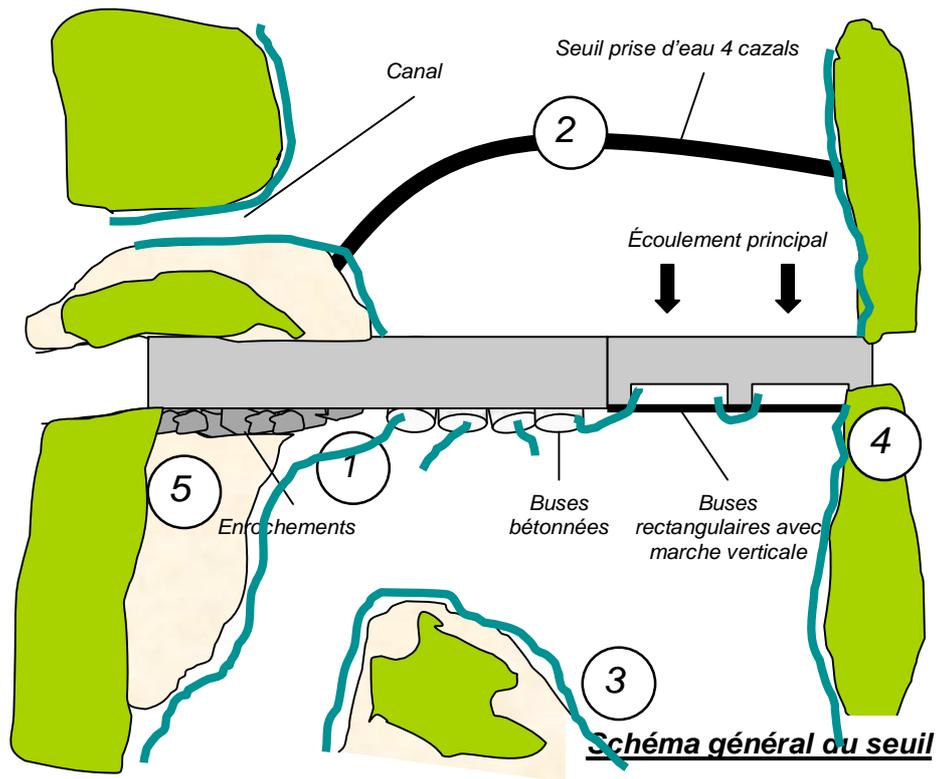
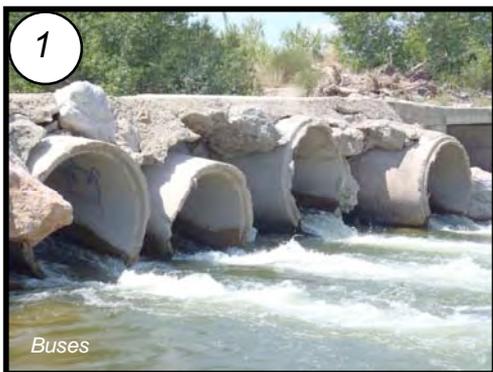
Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait au sein de toutes les buses.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce passage busé ne présente pas de chute et l'écoulement qui s'effectue au sein des buses est naturel. La migration des anguilles peut s'effectuer sans difficulté en toute période hydroclimatique.

L'absence d'obstacle au niveau de ce gué nous permet de considérer cet ouvrage comme étant sans impact avec une note de 0/5, corroborée par l'évaluation négative de la grille de l'ONEMA (-1,5/5).

S8 La Têt 19,6 km : Gué de la sablière



S8 La Têt 19,6 km : Gué de la sablière

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Ville de Baho et Etat (RN 116)

Code ROE: ROE36211

Commune rive droite : Le Soler (amont) - Perpignan (aval)

Commune rive gauche : Baho

Vocation initiale: Passage à gué

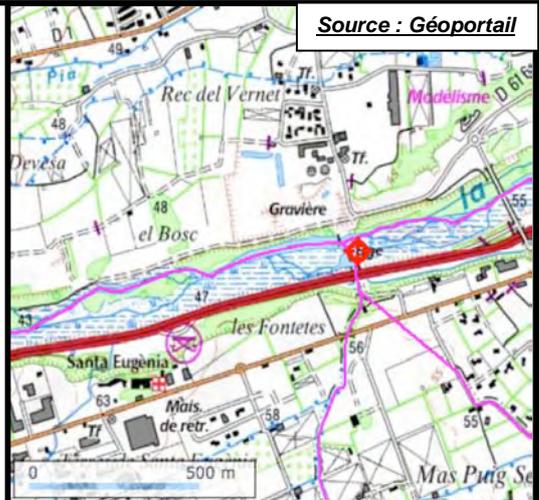
Dénivelé : 0,9 mètres (largeur :40 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:
8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)

Source : Géoportail



Localisation (Lambert II étendu)
X = 640 245 m Y = 1 743 134 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2,5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué composé en rive gauche de deux buses rectangulaires qui présentent une rupture de pente verticale, puis en rive droite de quatre buses circulaires bétonnées de diamètre important qui sont incrustées dans le seuil grâce à un système d'enrochements bétonnés.

Le seuil comporte des enrochements libres de diamètre important à son extrémité droite (photo 5). Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente marquée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait au sein de toutes les buses.

Diagnostic de franchissabilité :

Les buses circulaires sont complètement lisses et présentent une inclinaison moyenne. Quant aux buses rectangulaires, elles présentent une rupture de pente marquée très défavorable à la migration des anguilles.

En période de hautes eaux, le débit est trop important pour permettre le passage des anguilles compte tenu de la rugosité faible des buses circulaires et de la marche verticale à l'aval des buses rectangulaires. Le passage peut en revanche s'effectuer lorsque le niveau d'eau est assez élevé pour submerger la marche même si cela entraîne une sélection importante (vitesses d'écoulement élevées).

En période de basses eaux, les buses circulaires sont sèches et non connectées au bief aval. Les vitesses d'écoulement sont moins importantes au sein des buses rectangulaires, mais la hauteur de la marche verticale est plus importante qu'en hautes eaux et le passage est donc compromis.

Ce seuil apparaît difficilement franchissable, le passage étant uniquement possible en période de hautes eaux pour une partie de la population migrante. La note attribuée à cet obstacle est donc 3/5, légèrement supérieure à celle suggérée par la grille de l'ONEMA (2,5/5) en raison du risque de retard et de sélection qu'il peut engendrer, notamment en conditions de basses eaux.

S9 La Têt 19,6 km : Seuil prise d'eau des 4 cazals

1 / 5

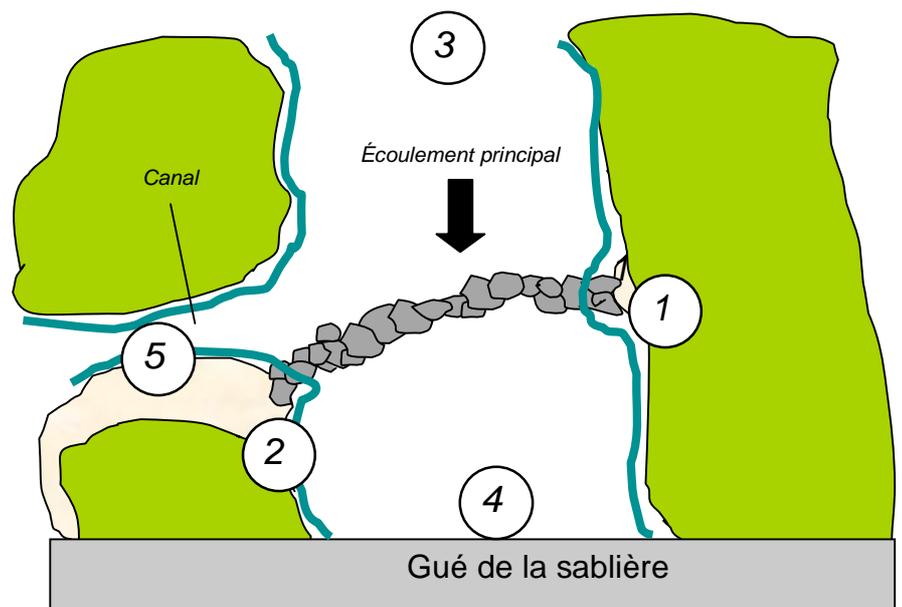


Schéma général du seuil



S9 La Têt 19,6 km : Seuil prise d'eau des 4 cazals

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ASA des 4 cazals

Code ROE: ROE45484

Commune rive droite : Le Soler

Commune rive gauche : Baho

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

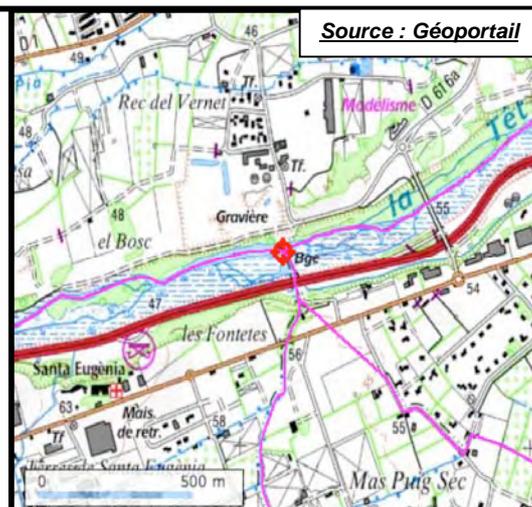
Dénivelé : 1,10 mètres (largeur :15 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 640 229 m

Y = 1 743 151 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+ 1
	≤ 1,0 m	+ 2
	≤ 2,0 m	+ 3
	> 2,0 m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	- 0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		1

Caractéristiques du seuil :

Seuil composé d'enrochements libres de diamètres variables permettant de maintenir une hauteur d'eau suffisante pour l'alimentation du canal. Les berges des deux rives sont composées de butte de terre et possèdent une pente douce.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil entraîne une hauteur de chute significative et sa largeur est faible. Cependant, il présente une face aval moyennement inclinée et un parement aval très rugueux, avec des enrochements de diamètres hétérogènes différents entraînant la formation de multiples voies de passage potentiel.

En période de hautes eaux, les vitesses d'écoulement importantes dans la partie centrale du seuil peuvent gêner la montaison des anguilles, hormis les bonnes nageuses qui peuvent le franchir directement. Cependant les berges de chaque rive sont composées de buttes de terre et un contournement de l'obstacle est possible si celles ci sont humidifiées.

En période de basses eaux, les vitesses d'écoulement sont moins importantes et les anguilles peuvent profiter de la rugosité importante de ce seuil pour le franchir sans difficulté.

Ce seuil est franchissable sans difficulté en toutes conditions hydroclimatiques, la note attribuée est ainsi la même que celle suggérée par la grille de l'ONEMA : 1/5.

S10 La Têt 21,5 km : Seuil du Soler aval

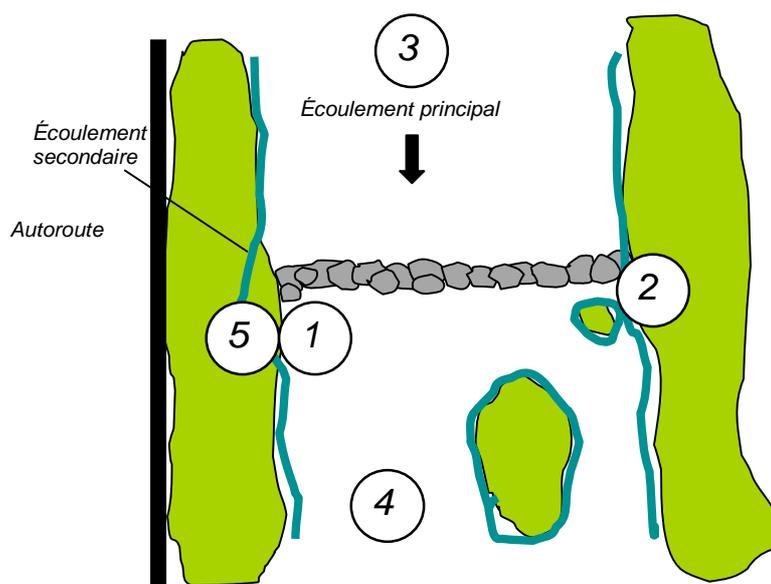


Schéma général du seuil

S10 La Têt 21,5 km : Seuil du Soler aval

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE36224

Commune rive droite : Le Soler

Commune rive gauche : Le Soler

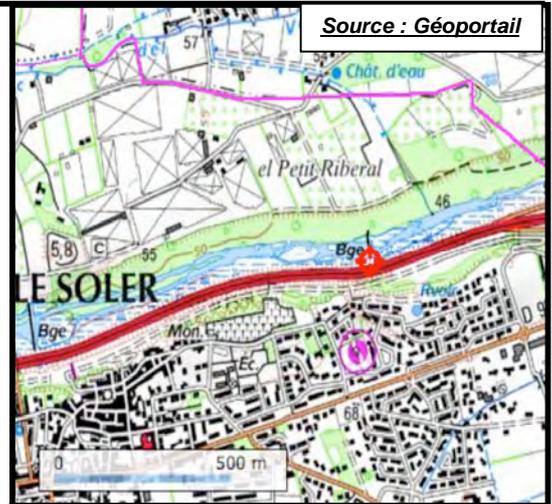
Vocation initiale: Stabilité du profil en long

Dénivelé : 1,0 mètre (largeur :54 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:
8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)
X = 638 400 m Y = 1 742 679 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+ 1
	≤ 1,0 m	+ 2
	≤ 2,0 m	+ 3
	> 2,0 m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	- 0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	- 0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		0

Caractéristiques du seuil :

Seuil composé d'enrochements libres de diamètre variable dont la vocation initiale est la stabilisation de la berge du fait de la présence de l'autoroute en rive droite.

Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente douce.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Le franchissement de cet obstacle par les anguilles est assuré grâce à une bonne rugosité (générée par les enrochements), une faible hauteur de chute ainsi qu'un effet berge en rive droite et en rive gauche.

En période de hautes eaux, les vitesses d'écoulement sont assez importantes sur la partie centrale et la rive gauche de l'obstacle, mais elles sont freinées par les enrochements qui rendent le passage possible. De plus le seuil peut être contourné par la berge en rive droite car l'écoulement y est très faible et la pente moins marquée.

En période de basses eaux, l'écoulement faible s'effectue uniquement dans la partie centrale dont la rugosité offre de multiples possibilités de passages entre les enrochements.

La grille de l'ONEMA suggère d'évaluer cet obstacle avec une note de 0/5, mais il ne peut être considéré comme effacé. La note finale est donc 1/5.

S11 La Têt 22,5 km: Seuil du Soler amont

2 / 5

Vue d'ensemble

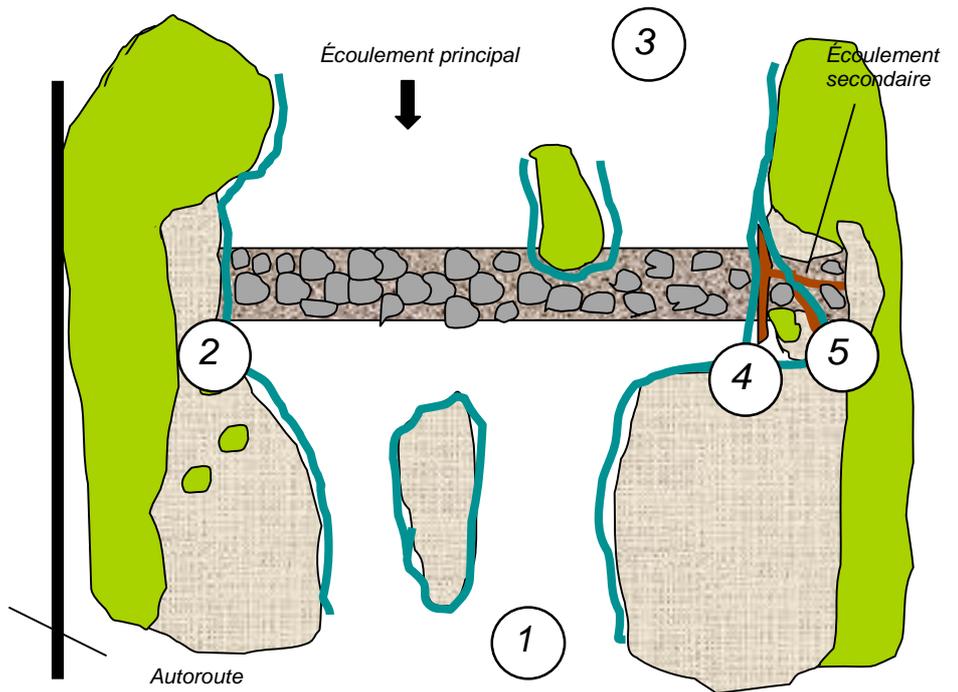


Schéma général du seuil

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE36235

Commune rive droite : Le Soler

Commune rive gauche : Le Soler

Vocation initiale: Stabilité du profil en long

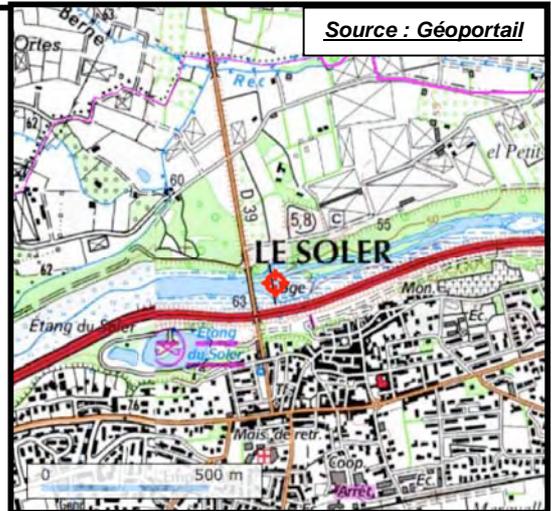
Dénivelé : 2,70 mètres (largeur :120 m)

Entretien : Végétation sur le parement aval

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:
8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)

Source : Géoportail



Localisation (Lambert II étendu)
X = 637 373 m Y = 1 742 492 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2

Caractéristiques du seuil :

Seuil constitué par un maçonnerie d'enrochements et de béton destinés à stabiliser le profil en long à cause de la présence d'une autoroute en rive droite et d'un pont en amont.

Les berges sont végétalisées et possèdent une pente faiblement inclinée.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil, avec un écoulement secondaire sur la berge en rive gauche.

Diagnostic de franchissabilité :

La hauteur de chute de cet obstacle est importante et défavorable pour la remontée des anguilles. Cependant, la face aval inclinée et la bonne rugosité du seuil tendent à permettre le passage.

En périodes de hautes eaux, les vitesses d'écoulement dans la partie centrale du seuil sont trop importantes pour permettre le franchissement des anguilles. Le passage est cependant possible par la berge en rive droite si elle est humidifiée (photo 2). En rive gauche, on observe un écoulement secondaire moins important (photo 5) entre les enrochements qui permet également aux anguilles de rejoindre le bief amont sans difficulté.

En périodes de basses eaux, l'écoulement s'effectue de manière plus faible uniquement dans la partie centrale de l'obstacle. La rugosité, la largeur importante et la face moyennement inclinée de celui-ci permettent son franchissement même si la migration des anguilles peut être freinée par le diamètre très grossier des blocs ou par la hauteur de chute importante.

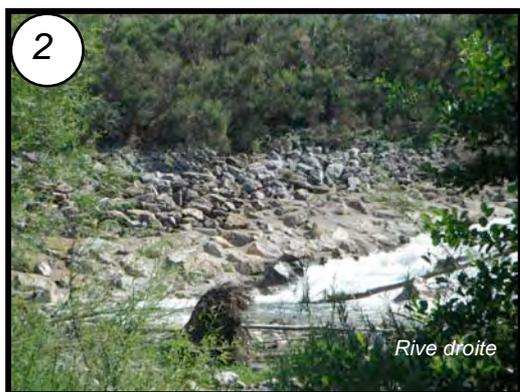
Cet obstacle est donc franchissable avec risque d'impact (2/5), en cohérence avec la grille de l'ONEMA.

S12 La Têt 23,6 km : Seuil du canal de Vernet Pia

Vue d'ensemble



Seuil



Rive droite



Rive gauche

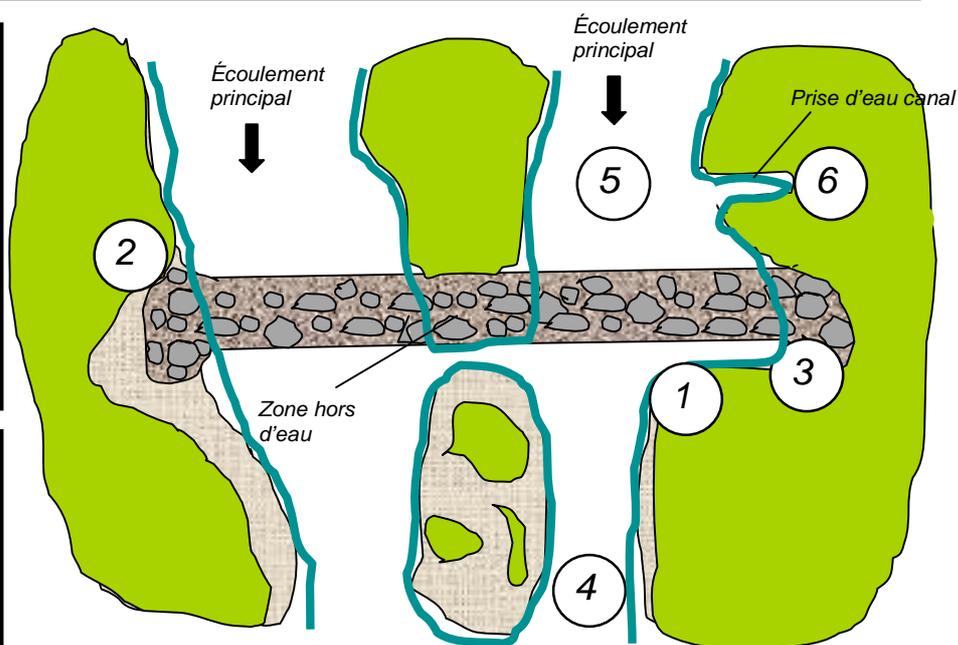


Schéma général du seuil



Bief aval



Bief amont



Canal

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE36269

Commune rive droite : Le Soler
Commune rive gauche : Le Soler

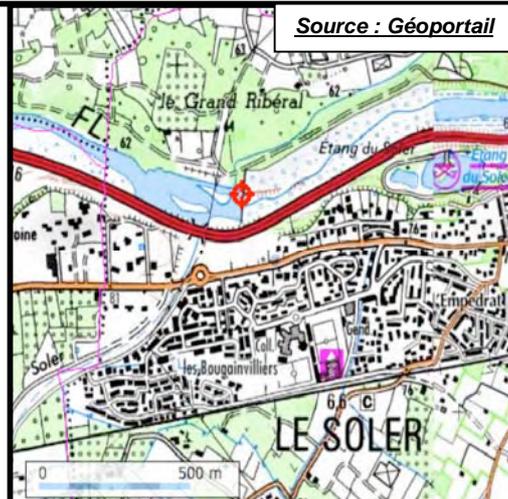
Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 3,72 mètres (largeur :140 m)

Entretien : Végétation présente sur le parement aval

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:
 8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)
 X = 636 338 m Y = 1 742 274

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		3

Caractéristiques du seuil :

Seuil constitué par un maçonnerie d'enrochements grossiers et de béton. Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente marquée. La prise d'eau du canal se trouve un peu plus en amont en rive gauche.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil, hormis les extrémités (photos 2 et 3) et la partie centrale où se trouve de la végétation.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil présente une hauteur de chute importante toutefois compensée par une face aval moyennement inclinée, une largeur importante (140m) et la présence d'enrochements qui offrent des voies préférentielles de passage.

En période de hautes eaux, l'écoulement dans la partie centrale se révèle trop important et la rugosité pas suffisante pour permettre le passage des anguilles. Le seuil demeure toutefois franchissable au niveau des nombreuses zones périphériques d'écoulement offertes par la largeur importante de ce seuil car les vitesses sont favorables à la remontée des anguilles.

En période de basses eaux, le débit est moins important, ce qui augmente le nombre de voies de passage potentiel dans la partie centrale, la rugosité étant suffisante dans ces conditions.

Bien que cet ouvrage soit franchissable, il demeure un risque de retard à la migration, essentiellement en périodes de hautes eaux. La note attribuée à cet obstacle est donc 2/5, moins sévère que celle préconisée par l'ONEMA (3/5) car elle ne prend pas en compte l'existence des zones périphériques d'écoulement très favorables à la remontée des anguilles.

S13 La Têt 25,6 km : Gué de Saint-Féliu d'Avall **2 / 5**

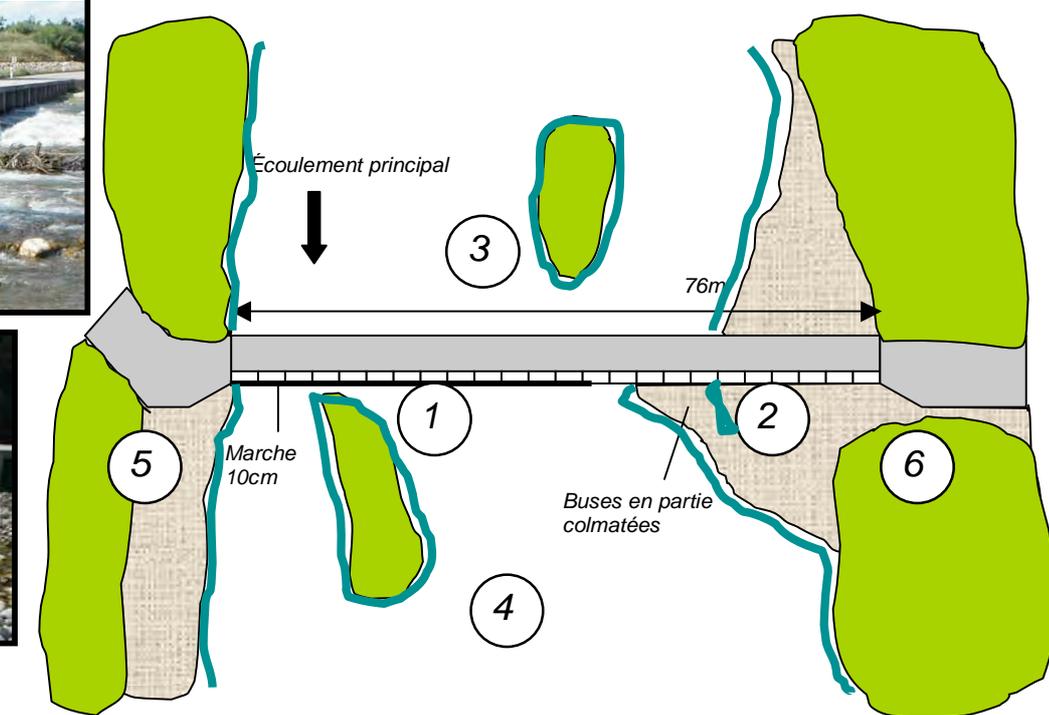


Schéma général du seuil



S13 La Têt 25,6 km : Gué de Saint-Féliu d'Avall

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE45595

Commune rive droite : St-Féliu d'Avall

Commune rive gauche : Pézilla-la-rivière

Vocation initiale: Passage à gué

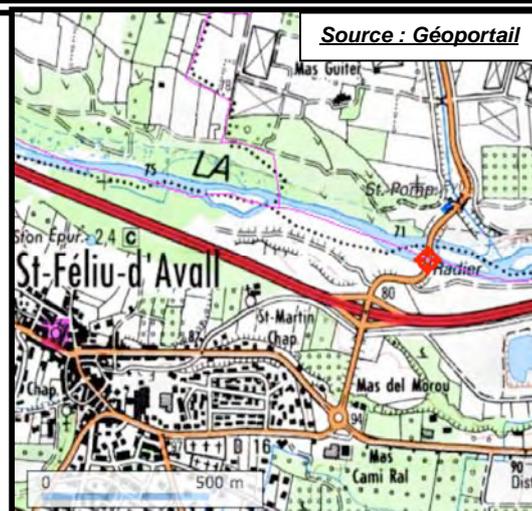
Dénivelé : 0,46 mètres (largeur :76 m – longueur buses :7 m)

Entretien : Gué bientôt élargi en vue du rajout d'une piste cyclable

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise mesuré à Perpignan:

8,08 m³/s (module : 7,30 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 634 110 m Y = 1 742 380 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-0,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est un passage à gué en béton, pourvu de buses rectangulaires. Une marche d'une dizaine de centimètres se trouve à la base des buses sauf en rive gauche où elle est comblée par des atterrissements.

Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente marquée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait au sein de toutes les buses, exceptées celles en rive gauche.

Diagnostic de franchissabilité :

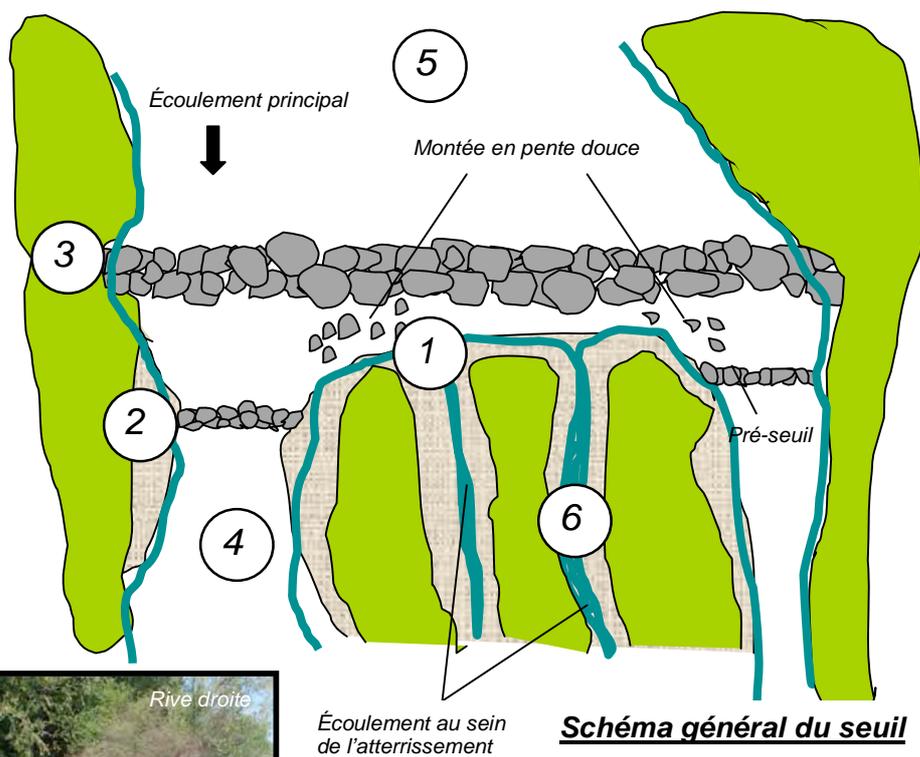
Ce passage à gué présente des caractéristiques différentes entre les buses de ses deux rives. En effet, celles de rive droite sont défavorables à la migration des anguilles, à cause d'une marche d'une dizaine de centimètres à leur base et de leur faible rugosité. En revanche, des atterrissements ont colmaté la marche des buses de rive gauche permettant d'augmenter la rugosité et ainsi de favoriser la remontée des anguilles.

En périodes de hautes eaux, la marche s'efface en rive droite, mais le passage des anguilles reste difficile à cause des écoulements importants. La remontée peut en revanche s'effectuer sans difficulté dans les buses en eau de la rive gauche grâce à la rugosité des atterrissements et aux écoulements plus faibles.

En période de basses eaux, l'écoulement s'effectue uniquement en rive droite (si les vitesses d'écoulement diminuent). La marche à la base des buses risque toutefois de causer un impact sur la migration de montaison.

La grille de l'ONEMA nous suggère de considérer cet obstacle comme effacé à cause de ses caractéristiques physiques favorables (-0,5/5), mais elle ne prend pas en compte le fait que la partie gauche de l'ouvrage soit asséchée en période de basses eaux, ce qui peut avoir un impact sur la migration. La note finale attribuée est donc 2/5.

Vue d'ensemble



Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE36295

Commune rive droite : St-Féliu-d'amont

Commune rive gauche : Corneilla-la-rivière

Vocation initiale: Ancienne prise AEP de Perpignan (obsolète)

Dénivelé : 1,30 mètres (largeur :100 m)

Entretien : Seuil en voie d'effacement

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

7,34 m³/s (module: 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 632 192 m Y = 1 743 044 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1

Caractéristiques du seuil :

Seuil composé d'enrochements libres de diamètre varié.

Un atterrissement est présent à l'aval de l'obstacle ainsi que deux pré-seuils en enrochements libres situés de chaque côté de l'atterrissement central. La rupture de pente est plus marquée dans les zones latérales du seuil et elle est quasiment nulle au centre (photo 1).

Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente douce.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur l'ensemble du seuil ainsi qu'au sein de l'atterrissement (photo 6).

Diagnostic de franchissabilité :

Le seuil et les deux pré-seuils en aval sont entièrement composés d'enrochements libres et présentent donc une rugosité importante. La rupture de pente formée par le seuil principal peut se révéler assez abrupte au niveau des zones latérales, mais elle est de plus en plus douce lorsqu'on se rapproche du centre, jusqu'à devenir quasi-nulle, permettant ainsi la remontée des anguilles.

La largeur du seuil et sa structure en enrochements libres offrent de multiples possibilités de passages pour les anguilles quelles que soient les conditions hydroclimatiques. La migration de montaison des anguilles est ainsi assurée en toutes périodes.

Ce seuil est ainsi franchissable sans difficulté (1/5), comme le suggère la grille de l'ONEMA.

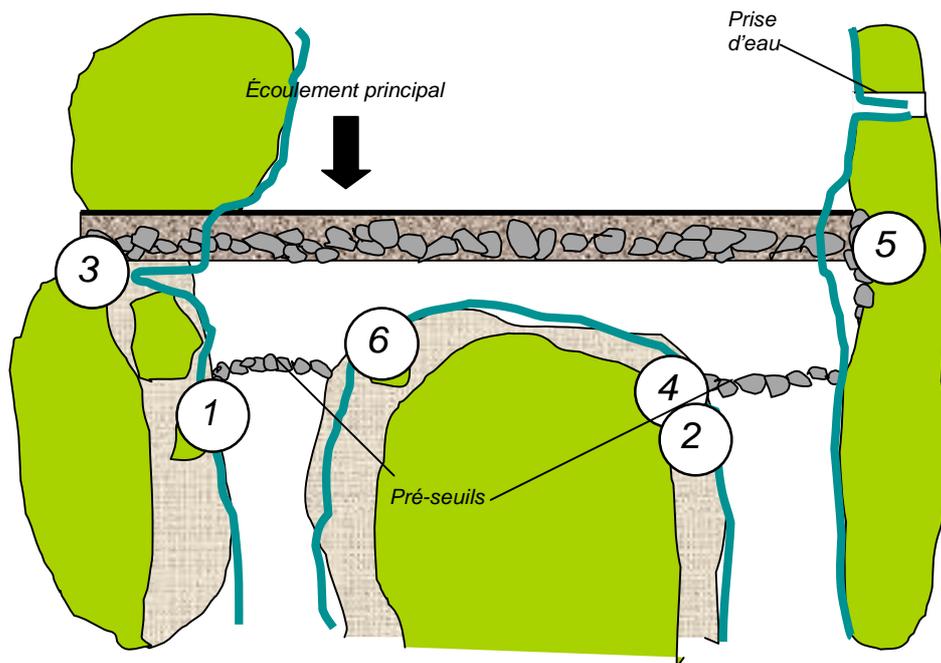
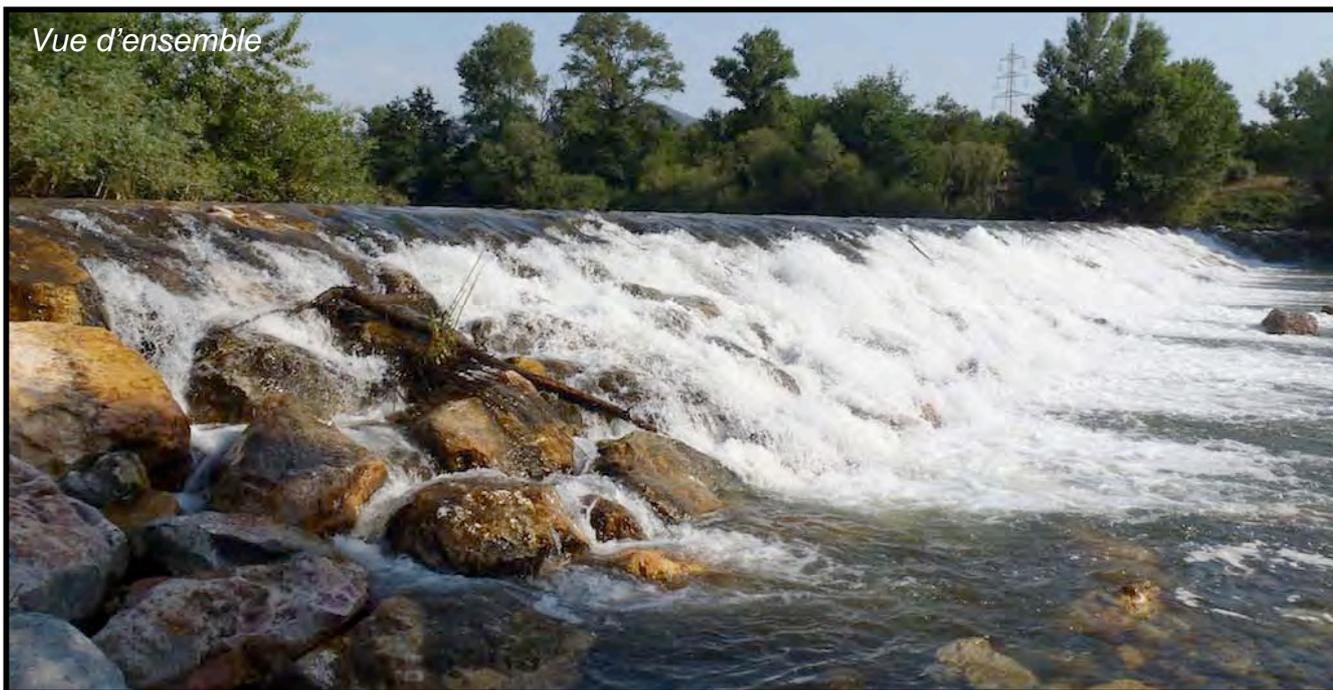


Schéma général du seuil

S15 La Têt 29 km : Seuil du canal de Pézilla

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE36304

Commune rive droite : St-Féliu-d'amont
Commune rive gauche : Corneilla-la-rivière

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 3,80 mètres (seuil+pré-seuils) (largeur :130 m)

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:
 7,34 m³/s (module: 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)
 X = 631 012 m Y = 1 743 298 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0.m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		4

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné et composé d'enrochements au diamètre important. Des atterrissements sont présents en aval, ainsi que deux pré-seuils formés d'enrochements libres.

Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente marquée. Le canal se trouve en amont du seuil en rive gauche.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil, hormis l'extrême rive droite qui était sèche.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil présente quelques caractéristiques défavorables pour la remontée des anguilles : sa hauteur de chute importante, une rupture de pente assez marquée et le diamètre très grossier des blocs composant le parement aval. Les deux pré-seuils sont composés d'enrochements et possèdent des pendages latéraux favorables au contournement de l'obstacle (photo 5 et 6).

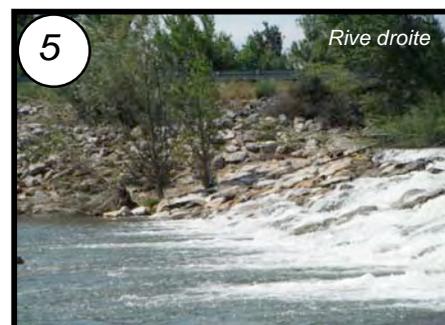
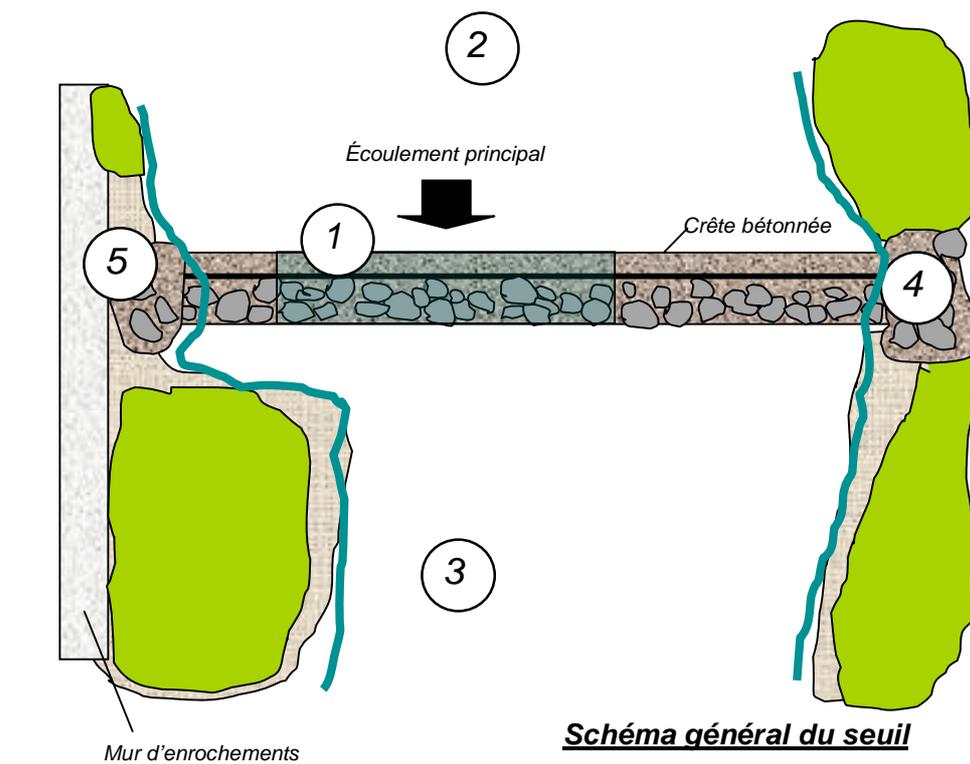
En période de hautes eaux, les deux pré-seuils peuvent être contournés grâce à la configuration des berges. En revanche, les vitesses d'écoulement importantes au niveau de l'obstacle principal le rendent difficilement franchissable, la pente des berges étant trop marquée pour permettre aux anguilles de le contourner.

En période de basses eaux, les enrochements libres des deux pré-seuils offrent de multiples possibilités de passages pour les anguilles. La baisse des vitesses d'écoulement au niveau de l'obstacle principal rend le passage également possible, mais la hauteur de chute importante entraîne une sélection au sein de la population migrante.

Ce seuil est difficilement franchissable quelles que soient les conditions hydroclimatiques (3/5). La note de la grille de l'ONEMA est plus sévère (4/5), mais le passage reste toutefois possible en période de basses eaux malgré une forte sélection.

S16 La Têt 32 km : Seuil du canal de Corneilla

3 / 5



S16 La Têt 32 km : Seuil du canal de Corneilla

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Etat (RN116)

Code ROE: ROE36320

Commune rive droite : Millas
Commune rive gauche : Millas

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 2,70 mètres (largeur :80 m)

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:
 7,34 m³/s (module: 7,30 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
 X = 628 194 m Y = 1 744 086 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+ 1
	≤ 1,0 m	+ 2
	≤ 2,0 m	+ 3
	> 2,0 m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	- 0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	- 0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		4

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est composé d'un maçonnerage de béton et d'enrochements grossiers. La crête du seuil est bétonnée avec une rupture de pente marquée.

La berge en rive droite est végétalisée, et constituée d'une butte en enrochements pour protéger l'autoroute. La berge en rive gauche est végétalisée en amont et contient des enrochements au niveau du seuil. Les deux berges possèdent une pente marquée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil possède une hauteur de chute importante et son parement aval est moyennement incliné et rugueux (enrochements). La crête bétonnée de cet obstacle présente une rupture de pente défavorable pour la montaison de l'Anguille.

En période de hautes eaux, les vitesses d'écoulement sont trop importantes dans la partie centrale du seuil. Le passage reste possible sur les côtés où elles sont plus faibles. Les anguilles peuvent donc atteindre la crête du seuil grâce à la rugosité des enrochements, mais la forte pente engendre une sélection importante, l'accélération des écoulements ayant tendance à chasser les anguilles vers l'aval.

En période de basses eaux, l'écoulement est réduit et s'effectue uniquement dans la partie centrale. Le passage est ainsi possible, notamment au niveau des zones périphériques d'écoulement. Il reste néanmoins une sélection importante provoquée par la crête bétonnée de l'obstacle.

Les caractéristiques morphologiques particulières de ce seuil entraînent indubitablement une forte sélection au sein de la population migrante quelles que soient les conditions hydroclimatiques, ce qui le classe parmi les obstacles difficilement franchissables (3/5). La grille de l'ONEMA suggère une note plus sévère (4/5), mais malgré le risque de sélection, le passage est possible.

S17 La Têt 33,5 km : Gué de Nefiach

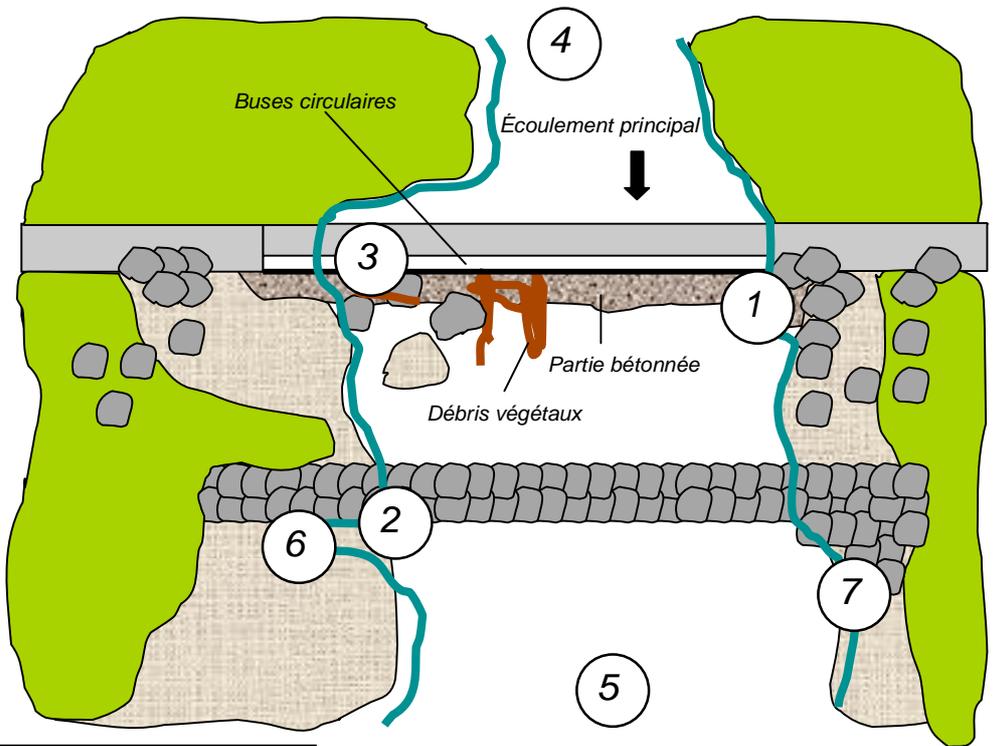


Schéma général du seuil

S17 La Têt 33,5 km : Gué de Nefiach

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Conseil général 66

Code ROE: ROE36341

Commune rive droite : Nefiach

Commune rive gauche : Nefiach

Vocation initiale: Passage à gué

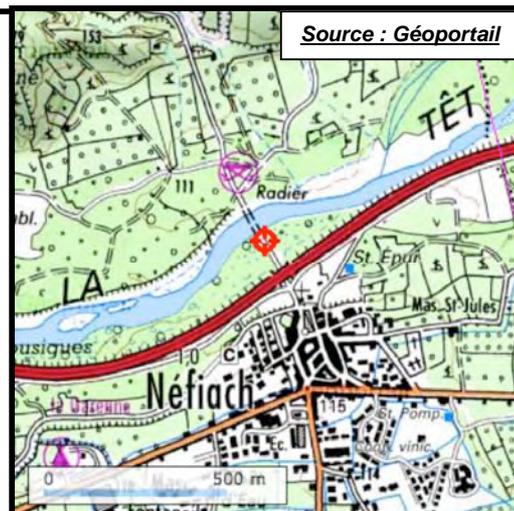
Dénivelé : 3,80 mètres (largeur :70 m)

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

7,34 m³/s (module: 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 626 950 m Y = 1 743 735 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		3,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est un passage à gué bétonné constitué d'une série de buses circulaires de même diamètre. En aval immédiat se trouve un seuil composé d'enrochements libres de diamètre important.

Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente marquée.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait principalement au sein des buses de la rive gauche, et de manière plus faible à droite.

Diagnostic de franchissabilité :

Malgré la présence d'enrochements, le diamètre grossier des blocs qui composent le seuil ainsi que la face aval très pentue sont des paramètres défavorables pour la remontée des anguilles. Quant au passage à gué, bien que l'inclinaison des buses soit très faible, leur structure bétonnée et circulaire tend à réduire les possibilités de passage.

En période de hautes eaux, les vitesses d'écoulement sont trop importantes sur la partie centrale du seuil aval pour permettre le passage des anguilles. Il est toutefois possible sur les zones périphériques d'écoulement, mais la taille des blocs engendre une sélection importante parmi les individus migrants. Le passage est impossible au sein des buses de la rive gauche à cause des débits trop importants qui les traversent. En revanche, l'écoulement est plus faible dans les buses de rive droite et les individus ayant franchi le seuil aval peuvent rejoindre le bief amont par cet endroit.

En période de basses eaux, les vitesses d'écoulements plus faibles permettent aux anguilles de passer, malgré une forte sélection engendrée par la pente du seuil aval. Les écoulements au sein des buses centrales du passage à gué sont assez faibles, les anguilles peuvent donc le franchir. Les autres buses ne sont généralement pas en eaux.

Cet obstacle est difficilement franchissable (3/5), l'impact du seuil étant important en hautes comme en basses eaux. La note obtenue avec la grille de l'ONEMA est légèrement supérieure, mais le franchissement n'est pas considéré comme exceptionnel.

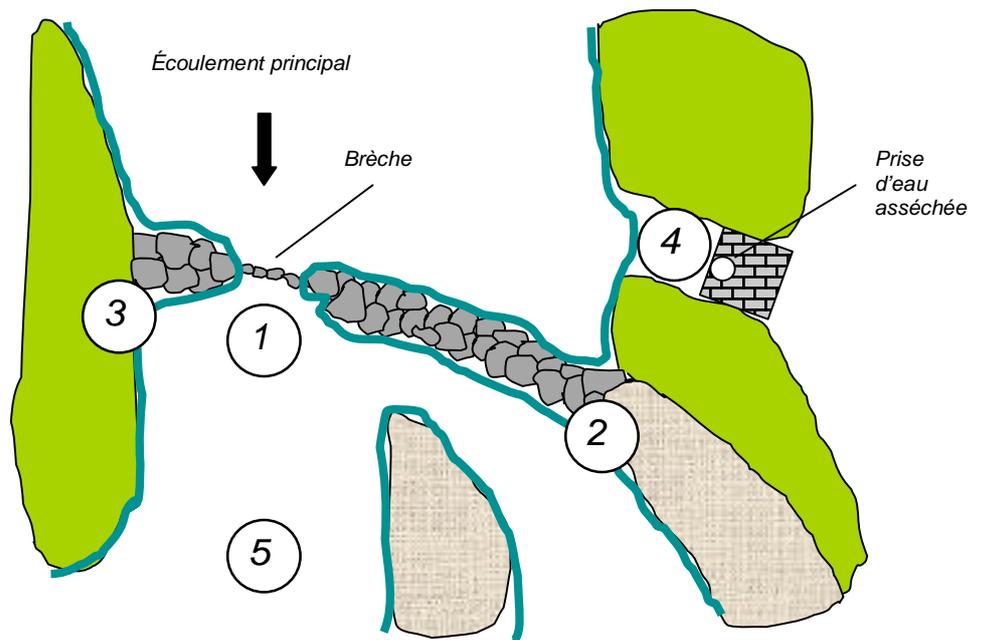


Schéma général du seuil



S18 La Têt 35,3 km : Seuil prise d'eau amont de Néfiach

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Nefiach

Commune rive gauche : Nefiach

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 0,8 mètres (largeur :45 m)

Entretien : Endommagé par les crues. Travaux prévus pour remettre Les enrochements en place

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

7,34 m³/s (module: 7,30 m³/s)

Source : Géoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 625 401 m Y = 1 743 580 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+1 +0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5 -1
	Matériaux étanche et lisse	+1
Rugosité	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		0,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil composé d'enrochements libres destinés à maintenir une hauteur d'eau suffisante pour alimenter une prise d'eau d'irrigation en rive gauche. Sa hauteur sera rehaussée d'une cinquantaine de centimètres après les travaux.

Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente marquée.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait uniquement au sein de la brèche, alors qu'en temps normal il devrait s'effectuer par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil bénéficie d'un dénivelé assez faible, d'une bonne rugosité et d'une face aval moyennement inclinée au niveau de la brèche. La composition en enrochements libres de cet obstacle permet de créer de multiples possibilités de passages pour la montaison des anguilles.

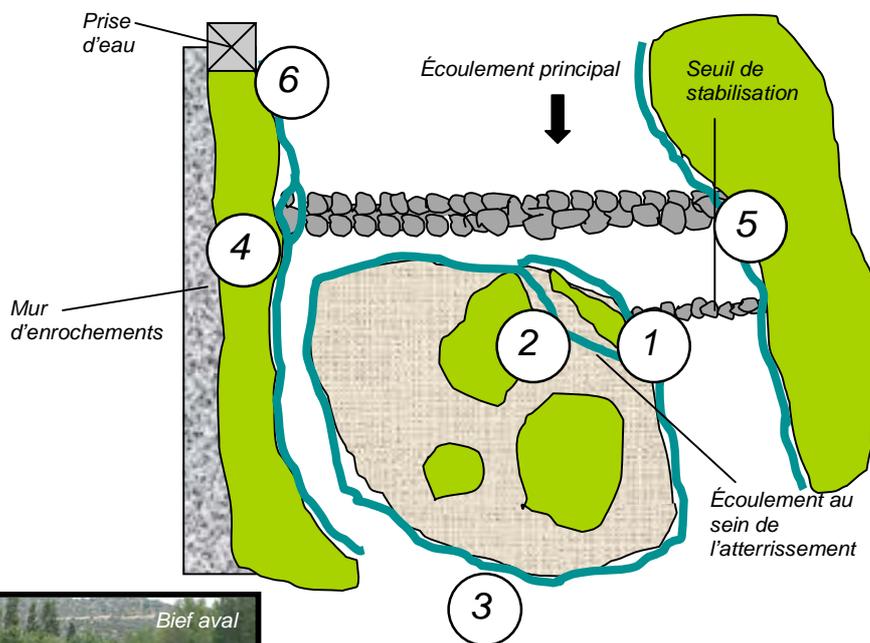
En périodes de hautes comme de basses eaux, les anguilles peuvent passer grâce à la présence de la brèche. Les vitesses d'écoulement peuvent y être importantes en période de hautes eaux, mais les individus présents à ce niveau du fleuve sont de grande taille et possèdent d'assez bonnes capacités de nage pour pouvoir franchir cet obstacle.

Cette brèche existe car le seuil a été endommagé par des crues. Lorsque les travaux seront effectués, l'écoulement s'effectuera par surverse sur toute la largeur du seuil, et de nombreuses voies potentielles de passage seront présentes entre les enrochements. La franchissabilité de ce seuil ne devrait donc pas être remise en question

La note attribuée à cet obstacle est 1/5 pour sa bonne franchissabilité en toutes conditions hydroclimatiques, la note de la grille de l'ONEMA est légèrement inférieure (0,5/5), mais l'ouvrage ne peut être considéré comme effacé.

S19 La Têt 37,2 km : Seuil de Reglella

1 / 5



S19 La Têt 37,2 km : Seuil de Reglella

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Asa canal de Millas

Code ROE: ROE36344

Seuil de stabilisation : ROE57700

Commune rive droite : Ille-sur-Têt

Commune rive gauche : Ille-sur-Têt

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 1,15 mètres (+0,75 m seuil de stabilisation) (largeur :75 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

7,34 m³/s (module: 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 624 078 m Y = 1 742 262 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est composé d'enrochements libres de diamètre variable. Un atterrissement important est présent à l'aval de l'obstacle et un seuil de stabilisation composé également d'enrochements libres se trouve sur le bras gauche de l'écoulement.

Les berges des deux rives sont végétalisées. La prise d'eau d'irrigation et un mur destiné à protéger l'autoroute se trouvent en rive droite.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur la partie centrale du seuil et sur le seuil de stabilisation. On note la présence d'un écoulement au sein de l'atterrissement.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil présente les caractéristiques d'un ouvrage facilement franchissable par les anguilles. En effet, le seuil principal et le seuil de stabilisation présentent une bonne rugosité (enrochements) et leurs pentes sont moyennement inclinées.

En période de hautes eaux, la franchissabilité du seuil de stabilisation est assurée en rive alors que les vitesses d'écoulement sont trop importantes au centre. La voie de contournement qui s'est formée sur l'atterrissement permet également le passage. En ce qui concerne le seuil principal, l'écoulement peut être pénalisant sur certaines parties du parement aval où la pente est assez abrupte (centre du seuil, rive gauche), mais le passage est parfaitement assuré en rive droite grâce aux enrochements.

En période de basses eaux, les écoulements sont plus faibles et de multiples possibilités de passages existent entre les enrochements. Le passage des anguilles peut s'effectuer sans difficulté.

Cet obstacle peut être franchi sans difficulté par les anguilles en toutes conditions hydroclimatiques. La note attribuée est donc 1/5, comme conseillée par la grille de l'ONEMA.

Vue d'ensemble

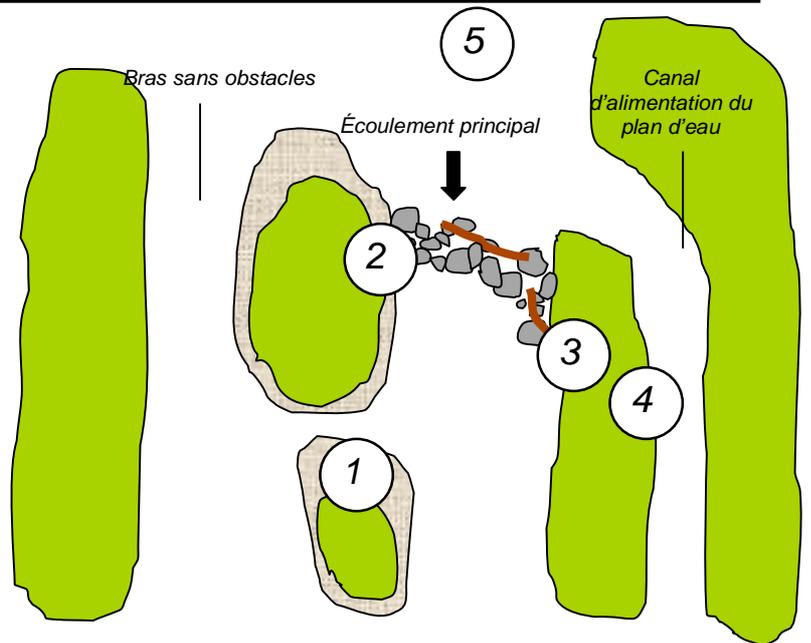
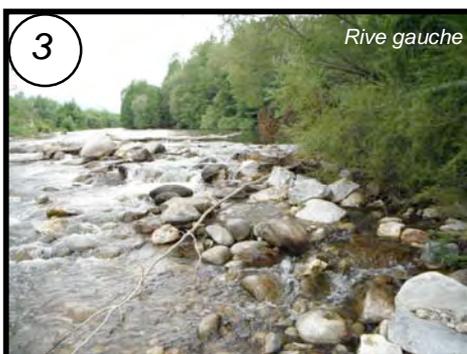


Schéma général du seuil

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE47045

Commune rive droite : Ille-sur-Têt
Commune rive gauche : Ille-sur-Têt

Vocation initiale: Alimentation d'un plan d'eau de loisir (pêche...)

Dénivelé : 1,10 mètres (largeur :20 m)

Entretien : Seuil rustique sans entretien particulier

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:
 7,34 m³/s (module: 7,30 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)
 X = 622 257 m Y = 1 741 231 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-0,5

Caractéristiques du seuil :

À cet endroit, le fleuve est divisé en deux bras distincts par un îlot. L'obstacle se dresse sur le bras gauche, et est composé de quelques enrochements grossiers destinés à maintenir une hauteur d'eau suffisante pour alimenter le canal en rive gauche. Le bras droit est dépourvu de tout obstacle.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait de manière égale dans les deux bras du fleuve, et sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil ne concerne que le bras de rive gauche et ses caractéristiques sont très favorables à la montaison des anguilles : très bonne rugosité apportée par les enrochements et les débris végétaux, pente très douce.... Le bras de la rive droite étant tout à fait accessible et ne comportant aucun obstacle, il peut donc être considéré comme une voie de contournement effective.

Ce seuil est ainsi franchissable en périodes de basses comme de hautes eaux grâce à la voie de contournement effective en rive droite.

La note attribuée est donc 1/5 . La grille de l'ONEMA indique une note négative, mais un ouvrage est présent sur le cours d'eau et il ne peut être considéré comme effacé.

S21 La Têt 42,7 km : Seuil du canal de Thuir

1 / 5

Vue d'ensemble

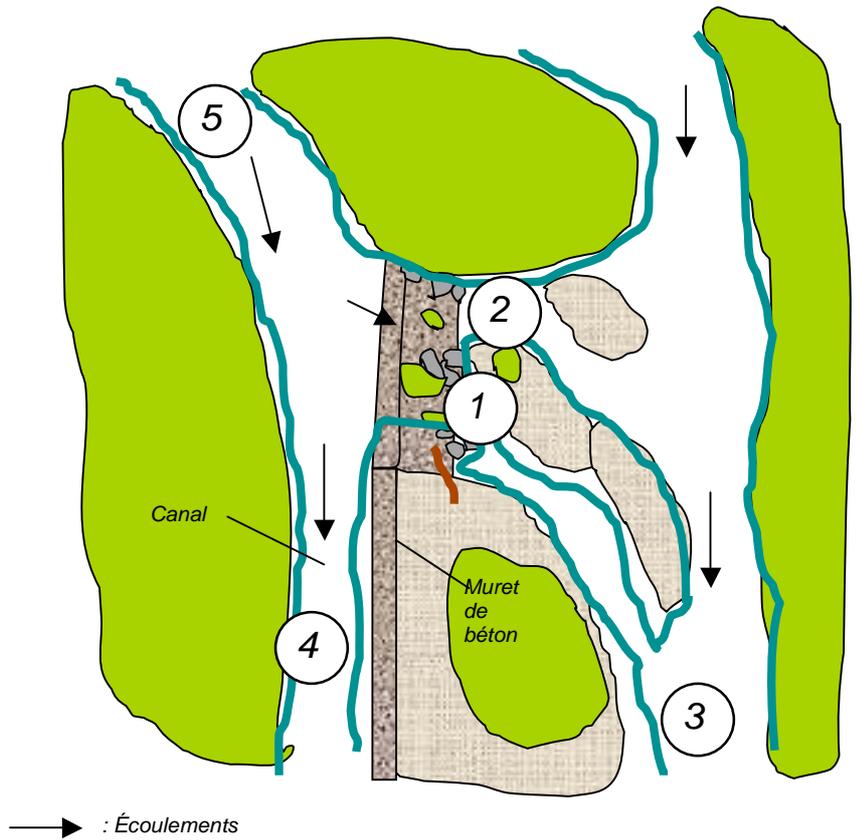
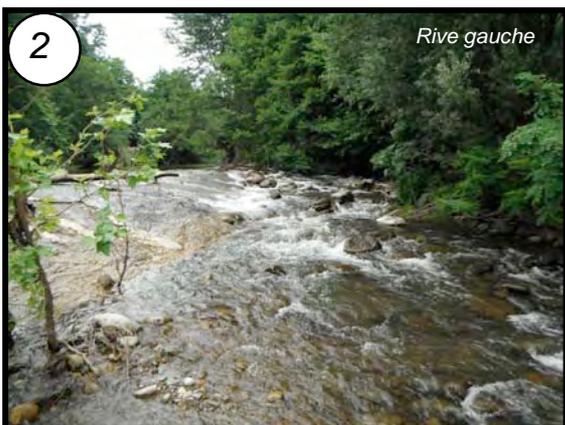


Schéma général du seuil

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE47047

Commune rive droite : Ille-sur-Têt

Commune rive gauche : Ille-sur-Têt

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 1,75 mètres (largeur :35 m)

Entretien : Parement aval érodé

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

7,34 m³/s (module: 7,30 m³/s)

Source : Géoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 619 891 m Y = 1 739 820 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil bétonné ne concerne que le bras droit du fleuve. Il est destiné à maintenir une hauteur d'eau suffisante pour alimenter le canal en rive droite. Des atterrissements se trouvent sur le parement aval du seuil. Le bras gauche n'est concerné par aucun obstacle à ce niveau du fleuve. Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente faible.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil et de manière plus importante sur les parties érodées.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil présente des caractéristiques favorables pour la migration des anguilles. En effet, malgré sa structure entièrement bétonnée, on note la présence d'atterrissements, de mousse, de quelques jointements creux et d'une face aval favorablement inclinée qui permettent aux anguilles de franchir cet obstacle sans difficulté. De plus, leur passage est assuré par une voie de contournement effective, le bras gauche du fleuve étant dépourvu de tout obstacle.

Cette voie de passage permet ainsi la montaison des anguilles, qu'il s'agisse d'une période de hautes ou de basses eaux.

La grille de l'ONEMA considère également cet obstacle comme étant franchissable en toutes conditions, la note finale attribuée à l'ouvrage est donc 1/5.

Vue d'ensemble

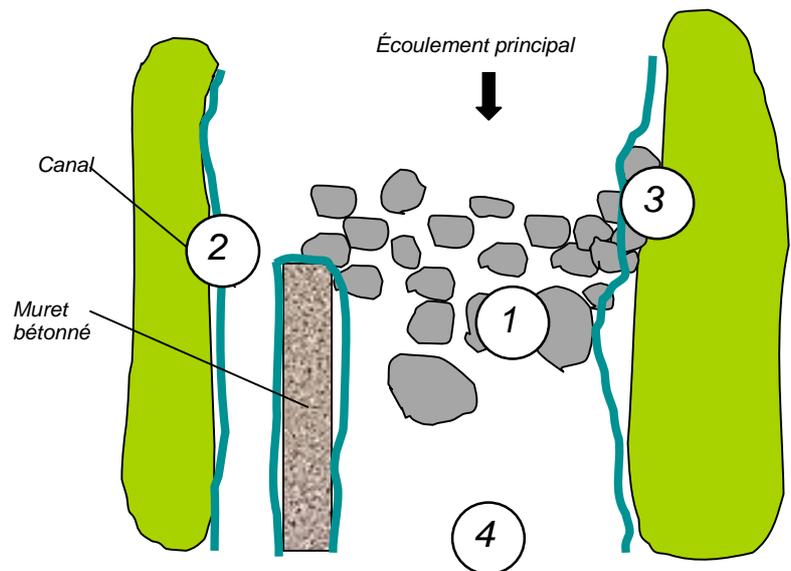


Schéma général du seuil

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE45601

Commune rive droite : Bouleternere

Commune rive gauche : Ille-sur-Têt

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : <2 mètres (largeur :25 m)

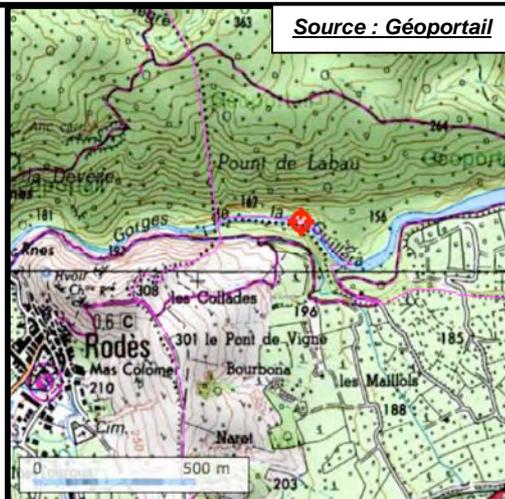
Entretien :

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Perpignan:

7,34 m³/s (module: 7,30 m³/s)

Source : Géoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 619 380 m Y = 1 739 765 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+ 1
	≤ 1,0 m	+ 2
	≤ 2,0 m	+ 3
	> 2,0 m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	- 0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	- 0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
	TOTAL	1

Caractéristiques du seuil :

Seuil composé d'enrochements libres de diamètre important destiné à garder une hauteur d'eau suffisante pour alimenter le canal en rive droite. Les berges des deux rives sont des falaises et sont végétalisées.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait entre les enrochements sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil est quasiment effacé et forme un radier naturel hormis quelques blocs grossiers répartis sur toute la largeur du cours d'eau. Ces enrochements ainsi que la face aval en pente douce de l'obstacle ne freinent pas la migration des anguilles, qu'il s'agisse d'une période de basses ou de hautes eaux.

Ce seuil étant franchissable sans difficulté en toutes conditions hydroclimatiques, la note attribuée est donc 1/5, comme suggérée par la grille de l'ONEMA.

L'AGLY



L'Agly

Personnes contactées :

❖ *Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Têt*

-M. Fabrice Carol

3, rue Edmond Bartissol 66000 Perpignan
email : smbvt66@orange.fr Tel : 04 68 35 05 06

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Service Inter Départemental des Pyrénées-Orientales*

-M. Gérard Manié (Chef de service)

2 Avenue du Dr Ecoiffier – 1er étage
66300 THUIR
email : sd66@onema.fr ; Tel : 06 72 08 10 10

-M. Vincent Marty (DR 08) ; email : vincent.marty@onema.fr
-M. Sylvain Richard (DR08) ; e-mail : sylvain.richard@onema.fr

❖ *Fédération des Pyrénées-Orientales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*

-M. Olivier Baudier (Directeur technique)

Bat C1–Résidence le Belvédère -Rue des calanques 66000 Perpignan
Tel : 04 68 66 66 33 email : federationpeche66@wanadoo.fr

❖ *Conseil général des Pyrénées-Orientales*

-M. Emeric Charron (chargé de mission rivière)

24, quai Sadi Carnot, 66009 Perpignan Cedex
Tel : 04 68 85 82 35 email : Emeric.CHARRON@cg66.fr

-M. Marc Dumontier (responsable du SATESE)

32 avenue du Maréchal Foch, 66 906 PERPIGNAN Cédex ;
Tel :04 68 68 50 31 / 06 70 48 91 88 email : marc.dumontier@cg66.fr

❖ *Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales*

-M. Lionel Guiot

2, rue Jean Richepin, B.P. 909 66020 Perpignan Cedex ;
Tel : 04 68 51 95 76 email : lionel.guiot@pyrenees-orientales.gouv.fr

L'AGLY

Proposition de classement en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement (du barrage de l'Agly jusqu'à la mer Méditerranée)

Proposition de classement en liste 2 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement (de Rivesaltes (le Roboul) jusqu'à la mer Méditerranée)

Contexte général (1), (2), (6), (8)

L'Agly draine un bassin versant d'une superficie de 1 055 km² et s'écoule en suivant un axe ouest-est sur un linéaire total de 82 km. Il prend sa source au col de Linas près du Pech de Bugarach dans les Corbières, département de l'Aude. Il s'écoule dans le département des Pyrénées-Orientales par les gorges de Galamus, traverse notamment les communes d'Estagel et de Rivesaltes avant de se jeter dans la mer Méditerranée au sud de la station balnéaire du Barcarès.

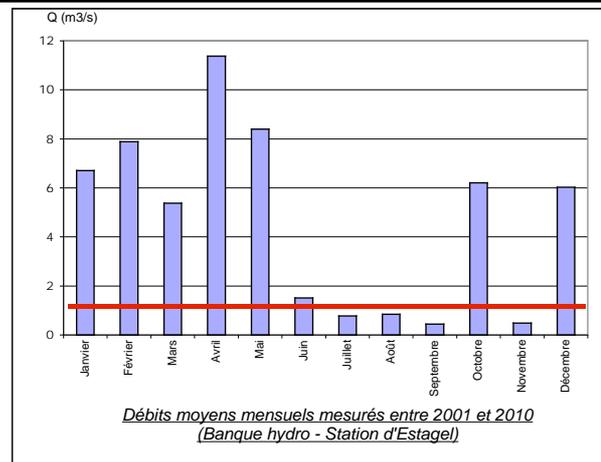
Le réseau hydrographique de l'Agly est composé d'affluents présentant un régime torrentiel en amont (Boulzane et Désix) et plus méditerranéen en aval (Maury et Verdoble).

L'occupation du bassin versant est essentiellement constituée de zones agricoles (vergers, vigne) du barrage de Caramany jusqu'à Rivesaltes, à laquelle s'ajoutent des zones de forêts en amont, et des territoires urbanisés en aval.

Régime hydrologique et cloisonnement (1), (3), (8)

Le module mesuré sur la station d'Estagel pour les 10 dernières années est de 4,70 m³/s.

L'Agly présente les fluctuations saisonnières de débit typiques d'un régime pluvial méditerranéen, mais se caractérise également par une irrégularité de ses débits moyens mensuels. En effet, on observe des hautes eaux hivernales et printanières (débit moyen de 7,63 m³/s entre décembre et mai), ainsi que des basses eaux estivales (débit moyen de 0,89 m³/s de juin à septembre), mais on remarque un pic de débit en octobre, qui met en avant ces irrégularités. Ainsi, les crues sont potentiellement dévastatrices (QIX5= 700 m³/s), alors que les périodes d'étiage peuvent se révéler particulièrement sévères (QMNA5= 0,01 m³/s). Des assècs sont provoqués par des infiltrations dans le système karstique notamment au niveau d'Estagel et du Verdoble. Ce phénomène se combine aux nombreux prélèvements destinés à l'agriculture.



On dénombre 9 obstacles sur la zone d'actions prioritaires de ce cours d'eau, c'est à dire entre le barrage de Caramany (non inclus) et l'embouchure.

Contexte écologique et biologique (5), (7), (8)

La majorité des cours d'eau du bassin versant de l'Agly se trouve en très bonne ou bonne qualité biologique, hormis le Maury et le Verdoble qui sont déclassés en qualité moyenne à cause d'un faible taux d'oxygène provoqués par des étiages trop sévères lors des périodes estivales, de même que l'Agly en aval de Rivesaltes à cause de sa concentration en matières en suspension. La quasi-totalité du bassin versant de l'Agly est en revanche concernée par des problèmes de pesticides à cause des nombreuses activités agricoles, notamment sur le bassin versant du Maury, sur la Matassa, sur l'Agly à Estagel et au niveau de Saint Laurent la Salanque.

En ce qui concerne la bactériologie, la majorité du bassin versant se situe en qualité moyenne, hormis un affluent, la Boulzane, classée en qualité médiocre. Ce mauvais résultat est en partie dû au fait que pour la bactériologie, le classement est lié au SEQ-Eau qui prend en compte un usage baignade et eau potable pour évaluer l'altération.

L'Agly est classé en deuxième catégorie piscicole, ses espèces repères étant le brochet et l'alose feinte, auxquels s'ajoutent le barbeau méridional en amont de Rivesaltes. L'état du contexte piscicole est jugé perturbé en amont (prélèvements, barrage de Caramany infranchissable) et en aval d'Estagel (faibles débits estivaux, prélèvements d'eau importants), et altéré en aval de Rivesaltes (absence débit minimum, rejets STEP, seuil de Rivesaltes infranchissable) jusqu'à l'embouchure. Tout le bassin versant de l'Agly présente une bonne à très bonne structure des peuplements de macro-invertébrés.

Contexte institutionnel (4), (5), (6)

Un SAGE Agly est actuellement en cours d'élaboration. Les dernières modifications des arrêtés du périmètre et de la CLE ont été effectuées en 2006. Il n'y a actuellement aucune structure porteuse du projet, et même si la CLE a bien été constituée, le SAGE est pour le moment au point mort faute d'appropriation du projet par les acteurs locaux.

Les objectifs du SDAGE sont ici :

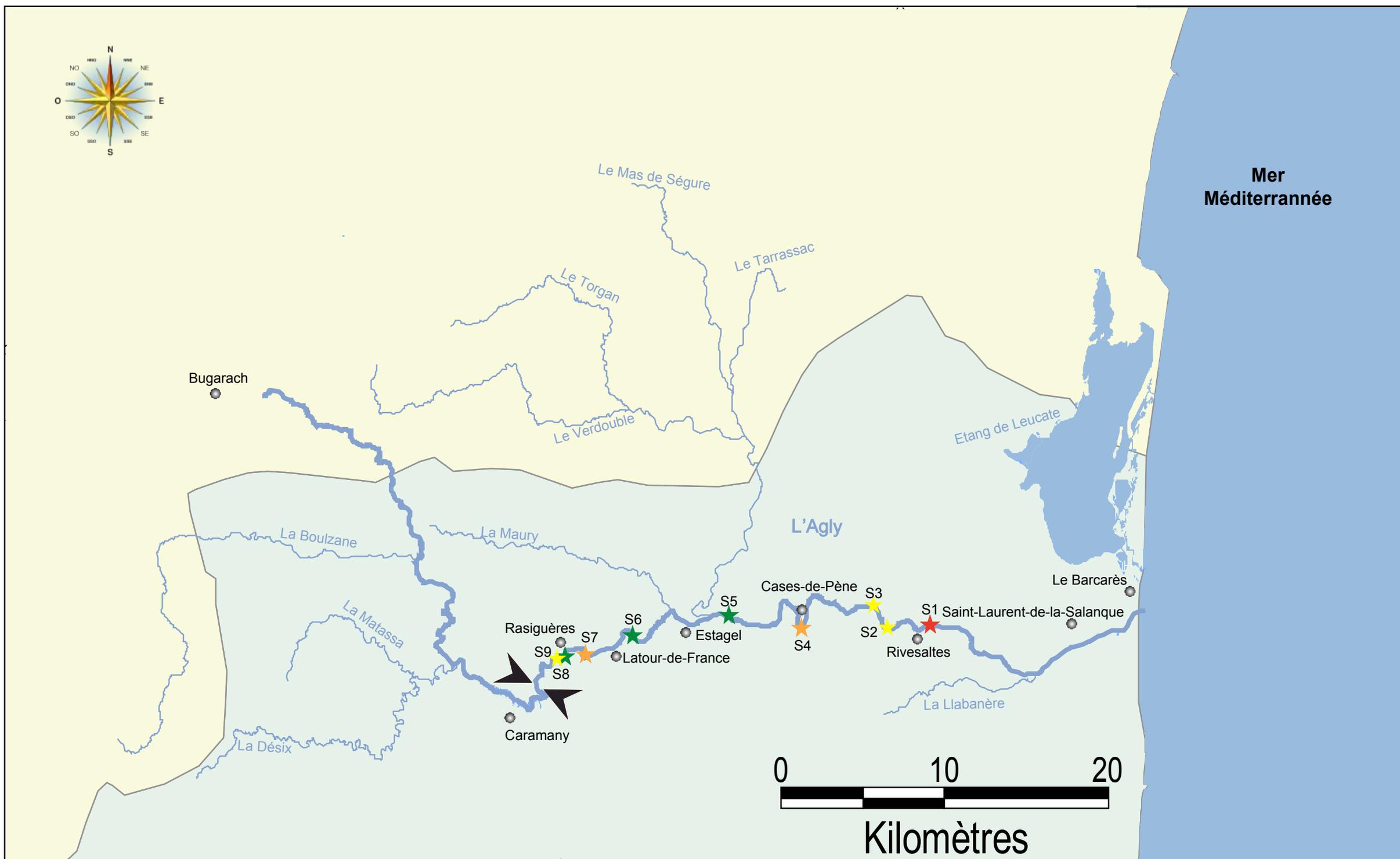
- Du barrage sur l'Agly à Rivesaltes: bon état chimique pour 2015 et écologique pour 2021, l'échéance étant reportée à cause de certains paramètres (pesticides, hydrologie, continuité)
- De Rivesaltes à la mer : Bon potentiel écologique et bon état chimique pour 2021, l'échéance étant ici également reportée (pesticides, hydrologie, morphologie, continuité, substances prioritaires)

L'Agly est concernée par la problématique des poissons migrateurs, puisqu'une proposition de classement en liste 1 au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement depuis le barrage de l'Agly jusqu'à l'embouchure, et en liste 2 de Rivesaltes jusqu'à l'embouchure a été effectuée.

Bibliographie :

- (1) : Barral M., 2001. Etat des lieux de la circulation piscicole sur les affluents de rive gauche du Rhône et les fleuves côtiers méditerranéens. Rapport MRM. Annexe :fiches synthétiques.
- (2) : www.sandre.eaufrance.fr
- (3) : www.hydro.eaufrance.fr
- (4) : www.gesteau.eaufrance.fr
- (5) : Fédération de pêche des Pyrénées-Orientales, 2006. PDPG des ressources piscicoles des Pyrénées-Orientales
- (6) : Genin B., 2005. Quelle politique de l'eau pour quel aménagement du territoire en Languedoc-Roussillon, Synthèse régionale. DREAL Languedoc Roussillon. 44 p.
- (7) : Serrat P., 2003. L'Agly, fleuve côtier des Pyrénées orientales : évolution sur le long terme et dynamique actuelle. CNRS - UMR 6042 Géodynamique des Milieux naturels et anthropisés. Paru dans « Houille blanche (Grenoble) A. 2003, n° 5, [7, 137-146 [11 p.]] »
- (8) Conseil Général des Pyrénées Orientales – Pole Eau potable / Assainissement, 2010. Suivi de la qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Agly. 169 p.

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la montaison de l'Anguille sur l'Agly (Pyrénées-Orientales)



- S1: Gué de Rivesaltes
- S2: Gué de la gravière d'Espira
- S3: Gué d'Espira
- S4: Seuil du canal de Rivesaltes
- S5: Station hydrométrique du Mas-de-Jau

- S6: Seuil du gué de Latour-de-France
- S7: Seuil du canal d'Estagel
- S8: Station de pompage de Rasiguères
- S9: Seuil du plan d'eau de Rasiguères

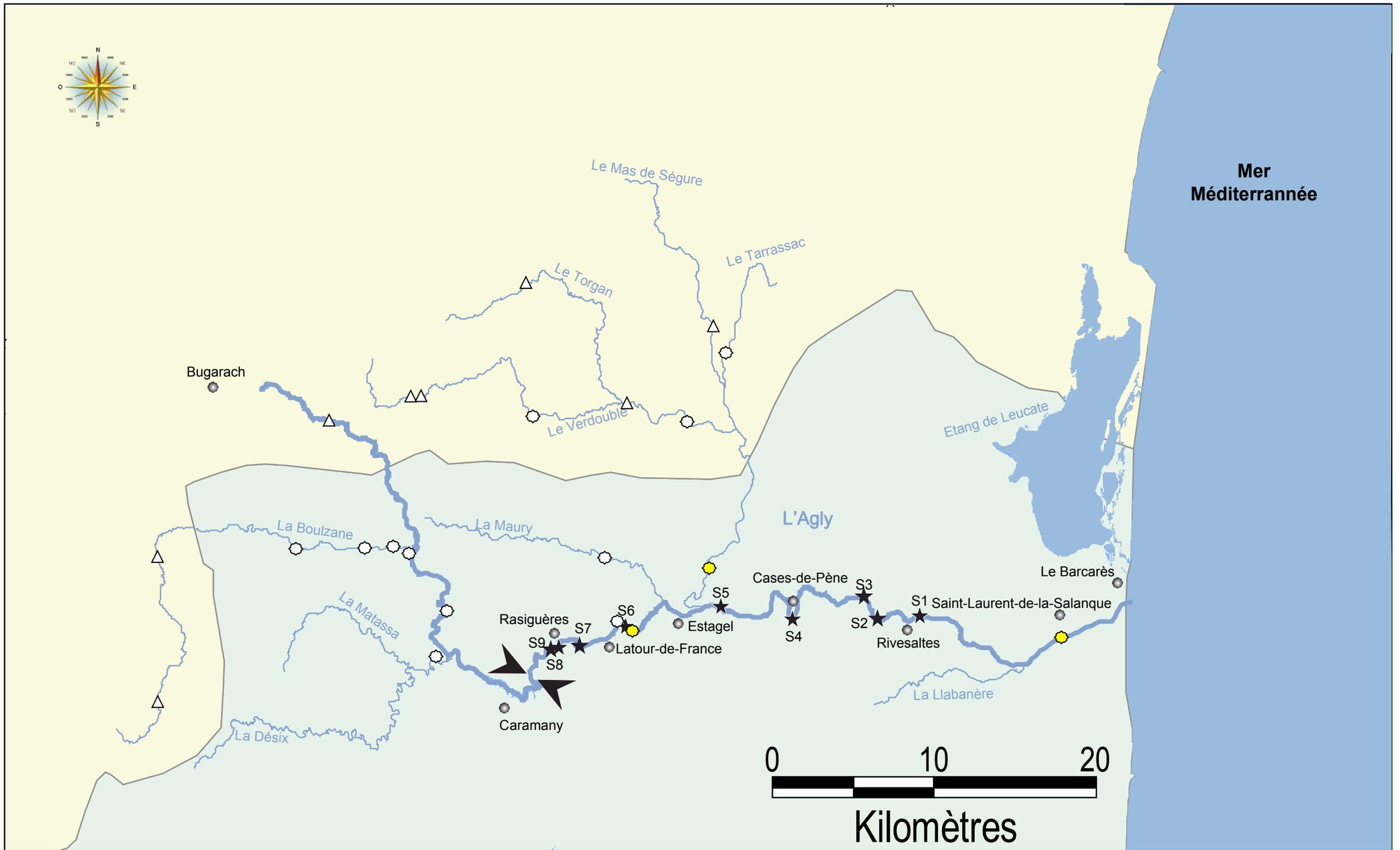
Notes de franchissabilité

★	★	★	★	★	★
5	4	3	2	1	0



Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de Caramany)
 **Communes**

Abondances estimées en Anguille sur le fleuve l'Agly, Pyrénées-Orientales (66)



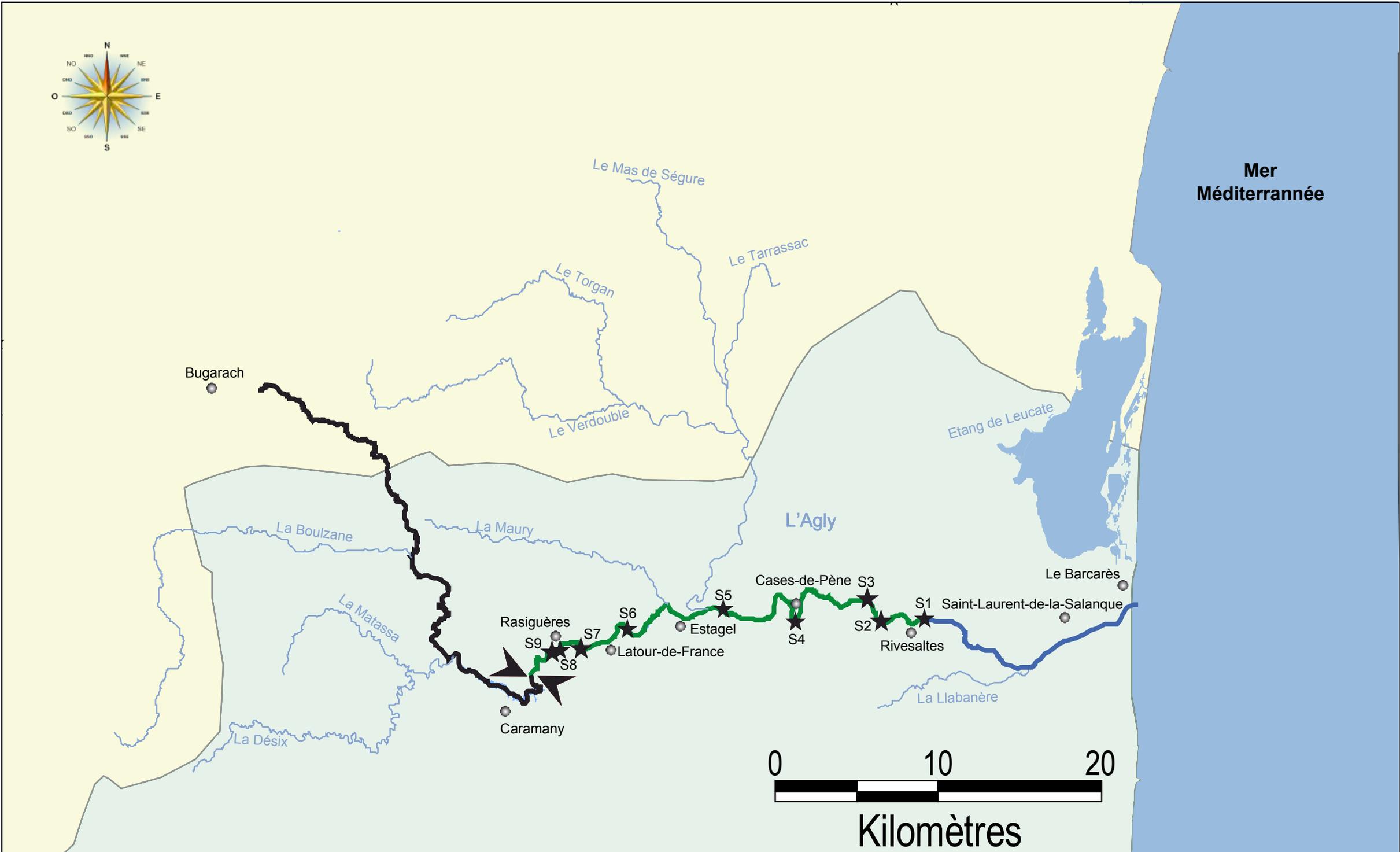
- S1: Gué de Rivesaltes
- S2: Gué de la gravière d'Espira
- S3: Gué d'Espira
- S4: Seuil du canal de Rivesaltes
- S5: Station hydrométrique du Mas-de-Jau

- S6: Seuil du gué de Latour-de-France
- S7: Seuil du canal d'Estagel
- S8: Station de pompage de Rasiguères
- S9: Seuil du plan d'eau de Rasiguères

- Classes d'abondances (pêches ONEMA)
- 0,1
 - 1
 - 2
 - 3
 - 4
 - 5
 - △ Absence d'Anguilles
 - ★ Obstacle à l'écoulement

- ▶ ◀ Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de Caramany)
- Communes

Impact cumulé des obstacles sur le fleuve l'Agly, Pyrénées-Orientales (66)



- S1: Gué de Rivesaltes
- S2: Gué de la gravière d'Espira
- S3: Gué d'Espira
- S4: Seuil du canal de Rivesaltes
- S5: Station hydrométrique du Mas-de-Jau

- S6: Seuil du gué de Latour-de-France
- S7: Seuil du canal d'Estagel
- S8: Station de pompage de Rasiguères
- S9: Seuil du plan d'eau de Rasiguères

Impact cumulé des ouvrages

<2	2 à 20	20 à 80	80 à 140	140 à 200	> 200

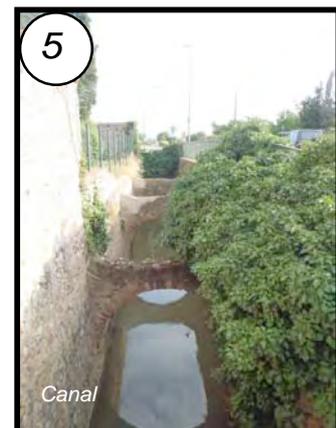
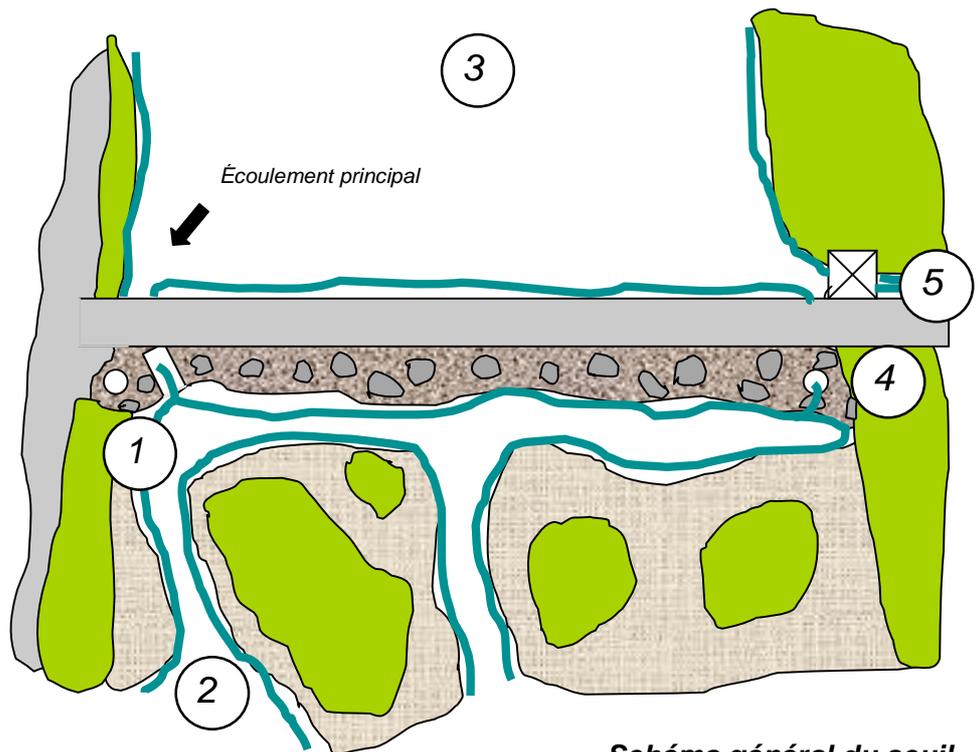
★ Obstacle

▶ ◀ **Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de Caramany)**

● **Communes**

S1 L'Agly 14,9 km : Gué de Rivesaltes

4 / 5



S1 L'Agly 14,9 km : Gué de Rivesaltes

4 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Commune de Rivesaltes

Code ROE: ROE36142

Commune rive droite : Rivesaltes
Commune rive gauche : Rivesaltes

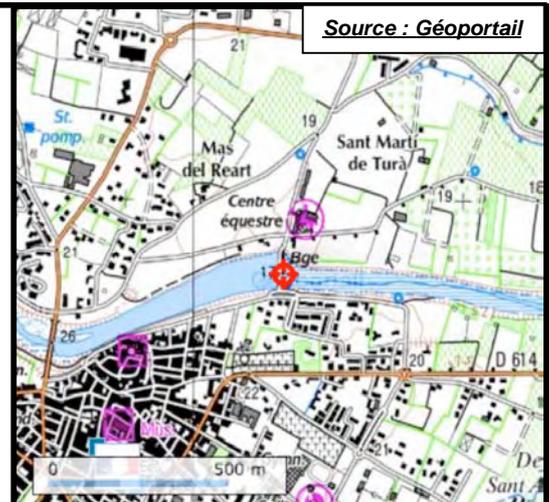
Vocation initiale: Passage à gué / prise d'eau irrigation

Dénivelé : 2,80 mètres (largeur : 110 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Estagel:
 1,35 m³/s (module :4,70 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 644 564 m

Y = 1 752 414 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		6

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est un passage à gué composé de deux buses : une rectangulaire en rive droite, avec à sa base une marche bétonnée de quelques dizaines de centimètres, et une buse circulaire en rive gauche avec un parement aval composé d'enrochements et qui n'est utilisée que lors des périodes de hautes eaux.

Le reste du seuil est un maçonnerie de béton et d'enrochements. Il sert également de prise d'eau d'irrigation, avec la présence du canal de Pia en rive gauche. Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente abrupte.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait au sein des deux buses.

Diagnostic de franchissabilité :

On remarque sur cet obstacle plusieurs caractéristiques défavorables à la migration anadrome des anguilles : sa hauteur de chute est importante (2,80m) et il possède une rupture de pente très marquée en sortie de buses (bétonnées et donc très peu rugueuses) dans lesquelles se concentre la totalité des écoulements.

En période de hautes eaux, la buse en rive droite est infranchissable à cause de la marche en béton à sa base et du débit trop important. Les individus présents (majorité de civelles) possèdent de faibles capacités de nage, et le passage leur est impossible. La buse en rive gauche possède un parement aval plus rugueux (enrochements), mais la hauteur de chute et le débit sont également trop importants pour permettre le passage. Le seul moyen pour les anguilles de franchir cet obstacle est de profiter de certaines conditions exceptionnelles, en l'occurrence les crues.

En période de basses eaux, seule la buse en rive droite est en eau, et le seuil demeure infranchissable à cause de la marche de béton et du débit.

La grille de l'ONEMA considère cet obstacle comme infranchissable car toutes les caractéristiques prises en compte sont défavorables, mais le franchissement étant possible en conditions exceptionnelles (crues), la note finalement attribuée est 4/5.

S2 L'Agly 18 km : Gué de la gravière d'Espira

2 / 5

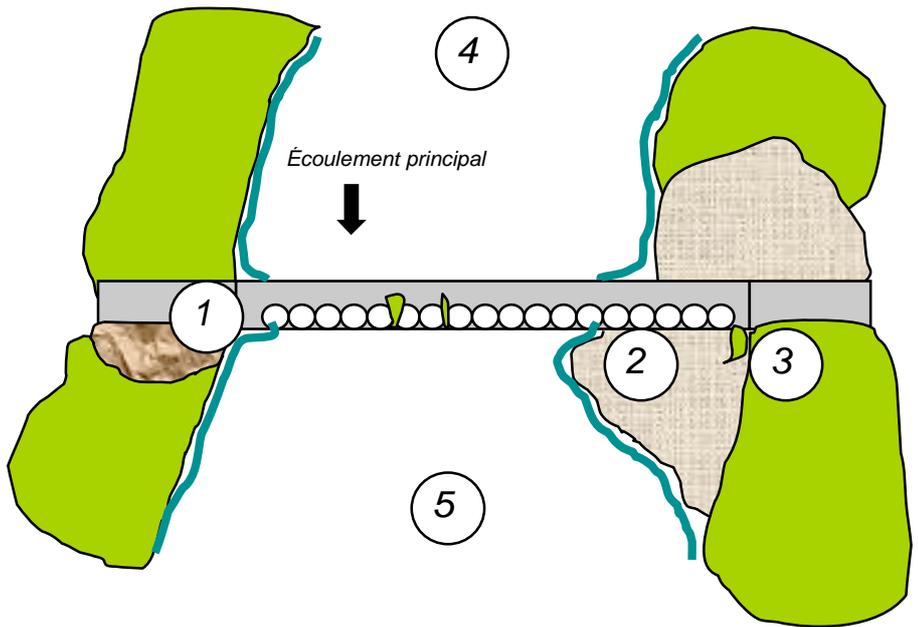


Schéma général du seuil



S2 L'Agly 18 km : Gué de la gravière d'Espira

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Roussillon Terrassement

Code ROE: ROE45376

Commune rive droite : Rivesaltes

Commune rive gauche : Rivesaltes

Vocation initiale: Passage à gué

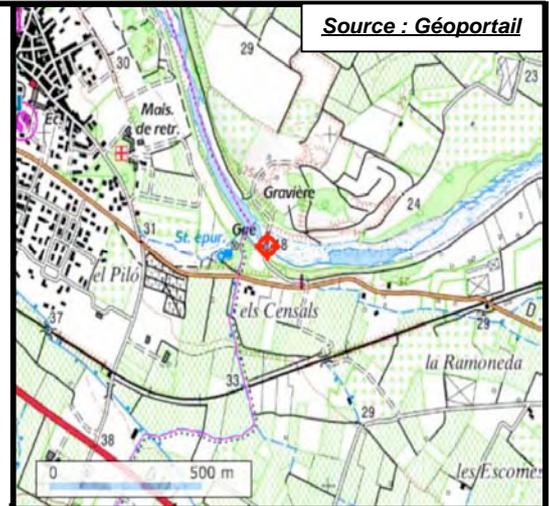
Dénivelé : 0,30 mètres (largeur : 30 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Estagel:

1,35 m³/s (module :4,70 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 641 870 m Y = 1 752 300 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
		+1
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1,5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué composé de 18 buses circulaires bétonnées et de même diamètre. On observe une rupture de pente en sortie de buses à part celles de la limite gauche de l'écoulement (photo 2) ainsi que la présence de mousses au niveau de celles qui sont en eaux.

Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente douce.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait au sein de 13 buses, principalement celles de rive droite et de manière plus faible pour celles de l'extrémité rive gauche.

Diagnostic de franchissabilité :

Cet obstacle présente une rupture de pente à la sortie des buses situées en rive droite et leur structure bétonnée est très faiblement rugueuse. Cependant, la hauteur de chute est faible et la largeur du seuil permet d'étaler les écoulements et de réduire leurs vitesses.

En période de hautes eaux, l'écoulement s'effectue de manière plus intense au sein des buses. En rive droite, les vitesses importantes couplées à la rupture de pente en sortie de buses les rendent infranchissables, d'autant plus que l'absence de zones de repos entraîne un risque de retard pour la migration. Toutefois, l'écoulement est moins important dans les buses du côté gauche et selon les débits, les anguilles ont la possibilité de rejoindre le bief amont par cette voie.

En période de basses eaux, l'écoulement s'effectue uniquement au niveau des buses centrales. Les faibles écoulements et la rugosité apportée par les mousses rendent ce seuil franchissable.

La note attribuée à cet obstacle est 2/5, légèrement supérieure à celle suggérée par la grille de l'ONEMA (1,5/5) à cause d'un risque de retard à la migration en période de hautes eaux engendré par la configuration de l'ouvrage (buses bétonnées et lisses).

S3 L'Agly 19,3 km : Gué d'Espira

2 / 5

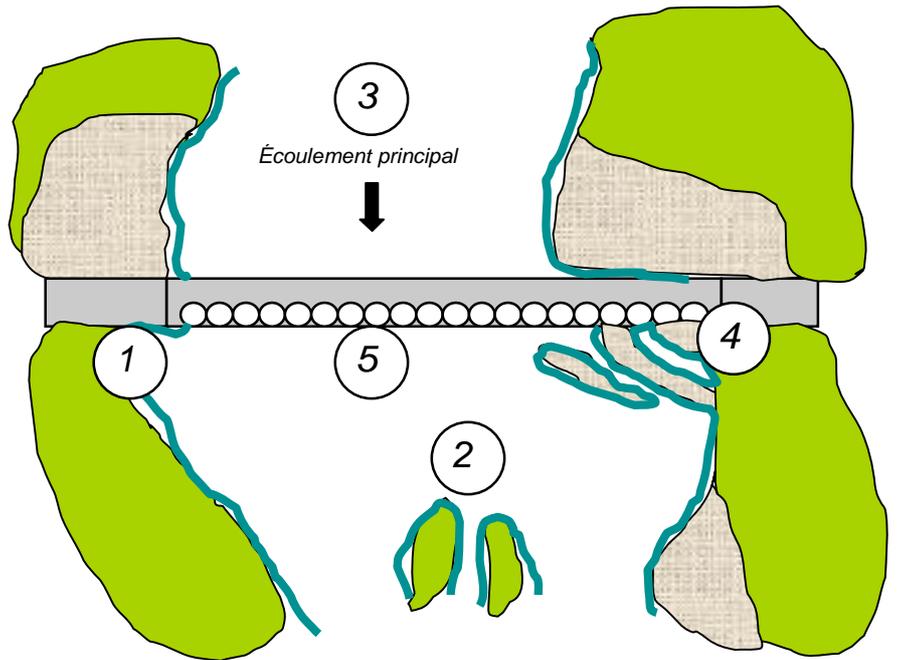
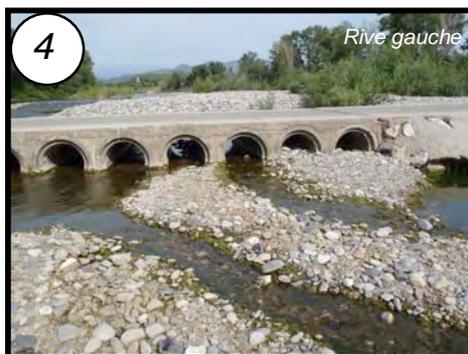


Schéma général du seuil

S3 L'Agly 19,3 km : Gué d'Espira

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: ROE36145

Commune rive droite : Espira-de-l'Agly
Commune rive gauche : Espira-de-l'Agly

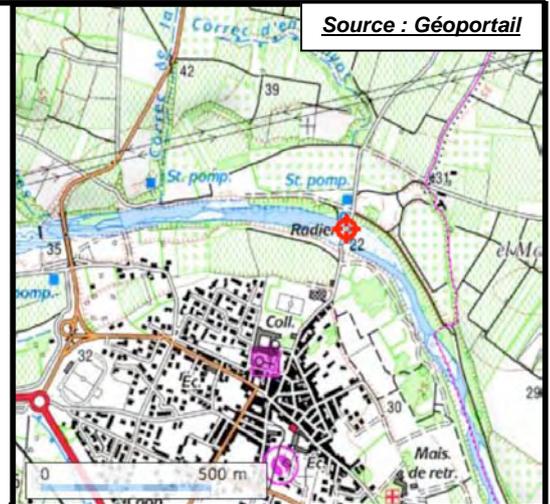
Vocation initiale: Passage à gué

Dénivelé : 0,20 mètres (largeur :25 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Estagel:
 1,35 m³/s (module :4,70 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)
 X = 641 211 m Y = 1 753 328 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+1
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	+0,5
		-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1,5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué bétonné composé de 20 buses circulaires. Les buses centrales possèdent une rupture de pente d'une dizaine de centimètres au niveau de leur sortie.

Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente moyennement inclinée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait principalement au sein des buses centrales, et de manière plus modérée dans les buses de la rive droite et du centre-gauche. Les quatre buses d'extrême gauche étaient asséchées.

Diagnostic de franchissabilité :

Les buses de ce seuil sont lisses et bétonnées et celles situées dans la partie centrale présentent une rupture de pente avec un dénivelé de quelques centimètres.

En période de hautes eaux, la rupture de pente en sortie des buses centrales est submergée. Cependant, les vitesses d'écoulement sont importantes à l'intérieur de ces dispositifs et leur faible rugosité limite le passage des anguilles. Les possibilités de franchissement sont plus nombreuses au niveau des buses situées aux extrémités du seuil à condition que les vitesses d'écoulement ne soient pas trop importantes. Si ces conditions ne sont pas réunies, il y a un risque de retard à la migration.

En période de basses eaux, l'écoulement se concentre uniquement dans les buses centrales, les buses latérales étant asséchées, et la rupture de pente peut ici causer un impact. Dans les conditions rencontrées le jour de l'expertise, le passage s'effectuait sans difficulté sur les buses situées aux extrémités.

La note attribuée à cet obstacle est de 2/5, légèrement supérieure à celle de la grille de l'ONEMA (1,5/5) à cause du risque de retard à la migration existant en périodes de hautes eaux.

Vue d'ensemble

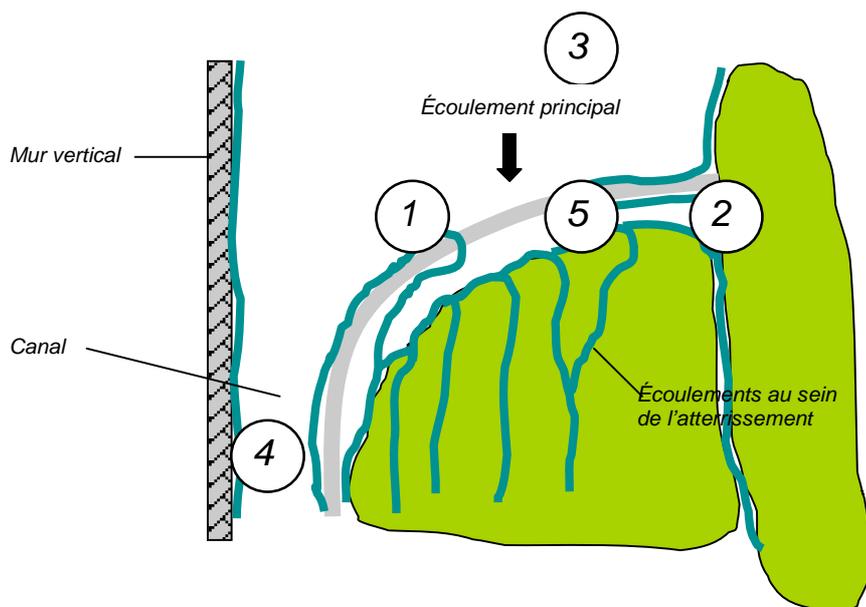


Schéma général du seuil

S4 L'Agly 25 km : Seuil du canal de Rivesaltes

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE36152

Commune rive droite : Cases-de-Pène

Commune rive gauche : Cases-de-Pène

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

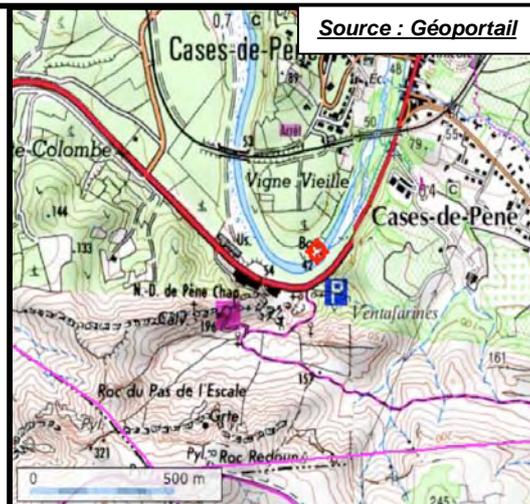
Dénivelé : 0,80 mètres

Entretien : Bon état apparent

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Estagel:

1,35 m³/s (module :4,70 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 636 798 m Y = 1 752 319 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+1
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	+0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse) Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-0,5
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est un muret de béton et de galets destiné à dévier l'eau du fleuve dans le canal en rive droite. D'importants atterrissements végétaux sont présents sur tout le bief aval.

La berge en rive gauche est végétalisée et possède une pente verticale. Le mur du contre canal en rive droite fait office de berge.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur une partie du seuil, puis se dispersait en plusieurs écoulements au sein des atterrissements végétaux du bief aval.

Diagnostic de franchissabilité :

Bien que ce seuil possède une hauteur de chute peu importante, le mur vertical compromet les possibilités de remontée des anguilles. En revanche, ce seuil est parsemé de jointements creux et de mousses au niveau des écoulements, ce qui lui donne une bonne rugosité et offre des possibilités de franchir cet obstacle aux individus possédant de bonnes capacités de reptation (civelles, anguillettes).

En période de hautes eaux, l'écoulement s'effectue par surverse sur une partie du seuil et les anguilles ne peuvent pas passer *via* l'écoulement principal. Seuls les petits individus aux bonnes capacités de reptation peuvent rejoindre le bief amont par les voies d'écoulements résiduels. Cependant, la verticalité du parement aval engendre une sélection importante au sein de la population migrante. Le passage est néanmoins possible puisque le dénivelé est moins important et que ce seuil est fréquemment submergé.

En période de basses eaux, il est fréquent qu'il n'y ait aucune surverse, et le muret ainsi que le bief aval sont dans ce cas asséchés. En ces conditions, cet obstacle est donc infranchissable pour tous les individus.

Cet obstacle provoque ainsi un retard important et une forte sélection à la migration quelles que soient les conditions hydroclimatiques, et la note attribuée est donc 3/5, légèrement supérieure à celle conseillée par la grille de l'ONEMA (2,5/5).

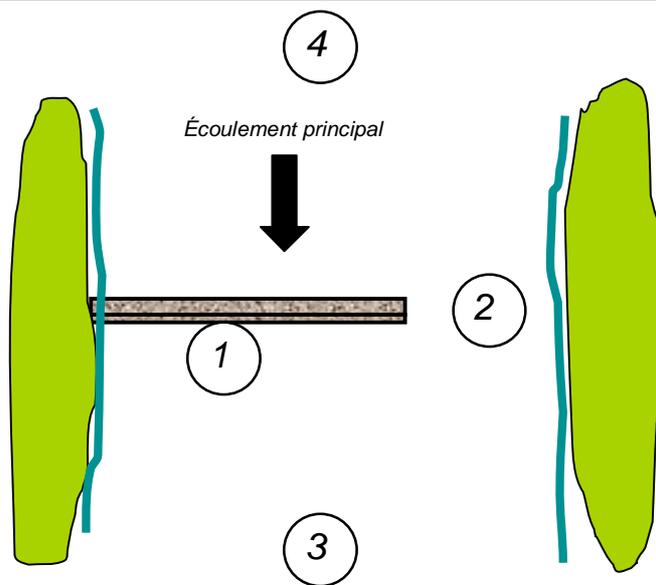


Schéma général du seuil



Propriétaire / Gestionnaire : DREAL 66

Code ROE: Pas de code

Commune rive droite : Estagel

Commune rive gauche : Estagel

Vocation initiale: Station hydrométrique

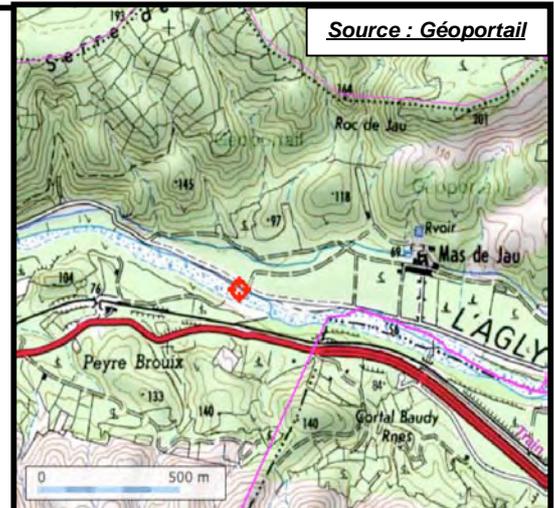
Dénivelé : <0,1 mètres (largeur : 10 mètres)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Estagel:

1,35 m³/s (module :4,70 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 632 333 m Y = 1 752 778 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5 -1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		0,5

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est une marche de béton disposé sur le côté droit du cours d'eau. La partie en rive gauche est dépourvue de tout obstacle.

Les berges des deux rives sont végétalisées et en pente douce.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur le seuil ainsi que sur la partie gauche du cours d'eau.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil possède une rugosité peu importante du fait de sa structure bétonnée, mais il possède une faible hauteur de chute, une face aval moyennement inclinée, et surtout une possibilité de passage en rive gauche puisque cette partie du cours d'eau est dépourvue d'obstacle.

En période de basses comme de hautes eaux, le passage est assuré en rive gauche, et le seuil en rive droite est fréquemment submergé.

Ce seuil est franchissable sans difficulté en toutes période de l'année. La note 1/5 lui est donc attribuée, légèrement supérieure à celle de la grille de l'ONEMA.

S6 L'Agly 38,6 km : Seuil du gué de Latour-de-France

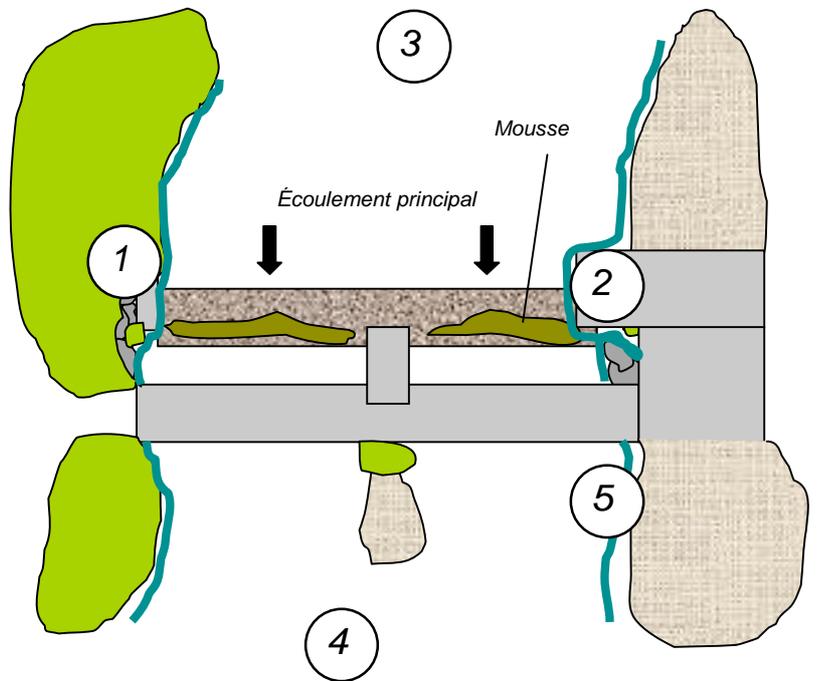
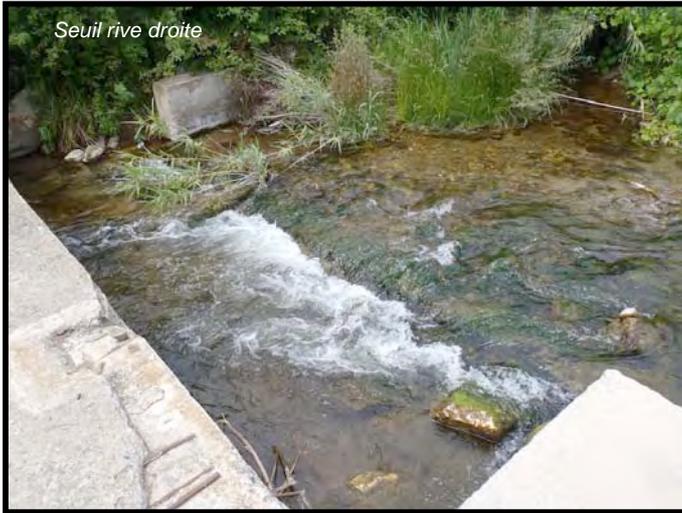


Schéma général du seuil



Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE45617

Commune rive droite : Latour-de-France

Commune rive gauche : Latour-de-France

Vocation initiale: Ancienne prise d'eau ?

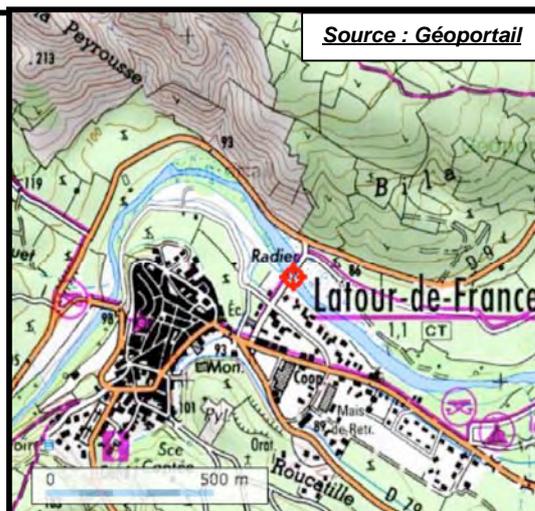
Dénivelé : <0,3 mètres (largeur :10 mètres)

Entretien : Comblement du bief aval

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Estagel:

1,35 m³/s (module :4,70 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
 X = 626 395 m Y = 1 751 916 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse) Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-0,5
		-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		0

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil se situe juste en amont du passage à gué. Il s'agit d'une dalle de béton qui entraîne une petite hauteur de chute. On note la présence de mousse sur l'ensemble de cette dalle.

La berge en rive droite est végétalisée et verticale, et celle en rive gauche est un mur vertical bétonné. La pile du passage à gué sépare le seuil en deux parties.

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait par surverse sur l'ensemble du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Cet ouvrage engendre une chute de faible hauteur et son parement aval est moyennement incliné et rugueux grâce à la présence de mousses réparties en de nombreux endroits.

En période de hautes eaux, le seuil est régulièrement submergé et n'engendre donc pas de problèmes de franchissement.

En période de basses eaux, les vitesses d'écoulement, la faible hauteur de chute et la bonne rugosité de l'obstacle permettent le franchissement par les anguilles sans difficulté.

Ce seuil est franchissable sans difficulté en toutes périodes de l'année, la note attribuée est donc de 1/5. La grille de l'ONEMA suggère de considérer cet obstacle comme effacé avec une note nulle (0/5), ce qui n'est pas le cas.

S7 L'Agly 42,1 km : Seuil du canal d'Estagel

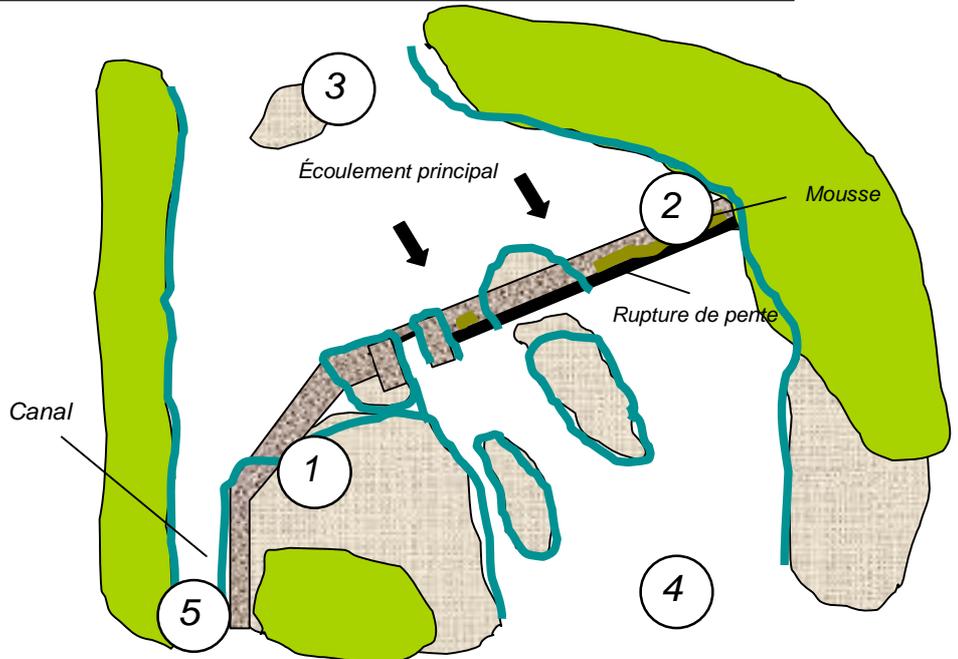
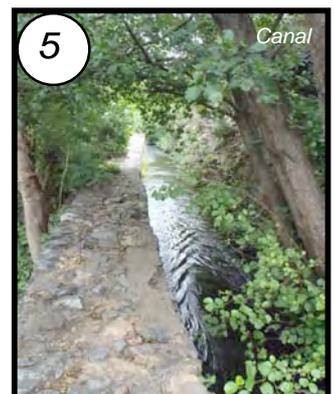


Schéma général du seuil



Propriétaire / Gestionnaire : Asa canal d'Estagel

Code ROE: ROE45619

Commune rive droite : Planezes

Commune rive gauche : Planezes

Vocation initiale: Prise d'eau irrigation

Dénivelé : 1,40 mètres (largeur :60 m)

Entretien : Atterrissements nombreux en aval de la rive droite

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Estagel:
1,35 m³/s (module :4,70 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 623 618 m Y = 1 750 938 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5 -1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		3

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est un maçonnerie de béton et de gravats destiné à dévier l'eau du fleuve dans le canal en rive droite. Le seuil comporte une rupture de pente verticale qui a été comblée par des atterrissements sur sa partie droite.

La berge en rive gauche est végétalisée et le mur vertical du contre canal en rive droite a été comblé par des atterrissements.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil présente une hauteur de chute défavorable pour la montaison des anguilles. En revanche, la présence de jointements creux et de mousse répartis sur tout l'obstacle permettent d'augmenter sa rugosité. De plus, la présence d'atterrissements dans la partie droite atténue la verticalité du seuil.

En période de hautes eaux, l'écoulement est trop important pour permettre le passage des anguilles, d'autant plus que la pente de cet obstacle est verticale. En revanche dans la partie droite (photo 1), le passage des individus est possible grâce aux atterrissements. Toutefois, leur présence n'est que temporaire, une crue pouvant les faire disparaître. La période de hautes eaux permet également de diminuer le dénivelé entre bief amont et bief aval, voire de submerger ce seuil, offrant ainsi des possibilités de passages. La sélection engendrée par cet obstacle reste toutefois importante.

En période de basses eaux, l'écoulement se fait uniquement sur la partie centrale et gauche du seuil. Le franchissement est donc très difficile en raison de la verticalité du parement aval. En effet, les individus migrants présents à cet endroit sont majoritairement de grandes tailles et ont des capacités de reptation limitées.

La note attribuée est de 3/5, conformément à celle de la grille de l'ONEMA, le passage étant possible, mais difficile en toutes conditions, engendrant ainsi une sélection importante.

Vue d'ensemble

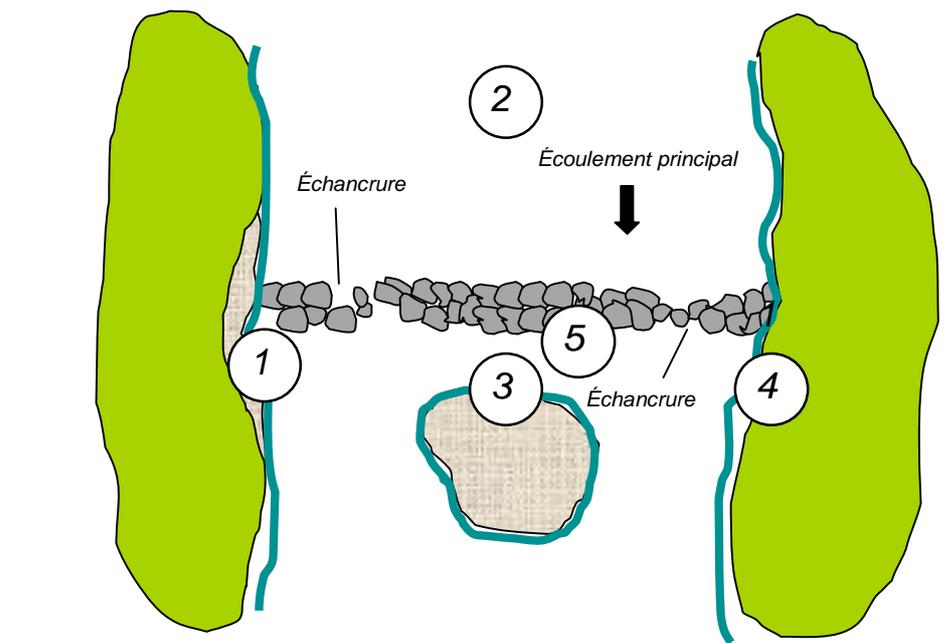


Schéma général du seuil



Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Rasiguères

Commune rive gauche : Rasiguères

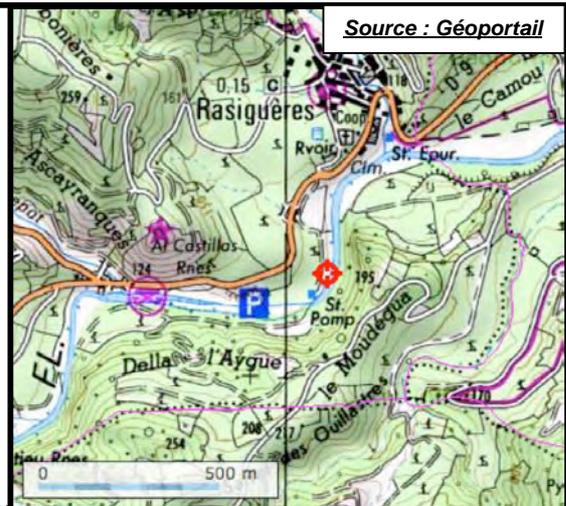
Vocation initiale: Prise d'eau AEP en rivière

Dénivelé : 1,15 mètres (largeur :65 m)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Estagel:
1,35 m³/s (module :4,70 m³/s)



Source : Géoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 622 290 m Y = 1 750 896 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est composé d'enrochements libres de diamètres importants. On note la présence d'échancrures au milieu des enrochements (photo vue d'ensemble).

Les berges des deux rives sont végétalisées et possèdent une pente faiblement inclinée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait entre les enrochements sur toute la largeur du seuil, et par surverse au niveau des deux échancrures principales.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil ne pose visiblement pas de problèmes pour la montaison des anguilles. En effet, si la hauteur de chute est assez importante, les enrochements grossiers et la pente moyennement inclinée du parement aval offrent de multiples possibilités de passage aux anguilles.

En période de hautes eaux, les vitesses d'écoulement sont assez importantes, mais les individus présents à ce niveau du fleuve sont majoritairement de grandes tailles et possèdent ainsi d'assez bonnes capacités de nage. De nombreux passages sont possibles entre les roches ou au sein des échancrures et permettent d'assurer la montaison des anguilles sans difficultés. De plus, un pendage latéral favorable à la reptation en rive droite (photo 1) permet aux anguilles de contourner l'obstacle sans difficultés si les berges sont humidifiées.

En période de basses eaux, les vitesses d'écoulement permettent aux anguilles de franchir le seuil entre les enrochements ou au sein des échancrures, et ce malgré le diamètre assez grossier des blocs.

Ce seuil est franchissable sans difficulté apparente en toutes conditions hydroclimatiques, la note attribuée est ainsi de 1/5, la même que celle indiquée par la grille de l'ONEMA.

Vue d'ensemble

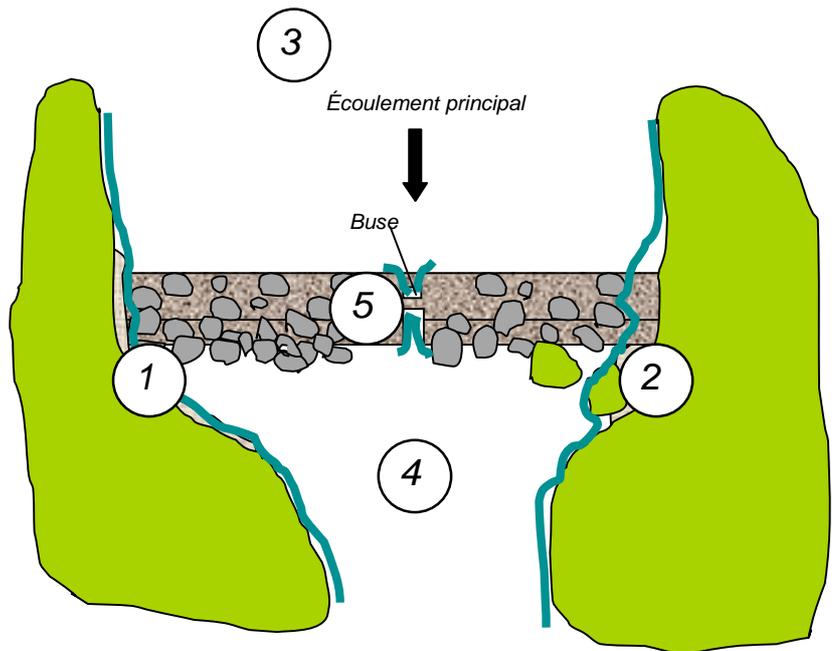
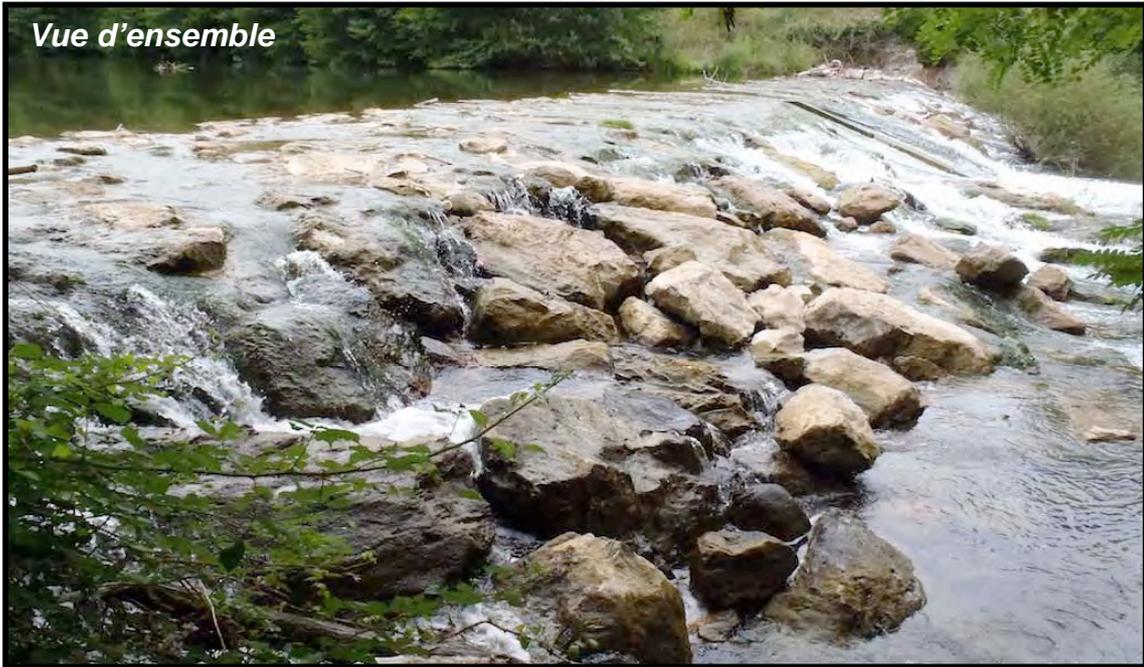
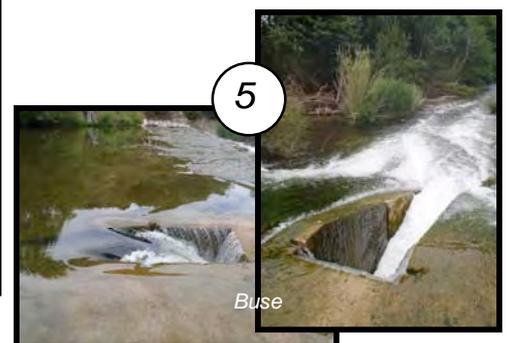


Schéma général du seuil



S9 L'Agly 44,3 km : Seuil du plan d'eau de Rasiguères

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE36156

Commune rive droite : Rasiguères

Commune rive gauche : Rasiguères

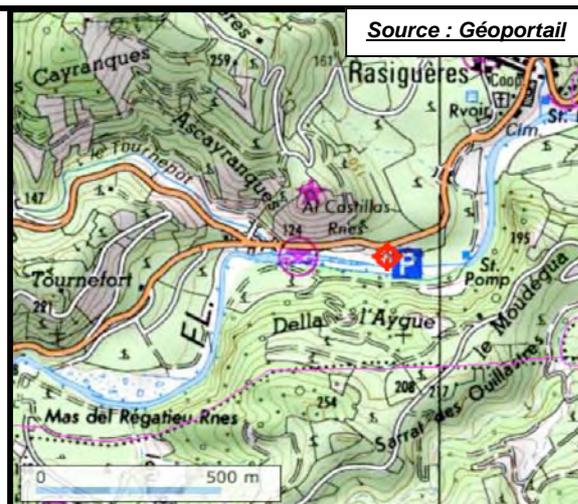
Vocation initiale: Agrément, aire de loisirs

Dénivelé : 1,90 mètres (largeur :52 m)

Entretien : Bon état apparent

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise relevé à Estagel:
1,35 m³/s (module :4,70 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 622 020 m Y = 1 750 790 m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5 -1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil est maçonné en béton et enrochements de diamètres grossiers. Une buse se situe au niveau du centre de l'obstacle.

La berge en rive droite est végétalisée et possède une pente moyennement inclinée. Celle en rive gauche est végétalisée et présente un mur rocheux naturel à pente plus abrupte

Le jour des expertises, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil, ainsi que dans la buse.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil présente certaines caractéristiques défavorables pour la remontée des anguilles telles qu'une hauteur de chute assez importante ainsi qu'une rupture de pente marquée. Cependant, la rugosité de cet obstacle est augmentée par la présence de mousses et d'enrochements répartis au sein du seuil de béton, rendant la remontée des anguilles possible.

En période de hautes eaux, les vitesses d'écoulement dans la partie centrale du seuil sont assez élevées et le diamètre des blocs est trop important pour permettre la remontée des anguilles. On remarque toutefois des possibilités de passage au niveau des écoulements latéraux, ainsi qu'un effet berge en rive droite (photo 1), mais il existe un risque de retard à la migration ou de sélection des individus.

En période de basses eaux, les faibles vitesses d'écoulements permettent aux anguilles de remonter sans difficultés entre les blocs, grâce à de nombreuses zones de repos et de caches.

Ce seuil est donc franchissable, mais risque d'engendrer un impact sur la migration de montaison en périodes de hautes eaux. La note attribuée est ainsi de 2/5, comme suggérée par la grille de l'ONEMA.

LA CADIERE



LA CADIÈRE (13)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche des Bouches du Rhône (FDAAPPMA 13)*

- Mr ROSSI Luc (Président)
- Mr CONAN Sébastien (Chargé de mission)

Maison de la pêche et de l'eau
8 Parc d'Activité Bonpertuis
rue d'Arménie
13 120 Gardanne
Tél : 04.42.26.59.15 e-mail : fdpeche13@free.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Départemental des Bouches du Rhône*

- Mr RICOU Alain (Chef de Service)

Avenue Louis Philibert
13 290 Aix en Provence
Tél : 04.42.53.30.87 e-mail : sd13@onema.fr

❖ *Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ruisseau de la Cadière*

- Mr VINCENT Marc (Chargé de mission)

987 Boulevard Ferrisse
13 730 Saint Victoret
Tél : 04.42.89.62.96 e-mail : S.I.cadiere@free.fr

La Cadière

Proposition de Classement en Liste 1 (au Titre de l'article L214-17 du code de l'environnement) sur l'ensemble de son linéaire

Proposition de Classement en Liste 2 du pont de Glacière à l'étang de Berre

Contexte général [1]

La Cadière prend sa source dans le vallon de l'Infernet à 99 m d'altitude sur la commune de Vitrolles, à l'ouest des plaines d'Arbois (département des Bouches du Rhône). Elle parcourt 12 km sur un substrat géologique calcaire et se jette dans l'étang du Bolmon, qui communique lui-même avec l'étang de Berre sur la commune de Marignane, près de la zone industrielle des Estroublancs.

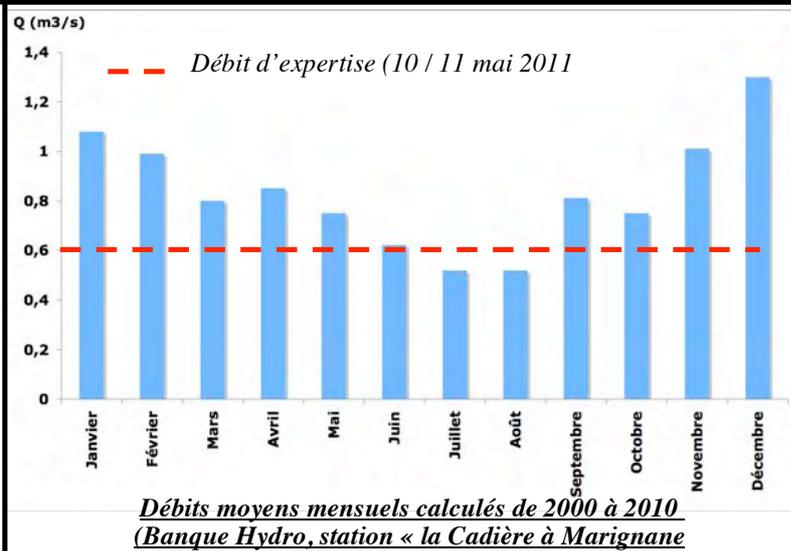
Cette rivière est alimentée par trois affluents à caractère torrentiel marqué : la Marthe (1,7 km) qui conflue au niveau des Pennes-Mirabeau et le Raumartin (10 km) à Marignane en rive gauche, et le Bondon (7,6 km) sur Vitrolles en rive droite.

La Cadière couvre un bassin versant de 73 km², dont 50 % est anthropisé, avec notamment des traversées d'agglomérations importantes (Vitrolles, Pennes-Mirabeau, Saint-Victoret, Marignane).

Régime hydrologique et cloisonnement [2]

La Cadière est soumise à un régime pluvial méditerranéen, dont les caractéristiques principales sont visibles sur les débits enregistrés à Marignane. Malgré l'homogénéité globale du débit tout au long de l'année (module interannuel = 0,835 m³/s), on remarque une tendance de hautes eaux hivernales et printanières (septembre à mai) et des basses eaux estivales (juin à août).

Les étiages sont globalement sévères (QMNA5 = 0,4 m³/s), et les crues peuvent se révéler assez violentes (crue quinquennale = 32 m³/s).



La Cadière est marquée, sur l'ensemble de son linéaire, par des crues torrentielles auxquelles s'ajoutent des ruissellements urbains. Sa réponse hydrologique à un événement pluvieux est rapide (le pic de crue est atteint en 2 à 3 heures), et avec une décrue également assez rapide (8 à 12h).

La zone d'actions prioritaires de la Cadière concerne la totalité de son linéaire. 30 obstacles sont recensés sur la Cadière, dont un seuil naturel (seuil de la STEP de Vitrolles) et 15 seuils rustiques mis en place par l'AAPPMA de l'Infernet Cadière afin de créer des retenues destinées à la diversification des habitats et l'oxygénation du cours d'eau pour la pêche.

Contexte écologique et biologique [3] [4] [5]

Le bassin versant de la Cadière est confronté depuis une trentaine d'années à de nombreux problèmes : inondations récurrentes, pollutions chroniques et accidentelles d'origine industrielle et urbaine. Ces facteurs affectent l'ensemble du linéaire du cours d'eau ainsi que le milieu récepteur de la Cadière, l'étang du Bolmon.

Dans son secteur amont, jusqu'à la confluence avec la Marthe, la qualité physico chimique de l'eau est globalement bonne (hormis des teneurs élevées en nitrates). Elle est mauvaise à médiocre sur le Raumartin en raison d'une grande quantité de MES. La qualité physico-chimique se dégrade ensuite en aval en raison de rejets domestiques diffus, du traitement des eaux et du lessivage des sols lors d'épisodes de fortes pluies.

La qualité bactériologique de la Cadière se détériore également de l'amont vers l'aval (qualité bonne à moyenne en amont du pont de Rossi, qualité médiocre en aval de la Cascade de Saint Victoret) en raison des rejets de STEP et autres apports latéraux. Des problèmes de présence d'E.Coli sont constatés dès la source.

La qualité hydrobiologique suit également le même profil (qualité bonne à moyenne en amont de la Cascade Saint Victoret, qualité moyenne à médiocre en aval de la STEP de Saint Victoret).

Les objectifs du SDAGE pour le bassin versant de la Cadière sont le bon état chimique et écologique pour 2015 hormis pour le secteur correspondant au Raumartin où l'objectif est repoussé à 2021.

La rivière est classée en première catégorie piscicole dans la partie amont du rejet du plan d'eau de la tuilière (salmonidés dominants) et deuxième catégorie dans sa partie aval (cyprinidés d'eau vive dominants).

Contexte institutionnel [4] [6]

Le contrat de rivière Cadière et étang de Bolmon fut signé en 2003 et est toujours en cours d'exécution. La structure porteuse est le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du ruisseau de la Cadière, et les enjeux auxquels il doit répondre sont :

- Lutte contre les inondations et les étiages sévères
- Restauration et valorisation du milieu aquatique
- Les conflits et protection contre l'urbanisation
- Sauvegarde de la ripisylve et réduction des apports de polluants

C'est dans le cadre de ce contrat de rivière que le Syndicat a mis en place un observatoire de la qualité de l'eau de la Cadière et du Raumartin en septembre 2004.

La Fédération de pêche des Bouches-du-Rhône s'occupe de la gestion piscicole de la Cadière et coordonne les AAPPMA se partageant les baux de pêche du département. L'AAPPMA de « l'infernet Cadière » est gestionnaire de la Cadière sur l'ensemble de son linéaire.

Sources :

[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.hydro.eaufrance.fr

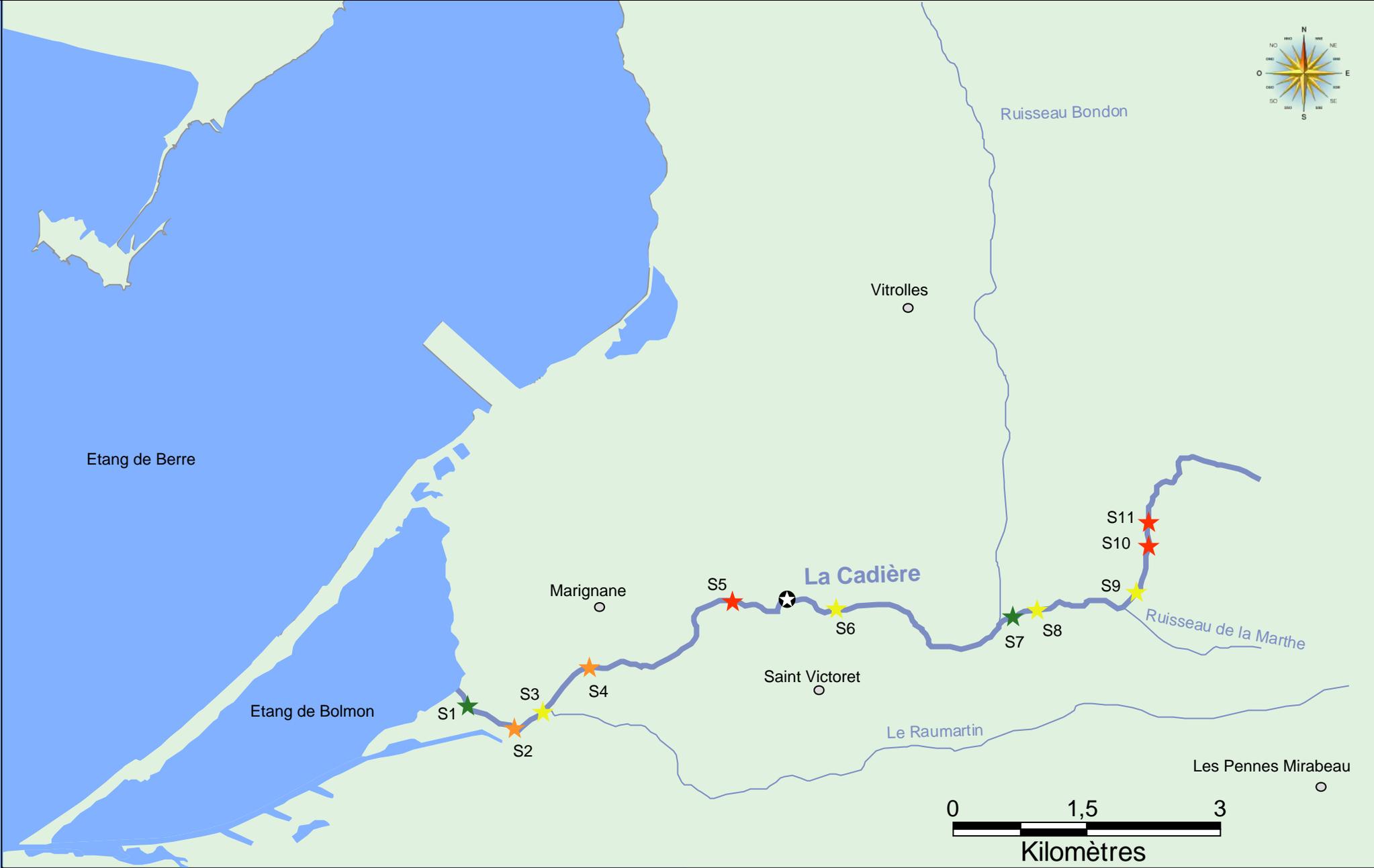
[3] : www.eaurmc.fr

[4] : www.gesteau.fr

[5] : SIARC (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ruisseau de la Cadière), 2010, Suivi de la qualité des eaux et des milieux sur la Cadière et le Raumartin, rapport annuel 2009-2010, 35p.+annexes.

[6]: www.fdpeche13.free.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur la Cadière (Bouches du Rhône)



S1: Seuil de l'Esteou

S2: Seuil du pont Saint Pierre

S3: Seuil du Leclerc

S4: Seuil Mirabeau

S5: Seuil de la cascade Saint Victoret

S6: Seuil du pont Rossi

S7: Seuil du réseau d'égouts

S8: Seuils de la prise d'eau Tuilière

S9: Seuil ferme de Croze

S10: Barrage du chemin des Pinchinades

S11: Seuil prise du Moulin

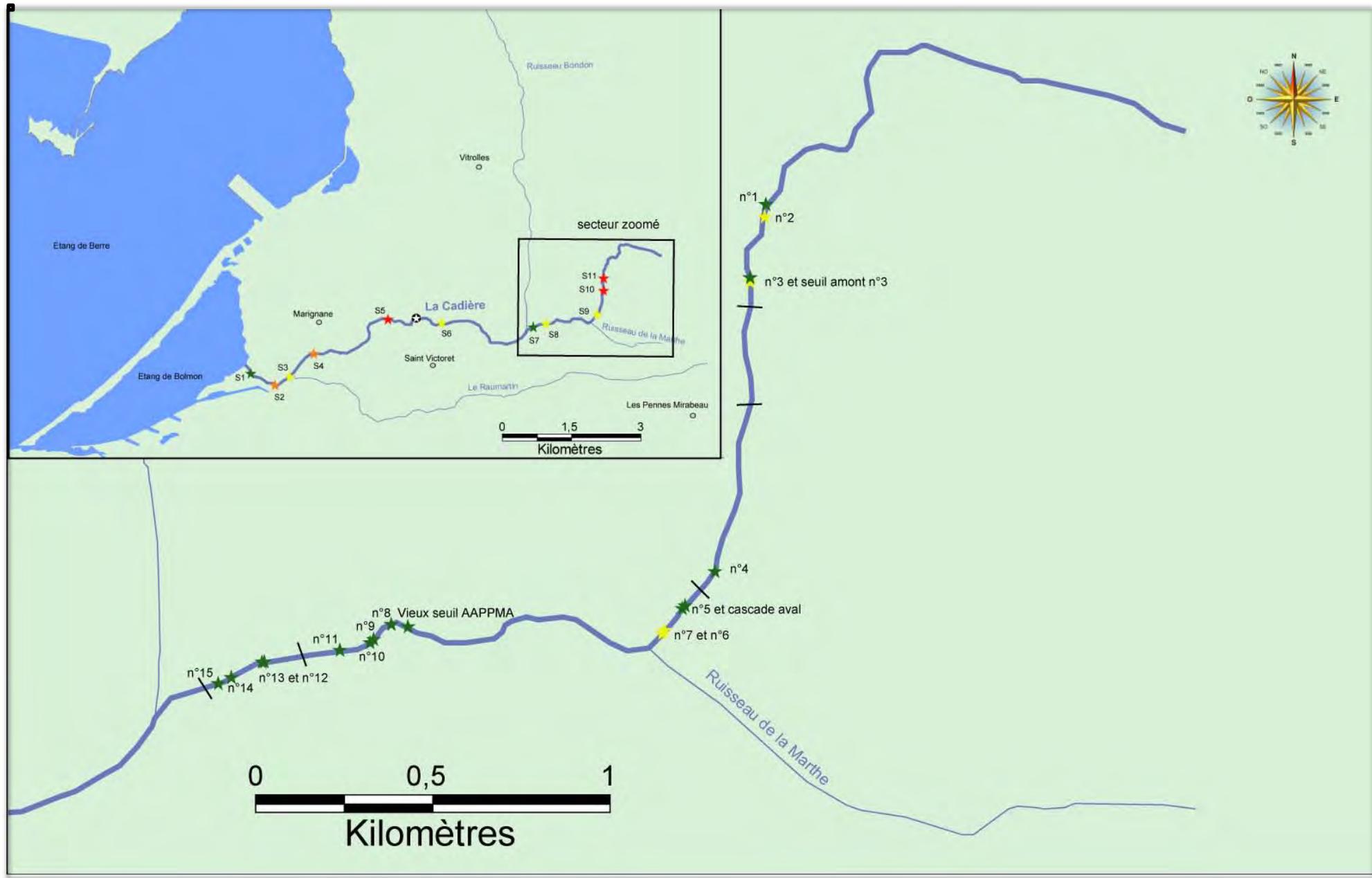
☉ Seuil naturel de la STEP de Vitrolles

○ Communes

Notes de franchissabilité



Localisation et franchissabilité des seuils de l'AAPPMA de l'Infernet Cadière sur la Cadière (Bouches du Rhône)

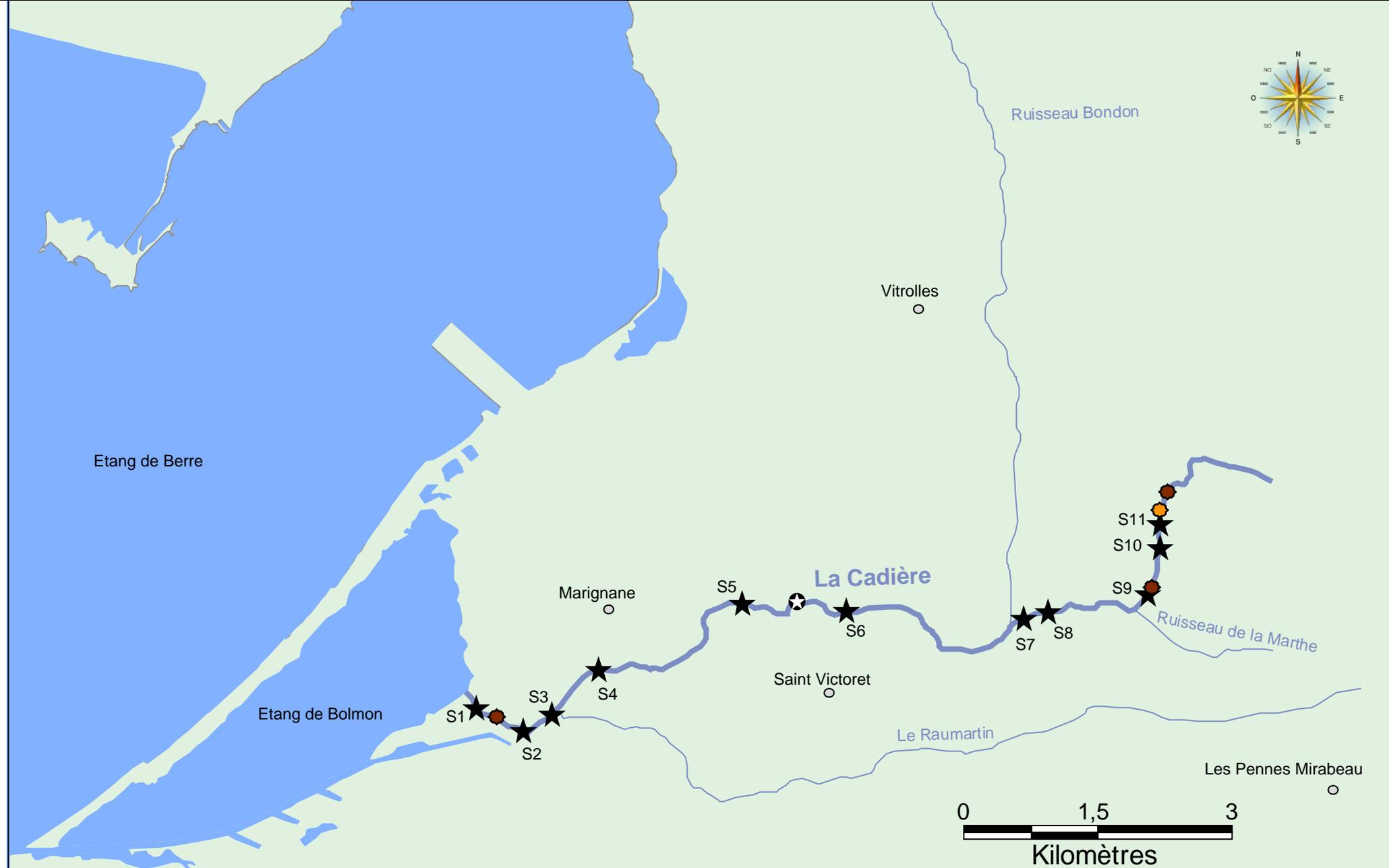


— Obstacles autres que les seuils AAPPMA (voir carte obstacle Cadière)

Notes de franchissabilité



Abondances estimées en anguilles sur la Cadière (Bouches du Rhône)



S1: Seuil de l'Esteou

S2: Seuil du pont Saint Pierre

S3: Seuil du Leclerc

S4: Seuil Mirabeau

S5: Seuil de la cascade Saint Victoret

S6: Seuil du pont Rossi

S7: Seuil du réseau d'égouts

S8: Seuils de la prise d'eau Tuilière

S9: Seuil ferme de Croze

S10: Barrage du chemin des Pinchinades

S11: Seuil prise du Moulin

⬠ Seuil naturel de la STEP de Vitrolles

★ Obstacle à l'écoulement

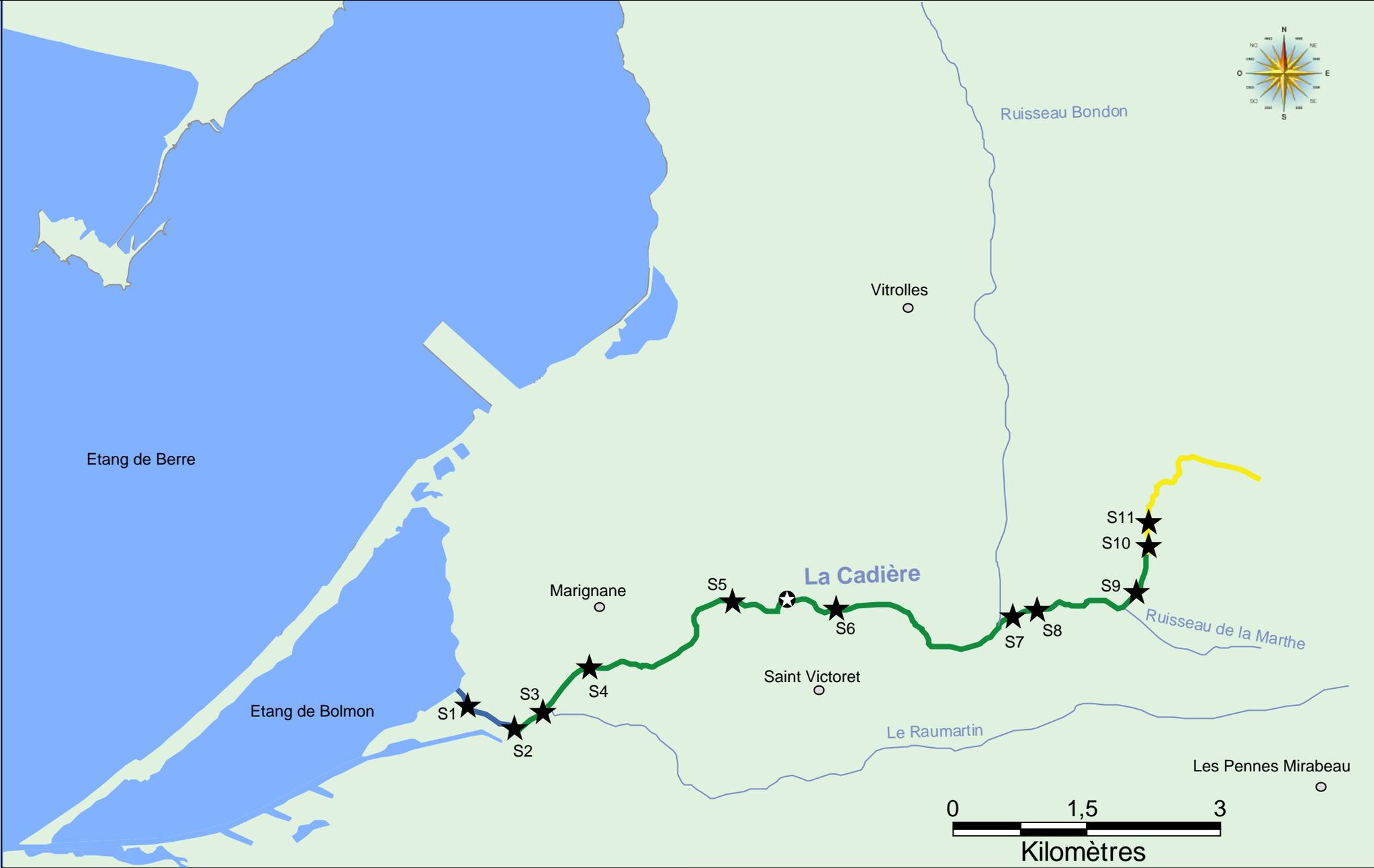
○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)



△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la migration de l'Anguille sur la Cadière (Bouches du Rhône)



- S1: Seuil de l'Esteou
- S2: Seuil du pont Saint Pierre
- S3: Seuil du Leclerc
- S4: Seuil Mirabeau
- S5: Seuil de la cascade Saint Victoret

- S6: Seuil du pont Rossi
- S7: Seuil du réseau d'égouts
- S8: Seuils de la prise d'eau Tuilière
- S9: Seuil ferme de Croze
- S10: Barrage du chemin des Pinchinades
- S11: Seuil prise du Moulin

- ⊙ Seuil naturel de la STEP de Vitrolles
- ★ Obstacle à l'écoulement
- Communes



S1 Cadière 0,2 km* : seuil de L'Esteou

1 / 5

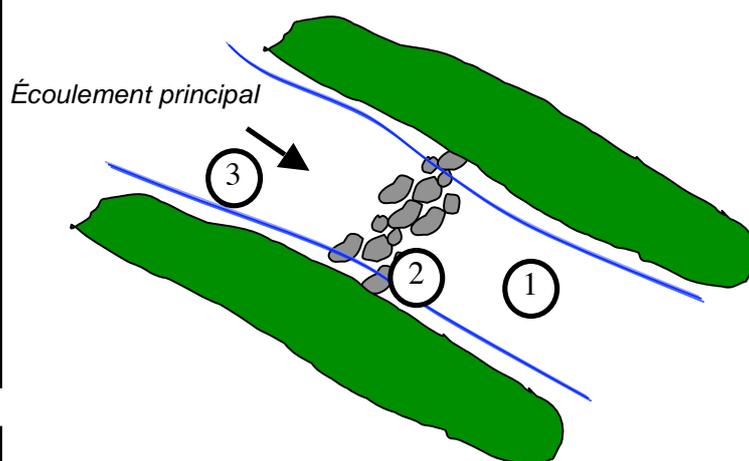


Schéma général de l'obstacle



S1 Cadière 0,2 km* : seuil de L'Esteu

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Marignane

Commune rive gauche : Marignane

Vocation initiale: stabilité du profil en long

Dénivelé : < 0,3 mètre

Entretien : Seuil presque effacé

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,6 m³/s (module = 0,835 m³/s)

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 832 201m

Y = 1 827 558m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-1,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil composé d'enrochements libres entreposés sur le lit mineur de la Cadière. Le profil général de l'ouvrage présente une pente douce et les berges en rive droite comme en rive gauche sont végétalisées.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil presque effacé.

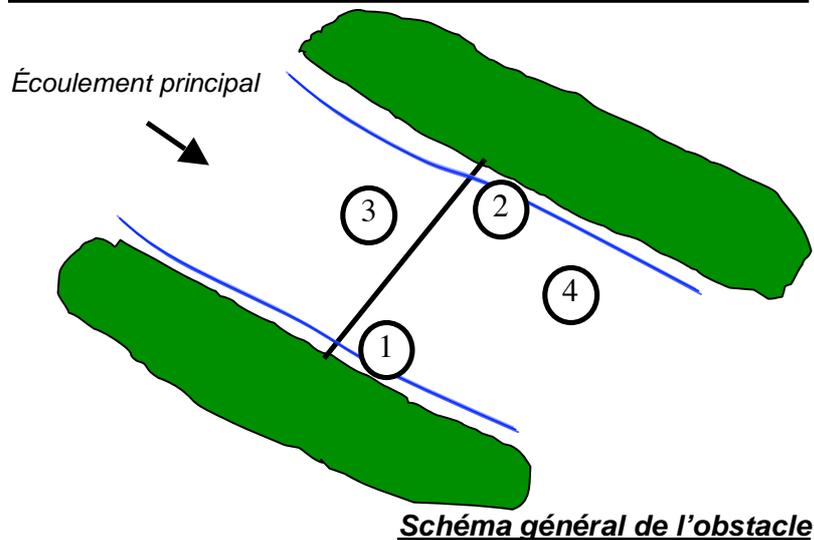
Diagnostic de franchissabilité :

Les quelques enrochements qui composent ce seuil ne constituent pas un obstacle pour la montaison des anguilles. Les individus migrants ont en effet la possibilité de profiter du ralentissement des écoulements créés par les blocs entreposés ou de rejoindre le bief amont par les écoulements principaux et ce quelles que soient les conditions hydroclimatiques (périodes de hautes eaux comme de basses eaux).

La note attribuée à ce seuil est donc 1/5 (franchissable sans difficulté apparente). La note obtenue avec la grille ONEMA est négative car toutes les caractéristiques prises en compte sont favorables au franchissement du seuil par l'Anguille.

* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

S2 Cadière 0,8 km*: seuils du pont Saint Pierre



S2 Cadière 0,8 km*: seuils du pont Saint Pierre

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : DREAL

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Marignane

Commune rive gauche : Marignane

Vocation initiale: station de jaugeage

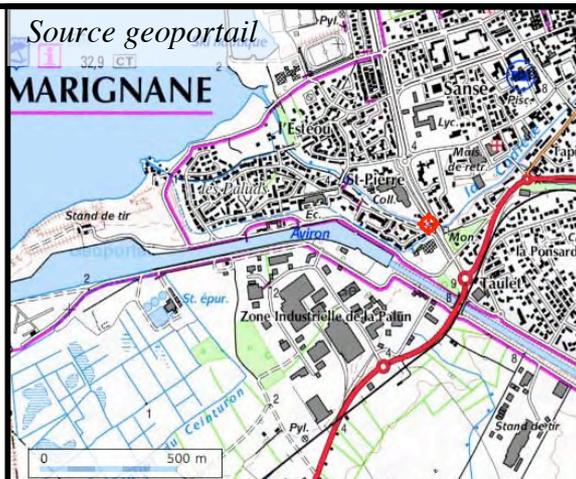
Dénivelé : 0,55 mètre (seuil aval) ; < 0,3 mètre (seuil amont)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,6 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 832 736m

Y = 1 827 303m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		4

Caractéristiques du seuil :

Seuil rustique composé d'une poutre de bois posée en travers du cours d'eau, au parement aval vertical et lisse.

La berge en rive droite comme en rive gauche est enrochée et végétalisée avec un profil vertical.

L'écoulement le jour de l'expertise s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Bien que le dénivelé entre le bief amont et le bief aval ne soit pas très important, la configuration générale du seuil tend à limiter la montaison des anguilles (parement aval lisse et vertical sur toute la largeur de l'obstacle, pas de possibilités de contournement car les berges sont également verticales).

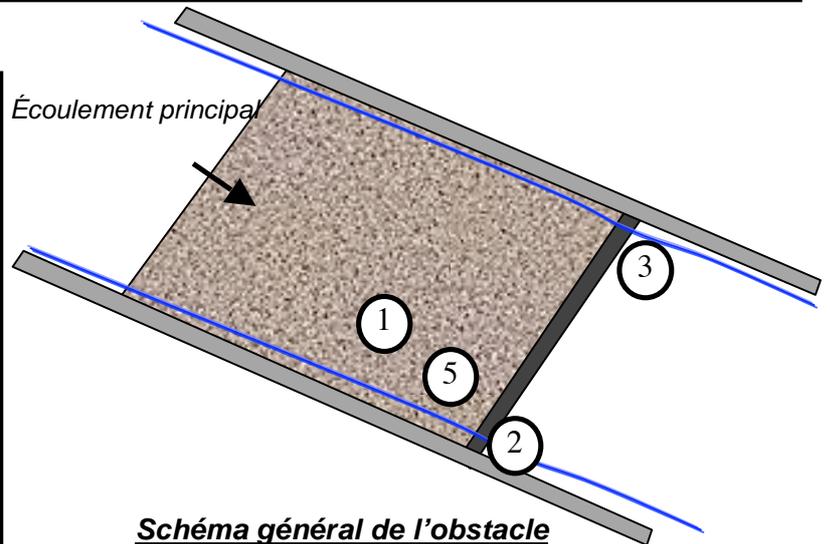
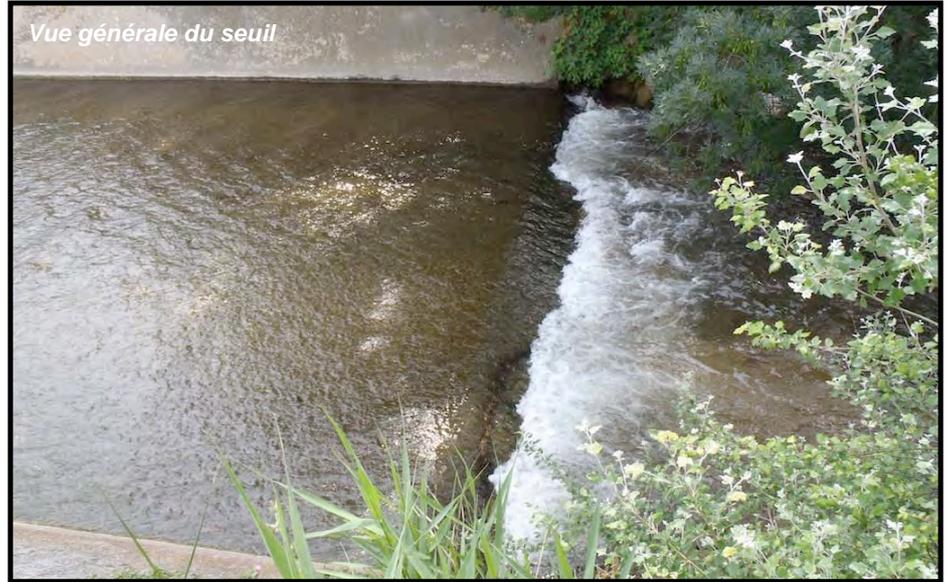
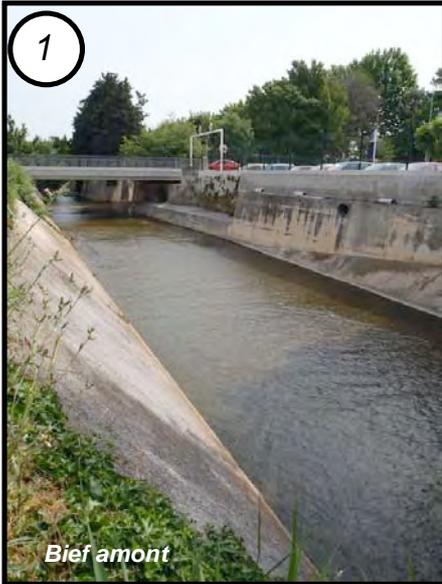
En période de basses eaux, les anguilles migrantes sont pour la plupart bloquées à l'aval de cet obstacle, la hauteur de chute et l'accélération des écoulements au niveau de la crête du seuil étant rédhibitoires pour l'accès au bief amont.

En période de hautes eaux, le dénivelé entre le bief aval et le bief amont est moins important qu'en période de basses eaux. Les anguilles dotées de bonnes capacités de nage ont donc régulièrement la possibilité de franchir l'obstacle. Une sélection importante s'exerce toutefois sur les petits individus qui sont chassés vers l'aval en raison des vitesses présentes en crête du seuil. La population migrante étant ici probablement majoritairement composée de civelles et petites anguillettes, l'impact du seuil est considéré comme important.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 3/5 (seuil difficilement franchissable, impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note suggérée par la grille ONEMA est supérieure, mais le seuil étant fréquemment franchissable par les anguilles dotées de bonnes capacités de nage, le franchissement n'est pas considéré comme étant exceptionnel.

* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

S3 Cadière 1,2 km* : seuil du Leclerc



S3 Cadière 1,2 km* : seuil du Leclerc

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Marignane

Commune rive gauche : Marignane

Vocation initiale: stabilité du profil en long

Dénivelé : < 0,5 mètre

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,6 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 833 049m

Y = 1 827 505m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		0

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en béton au parement aval moyennement incliné et rugueux. Les berges (rive droite et rive gauche) sont constituées d'un mur bétonné qui s'étend sur une grande partie du bief amont (cours d'eau chenalisé).

Le jour de l'expertise, l'écoulement de la Cadière s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Les anguilles qui se présentent au pied de cet ouvrage ne devraient pas avoir de difficultés pour accéder au bief amont de l'obstacle directement par son parement aval particulièrement grâce au faible dénivelé à franchir ainsi qu'à son inclinaison favorable.

En période de basses eaux, l'accélération des écoulements provoquée par la rupture de pente est néanmoins susceptible de chasser les individus migrants dotés de mauvaises capacités de nage. Les autres individus accèdent facilement au bief amont. La chenalisation du bief amont est également susceptible de créer une sélection non négligeable au sein de la population migrante (absence de zones de repos sur un linéaire important)

En période de hautes eaux, le seuil est fréquemment submergé. Tous les individus peuvent accéder au bief amont. Toutefois, sa chenalisation est également susceptible de bloquer une partie de la population migrante à l'aval.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 2/5 (franchissable avec risque de blocage). La note obtenue avec la grille ONEMA est inférieure, mais le lit artificiel sur la partie amont immédiate de l'ouvrage est susceptible d'induire du retard à la migrations d'autant plus que la population migrante susceptible d'être présente à l'aval immédiat de l'ouvrage est majoritairement composée de civelles et anguillettes.

* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

S4 Cadière 1,9 km* : seuil Mirabeau

3 / 5

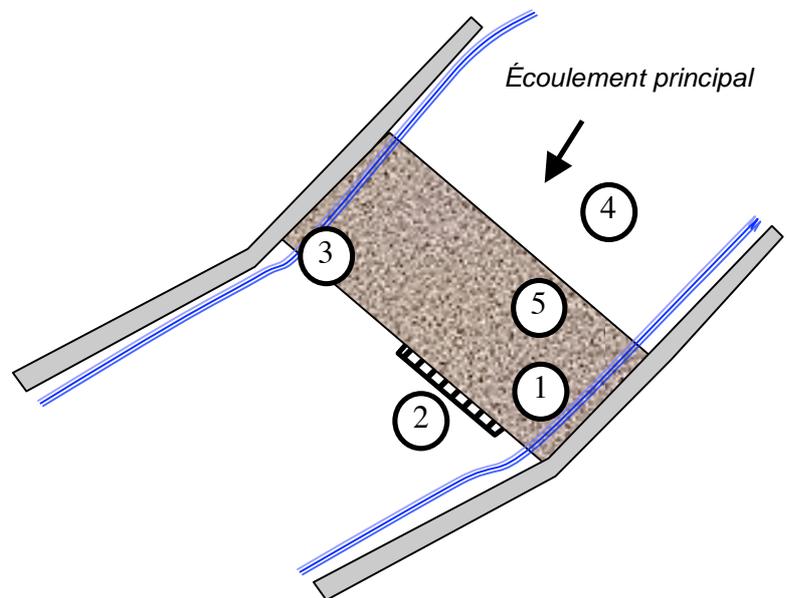
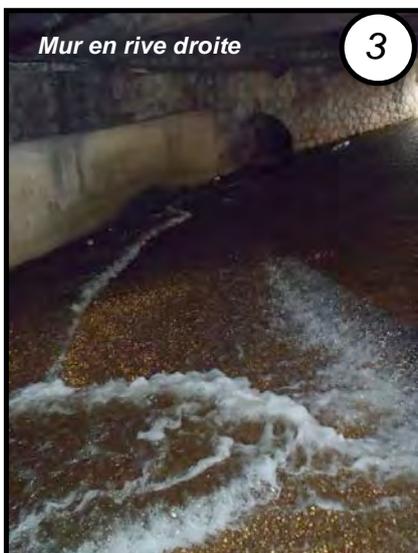


Schéma général de l'obstacle



* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

S4 Cadière 1,9 km* : seuil Mirabeau

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Marignane

Commune rive gauche : Marignane

Vocation initiale: stabilité profil en long + prise irrigation

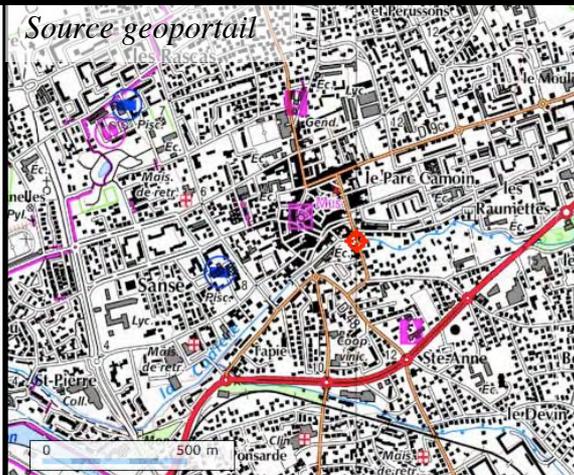
Dénivelé : 1,35 mètre

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,6 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 833 575m

Y = 1 827 988m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2

Caractéristiques du seuil :

Seuil sous terrain bétonné au parement aval en pente moyennement inclinée. Deux murs verticaux font office de berge en rive droite et en rive gauche à cet endroit du cours d'eau entièrement chenalisé.

Le jour de l'expertise, l'écoulement de la Cadière s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Le parement aval de cet obstacle est rugueux et en pente moyennement inclinée (favorable pour la reptation des anguilles), mais cette rugosité est estompée par les écoulements qui y sont présents et qui sont susceptibles de chasser les anguilles migrantes vers l'aval d'autant plus que cette pente s'étend sur un linéaire important.

En période de basses eaux, les vitesses présentes sur le seuil sont assez importantes pour impacter fortement la montaison des anguilles qui n'ont pas la possibilité de contourner l'obstacle (murs verticaux). Seuls quelques individus de grande taille peuvent rejoindre le bief amont par reptation sans être chassés vers l'aval.

En période de basses eaux, les vitesses d'écoulements sont plus importantes et rédhibitoires pour la montaison des anguilles de toutes tailles.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 3/5 (difficilement franchissable, impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note obtenue avec la grille ONEMA est inférieure, mais l'étendue du seuil importante et la chenalisation du cours d'eau à cet endroit augmentent son impact sur la migration des anguilles.

Rehaussement en crête et bief amont

1



Vue générale du seuil

2

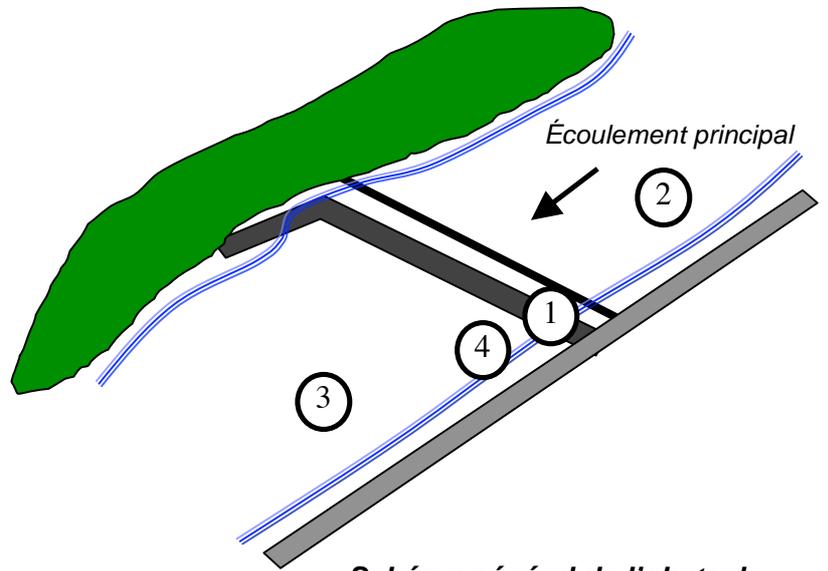


Bief amont

3



Bief aval



4



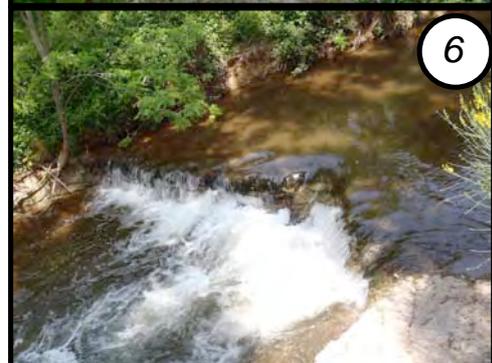
Mur en rive gauche

5



Seuils naturels aval

6



S5 Cadière 4 km* : seuil de la cascade de Saint Victoret

4 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: ROE43523

Commune rive droite : Saint Victoret

Commune rive gauche : Saint Victoret

Vocation initiale: ancienne prise d'eau

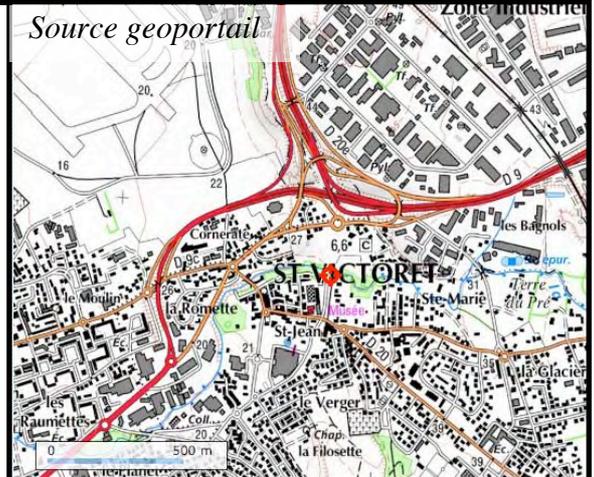
Dénivelé : 3,5 mètres

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,6 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 835 195m

Y = 1 828 697m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+ 1
	≤ 1,0.m	+ 2
	≤ 2,0.m	+ 3
	> 2,0m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	- 0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	- 0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		5.5

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en béton dont le parement aval est vertical et lisse. La berge en rive droite est végétalisée alors qu'en rive gauche se trouve un mur vertical.

Le jour de l'expertise, la Cadière s'écoulait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

La configuration de cet obstacle est très pénalisante pour la migration anadrome des anguilles. En effet, la hauteur de chute est très importante, le parement aval ne permet pas la reptation (vertical et lisse), et les berges ne sont pas favorables au contournement de l'obstacle (hormis en rive droite à conditions d'un coup d'eau important de la Cadière).

En période de basses eaux comme de hautes eaux, le passage n'est donc pas possible quelle que soit la taille des individus migrants. Seule une crue engendrant des écoulements sur la berge en rive droite permettrait à quelques anguilles de contourner ce seuil.

La note qui lui est attribuée est donc 4/5 (très difficilement franchissable). La note préconisée par la grille ONEMA est supérieure, mais l'obstacle n'est pas considéré totalement étanche à la migration.

* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

S6 Cadière 5,3 km* : seuil du Pont Rossi

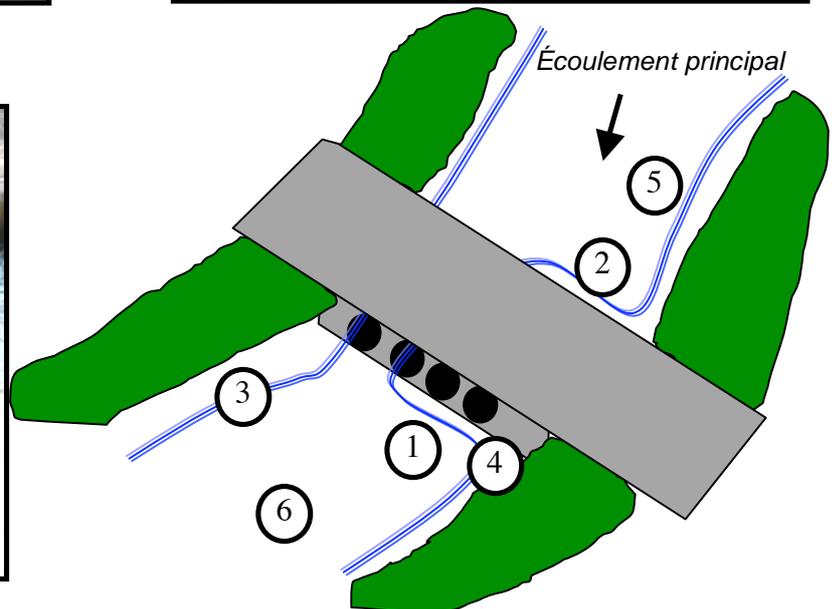


Schéma général de l'obstacle



S6 Cadière 5,3 km* : seuil du Pont Rossi

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Communes de Vitrolles et Saint Victoret

Code ROE: pas de code ROE

Commune rive droite : Vitrolles

Commune rive gauche : Saint Victoret

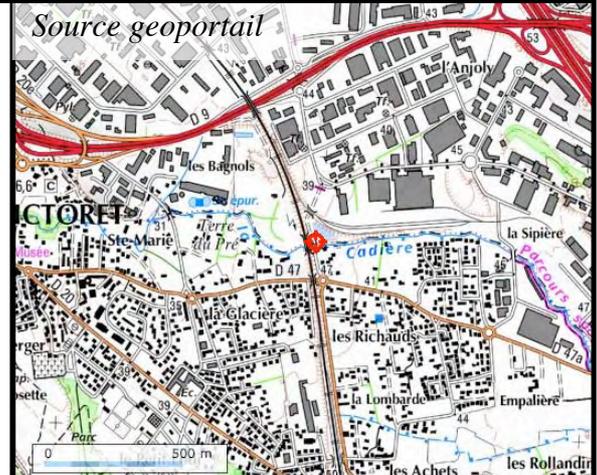
Vocation initiale: passage à gué

Dénivelé : 0,85 mètres

Entretien : buses colmatées

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :
0,6 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 836 346m

Y = 1 828 647m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué constitué de quatre buses cylindriques bétonnées. Les berges (rive droite et rive gauche) sont végétalisées.

Le jour de l'expertise, l'écoulement de la Cadière s'effectuait au sein des deux buses centrales, les deux autres buses étant obstruées.

Diagnostic de franchissabilité :

Les buses cylindriques présentes sur cet ouvrage ont tendance à accélérer les écoulements de la Cadière d'autant plus que seulement deux d'entre elles sont fonctionnelles et qu'une chute se trouve au niveau de leur entrée à l'aval du gué.

En période de basses eaux, la seule possibilité de rejoindre le bief amont pour les anguilles migrantes est de traverser l'une des deux buses centrales. Les écoulements qui y transitent sont très importants et engendrent ainsi un impact très important (presque pas de passage possible).

En période de hautes eaux, le passage par les buses est tout aussi limité. Cependant, le seuil est fréquemment submergé et des écoulements sont présents au niveau des berges, rendant le contournement du gué possible. Le bief amont est donc régulièrement accessible pour les anguilles de toutes tailles.

Ainsi, la note attribuée à ce passage à gué est 2/5 (franchissable avec blocage en conditions hydroclimatiques limitantes). La note préconisée par la grille ONEMA est identique.

* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

S7 Cadière 7,7 km* : seuil du réseau d'égouts

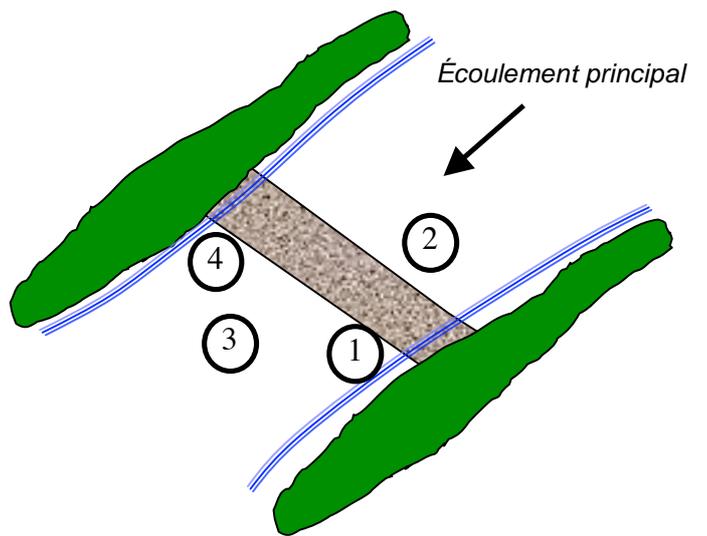
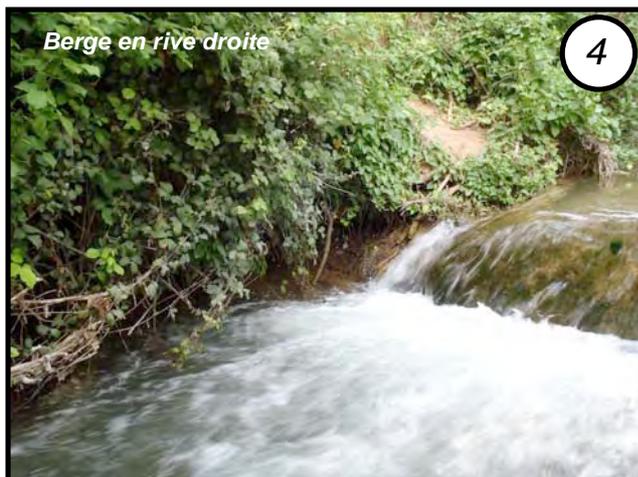


Schéma général de l'obstacle



S7 Cadière 7,7 km* : seuil du réseau d'égouts

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: pas de code ROE

Commune rive droite : Vitrolles

Commune rive gauche : Les Pennes Mirabeau

Vocation initiale: protection de canalisation

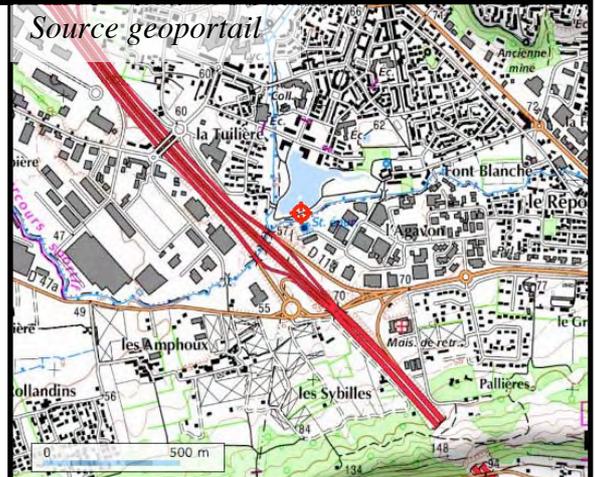
Dénivelé : 0,45 mètres

Entretien : bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,6 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 838 311m

Y = 1 828 565m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0.m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0.5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0.5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0.5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0.5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0.5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
	TOTAL	0.5

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné au parement aval en pente marquée et rugueux. Les berges sont végétalisées en rive droite et en rive gauche.

Le jour de l'expertise, l'écoulement de la Cadière s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil

Diagnostic de franchissabilité :

Bien que la pente de cet obstacle soit marquée, le faible dénivelé entre le bief amont et le bief aval doit permettre aux anguilles dotées de bonnes capacités de nage de rejoindre le bief amont. Les petits individus sont susceptibles d'être chassés vers l'aval par les forts écoulements. Ils ont néanmoins la possibilité de remonter par les zones périphériques d'écoulement particulièrement au niveau de la berge en rive droite, le risque de retard / blocage est donc faible d'autant plus que cet ouvrage est fréquemment submergé.

Ainsi, la note qui lui est attribuée est 1/5 (franchissable sans difficulté apparente). La note obtenue avec la grille ONEMA est légèrement inférieure mais le seuil n'est pas effacé.

* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

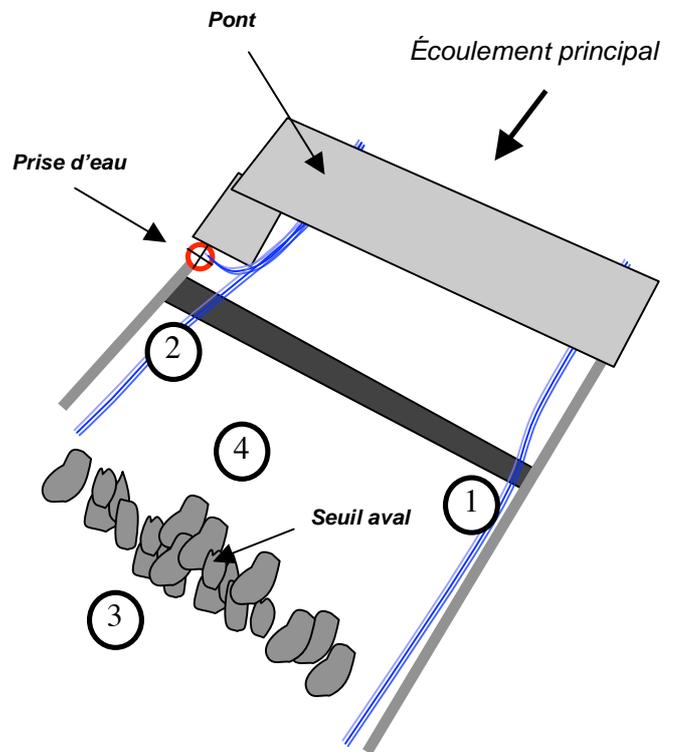


Schéma général de l'obstacle



* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

S8 Cadière 8 km* : seuils de la prise d'eau Tuilière

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: pas de code ROE

Commune rive droite : Vitrolles

Commune rive gauche : Les Pennes Mirabeau

Vocation initiale: prise d'eau plan d'eau la Tuilière

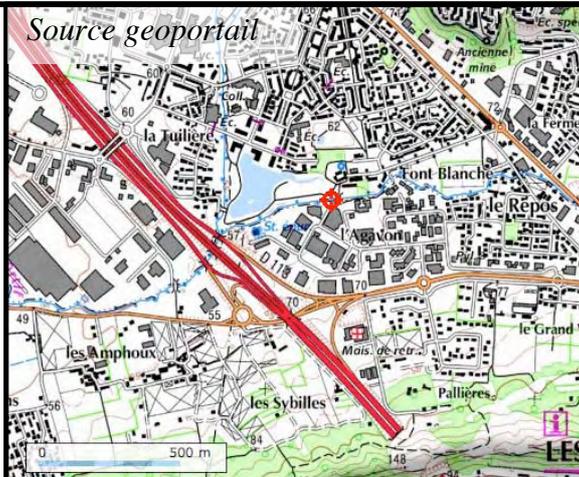
Dénivelé : 0,42 (prise d'eau) ; 0,35 (seuil aval)

Entretien : bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,62 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 838 601m

Y = 1 828 640m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+1
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	+0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse) Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-0,5
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné au parement aval vertical et moyennement rugueux. Un mur vertical fait office de berge en rive droite comme en rive gauche.

Un seuil rustique constitué d'enrochements libres se trouve à l'aval immédiat.

Le jour de l'expertise, l'écoulement de la Cadière s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil

Diagnostic de franchissabilité :

Le parement aval vertical de cet obstacle induit une accélération conséquente des écoulements de la Cadière et malgré la faible hauteur de chute, les anguilles sont en majorité freinées par cette configuration.

Ainsi, en période de basses eaux, un blocage conséquent est engendré par cet obstacle. Seuls les petits individus dotés de bonnes capacités de reptation peuvent rejoindre le bief amont par la partie rive gauche du seuil où des écoulements résiduels sont présents. La verticalité de l'ouvrage limite toutefois fortement les possibilités de passage.

En période de hautes eaux, le seuil est fréquemment submergé (ou presque), offrant à la majorité des anguilles présentes à l'aval de l'ouvrage la possibilité de rejoindre le bief amont.

Le pré-seuil présent à l'aval ne pose pas de problèmes pour le passage des anguilles (les enrochements libres offrent des zones de repos aux anguilles et ralentissent les écoulements).

La note attribuée à ce seuil est par conséquent 2/5 (franchissable avec risque de blocage en conditions hydroclimatiques limitantes). La note suggérée par la grille ONEMA est légèrement inférieure, mais il subsiste un risque d'impact important en conditions de basses eaux.

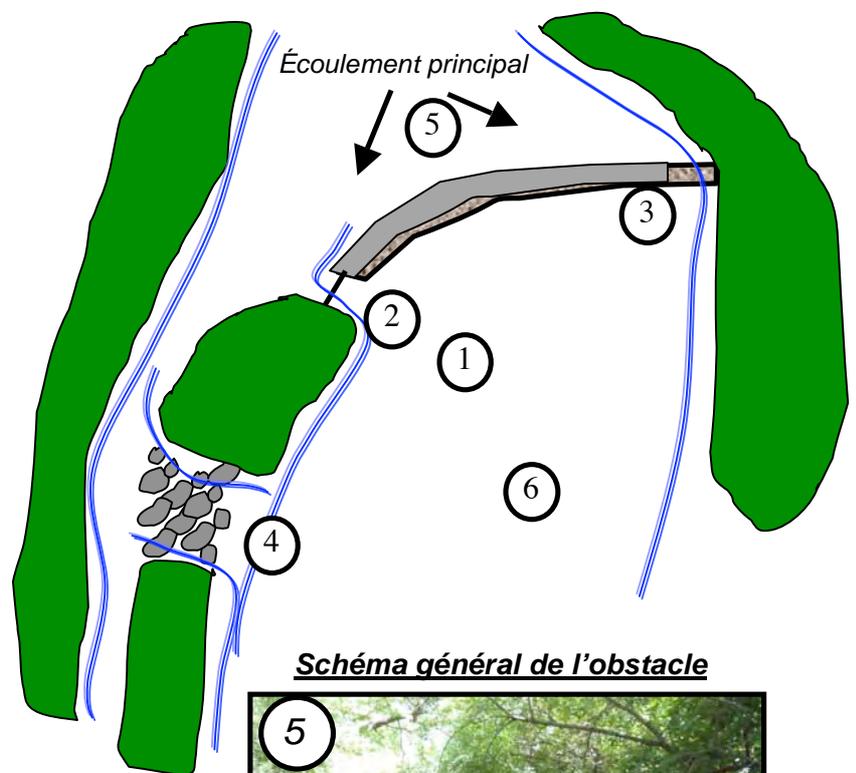


Schéma général de l'obstacle



Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: ROE43540

Commune rive droite : Vitrolles

Commune rive gauche : Les Pennes Mirabeau

Vocation initiale: Prise d'eau ornement

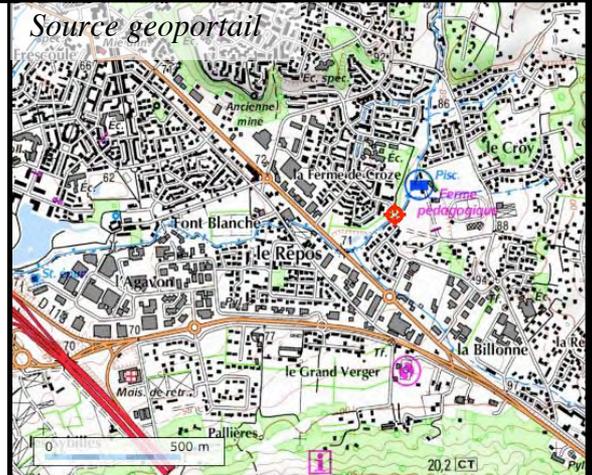
Dénivelé : 1,35 mètres

Entretien : canal cassé en rive droite

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,62 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 839 722m

Y = 1 828 806m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2

Caractéristiques du seuil :

Seuil au parement aval bétonné vertical présentant deux échancrures sur ses extrémités. Le profil des échancrures est en pente très marquée.

Le contre canal en rive droite qui fait office de berge est partiellement détruit une trentaine de mètres en aval du seuil.

Le jour de l'expertise, l'écoulement de la Cadière s'effectuait par les deux échancrures du seuil ainsi que par la brèche du contre canal en aval.

Diagnostic de franchissabilité :

La configuration du seuil est défavorable à la montaison des anguilles. En effet, les deux échancrures présentes sur les extrémités de l'obstacle présentent une pente très marquée voire verticale. Toutefois, la cassure présente au niveau du contre canal en aval du seuil engendre des écoulements secondaires sur la berge constituée à cet endroit d'enrochements apportant une rugosité propice à la reptation des anguilles.

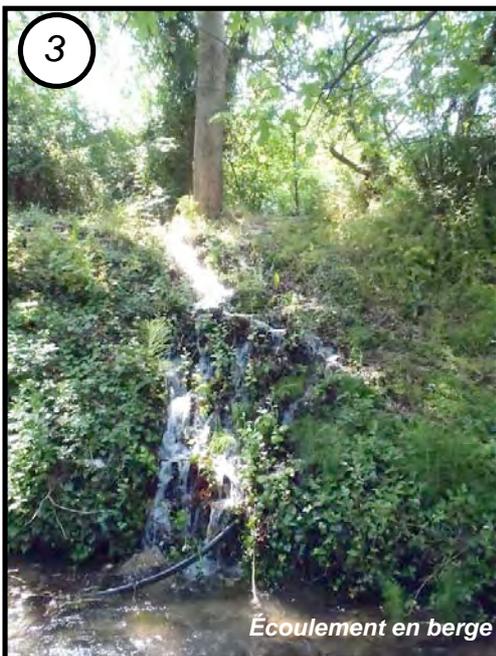
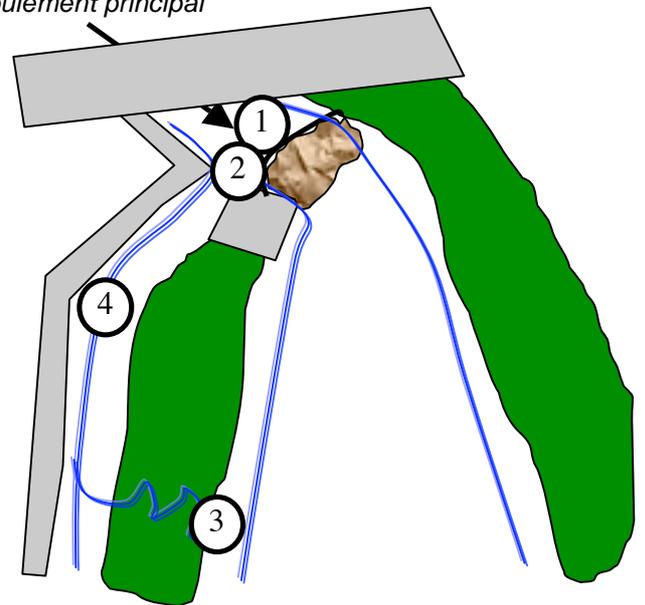
En période de basses eaux comme de hautes eaux, les anguilles qui se présentent au niveau de la partie principale du seuil sont majoritairement bloquées en raison des chutes présentes au niveau des échancrures et des vitesses de courant qui s'y trouvent. Tous les individus migrants peuvent cependant rejoindre le bief amont par la cassure du contre-canal plus en aval. Il existe donc un risque de retard à la migration pour les anguilles n'empruntant pas cette voie secondaire de franchissement.

Ainsi, la note attribuée à ce seuil est 2/5 (franchissable avec risque de retard). La note obtenue avec la grille ONEMA est identique.

* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon



Écoulement principal



Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: ROE43528

Commune rive droite : Vitrolles

Commune rive gauche : Les Pennes Mirabeau

Vocation initiale: Prise d'eau ornement

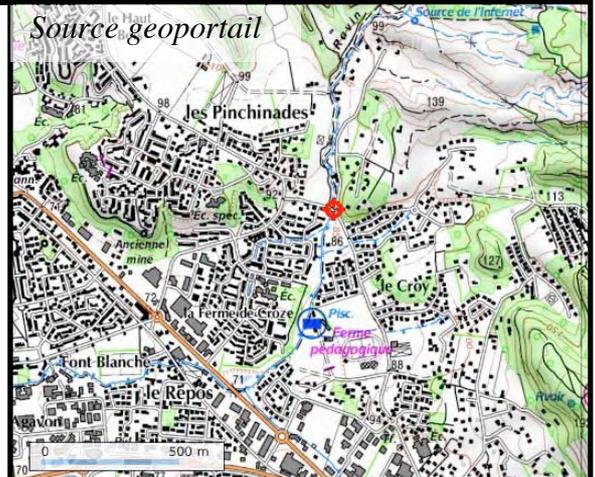
Dénivelé : 2,65 mètres

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,62 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 839 883m

Y = 1 829 336m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		4

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en pierres et béton. Son parement aval est vertical à la base de l'ouvrage puis en pente marquée jusqu'à sa crête.

Les berges en rive droite et rive gauche sont végétalisées et en pente abrupte.

L'écoulement de la Cadière le jour de l'expertise s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil. Un écoulement secondaire était également présent sur la berge en rive droite une centaine de mètres en aval du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

La hauteur imposante du seuil et le profil de son parement aval ne permettent à aucune anguille de rejoindre le bief amont et ce quelles que soient les conditions hydroclimatiques.

La seule voie de passage possible se trouve une centaine de mètres en aval où un écoulement secondaire est présent sur la berge en rive droite. Les anguilles peuvent donc y rejoindre le contre-canal et contourner le seuil, mais le passage est considéré exceptionnel.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle majeur est 4/5 (très difficilement franchissable). La note obtenue avec la grille ONEMA est identique.

* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

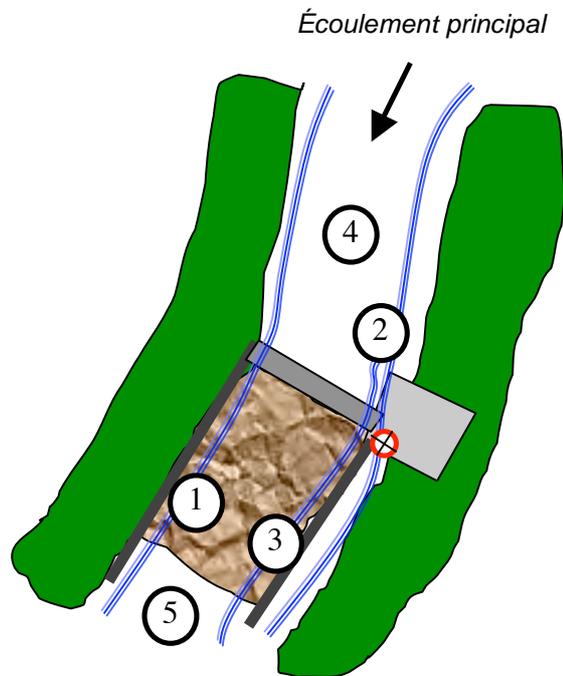


Schéma général de l'obstacle



S11 Cadière 10,1 km* : seuil prise du moulin

4 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: pas de code ROE

Commune rive droite : Vitrolles

Commune rive gauche : Les Pennes Mirabeau

Vocation initiale: Prise d'eau moulin

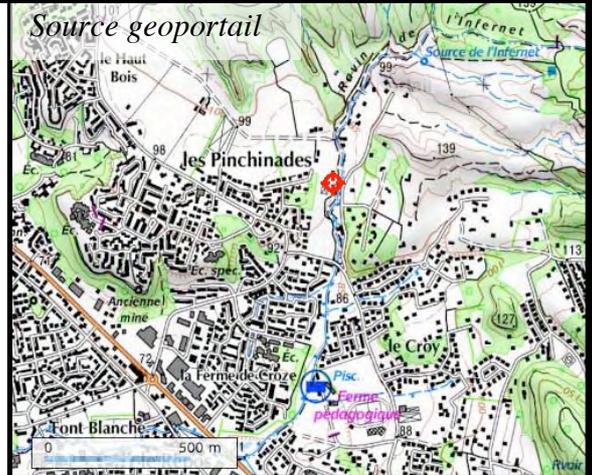
Dénivelé : 1,2 mètres

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,62 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 839 850m

Y = 1 829 614m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		4,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné au parement aval en pente très marqué à sa base et vertical au niveau de sa crête. Un mur vertical fait office de berge en rive droite comme en rive gauche.

La Cadière s'écoulait par surverse sur toute la largeur du seuil le jour de l'expertise.

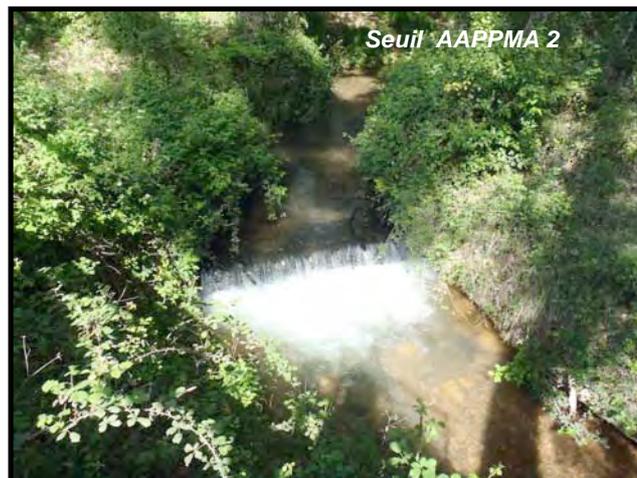
Diagnostic de franchissabilité :

La configuration du seuil ne permet pas le passage des anguilles dans le sens de la montaison (hauteur importante, parement aval vertical, seuil très étroit accélérant les écoulements) et ce quelles que soient les conditions (basses eaux comme hautes eaux). Seul un événement exceptionnel (crue très importante engendrant la submersion du seuil) permettrait aux anguilles de rejoindre le bief amont.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 4/5 (très difficilement franchissable). La note préconisée par la grille ONEMA est supérieure, mais le seuil n'est pas considéré totalement étanche à la montaison.

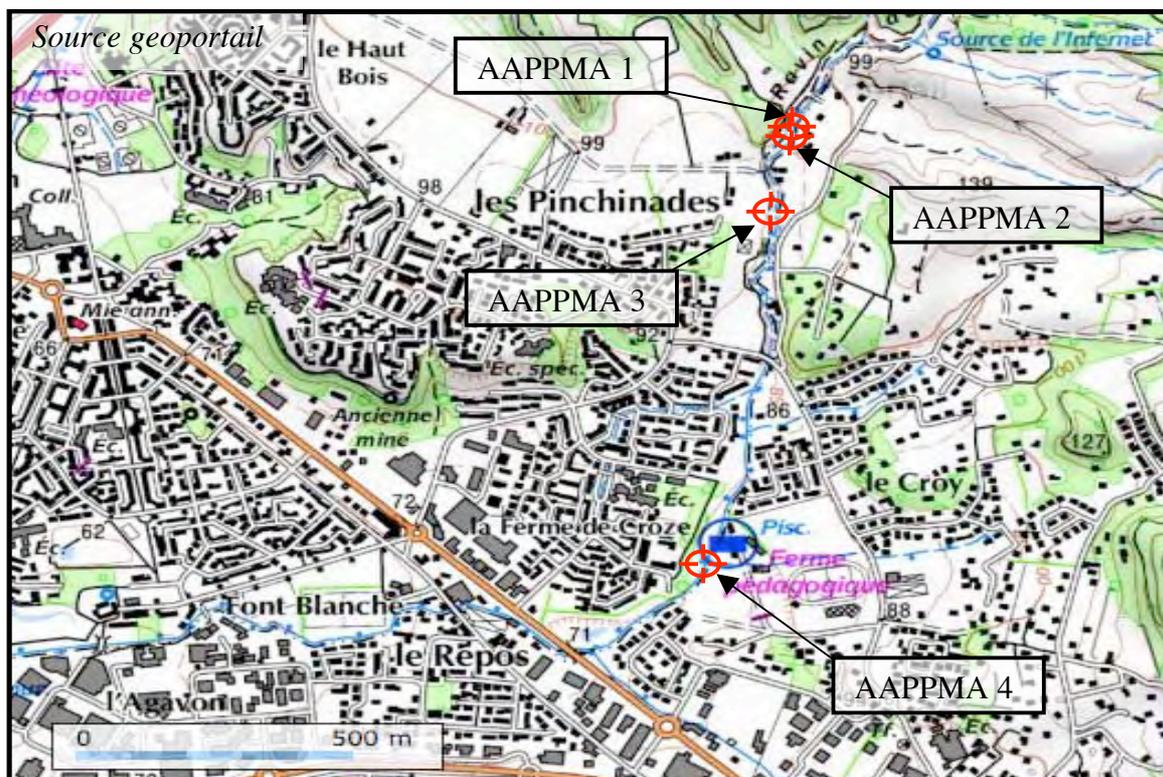
* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

Cadière 9,3 à 10,4 km* : seuils AAPPMA 4 à 1



* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

Cadière 9,3 à 10,4 km* : seuils AAPPMA 4 à 1



Propriétaire / Gestionnaire : AAPPMA de l'Infernet-Cadière

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Vitrolles

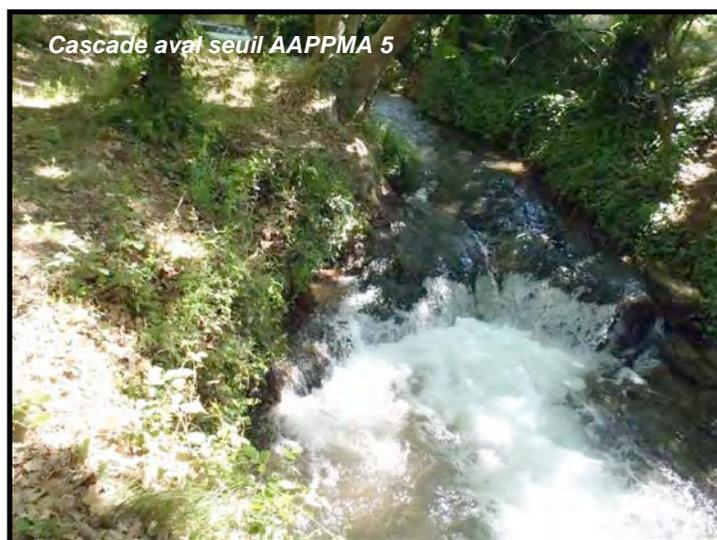
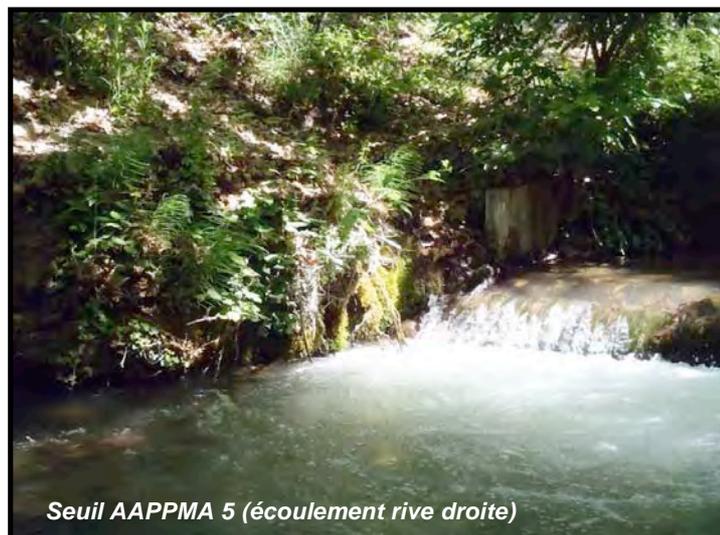
Commune rive gauche : Les Pennes-Mirabeau

Vocation initiale: Oxygénation du cours d'eau
Diversification des habitats

Débit au jour de l'expertise à Marignane :
0,62 m³/s (module = 0,835 m³/s)

Nom de l'obstacle	Coordonnées		Dénivelé	Eléments de franchissabilité	Note de franchissabilité
	X (m)	Y (m)			
Seuil AAPPMA n° 4	839765	1828869	0,15 m	passage sans difficulté sur l'ensemble du seuil	1/5
Seuil AAPPMA n° 3	839871	1829676	0,35 m	dénivelé + verticalité pouvant induire du retard en basses eaux	2/5
Seuil amont AAPPMA 3	839871	1829676	< 0,2 m	passage sans difficulté sur l'ensemble du seuil	1/5
Seuil AAPPMA n° 2	839907	1829864	0,35 m	dénivelé + verticalité pouvant induire du retard en basses eaux	2/5
Seuil AAPPMA n° 1	839907	1829895	0,25 m	dénivelé peu important, passage possible sur les côtés	1/5

Cadière 9,1 à 9,2 km* : seuils AAPPMA 7 à 5



* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

Cadière 9,1 à 9,2 km* : seuils AAPPMA 7 à 5

Propriétaire / Gestionnaire : AAPPMA de l'Infernet-Cadière

Code ROE: Pas de code ROE

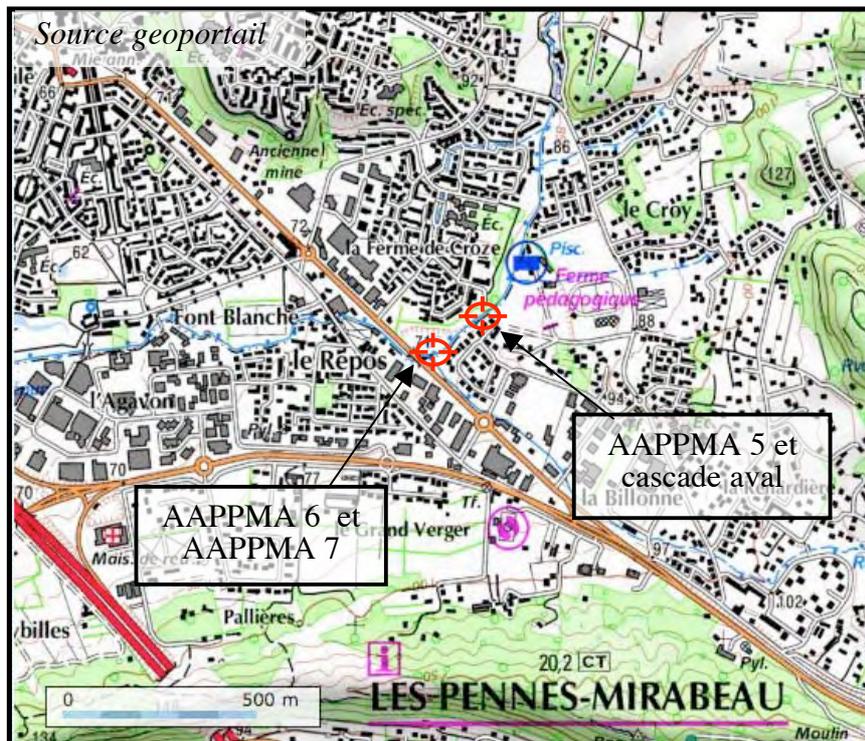
Commune rive droite : Vitrolles

Commune rive gauche : Les Pennes-Mirabeau

Vocation initiale: Oxygénation du cours d'eau
Diversification des habitats

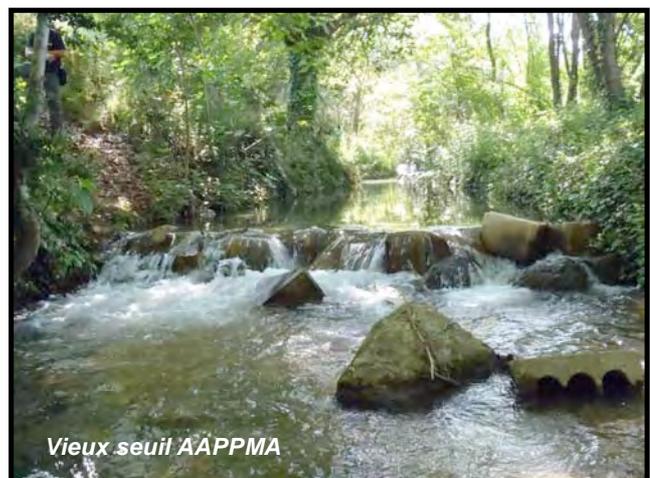
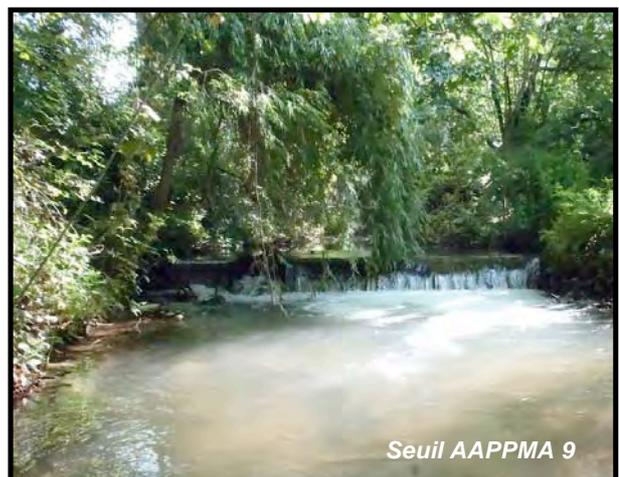
Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,62 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Nom de l'obstacle	Coordonnées		Dénivelé	Eléments de franchissabilité	Note de franchissabilité
	X (m)	Y (m)			
Seuil AAPPMA n° 7	839614	1828708	0,55 m	dénivelé + verticalité pouvant induire du retard en basses eaux	2/5
Seuil AAPPMA n° 6	839614	1828708	0,5 m	dénivelé + verticalité pouvant induire du retard en basses eaux	2/5
Seuil AAPPMA n° 5	839679	1828772	0,3 m	dénivelé peu important, passage possible sur les côtés	1/5
Cascade aval AAPPMA 5	839679	1828772	< 0,3 m	passage sans difficulté sur l'ensemble du seuil	1/5

Cadière 8 à 8,3 km* : seuils AAPPMA 11 à 8



* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

Cadière 8 à 8,3 km* : seuils AAPPMA 11 à 8

Propriétaire / Gestionnaire : AAPPMA de l'Infernet-Cadière

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Vitrolles

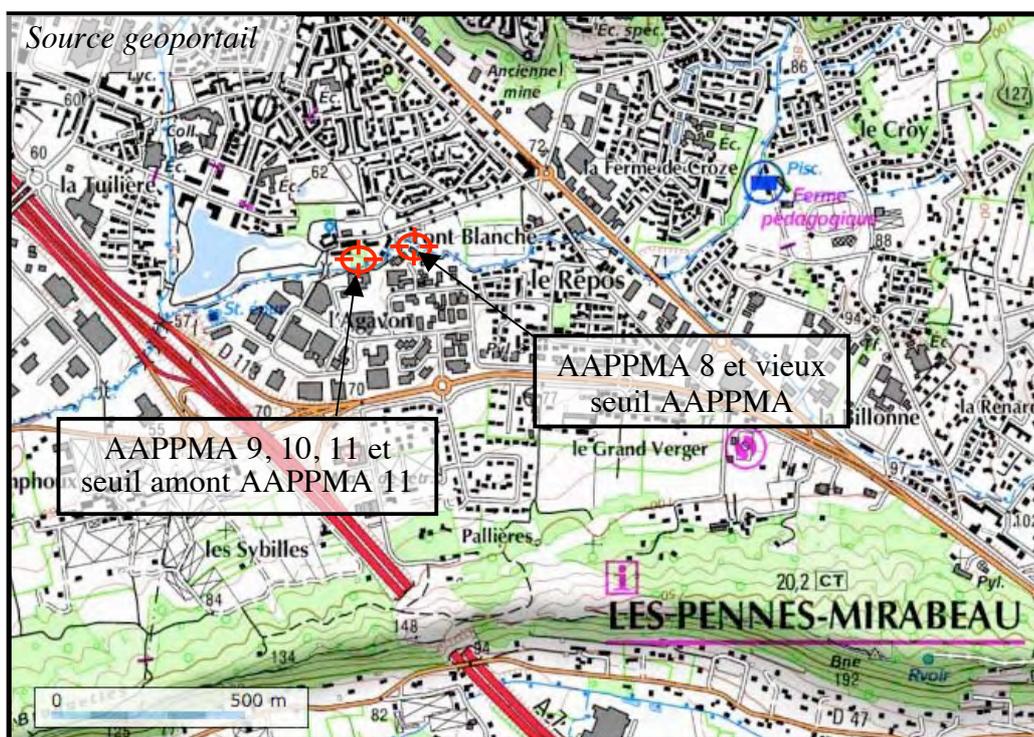
Commune rive gauche : Les Pennes-Mirabeau

Vocation initiale: Oxygénation du cours d'eau

Diversification des habitats

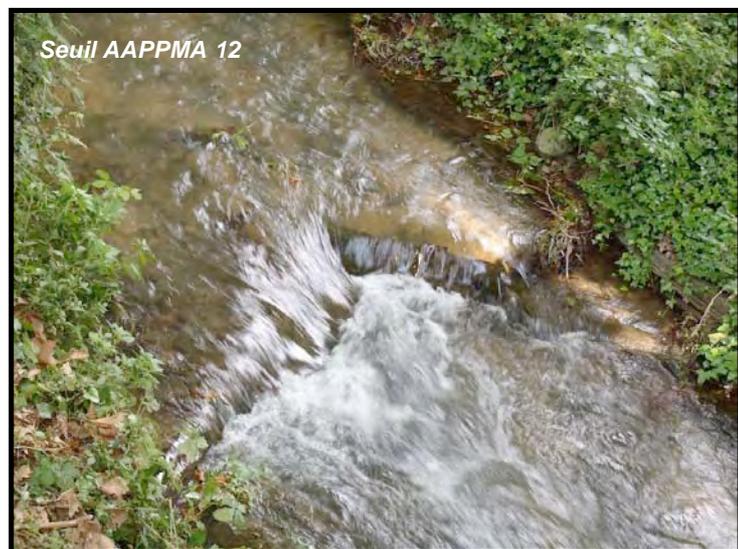
Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,62 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Nom de l'obstacle	Coordonnées		Dénivelé	Eléments de franchissabilité	Note de franchissabilité
	X (m)	Y (m)			
Seuil amont AAPPMA 11	838701	1828651	<0,3 m	passage sans difficulté sur l'ensemble du seuil	1/5
Seuil AAPPMA n° 11	838701	1828651	0,25 m	dénivelé peu important, passage possible sur les côtés	1/5
Seuil AAPPMA n° 10	838790	1828671	0,35 m	dénivelé peu important, passage possible sur les côtés	1/5
Seuil AAPPMA n° 9	838803	1828677	0,3 m	dénivelé peu important, passage possible sur les côtés	1/5
vieux seuil AAPPMA	838891	1828712	0,35 m	dénivelé peu important, passage possible sur les côtés	1/5
Seuil AAPPMA n° 8	838848	1828719	0,3 m	dénivelé peu important, passage possible sur les côtés	1/5

Cadière 7,6 à 7,8 km* : seuils AAPPMA 15 à 12



* Distance de l'obstacle à l'étang de Bolmon

Cadière 7,6 à 7,8 km* : seuils AAPPMA 15 à 12

Propriétaire / Gestionnaire : AAPPMA de l'Infernet-Cadière

Code ROE: Pas de code ROE

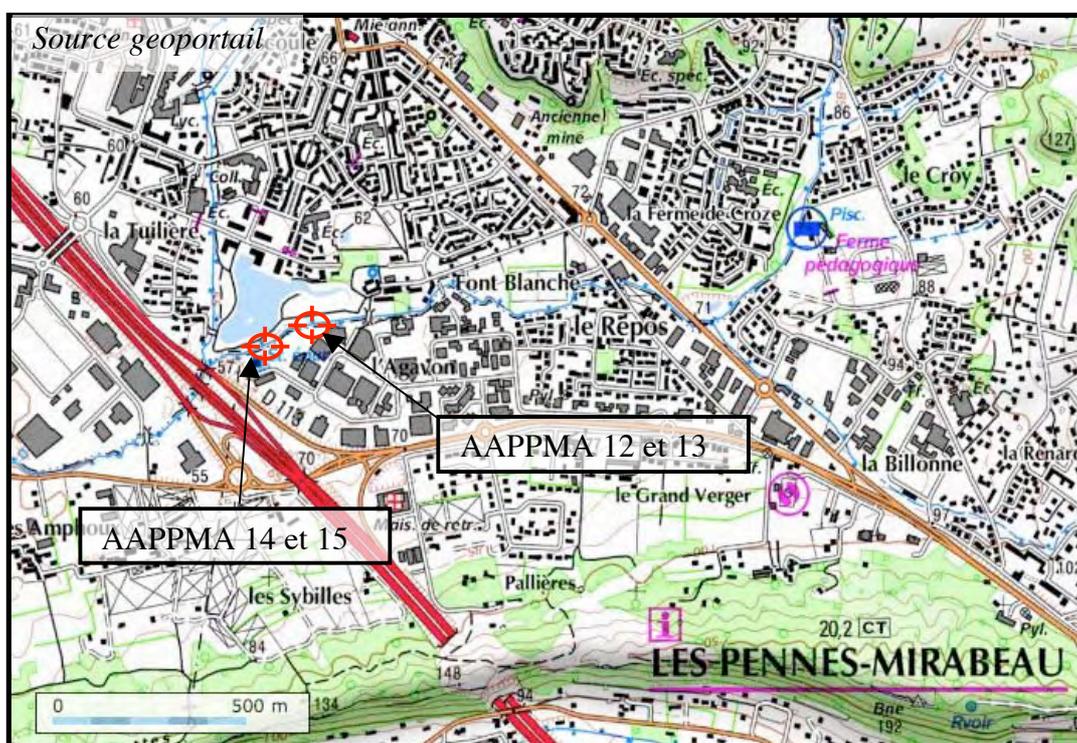
Commune rive droite : Vitrolles

Commune rive gauche : Les Pennes-Mirabeau

Vocation initiale: Oxygénation du cours d'eau
Diversification des habitats

Débit au jour de l'expertise à Marignane :

0,62 m³/s (module = 0,835 m³/s)



Nom de l'obstacle	Coordonnées		Dénivelé	Eléments de franchissabilité	Note de franchissabilité
	X (m)	Y (m)			
Seuil AAPPMA n° 15	838358	1828566	<0,2 m	passage sans difficulté sur l'ensemble du seuil	1/5
Seuil AAPPMA n° 14	838378	1828597	0,25 m	passage sans difficulté sur l'ensemble du seuil	1/5
Seuils AAPPMA n° 13	838483	1828619	0,2 m	passage sans difficulté sur l'ensemble du seuil	1/5
Seuil AAPPMA n° 12	838483	1828619	<0,2 m	passage sans difficulté sur l'ensemble du seuil	1/5

L'ALESANI



L'ALESANI (2B)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

L'Alesani

Pas de propositions de classements au titre de l'Article L214-17 du Code de l'environnement formulées à ce jour...

Contexte général [1]

L'Alesani prend sa source sur la commune de Piobetta (département de Haute Corse) à l'altitude 1600 m entre la Punta de Caldane et la Punta Ventosa, où elle est également appelée ruisseau Compoli. Elle s'écoule selon un axe ouest/est sur 24,5 km, puis se jette dans la mer Méditerranée au niveau de la commune de San Giuliano.

Cette rivière traverse un total de 14 communes, et reçoit les contributions de 20 ruisseaux affluents référencés.

Son bassin versant (126 km²) est majoritairement forestier et semi-naturel (70,6 % environ), mais comporte également beaucoup de zones agricoles (vergers, vignes, élevage à 27,6 % environ) et est très peu urbanisé (1,4 % environ).

Régime hydrologique et cloisonnement [2][3][4]

Au niveau de la commune de Chiatra, l'Alesani est interrompu par une retenue de 10,5 Mm³ et un barrage de 63 m de haut de type enrochement dont le concessionnaire est l'OEHC. Son rôle est d'assurer l'irrigation d'une partie de la plaine orientale corse, ainsi que la production d'électricité grâce à la présence d'une microcentrale hydraulique.

Il n'y a pas de données disponibles sur la chronologie des débits de l'Alesani en aval du barrage OEHC, de même qu'aucun obstacle n'est recensé sur la zone d'actions prioritaires du plan de gestion de l'Anguille. Le cours d'eau en aval du barrage est à sec sur environ 1 km en raison de l'inexistence de débit réservé.

Contexte écologique et biologique [3][4]

La qualité physico-chimique de l'Alesani est bonne en ce qui concerne les métaux, les micropolluants et les nitrates, et mauvaise pour les matières organiques et oxydables. La qualité biologique du fleuve est assez mauvaise, notamment la qualité hydrobiologique (estimée par des IBGN), et les risques d'eutrophisation semblent importants.

Les objectifs du SDAGE pour l'ensemble de ce fleuve sont le bon état chimique pour 2015 et le bon état écologique pour 2027 (cause : réponse du milieu ; paramètres : Matières organiques et oxydables)

La qualité piscicole est jugée très mauvaise. Ce facteur est à imputer notamment au barrage et à ses conséquences directes sur le cours d'eau, perturbant fortement les cycles vitaux des espèces de poissons présentes (continuité, prélèvements trop importants, non respect des débits d'étiage).

Contexte institutionnel [5]

Il n'y a aucune structure porteuse d'une démarche de gestion globale de l'eau sur l'Alesani.

Il existe toutefois une structure de type SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple), le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Alesani qui a pour principales activités la gestion des déchets ménagers et assimilés, l'aménagement des chemins de randonnées et la prévention des pollutions pouvant affecter le barrage d'Alesani.

L'Alesani ne fait l'objet d'aucun classement migrateur.

Sources :

[1] : www.sandre.eaufrance.fr

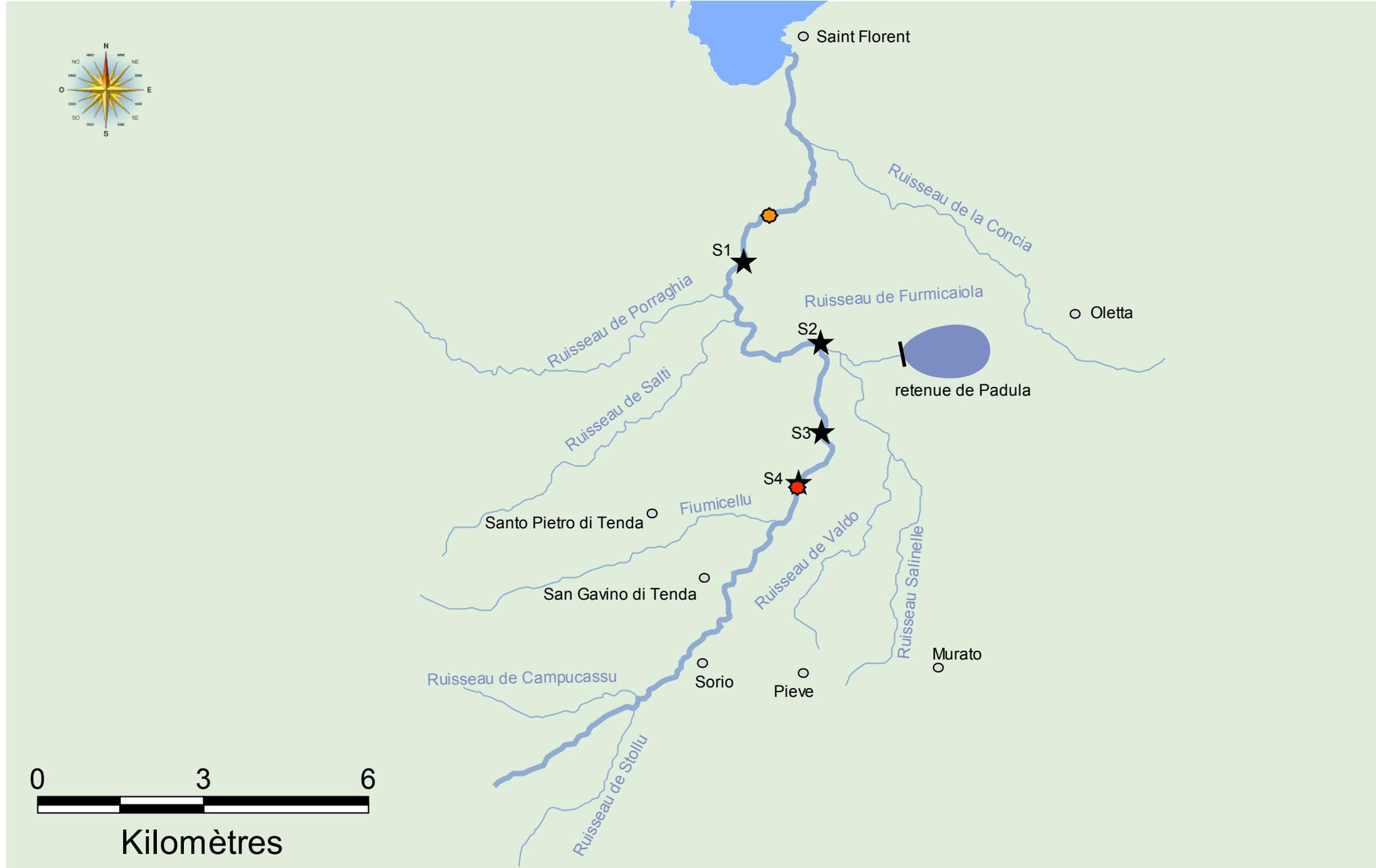
[2] : www.hydro.eaufrance.fr

[3] : www.corse.eaufrance.fr

[4]: www.eaurmc.fr

[5]: www.oec.fr

Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Aliso (Haute Corse)



S1: Gué Cavallari

S2: Seuil aval du pont du champs solaire

S3: Gué busé de la route de l'étang de Padula

S4: Seuil de la prise OEHC (moulin d'Isola)

★ Obstacle à l'écoulement

○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)

0,1 1 2 3 4 5

△ Absence d'Anguilles

L'ALISO



L'ALISO (2B)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

L'Aliso

Pas de proposition de classement au Titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement formulée à ce jour.

Contexte général [1]

L'Aliso prend sa source à 1 190 m d'altitude sur la commune de Sorio (département de Haute-Corse). Pour l'IGN, dans son cours supérieur, ce fleuve s'appelle Ruisseau de Nocio, puis Fiumi Raghianti. Il est long de 20,6 km et se jette dans le golfe de St Florent, sur la commune de St Florent en suivant un axe d'écoulement sud/nord.

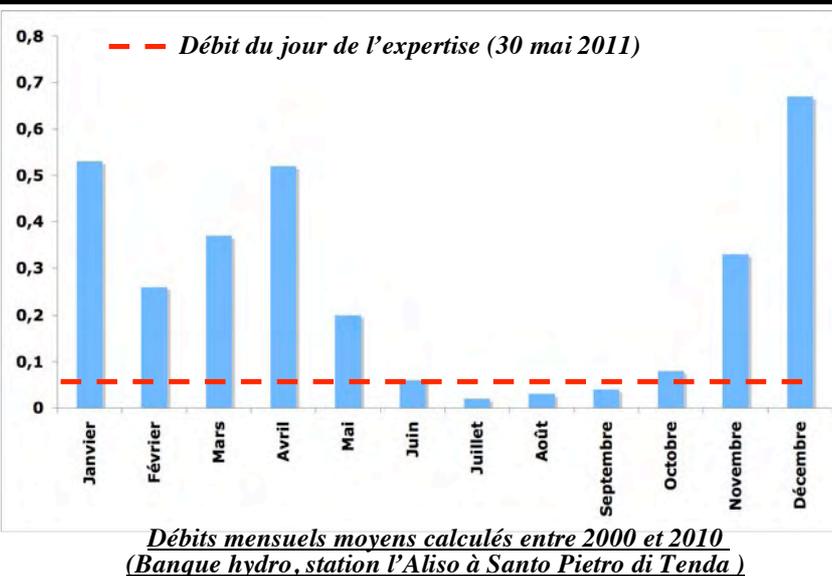
L'Aliso traverse 7 communes et son bassin versant, vaste de 131 km², est alimenté par 13 ruisseaux affluents référencés, les plus importants étant le Fiumicellu (7,3 km) sur la commune de Santo-Pietro-di-Tenda en rive gauche et le ruisseau de Stollu (3,9 km) sur Piève en rive droite.

L'occupation du sol de son bassin versant est majoritairement forestière et semi naturelle, mais compte une présence de territoires agricoles (vergers), et est très peu urbanisé.

Régime hydrologique et cloisonnement [2]

Le régime hydrologique de l'Aliso est de type pluvial méditerranéen. Il se caractérise par un module interannuel assez faible (0,24 m³/s, mesuré sur 20 ans) et des variations de débit inhérentes à ce type de cours d'eau : hautes eaux hivernales et printanières (en moyenne 0,41 m³/s entre novembre et mai) et basses eaux estivales (0,05 m³/s entre juin et octobre).

Les périodes d'étiages peuvent s'avérer particulièrement rudes (QMNA5 = 0,004 m³/s), de même que certaines crues peuvent être assez importantes (crue quinquennale = 20,00 m³/s).



Le barrage de Padula (17 m de haut et 2Mm³ de capacité), de type digue en terre, se dresse sur le cours du Furmicaiola qui se jette dans le Salinelle (affluent de l'Aliso) au niveau de la commune d'Oletta. Il est la propriété de l'OEHC, et son rôle est d'assurer l'irrigation agricole et la lutte contre les incendies. On note la présence de 4 seuils sur le cours principal de l'Aliso.

Contexte écologique et biologique [3] [4]

L'état chimique du fleuve est jugé mauvais notamment en raison d'une pollution aux métaux lourds (rejet de STEP, pollution au tributylétain) au niveau de San Gavino di Tenda (pas de données disponibles pour l'Aliso à Oletta). Des problèmes de pollution domestique et industrielle (activité vinicole et agroalimentaire) sont également décelés sur la partie aval du cours d'eau. L'état écologique est considéré comme bon sur la partie amont du cours d'eau et moyen sur la partie aval (dégradation hydromorphologique).

Les objectifs du SDAGE sont le bon état chimique pour 2015 sur tout le linéaire, le bon état écologique en 2015 pour la partie amont, et en 2021 pour la partie aval du fleuve (cause : faisabilité technique ; manque de données).

Contexte Institutionnel

Il n'y a aucune démarche de gestion globale de l'eau sur l'Aliso (type contrat de rivière, SAGE...).

Notons que la partie aval du cours d'eau est concernée par une directive Natura 2000, dans la zone dite Aliso-Oletta, à cause d'un intérêt paléontologique important et de la présence de certaines espèces de chauve-souris protégées dont les zones de chasse se situent sur les rives du fleuve.

Il n'y a aucun classement migrateur sur l'Aliso.

Sources :

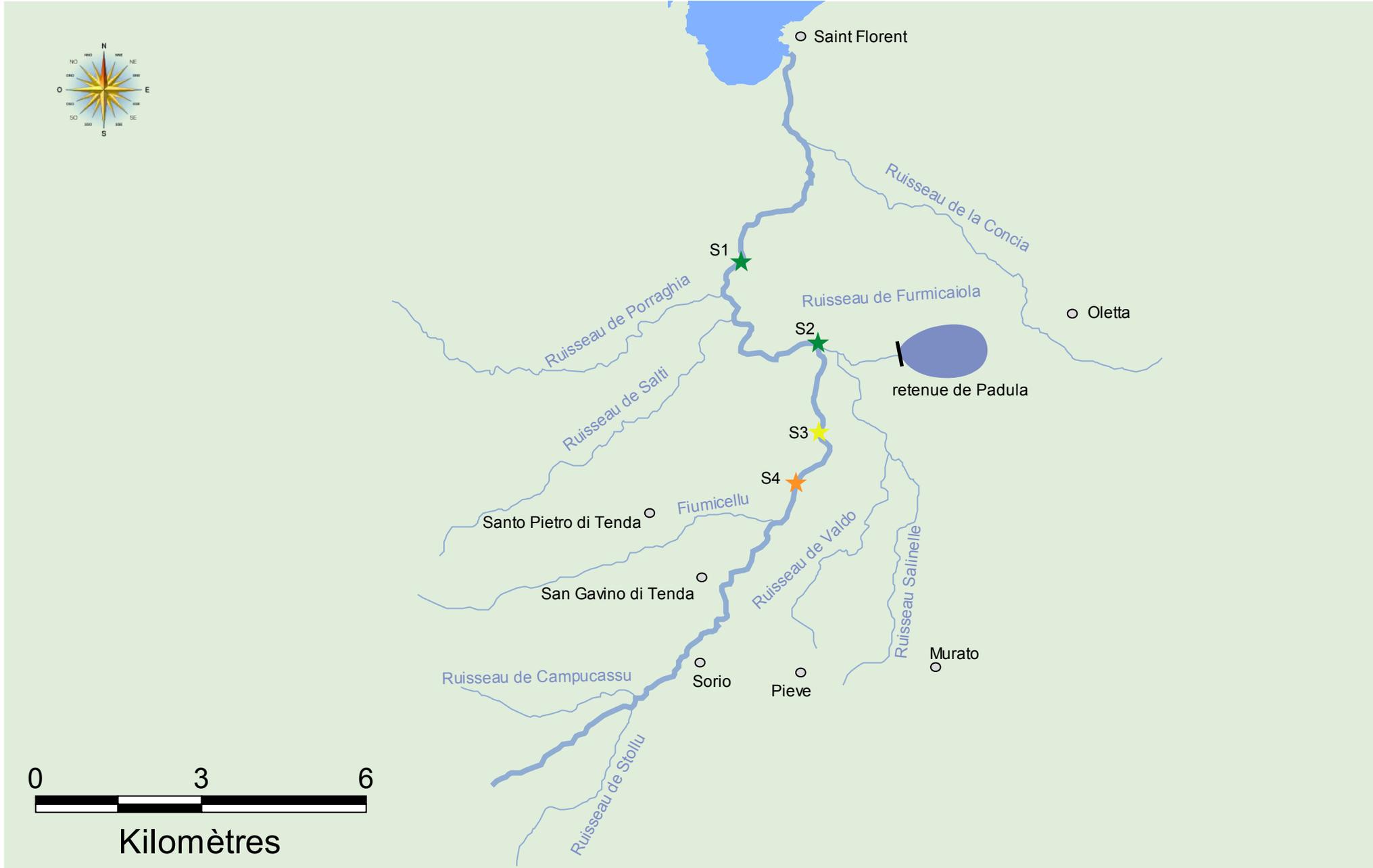
[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.hydro.eaufrance.fr

[3] : www.corse.eaufrance.fr

[4] : www.eaurmc.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Aliso (Haute Corse)



S1: Gué Cavallari

S2: Seuil aval du pont du champs solaire

S3: Gué busé de la route de l'étang de Padula

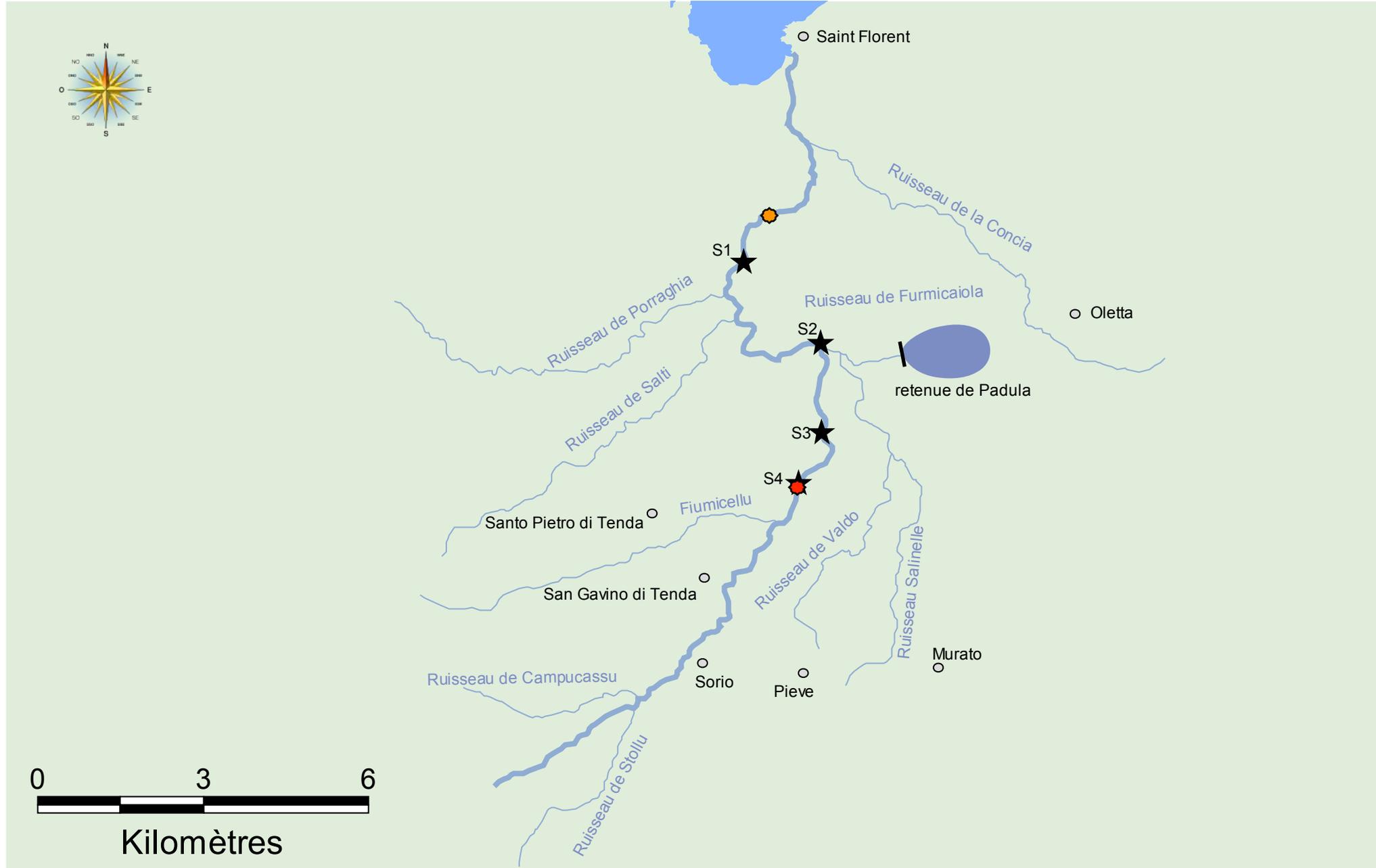
S4: Seuil de la prise OEHC (moulin d'Isola)

○ Communes

Notes de franchissabilité

★	★	★	★	★	★
5	4	3	2	1	0

Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Aliso (Haute Corse)



S1: Gué Cavallari

S2: Seuil aval du pont du champs solaire

S3: Gué busé de la route de l'étang de Padula

S4: Seuil de la prise OEHC (moulin d'Isola)

★ Obstacle à l'écoulement

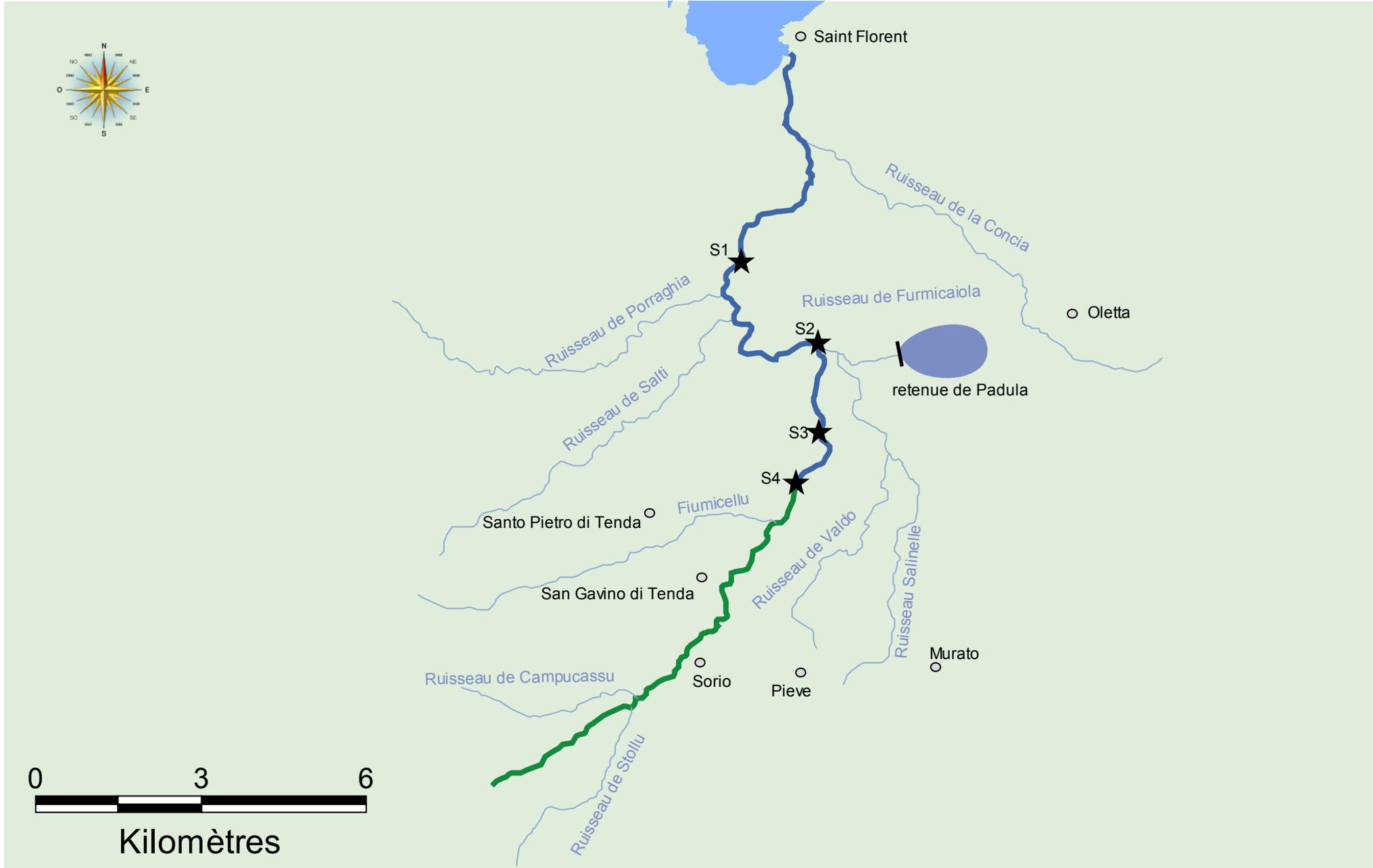
○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)

0,1 1 2 3 4 5

△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la montaison de l'Anguille sur le fleuve Aliso (Haute Corse)



S1: Gué Cavallari

S2: Seuil aval du pont du champs solaire

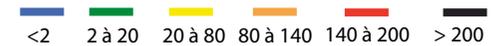
S3: Gué busé de la route de l'étang de Padula

S4: Seuil de la prise OEHC (moulin d'Isola)

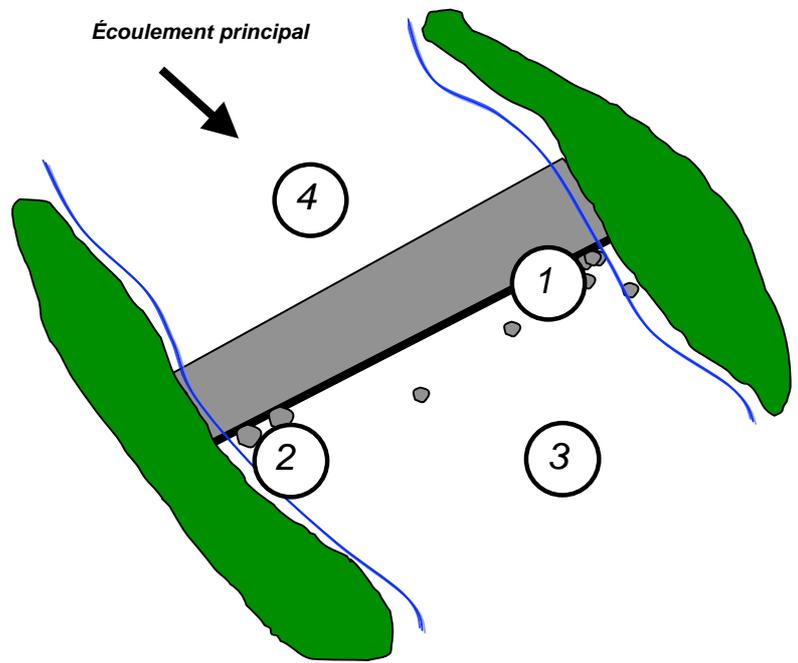
★ Obstacle à l'écoulement

○ Communes

Impact cumulé des ouvrages



S1 Aliso 4,9 km : Gué Cavallari



S1 Aliso 4,9 km : Gué Cavallari

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE52716

Commune rive droite : Rapale

Commune rive gauche : Rapale

Vocation initiale: passage à gué

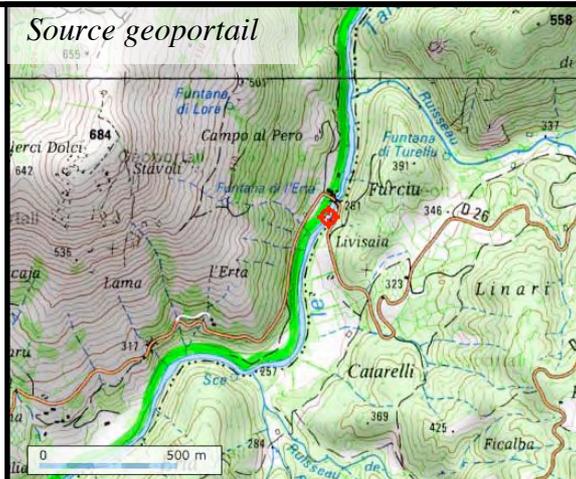
Dénivelé : 0,35 mètres

Entretien : seuil quasiment effacé

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Santo Pietro di Tenda :
0,06 m³/s (module = 0,24 m³/s)

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 170 604m

Y = 1 763 280m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-1,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné constituant une marche verticale qui tend à s'estomper en rive gauche de l'obstacle. Les berges en rive droite comme en rive gauche sont faiblement inclinées et végétalisées.

L'écoulement s'effectuait sur toute la largeur du seuil le jour de l'expertise.

Diagnostic de franchissabilité :

La hauteur de l'obstacle ainsi que ses autres caractéristiques physiques ne posent pas de problèmes pour la migration des anguilles. En effet, bien que la marche soit verticale, cette dernière est effacée sur la partie rive gauche de l'obstacle et le parement aval est rugueux. De plus, les berges en rive droite comme en rive gauche sont favorables au contournement du seuil.

Ainsi, quelles que soient les conditions hydroclimatiques, les anguilles peuvent poursuivre leur migration de montaison sans difficulté. La note ONEMA négative témoigne de l'absence d'impact de l'ouvrage. La note attribuée est toutefois 1/5 car le seuil est encore existant...



Berge en rive gauche



Berge en rive droite

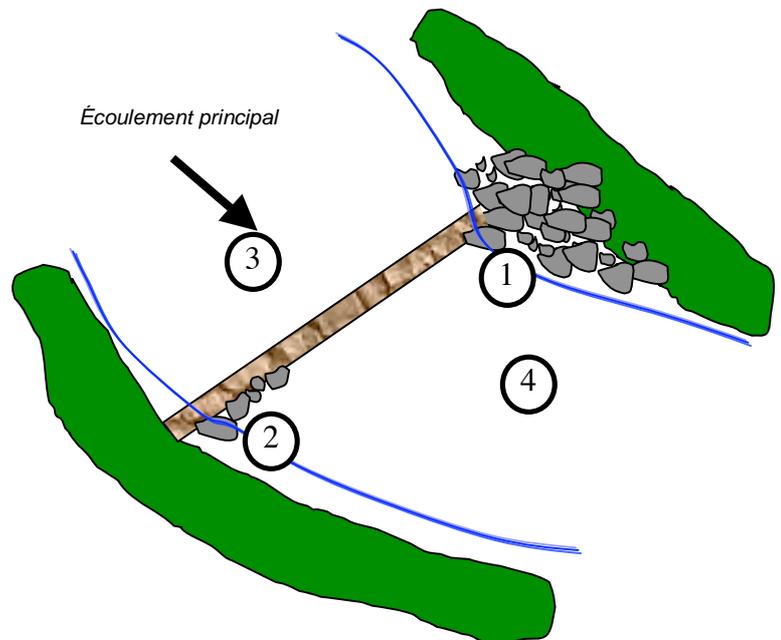


Schéma général de l'obstacle



Bief amont



Bief aval

S2 Aliso 8,6 km : Seuil aval du pont du champ solaire

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE50676

Commune rive droite : Oletta

Commune rive gauche : Rapale

Vocation initiale: Protection de canalisation

Dénivelé : 0,3 mètres

Entretien : seuil quasiment effacé

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Santo Pietro di Tenda :
0,06 m³/s (module = 0,24 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 171 988m

Y = 1 761 804m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5 -1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		0,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en pierres et béton dont le parement aval était initialement vertical. Il ne reste aujourd'hui de l'ouvrage qu'une marche de 30 cm au profil vertical au centre et légèrement incliné sur les côtés.

Une plage de galets fait office de berge en rive gauche. En rive droite, la berge présente une pente moyennement inclinée.

L'écoulement s'effectuait sur toute la largeur du seuil le jour de l'expertise.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil est quasiment effacé et ne pose pas de difficultés de passage pour les anguilles quelles que soient leur taille et quelles que soient les conditions hydroclimatiques. Toutes ses caractéristiques sont en effet favorables pour la remontée des anguilles (très faible hauteur de chute, parement aval rugueux, possibilités de contournement par les berges en rive droite comme en rive gauche...).

Toutefois, l'obstacle est toujours existant sur la rivière. La note d'expertise qui lui est attribuée est donc 1/5 (ce qui correspond avec la note préconisée par la grille d'aide à la notation).

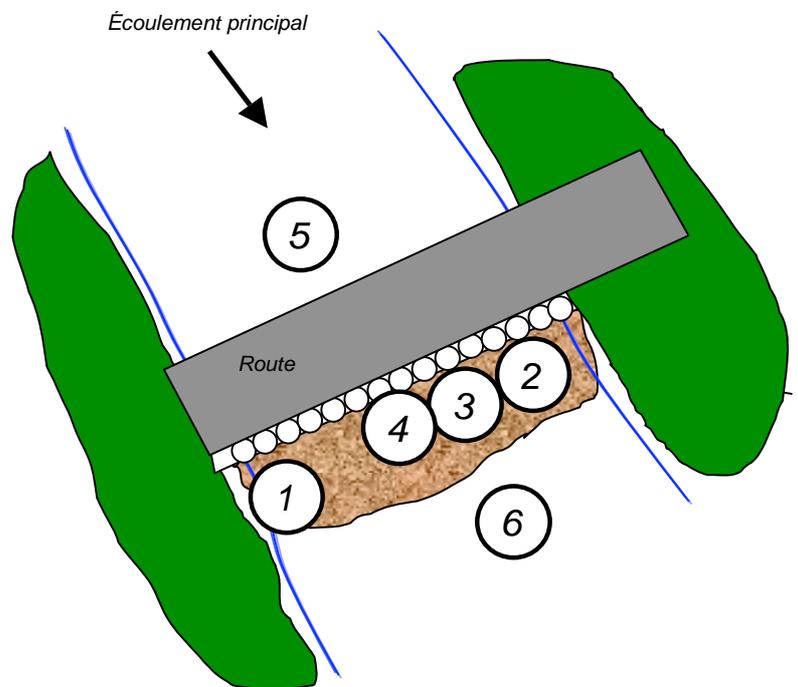
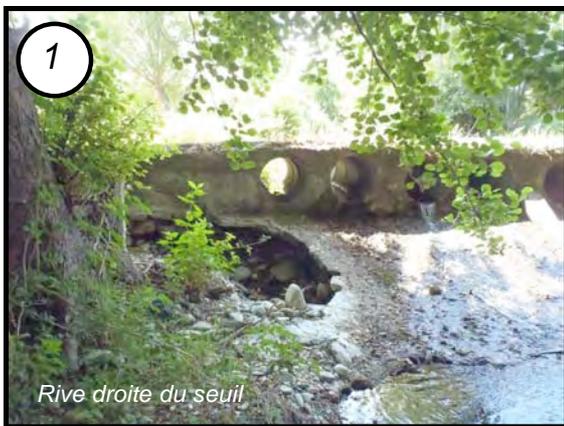


Schéma général de l'obstacle



S3 Aliso 10,4 km : Gué busé de la route de l'étang Padula

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE50677

Commune rive droite : Piève

Commune rive gauche : Piève

Vocation initiale: Passage à gué

Dénivelé : 0,9 mètres

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Santo Pietro di Tenda :
0,06 m³/s (module = 0,24 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 1 172 041m Y = 1 760 206m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil constitué de deux principales parties : une première partie aval avec un parement aval bétonné moyennement incliné et rugueux, une deuxième partie avec 16 buses environ (3 mètres de long environ) réparties sur toute la largeur du seuil. Les berges en rive droite comme en rive gauche sont végétalisées.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait dans la majorité des buses (seules celles situées aux extrémités étaient asséchées).

Diagnostic de franchissabilité :

Les anguilles qui se présentent au pied de l'obstacle doivent tout d'abord franchir la partie aval bétonnée. Son inclinaison et sa rugosité moyennes permettent à la majorité des individus migrants d'accéder à l'entrée des buses à condition que les écoulements le permettent. La partie busée est lisse et son franchissement dépend donc de la configuration des écoulements qui se trouvent à l'intérieur.

Ainsi, en période de basses eaux, les écoulements sont faibles sur l'ensemble de la partie bétonnée aval du seuil et ils sont répartis sur l'ensemble des buses. Ils sont faibles voire inexistantes à l'intérieur de celles situées sur les extrémités et plus importants pour les buses centrales. Les anguilles quelles que soient leur taille n'ont donc pas de difficultés majeures pour accéder à l'entrée des buses *via* la partie bétonnée aval. Le passage peut se faire aisément sur les buses des extrémités du seuil alors que certains individus aux capacités de nage limitées sont susceptibles de se faire chasser vers l'aval au niveau des buses centrales d'autant plus qu'une marche verticale de quelques centimètres sépare la partie bétonnée des buses.

En période de hautes eaux, les écoulements centraux (buses + partie bétonnée aval) sont fréquemment rédhitoires pour le passage des anguilles. Ce dernier reste possible au niveau des extrémités de l'ouvrage mais il est difficile la majorité du temps en raison des vitesses d'écoulement dans les buses.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 2/5 (franchissable avec risque d'impact en conditions de hautes eaux). Cette note est cohérente avec la grille ONEMA qui est légèrement supérieure cependant, mais le grand nombre de buses et la largeur importante du seuil font que les possibilités de passage sont fréquentes dans l'année.

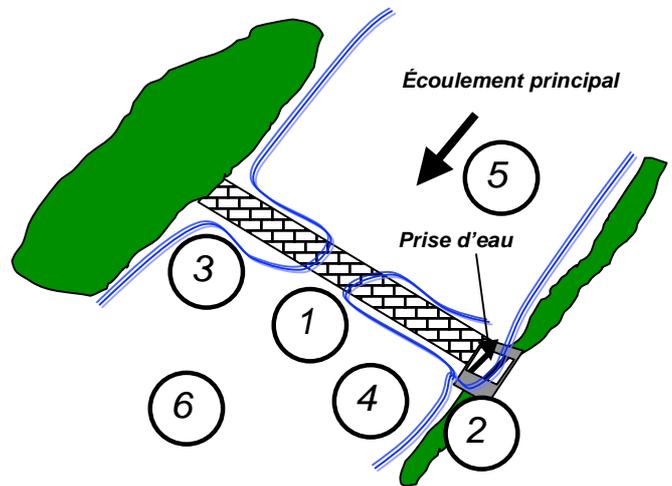


Schéma général de l'obstacle



S4 Aliso 11,7 km : Seuil de la prise OEHC (Moulin d'Isola)

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : CG2B/OEHC

Code ROE: ROE50679

Commune rive droite : Piève

Commune rive gauche : San Gavino di Tenda

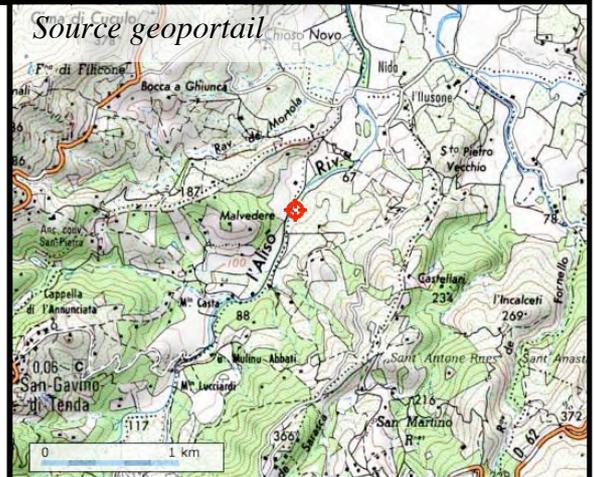
Vocation initiale: prise d'eau irrigation ; prise AEP

Dénivelé : 2,9 mètres

Entretien : végétation sur le parement aval

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Santo Pietro di Tenda :
0,06 m³/s (module = 0,24 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 1 171 621m Y = 1 759 295m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse) Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-0,5 -1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
	TOTAL	3,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil constitué de pierres entreposées les unes sur les autres et consolidés par du béton. Le parement aval présente une pente très marquée et les pierres grossièrement jointoyées lui procurent une forte rugosité.

En rive droite, la berge est végétalisée avec une pente marquée alors qu'en rive gauche se trouve un mur bétonné vertical.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait essentiellement via la prise d'eau en rive gauche (restitution du débit réservé une dizaine de mètres à l'aval). Un léger écoulement était toutefois présent sur le parement aval au centre de l'obstacle.

Diagnostic de franchissabilité :

La hauteur de l'obstacle ainsi que la pente de son parement aval sont un frein important pour la migration de montaison des anguilles. La rugosité apportée par le jointoiment très grossier des pierres entreposées les unes sur les autres tend cependant à favoriser le passage par reptation à condition que des écoulements soient présents.

En période de basses eaux, comme c'était le cas le jour de l'expertise, la quasi-totalité de l'écoulement s'effectue par la prise d'eau et le débit réservé quelques mètres à l'aval de l'obstacle en rive gauche. Les anguilles ne peuvent malheureusement pas y remonter en raison de la présence d'une marche verticale infranchissable et du plan de grille qui constitue ladite prise d'eau.

En période de hautes eaux, les écoulements sur le parement aval sont très probablement plus fréquents. L'inclinaison de ce dernier et la hauteur importante du seuil engendrent toutefois une forte sélection au sein de la population migrante. Seuls quelques individus de petite taille sont susceptibles de rejoindre le bief amont par reptation entre les jointures de l'obstacle.

Ainsi, l'impact de cet obstacle est significatif quelles que soient les conditions hydroclimatiques. Le passage reste toutefois possible pour certains individus. La note attribuée à cet ouvrage est donc 3/5 (en cohérence avec la préconisation de la grille d'aide à la notation légèrement supérieure, mais le passage n'est pas considéré exceptionnel).

LE CAVO



LE CAVO (2A)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

Le Cavo (Cavu)

Classé en application de l'article 2 de la Loi du 16 octobre 1919
(amont de la prise AEP du SIVOM du Cavo, sur la commune de Zonza).

Pas de propositions de classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement à ce jour

Contexte général [1]

Le Cavo est un fleuve côtier de 22 km de long environ. Il prend sa source à 1 km environ du Puntacci à 950 mètres d'altitude dans la forêt de l'Ospedale (commune de Zonza), suit ensuite son cours selon un axe Nord-Ouest / Sud-Est en traversant notamment le PNR corse et se jette dans la mer Méditerranée au sud de la plage de l'Ovu Santu. Sur sa partie amont, le Cavo est dénommé le ruisseau de Sainte Lucie.

Le Cavo possède 10 ruisseaux affluents contributeurs référencés et traverse le territoire de quatre communes (Conca, Quenza, San Gavino di Carbini, Zonza).

Le bassin versant de 92 km² est composé dans sa quasi-totalité de territoires semi naturels (forêts, maquis) puisque seulement 8% est urbanisé ou utilisé pour l'agriculture.

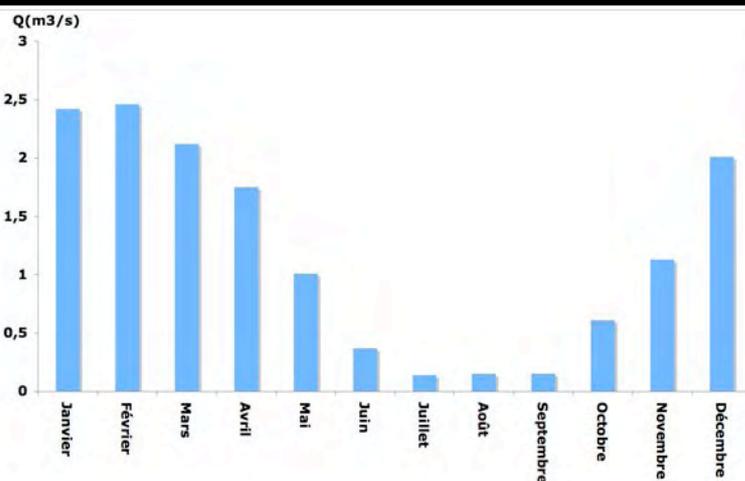
Régime hydrologique et cloisonnement [2] [3]

Le régime hydrologique du Cavo est de type pluvial méditerranéen. Le fleuve présente les variations annuelles de débit typique de ce genre de régime hydrologique, c'est-à-dire hautes eaux hivernales et printanières et des basses eaux estivales. Le module interannuel a une valeur de 1,19 m³/s. Les périodes d'étiage peuvent s'avérer relativement sévères (QMNA5 = 0,055 m³/s), alors que les crues peuvent être violentes et dévastatrices (crue quinquennale de 84,0 m³/s), comme lors des inondations de novembre 1993.

Il existe une prise d'eau AEP sur le Cavo et un projet de grand barrage envisagé par l'OEHC afin de « compléter le schéma hydraulique de la Corse » a dernièrement été abandonné.

Prévu pour 2012, ce barrage de 5 millions de m³ était destiné à l'alimentation en eau potable, et est censé apporter « toutes les garanties de sécurité, d'évacuation des crues et de protection du milieu naturel ».

Deux obstacles sont recensés sur la zone d'actions prioritaires Anguille (de l'embouchure à confluence avec le ruisseau de Mela).



Débits moyens mensuels calculés de 1968 à 1989
(Banque Hydro, station hors service le Cavo à Zonza Tagliu Rossu)

Contexte écologique et biologique [4] [5]

L'ensemble du cours d'eau est classé en bon état chimique et l'état écologique est très bon en amont et bon en aval.

Le principal problème mis en évidence sur le Cavo est l'altération de la continuité biologique (blocage de la circulation piscicole notamment) sur la partie aval.

Les objectifs du SDAGE sont donc le bon état écologique et chimique pour 2015.

Contexte institutionnel

Il n'y a actuellement sur le Cavo aucune structure porteuse d'une démarche globale de gestion de l'eau.

Il n'y a aucun classement migrateurs sur ce cours d'eau

Sources :

[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.hydro.eaufrance.fr

[3] : www.oehc.fr

[4] : www.corse.eaufrance.fr

[5] : www.eaurmc.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Cavo (ou Cavu, Corse du Sud)



S1: Prise d'eau Tagliu Rossu

S2: Prise d'eau du pont de Marion



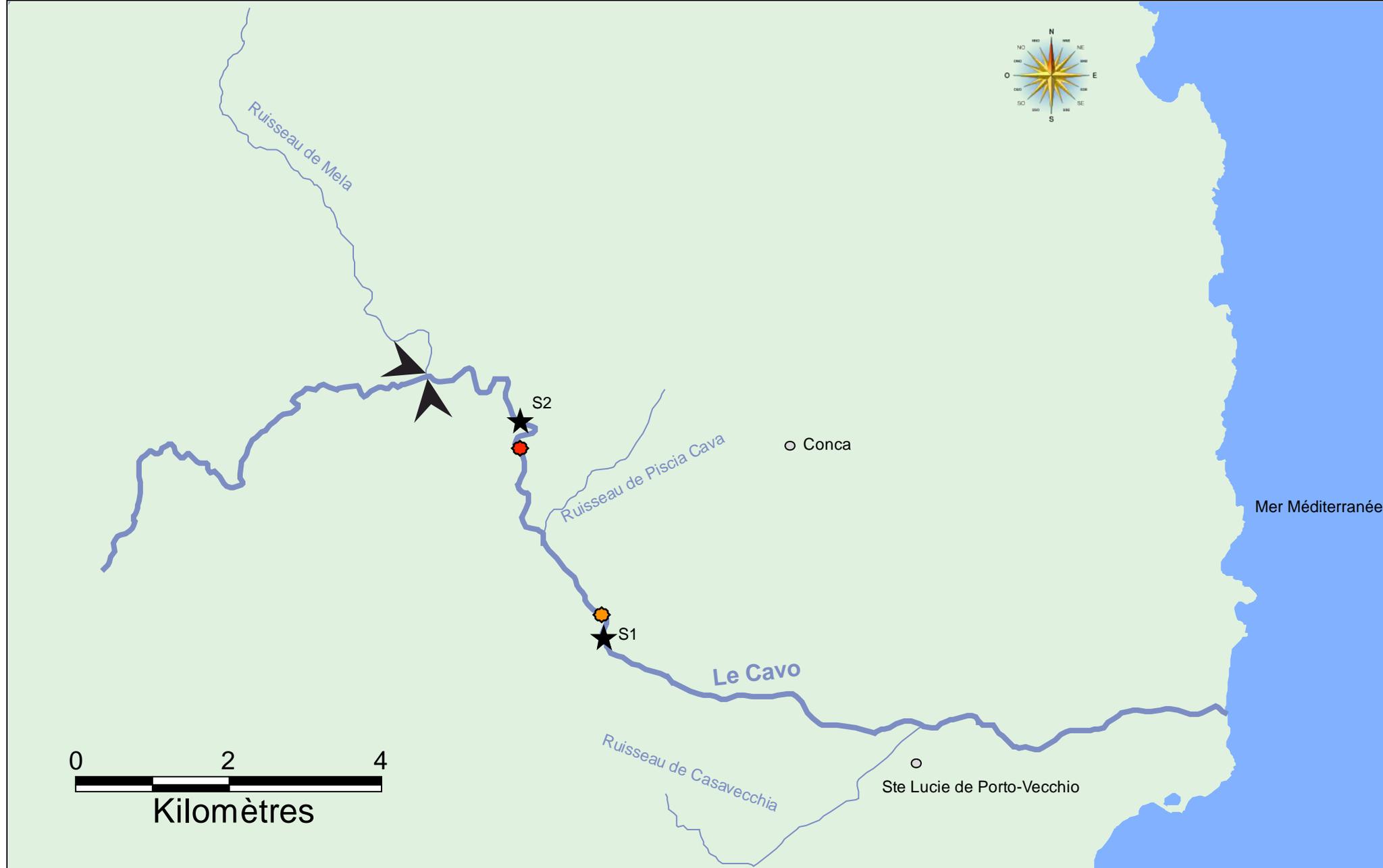
Limite de la zone d'actions prioritaires

○ Communes

Notes de franchissabilité



Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Cavo (ou Cavu, Corse du Sud)



S1: Prise d'eau Tagliu Rossu

S2: Prise d'eau du pont de Marion



Limite de la zone d'actions prioritaires

○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)



0,1

1

2

3

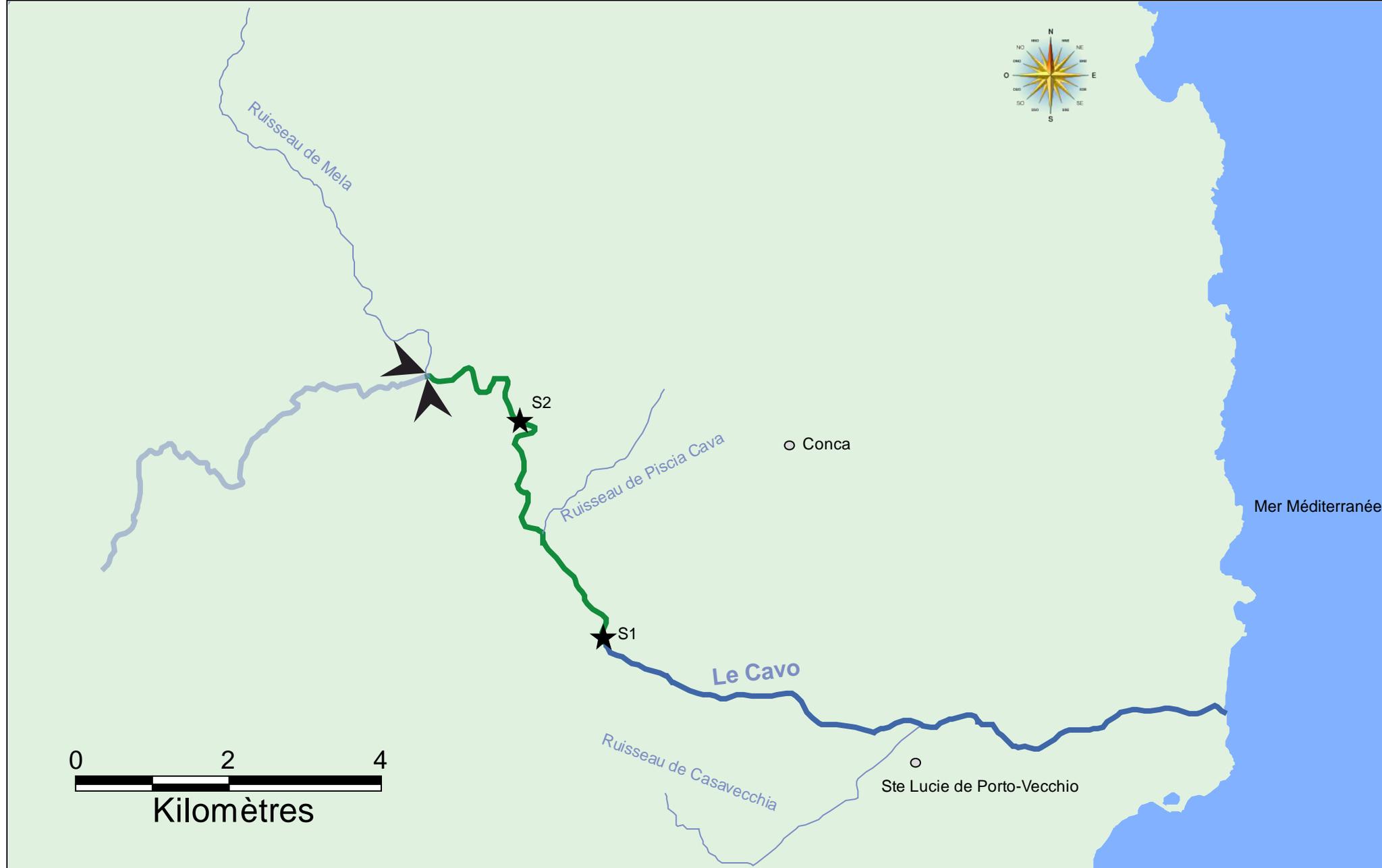
4

5

★ Obstacle à l'écoulement

△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Cavo (ou Cavu, Corse du Sud)



S1: Prise d'eau Tagliu Rossu

S2: Prise d'eau du pont de Marion

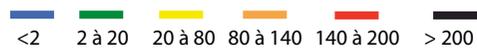


Limite de la zone d'actions prioritaires

○ Communes

★ Obstacle à l'écoulement

Impact cumulé des ouvrages



S1 Cavo 9,1 km : Prise d'eau de Tagliu Rossu

3 / 5

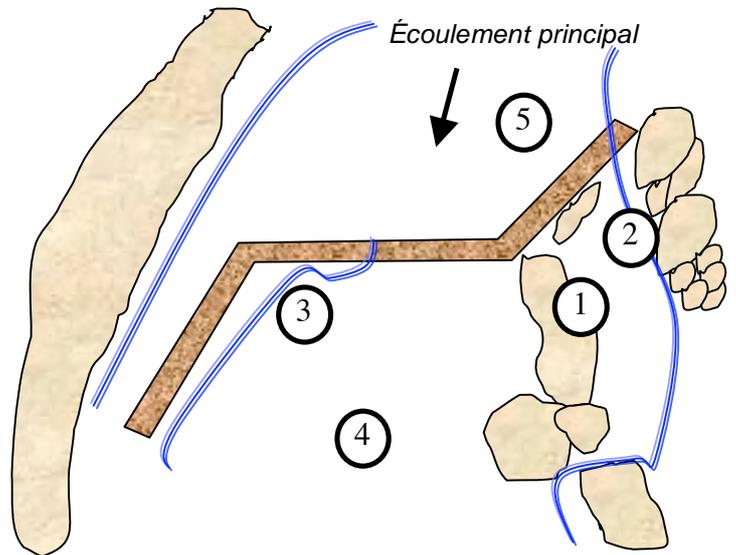
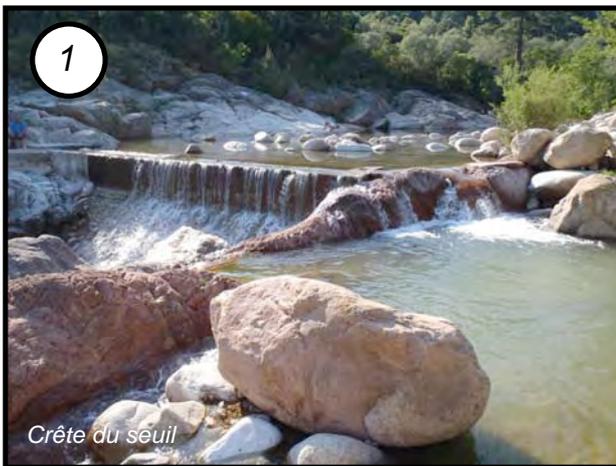


Schéma général de l'obstacle



S1 Cavo 9,1 km : Prise d'eau de Tagliu Rossu

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Société Kyrnolia / SIVOM Cavu

Code ROE: ROE50611

Commune rive droite : Zonza

Commune rive gauche : Conca

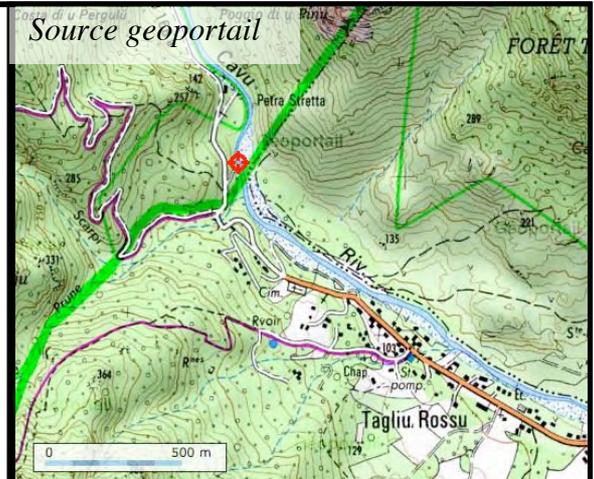
Vocation initiale: prise d'eau AEP

Dénivelé : 2,5 mètres

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Tagliu Isolaccio :
Pas de données disponibles



Localisation (Lambert II étendu)
X = 1 181 202m Y = 1 660 141m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+ 1
	≤ 1,0.m	+ 2
	≤ 2,0.m	+ 3
	> 2,0m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 0,5 - 1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	- 0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		5.5

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en béton au parement aval vertical et lisse. Des blocs au diamètre très important sont présents en rive gauche et atténuent la pente du parement aval à cet endroit. Des enrochements plus petits y constituent la berge. En rive droite, le mur vertical du contre-canal de la prise AEP fait office de berge.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Cet obstacle a une hauteur de chute très importante et présente un parement aval rédhibitoire pour la montaison des anguilles (vertical et très peu de rugosité). Les enrochements constituant la berge en rive gauche peuvent offrir des voies de passage à condition que des écoulements y soient présents.

Ainsi, en période de basses eaux, les écoulements du Cavo s'effectuent sur toute la largeur du seuil. Les anguilles n'ont aucune possibilité de passage sur la partie située en rive droite (hauteur trop importante, berge et parement aval verticaux). La présence des blocs sur la partie rive droite offre cependant des voies potentielles de passage. Ce dernier est toutefois très limité car la rugosité est très faible et la pente majoritairement très marquée. Les écoulements sur la berge en rive gauche sont de plus très rares.

En période de hautes eaux, les possibilités de rejoindre le bief amont de l'obstacle sont rares et également situées sur la partie rive gauche, notamment via les enrochements qui constituent la berge car les écoulements y sont plus fréquents. Cependant, une sélection importante s'effectue au sein de la population migrante.

La note proposée par la grille ONEMA tend à considérer le passage comme exceptionnel au niveau de cet obstacle, néanmoins, les possibilités de passage sur la partie rive gauche (blocs et enrochements) font que le franchissement est possible bien que limité. La note attribuée à ce seuil est donc 3/5 (difficilement franchissable, impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques).

S2 Cavo 12,8 km : Prise d'eau du pont de Marion

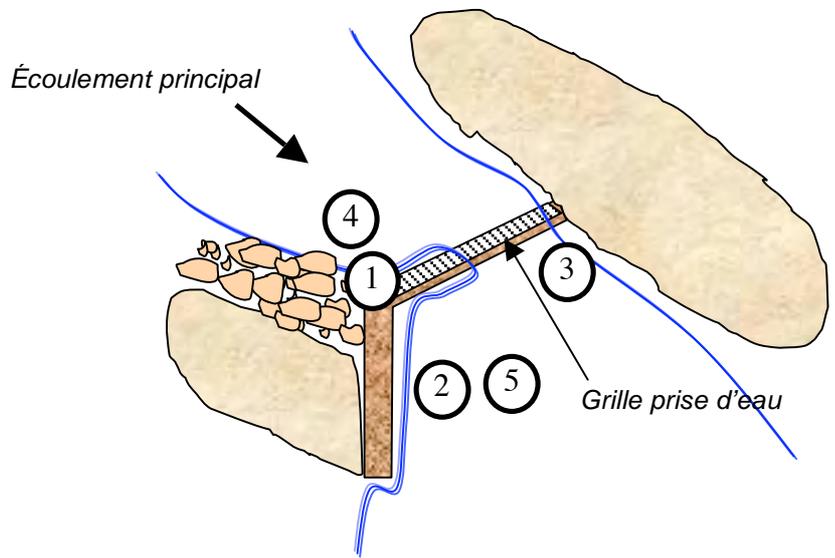
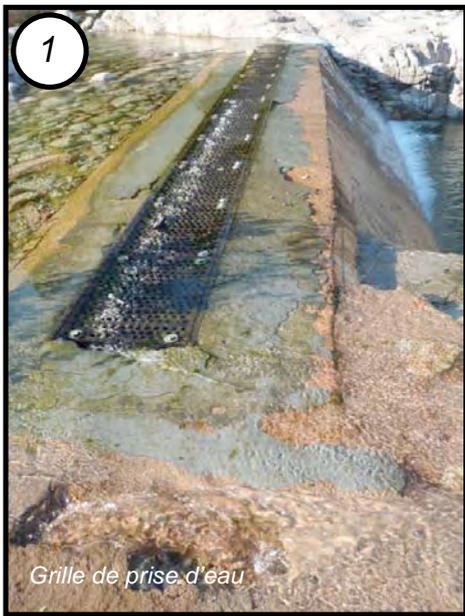


Schéma général de l'obstacle



S2 Cavo 12,8 km : Prise d'eau du pont de Marion

4 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Société Kyrnolia / SIVOM Cavu

Code ROE: ROE50616

Commune rive droite : Zonza

Commune rive gauche : Zonza

Vocation initiale: Prise d'eau AEP

Dénivelé : 1,6 mètres

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 180 133m

Y = 1 662 945m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		4,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné au parement aval vertical et lisse. Les berges en rive droite et gauche sont constituées par de la roche mère et sont également verticales et lisses. La prise d'eau s'effectue par une grille située en crête de seuil au niveau de sa partie centrale.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Les anguilles qui se présentent au pied de cet obstacle majeur ne peuvent pas accéder au bief amont et ce quelles que soient les conditions hydroclimatiques. Seul un événement hydrologique exceptionnel (crue importante) est susceptible de créer des voies potentielles de passage sur la berge en rive gauche.

La note attribuée à cet obstacle est donc 4/5 (très difficilement franchissable, passage considéré exceptionnel). Elle est en cohérence avec la note préconisée par la grille ONEMA.

LE FIUM'ALTO



LE FIUM ALTO (2B)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

Le Fium'Alto

Classé en application de la Loi du 16 octobre 1919 (Le Fium'alto et ses affluents en amont de sa confluence avec le ruisseau du Pozzo Bianco).

Pas de propositions de classements au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement à ce jour

Contexte général [1]

Le Fium'Alto prend sa source dans la localité de Piedicroce à une altitude de 1469 m et son embouchure en mer Méditerranée se trouve sur le territoire de Taglio-Isolaccio (côte orientale de l'île). Son linéaire de 31 km suit un axe d'écoulement global sud ouest/nord-est en traversant le parc naturel de Corse.

Il reçoit la contribution de 34 ruisseaux référencés, et traverse 28 communes. Son bassin versant (130 km²) se situe majoritairement dans la zone du PNR Corse et se compose donc principalement de forêts et de milieux semi-naturels (93,5 %) et est très peu artificialisé (0,6 %), avec tout de même la présence de quelques terrains agricoles en aval (vignes, vergers) et d'élevages.

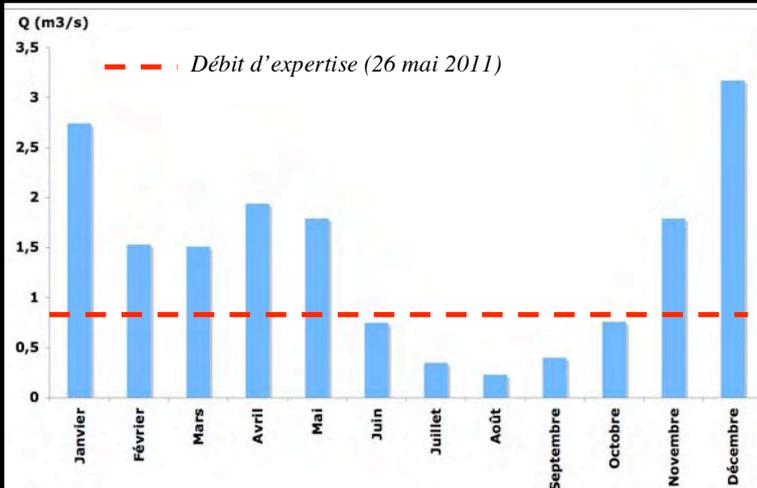
Régime hydrologique et cloisonnement [2]

Le régime hydrologique du Fium'Alto est de type pluvial méditerranéen. Il se distingue par des hautes eaux hivernales et printanières (2,07 m³/s de moyenne entre novembre et mai) et par des basses eaux en été (0,5 m³/s entre juin et octobre).

Le module interannuel moyen s'élève à 1,36 m³/s (calculé sur 51 ans) et si les périodes d'étiage ne sont en général pas trop sévères (QMNA5 = 0,140 m³/s), les crues peuvent en revanche se révéler être très spectaculaires (crue quinquennale = 200 m³/s) d'autant plus que sa source est dans une zone montagneuse (1 500 m d'altitude).

Des précipitations importantes en tête de bassin appuyées par d'éventuelles fontes de neige peuvent en effet provoquer des crues particulièrement violentes et dévastatrices pour ce type de cours d'eau.

Cinq obstacles sont recensés sur la zone d'actions prioritaires du plan de gestion de l'Anguille (totalité du cours d'eau, 31 km environ).



Débits moyens mensuels calculés de 2000 à 2010 (Banque Hydro, station le Fium alto à Taglio Isolaccio)

Contexte écologique et biologique [3] [4]

Les qualités physico-chimique et écologique du Fium'Alto se révèlent bonnes sur tout le linéaire, avec quelques traces de pollutions au phosphore liées aux élevages présents sur son bassin versant, mais également des problèmes relatifs à la continuité biologique (obstacles à la circulation piscicole).

Les objectifs du SDAGE sont le bon état écologique et chimique pour 2015. Le Programme de mesure du SDAGE décline des mesures de restauration de la continuité écologique sur le Fium'Alto.

Contexte institutionnel

Il n'y a aucune structure porteuse d'une politique de gestion globale de l'eau sur le Fium'Alto.

Le Fium'Alto n'est soumis à aucun classement migrateur.

Sources :

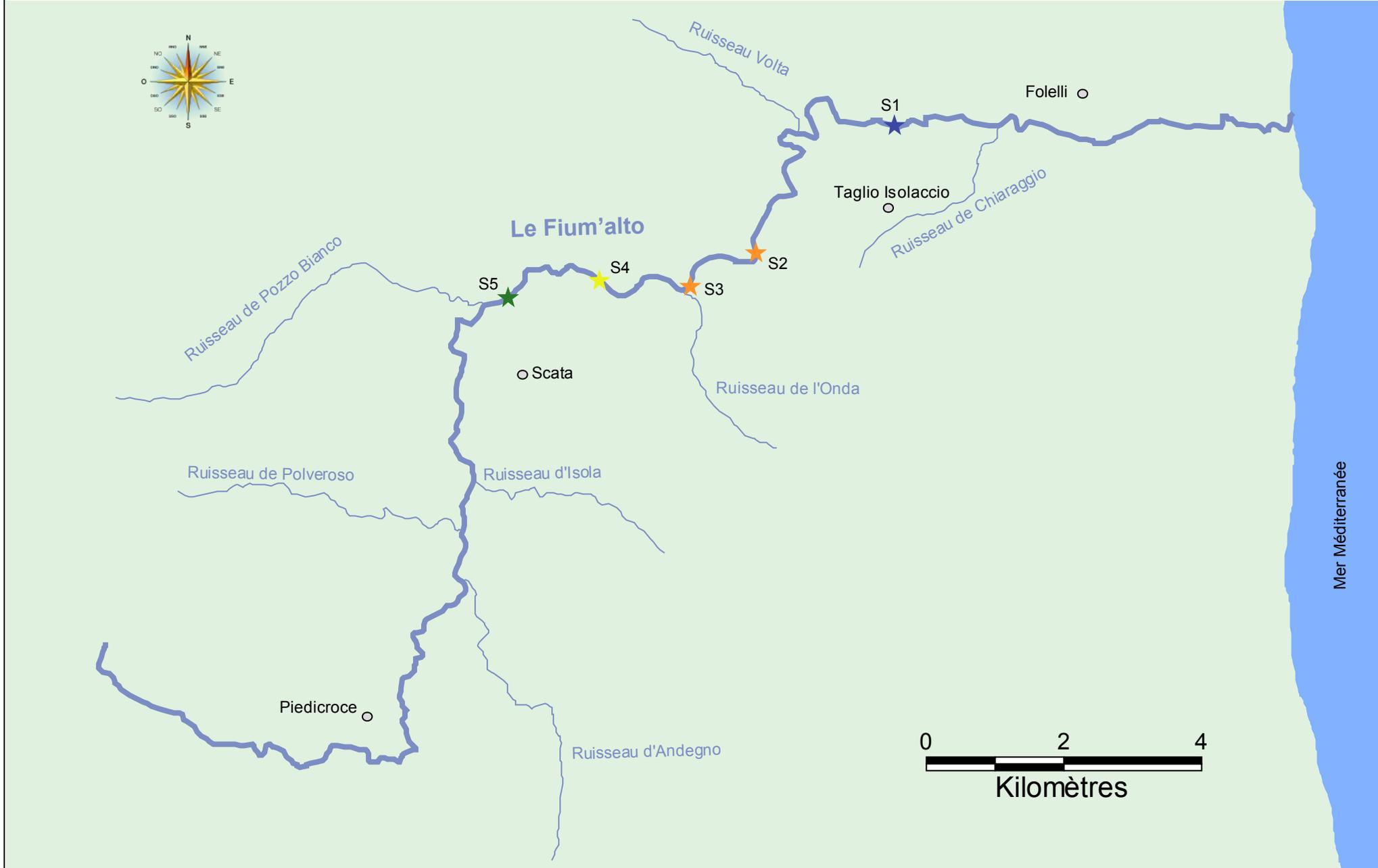
[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.hydro.eaufrance.fr

[3] : www.corse.eaufrance.fr

[4] : www.eaurmc.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Fium'alto (Haute Corse)



S1: Seuil du pont Acitaja

S5: Seuil amont du pont Rimitorio

○ Communes

S2: Seuil de la pisciculture du Fium'alto

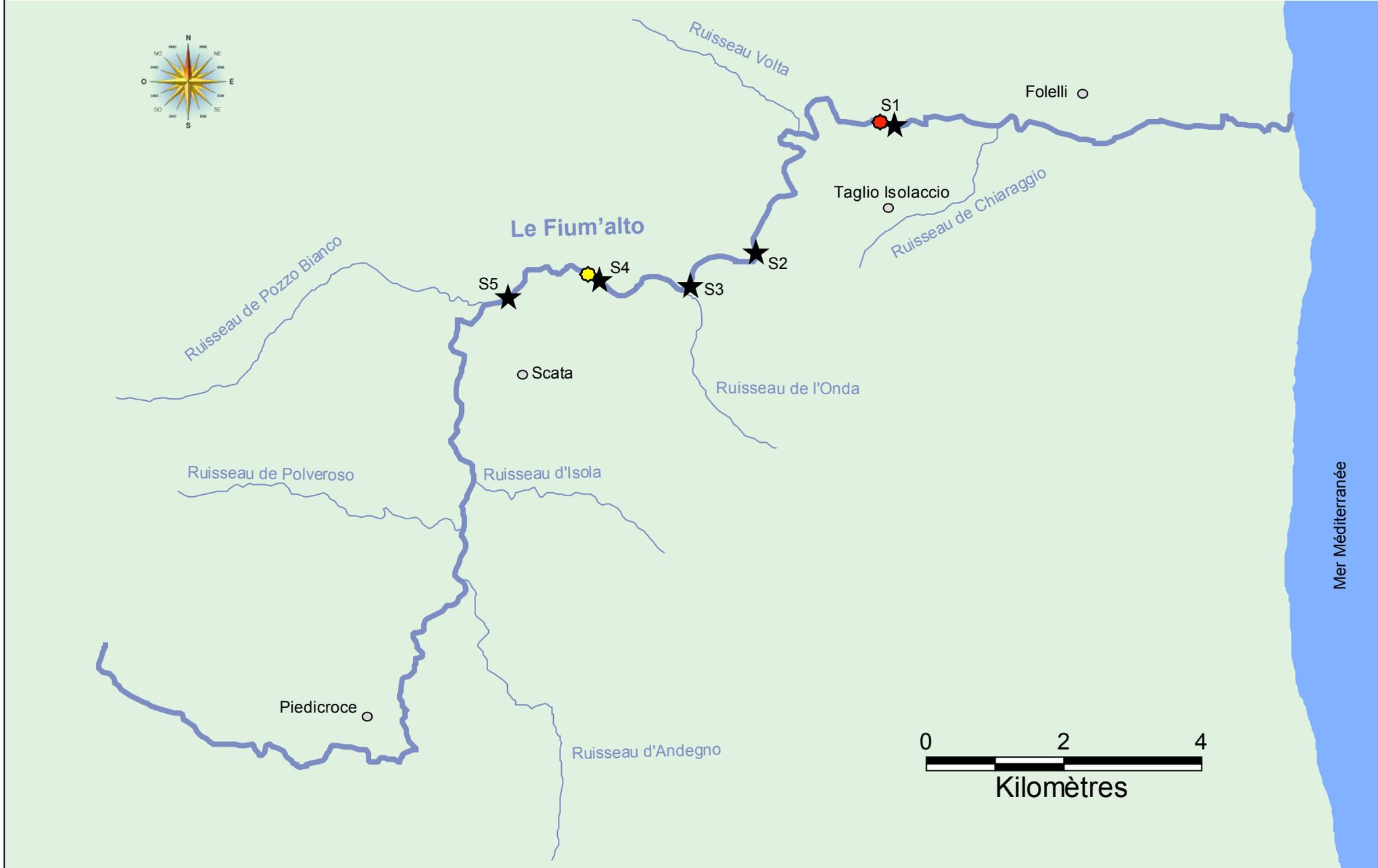
S4: Gué Fabrica Vecchia

S3: Seuil de l'Onda

Notes de franchissabilité



Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Fium'alto (Haute Corse)



S1: Seuil du pont Acitaja

S2: Seuil de la pisciculture du Fium'alto

S3: Seuil de l'Onda

S5: Seuil amont du pont Rimitorio

S4: Gué Fabrica Vecchia

★ Obstacle à l'écoulement

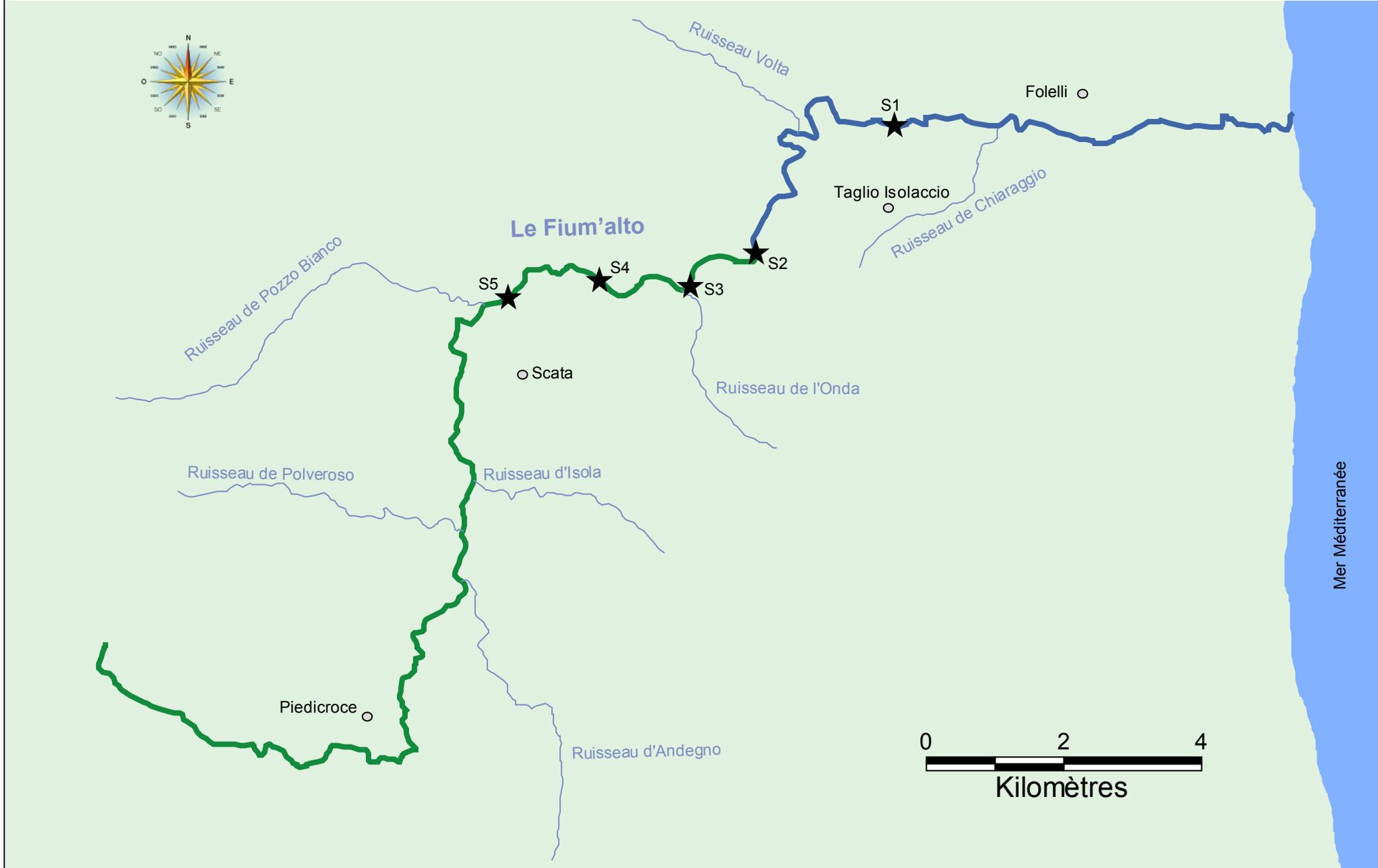
○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)



△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Fium'alto (Haute Corse)



S1: Seuil du pont Acitaja

S2: Seuil de la pisciculture du Fium'alto

S3: Seuil de l'Onda

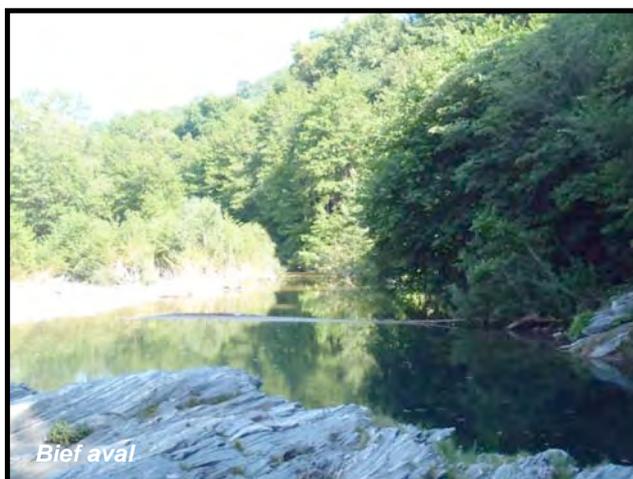
S5: Seuil amont du pont Rimitorio

S4: Gué Fabrica Vecchia

★ Obstacle à l'écoulement

○ **Communes**





Propriétaire / Gestionnaire : DREAL

Code ROE: ROE51132

Commune rive droite : Taglio Isolaccio

Commune rive gauche : Penta di Casinca

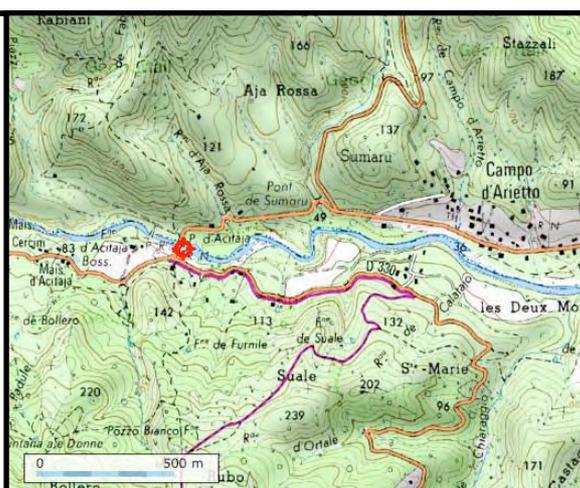
Vocation initiale: passage à gué

Dénivelé : 0 mètres

Entretien : seuil submergé, projet de curage

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

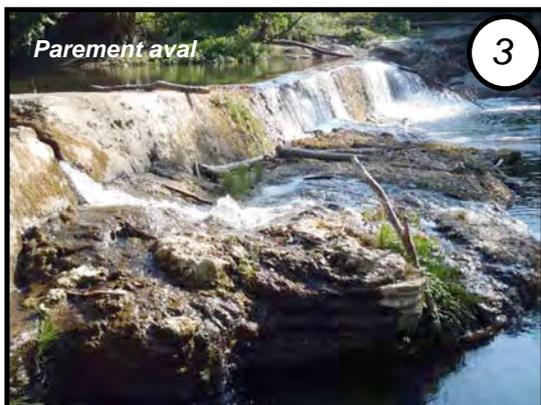
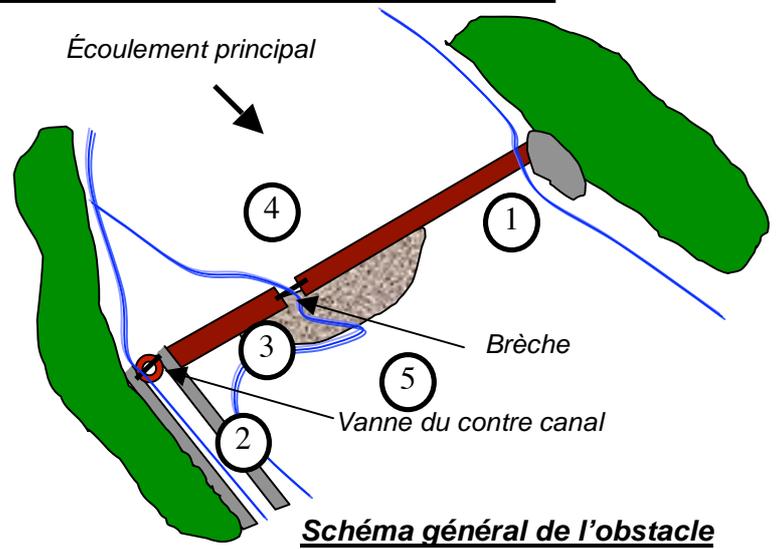
Débit au jour de l'expertise à Taglio Isolaccio :
0,79 m³/s (module = 1,51 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 187 720m

Y = 1 742 343m



Propriétaire / Gestionnaire : pisciculture NASI

Code ROE: ROE51065

Commune rive droite : Pruno

Commune rive gauche : Casalta

Vocation initiale: Prise d'eau pour pisciculture

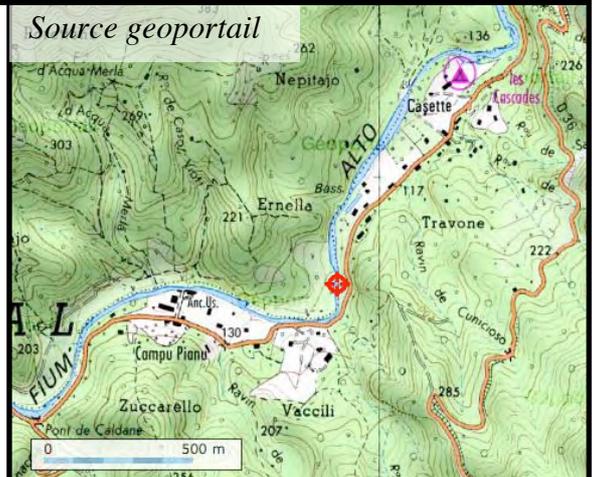
Dénivelé : 1,25 mètres

Entretien : déchaussement du parement aval + brèches

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Taglio Isolaccio :
0,79 m³/s (module = 1,36 m³/s)

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 185 743m

Y = 1 740 509m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
	TOTAL	3,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en béton au parement aval vertical et moyennement rugueux (présence de bryophytes). Une échancrure est présente sur la partie centrale de l'ouvrage. Les berges en rive droite comme en rive gauche sont verticales.

L'écoulement le jour de l'expertise s'effectuait par l'échancrure centrale et par surverse sur la partie rive gauche de l'obstacle.

Diagnostic de franchissabilité :

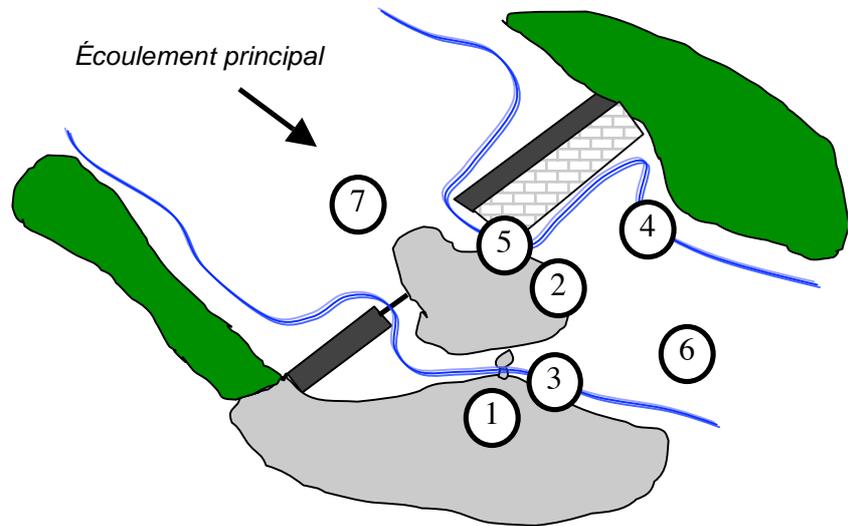
Le parement aval vertical de cet obstacle a également une hauteur importante qui tend à limiter fortement la progression des anguilles vers l'amont malgré la présence de bryophytes favorables pour la reptation des petits individus. De part et d'autre de l'obstacle, la configuration des berges ne permet pas le contournement du seuil.

En période de basses eaux, l'écoulement du Fium'alto s'effectue essentiellement sur le parement aval en rive gauche ainsi que par l'échancrure centrale. La force du courant et la verticalité de la pente sont rédhibitoires pour la montaison de l'Anguille. Seuls quelques petits individus dotés de très bonnes capacités de reptation sont susceptibles de profiter des bryophytes pour rejoindre le bief amont. La population migrante à cet endroit est très probablement composée de petits individus en majorité (proximité de la mer, premier obstacle effectif rencontré par les anguilles), le franchissement dans ces conditions n'est donc pas considéré exceptionnel.

En période de hautes eaux, l'écoulement s'effectue sur toute la largeur de l'obstacle et les zones favorables à la reptation disparaissent. Les anguilles doivent donc profiter d'un épisode de crue (submersion du seuil) pour poursuivre leur migration de montaison.

Ainsi, la note de cet obstacle est 3/5 (difficilement franchissable, impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note obtenue avec la grille ONEMA est légèrement supérieure, mais le passage de petits individus à cet endroit n'est pas considéré exceptionnel.

S3 Fium'Alto 13 km : Seuil de l'Onda



S3 Fium'Alto 13 km : Seuil de l'Onda

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: ROE62824

Commune rive droite : Pruno

Commune rive gauche : Casalta

Vocation initiale: prise d'eau pour scierie

Dénivelé : 2,65 mètres

Entretien : présence de brèches

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Taglio Isolaccio :
0,79 m³/s (module = 1,36 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 1 184 740m Y = 1 739 994m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		3

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en pierres et béton dont le parement aval est très rugueux (pierres grossièrement jointoyées) et en pente très marquée. Deux brèches centrales sont présentes concentrant les écoulements du fium'alto et formant des chutes de hauteur importante.

La berge en rive gauche est végétalisée et présente une pente moyennement inclinée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement du Fium'alto s'effectuait en totalité par les deux brèches centrales de l'obstacle.

Diagnostic de franchissabilité :

Bien que cet ouvrage présente un parement aval fortement rugueux, sa hauteur et sa configuration (brèches concentrant les écoulements) tendent à rendre son franchissement par les anguilles difficile.

En période de basses eaux, l'écoulement du Fium'alto s'effectue exclusivement par les deux brèches centrales qui forment deux chutes infranchissables (hauteur importante). Dans ces conditions, les anguilles présentes au pied de l'ouvrage ne peuvent pas rejoindre le bief amont.

En période de hautes eaux, les épisodes de surverse notamment en rive gauche du seuil sont plus fréquents et la présence d'écoulements sur le parement aval à cet endroit peut créer des voies potentielles de passage pour les anguilles dotées de bonnes capacités de reptation. De plus, il est également possible que des écoulements soient présents au niveau de la berge en rive gauche, ce qui permettrait le contournement de l'obstacle pour certains individus.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 3/5 (seuil difficilement franchissable, impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques), en cohérence avec la note préconisée par la grille ONEMA.

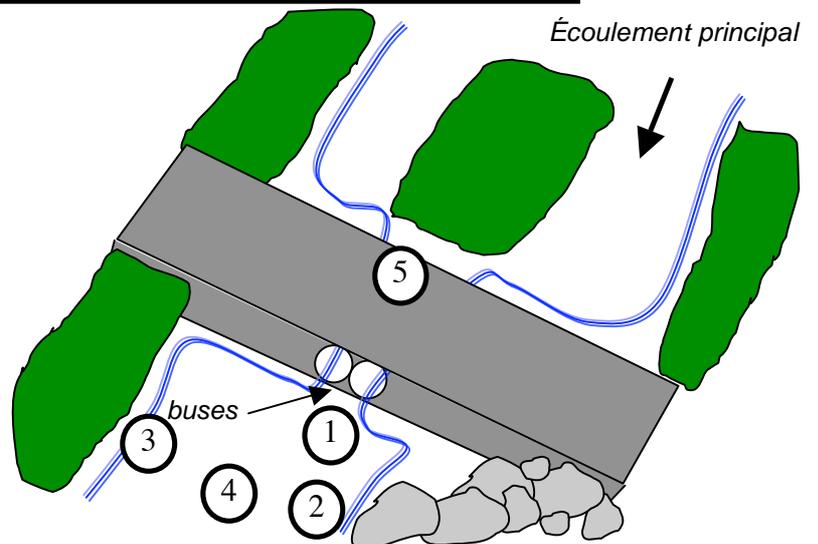
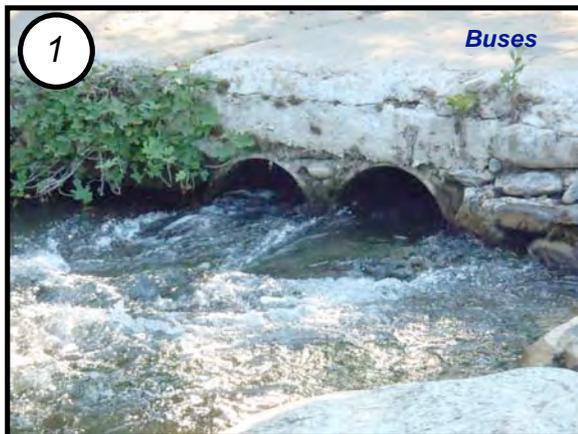
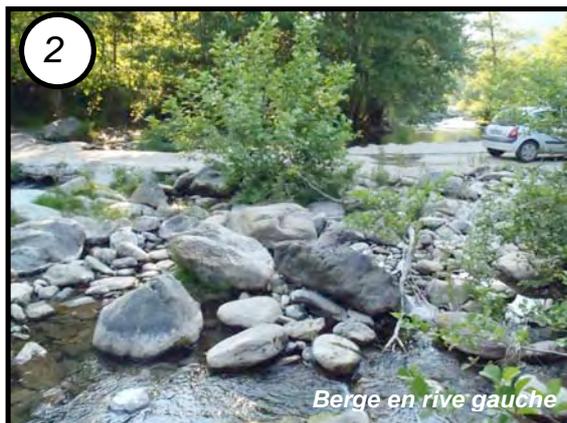


Schéma général de l'obstacle



Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Scata

Commune rive gauche : Casalta

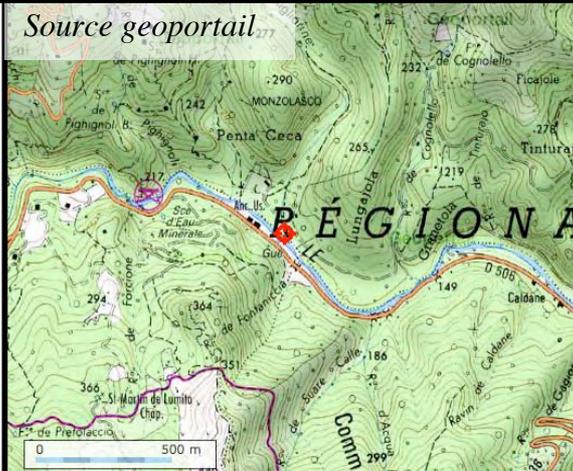
Vocation initiale: passage à gué

Dénivelé : < 0,5 mètres

Entretien : comblement du bief aval (galets...)

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Taglio Isolaccio :
0,79 m³/s (module = 1,36 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 1 183 473m Y = 1 740 110m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		0,5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué bétonné constitué de deux buses cylindriques. Les berges en rive droite comme en rive gauche forment des enrochements avec plus ou moins de végétation (arbusive).

L'écoulement le jour de l'expertise s'effectuait dans son intégralité à l'intérieur des buses du gué.

Diagnostic de franchissabilité :

Le faible dénivelé et le profil de berges sont très favorables pour le passage des anguilles au niveau de cet obstacle. Les deux buses centrales bétonnées et lisses ont quant à elles tendance à concentrer les écoulements et accélérer le courant.

En période de basses eaux, le Fium'alto s'écoule en totalité au travers des buses du gué. Les anguilles migrantes n'ont donc pas d'autres choix que de franchir l'obstacle par ces deux buses. Ainsi, les petits individus aux capacités de nages limitées sont susceptibles de se faire chasser vers l'aval et d'accuser un retard à la migration. La majorité des anguilles qui constituent la population migrante sont toutefois capables de franchir le gué.

En période de hautes eaux, l'ouvrage est fréquemment submergé et des écoulements sont présents au niveau des berges en rive droite comme en rive gauche. Les anguilles peuvent par conséquent rejoindre le bief amont par l'intermédiaire des berges ou directement par le gué.

Ainsi, la note attribuée à ce seuil est 2/5 (franchissable avec risque d'impact en conditions de basses eaux). La note obtenue avec la grille ONEMA est inférieure, mais la présence des buses est susceptible d'engendrer du retard à la migration.

S5 Fium'Alto 16,3 km : Seuil amont du pont de Rimatorio

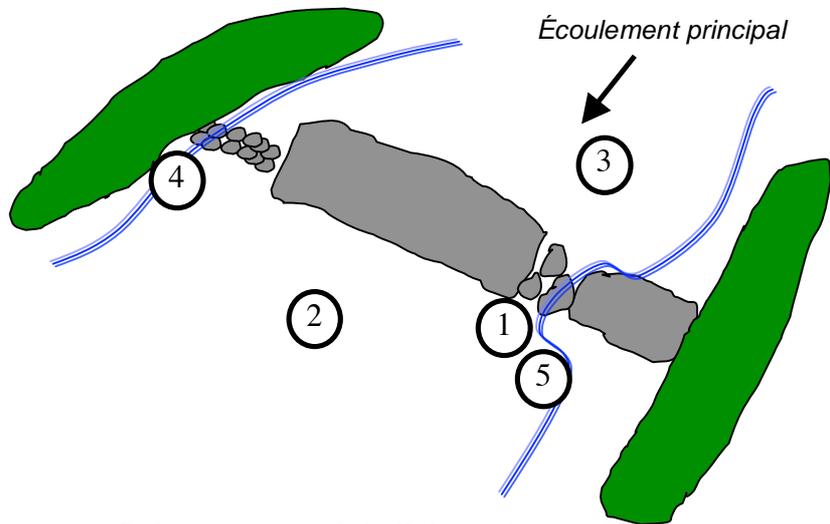
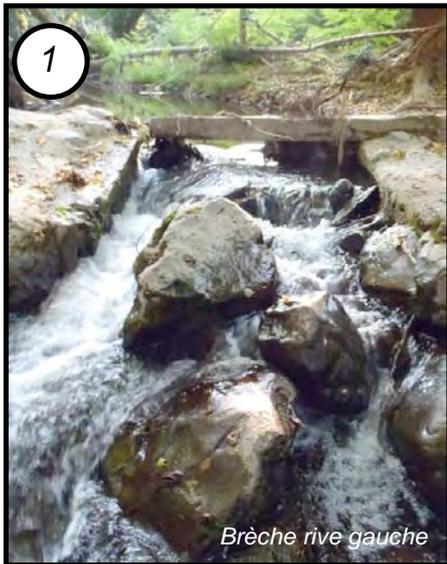


Schéma général de l'obstacle



Propriétaire / Gestionnaire : Privé

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Scata

Commune rive gauche : Scata

Vocation initiale: Moulin

Dénivelé : 0,8 mètres

Entretien : seuil cassé par les crues

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Taglio Isolaccio :
0,79 m³/s (module = 1,36 m³/s)

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 182 157m

Y = 1 739 843m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
Rugosité	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
Effet berge	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné au parement aval moyennement incliné et rugueux. Deux brèches se sont formées suite aux crues du Fium'alto. Les berges en rives droite comme en rive gauche sont constituées d'enrochements de tailles variées et sont végétalisées.

Le jour de l'expertise, les écoulements étaient concentrés dans les deux brèches situées en rive droite et en rive gauche.

Diagnostic de franchissabilité :

Cet obstacle cassé par les crues ne semble pas poser de problèmes pour la montaison des anguilles. En effet, les brèches situées de part et d'autre du seuil présentent une pente moyennement inclinée qui permet le passage des individus migrants. La diversité des tailles des enrochements des berges et offre également des voies potentielles de passage à condition que des écoulements y soient présents.

En période de basses eaux, les écoulements se limitent aux deux brèches en rive droite et gauche du seuil. Bien que les vitesses y soient assez importantes, la rugosité apportée par des blocs et galets présents à ces endroits devrait permettre aux anguilles de rejoindre le bief amont.

En période de hautes eaux, des écoulements se créent également au niveau des berges, rendant le contournement de l'obstacle possible et les écoulements au niveau de la partie centrale du parement aval sont plus fréquents. Les individus migrants peuvent profiter de la présence d'un embâcle de taille importante (arbre déraciné) qui ralentit les vitesses du courant pour poursuivre leur migration de montaison.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 1/5 (franchissable sans difficulté apparente). La note obtenue avec la grille ONEMA est légèrement supérieure mais la multitude de possibilités de passage en hautes eaux comme en basses eaux font que les risques d'impacts sont minimes.

LE LURI



LE LURI (2B)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

Le Ruisseau de Luri

Pas de classement en faveur des poissons migrateurs.

Pas de propositions de classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement formulée à ce jour.

Contexte général [1]

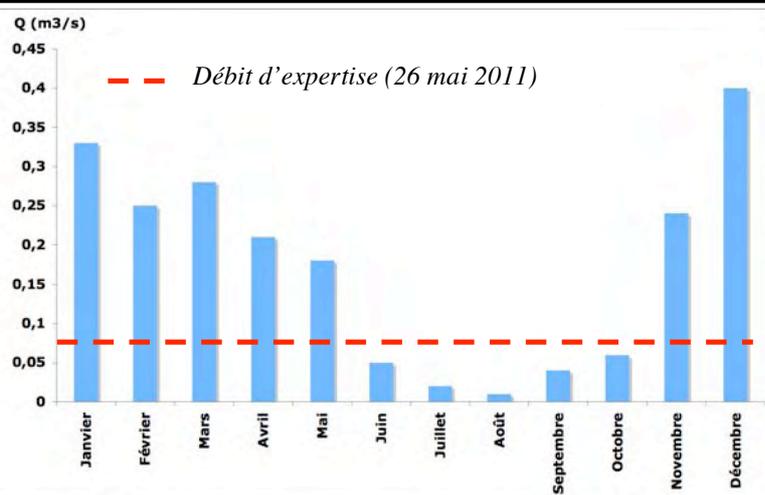
Le ruisseau de Luri prend sa source sur le Monte Grofiglieta à 610 mètres d'altitude (commune de Luri, département de Haute-Corse), longe le col de Santa Lucia avant de se jeter dans la mer Méditerranée au niveau de Santa Severa (pointe est de l'île). Il suit un axe d'écoulement ouest/est sur 11km de long, et sa partie amont est nommée Rau de Fundali par l'IGN.

Le Luri a un affluent référencé, le ruisseau de Furcone (5 km de linéaire) en rive droite sur le hameau de Piazza.

Le bassin versant (27 km²) est composé en majorité de zone semi naturelle (91,6 %), ainsi que de quelques territoires agricoles dans sa partie aval (7,7 %), et est très peu urbanisé (1,1 %).

Régime hydrologique et cloisonnement [2]

Le régime hydrologique du Luri est de type pluvial méditerranéen. Le module interannuel est assez faible (0,2 m³/s), mais on reconnaît néanmoins les variations typiques de ce genre de régime : hautes eaux hivernales et novembre et mai) et basses eaux estivales (0,04 m³/s entre juin et octobre). Ces étiages peuvent s'avérer sévères (QMNA5=0,001 m³/s), et les crues peuvent également devenir assez importantes compte tenu du module interannuel (crue quinquennale = 16 m³/s).



*Débits moyens mensuels calculés entre 2000 et 2010
(Banque hydro, station « le Luri à Luri (Piazza) »)*

Six obstacles sont recensés sur la zone d'actions prioritaires du Plan de gestion de l'Anguille (totalité du cours d'eau).

Contexte écologique et biologique [3] [4]

La qualité chimique des eaux est bonne sur l'ensemble du bassin versant du Luri. La qualité écologique est dégradée (qualité moyenne) en amont en raison d'un déséquilibre quantitatif des débits (zones d'assecs, prélèvements non contrôlés...). En aval, la qualité écologique est également mauvaise pour cause hydrologique et de pollution domestique.

Il est ainsi préconisé d'améliorer les connaissances des différents prélèvements en eau de la rivière afin de mettre en place des mesures de gestion compatibles avec les objectifs du SDAGE (maintien / retour de l'équilibre quantitatif du cours d'eau)

Les objectifs du SDAGE sont le bon état écologique et chimique pour 2015.

Contexte institutionnel

Il n'y a sur le Luri aucune structure porteuse d'une démarche globale de gestion de l'eau (type SAGE ou Contrat de rivière).

Le Luri n'est soumis à aucun classement migrateurs.

Sources :

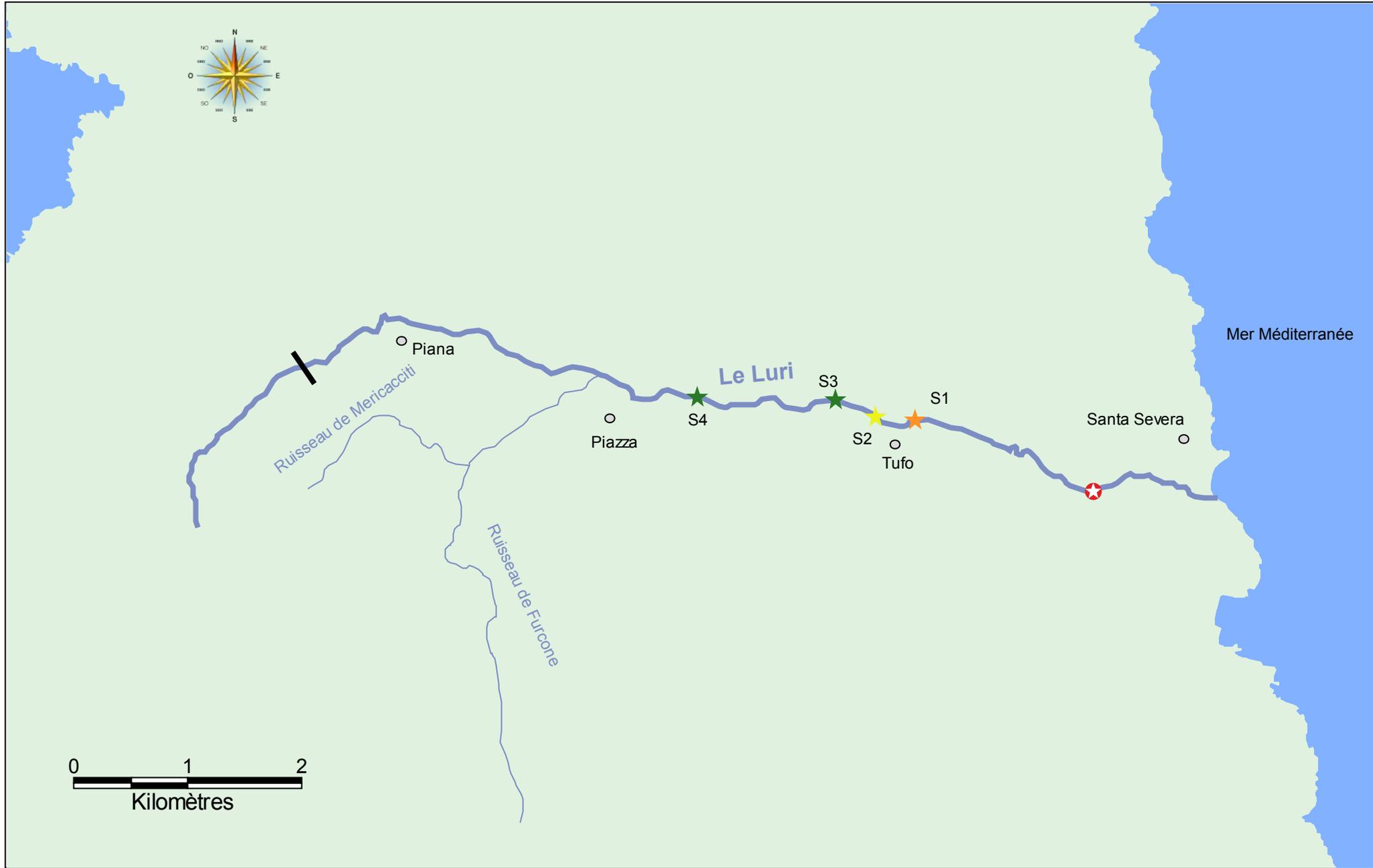
[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.hydro.eaufrance.fr

[3] : www.corse.eaufrance.fr

[4] : www.eaurmc.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Luri (Haute Corse)



S1: Gué de Tufo aval

S3: Gué de Tufo amont

○ Communes

S2: Gué de Tufo intermédiaire

S4: Seuil du pont de Luri

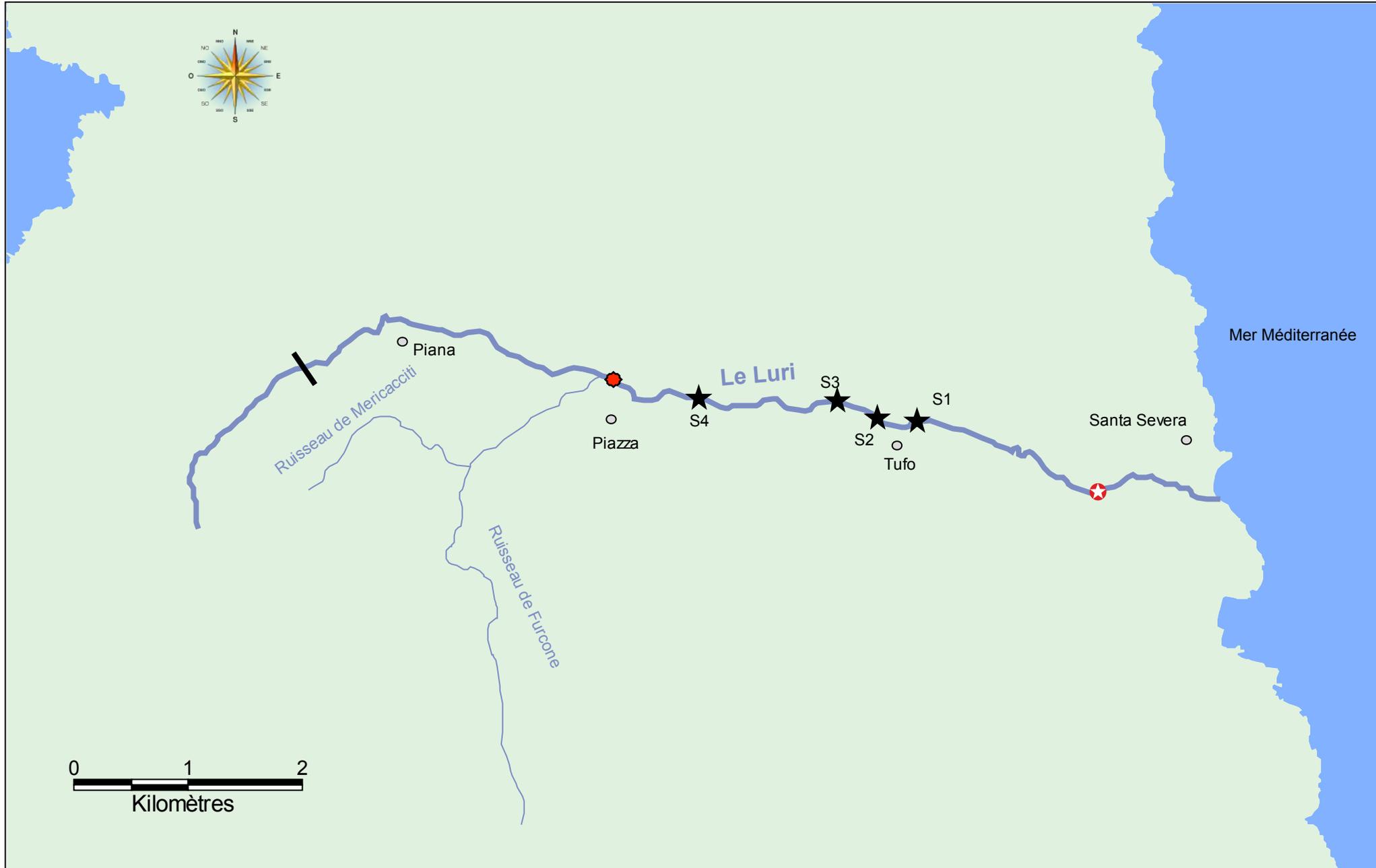
Notes de franchissabilité

— Obstacle naturel infranchissable

★ Seuil de suzini non expertisé

★ 5
★ 4
★ 3
★ 2
★ 1
★ 0

Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Luri (Haute Corse)



S1: Gué de Tufo aval

S3: Gué de Tufo amont

○ Communes

S2: Gué de Tufo intermédiaire

S4: Seuil du pont de Luri

Classes d'abondances (pêches ONEMA)

0,1 1 2 3 4 5

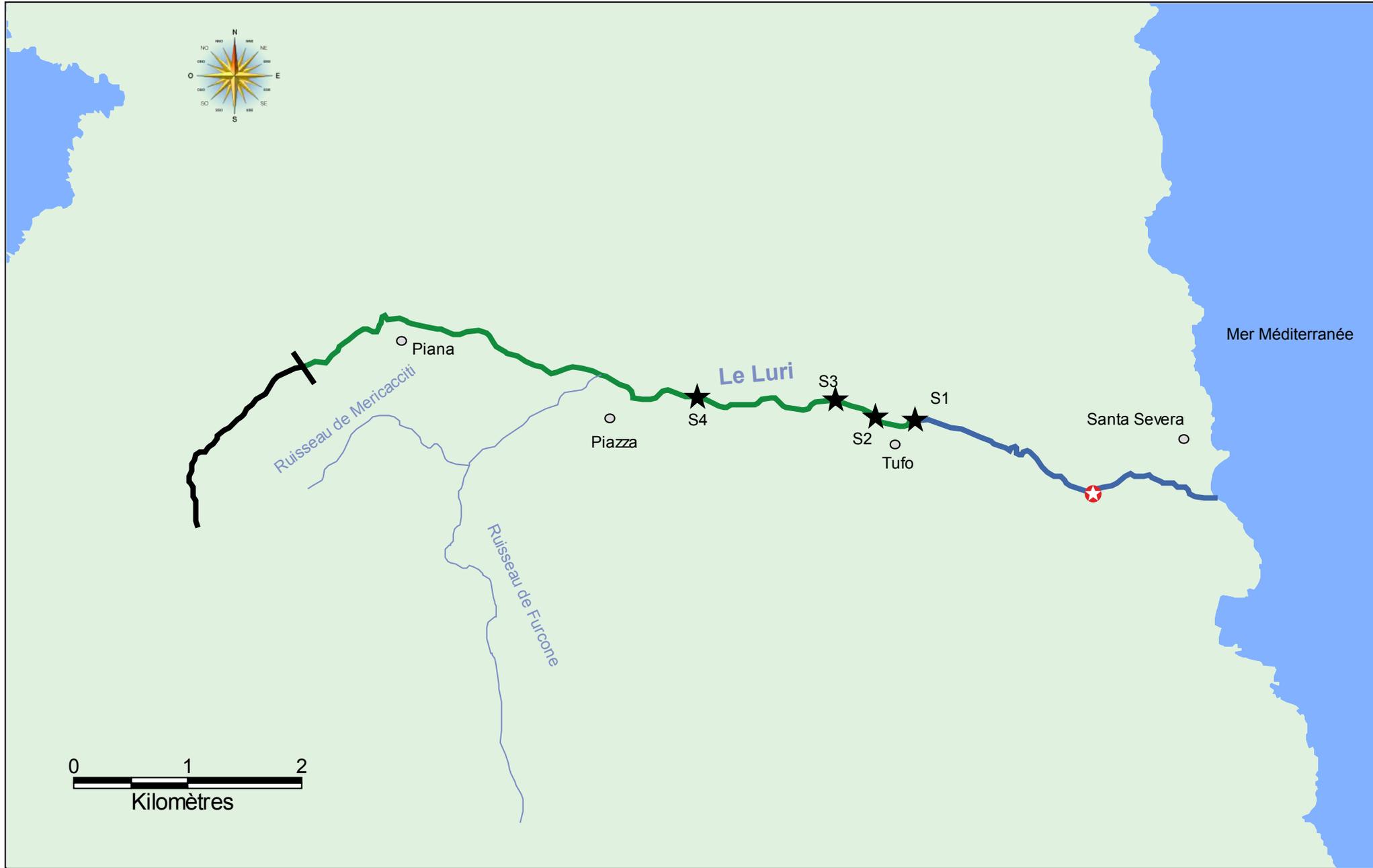
— Obstacle naturel infranchissable

★ Obstacle à l'écoulement

☆ Seuil de suzini non expertisé

△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Luri (Haute Corse)



S1: Gué de Tufo aval

S3: Gué de Tufo amont

○ Communes

S2: Gué de Tufo intermédiaire

S4: Seuil du pont de Luri

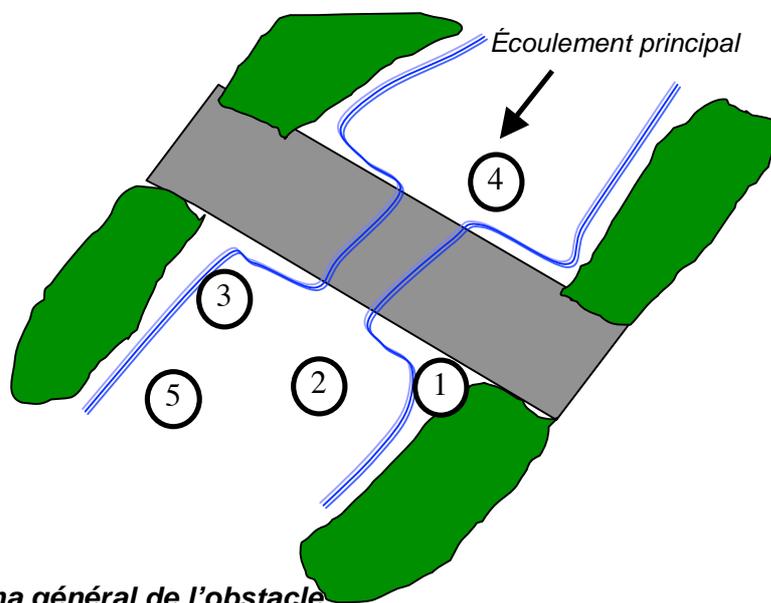
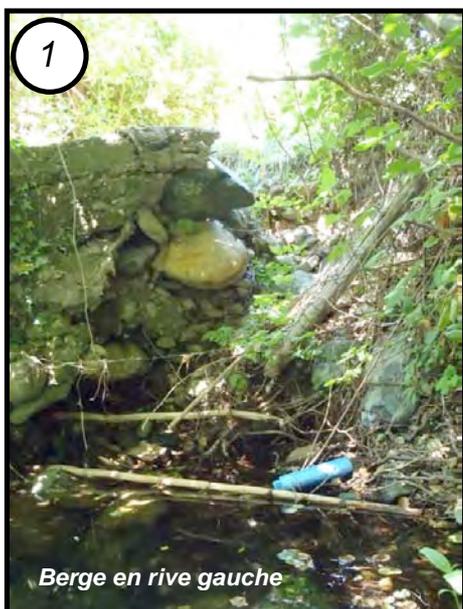
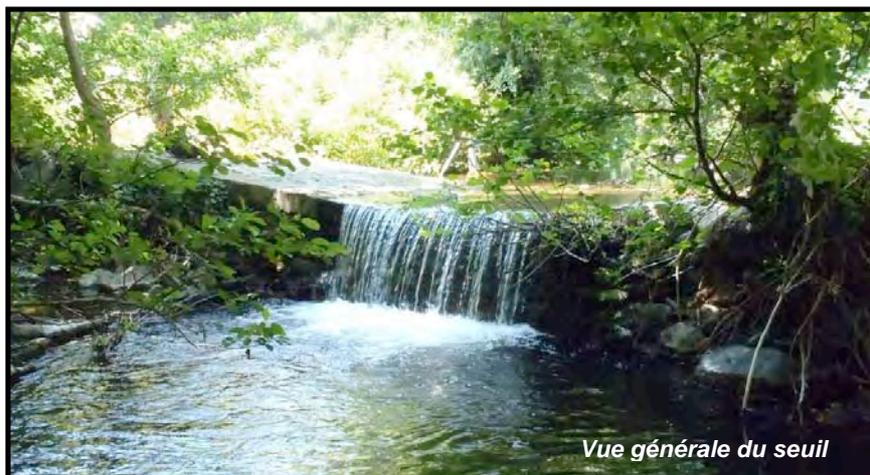
Impact cumulé des ouvrages

— Obstacle naturel infranchissable

<2 2 à 20 20 à 80 80 à 140 140 à 200 > 200

★ Obstacle à l'écoulement

★ Seuil de Suzini non expertisé



S1 Luri 3,0 km : Gué de Tufo aval

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: ROE50634

Commune rive droite : Piazza

Commune rive gauche : Piazza

Vocation initiale: passage à gué

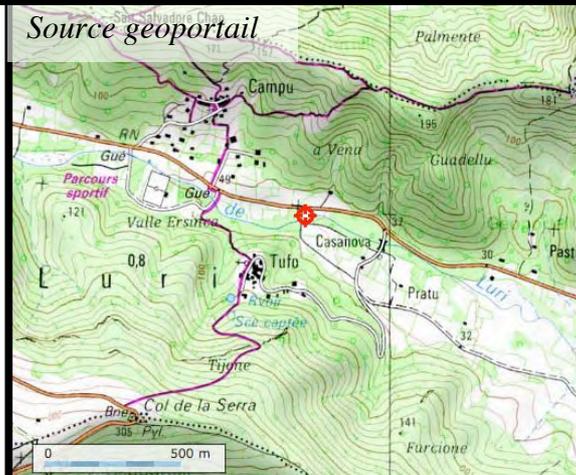
Dénivelé : 1 mètre

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Luri (Piazza) :

0,096 m³/s (module = 0,2 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
 X = 1 180 888m Y = 1 791 913m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
Rugosité	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse) Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-0,5
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil constitué de pierre et de béton. Le parement aval est vertical et la berge en rive droite comme en rive gauche est végétalisée, enrochée avec une pente très marquée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement du Luri s'effectuait par surverse sur la partie centrale du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil présente des caractéristiques défavorables pour la montaison de l'Anguille. La hauteur importante et le parement aval vertical limitent fortement l'accès au bief amont. De plus, les berges bien qu'elles soient constituées d'enrochements de diamètres variés, tendent à limiter le passage des anguilles migrantes.

En période de basses eaux comme de hautes eaux, l'écoulement du Luri s'effectue uniquement sur la partie centrale du gué. La seule possibilité de passage pour les anguilles est donc par reptation sur le parement aval vertical. La population migrante étant majoritairement constituée de civelles et anguillettes de petite taille (premier obstacle rencontré par les anguilles depuis la mer, proximité de l'embouchure), il est probable que certains individus parviennent à rejoindre le bief amont, mais la sélection est importante.

Les autres anguilles doivent profiter d'une crue du Luri engendrant des écoulements par les berges pour pouvoir reprendre leur migration de montaison.

La note attribuée à cet obstacle est donc 3/5 (difficilement franchissable, impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note obtenue avec la grille d'aide ONEMA est légèrement inférieure mais le passage est considéré très limité en période de hautes eaux comme de basses eaux.

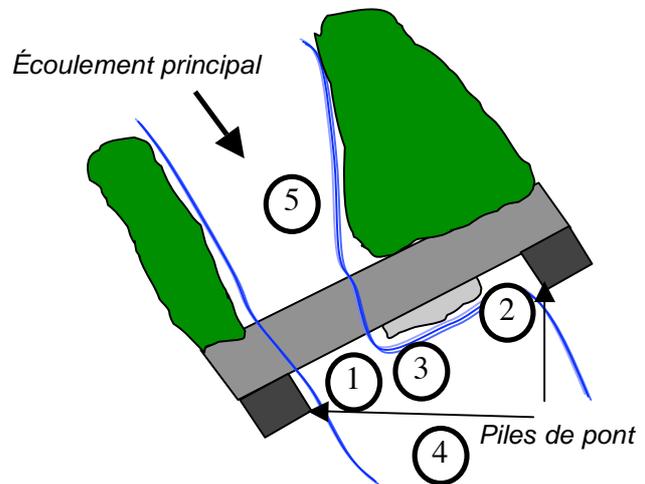


Schéma général de l'obstacle



Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Piazza

Commune rive gauche : Piazza

Vocation initiale: passage à gué

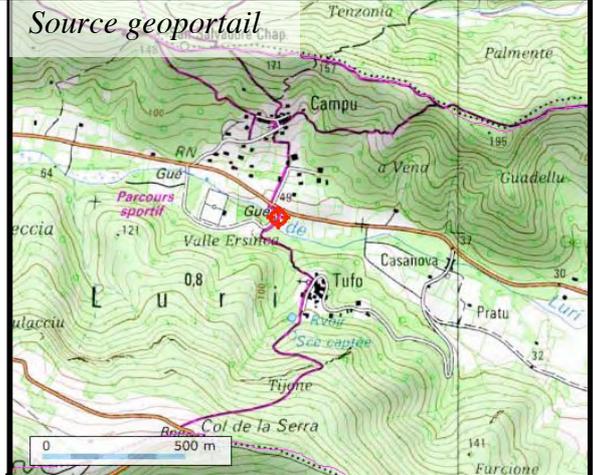
Dénivelé : 0,5 mètres

Entretien : Bon état général

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Luri (Piazza) :

0,096 m³/s (module = 0,2 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
 X = 1 180 547m Y = 1 791 951m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1,5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué bétonné au parement aval rugueux et en pente marquée. A l'aval immédiat du seuil se trouve un atterrissement central dont la pente est plus douce. Les piles de pont en rive droite et en rive gauche sont font office de berge.

Le jour de l'expertise, l'écoulement du Luri s'effectuait intégralement sur la partie rive droite de l'obstacle.

Diagnostic de franchissabilité :

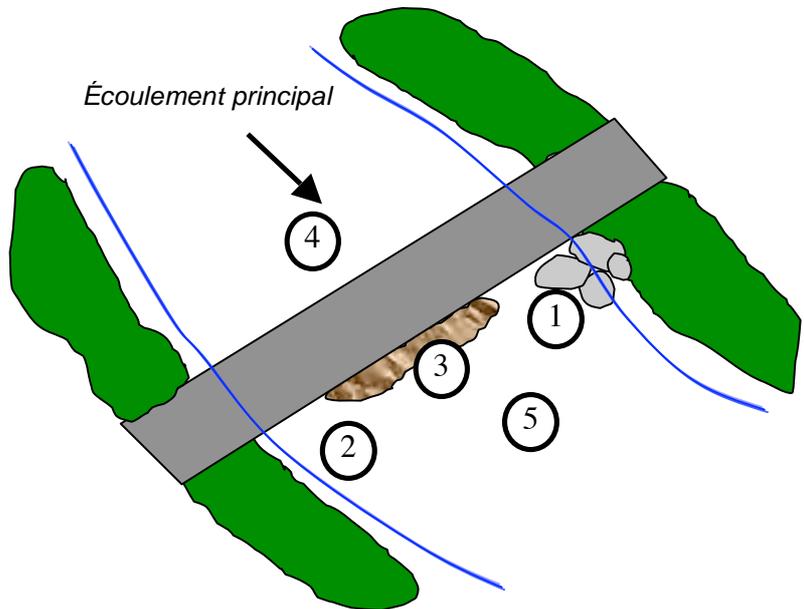
Le parement aval de cet obstacle ne favorise pas la montaison des anguilles (pente marquée), toutefois, le dénivelé entre le bief amont et le bief aval est faible et l'atterrissement central offre une pente plus douce.

En période de basses eaux, l'écoulement du Luri s'effectuant uniquement en rive droite du seuil, la majorité des individus migrants sont susceptibles d'être bloqués à l'aval.

En période de hautes eaux, le dénivelé entre le bief aval et le bief amont diminue et certains individus dotés de bonnes capacités de nage peuvent rejoindre le bief amont directement par la partie rive droite du seuil. La présence d'écoulements sur l'atterrissement central est plus fréquente ce qui favorise le passage par reptation. De plus, le seuil est plus fréquemment submergé.

Ainsi la note de cet obstacle s'élève à 2/5 (franchissable avec blocage en conditions limitantes de basses eaux). La note obtenue avec la grille d'aide ONEMA est légèrement inférieure, mais cet obstacle engendre un blocage évident lors des bas débits du Luri.

S3 Luri 3,8 km : Gué de Tufo amont



S3 Luri 3,8 km : Gué de Tufo amont

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Piazza

Commune rive gauche : Piazza

Vocation initiale: passage à gué

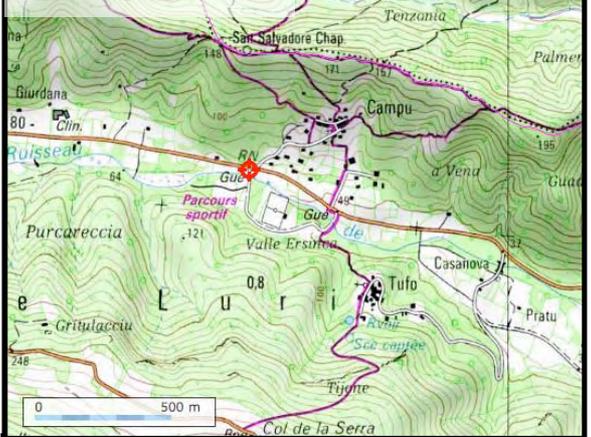
Dénivelé : 0,65 mètres

Entretien : Comblement du bief aval + érosion du parement aval

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Luri (Piazza) :
0,096 m³/s (module = 0,2 m³/s)

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 180 201m

Y = 1 792 104m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+1
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	+0.5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0.5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0.5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0.5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0.5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1.5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué bétonné au parement aval vertical et rugueux.

En rive gauche comme en rive droite, les berges sont végétalisées et en pente moyennement inclinée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement du Luri s'effectuait sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Bien que le parement aval du seuil présente une pente défavorable pour le passage des anguilles, son dénivelé peu important et sa rugosité rendent le passage possible selon les écoulements qui s'y trouvent. De plus, la configuration des berges permet le contournement de l'obstacle à condition de leur humidification.

En période de basses eaux, l'écoulement du Luri sur le parement aval central du seuil est faible, ce qui le rend franchissable pour les petits individus aux bonnes capacités de reptation. Quelques voies de passage potentielles sont également présentes au niveau des enrochements en rive gauche du seuil.

En période de hautes eaux, l'écoulement sur la partie centrale du seuil est plus importante et susceptible de chasser des anguilles vers l'aval. Toutefois, les berges sont fréquemment humidifiées et le passage peut s'y effectuer sans difficulté majeure. De plus, le seuil est fréquemment submergé.

Ainsi la note attribuée à cet ouvrage est 1/5 (franchissable sans difficulté apparente, quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note obtenue avec la grille ONEMA est légèrement supérieure, mais la présence de plusieurs voies de passages possibles sur les berges et sur le parement aval font que les risques de retard sont mineurs.

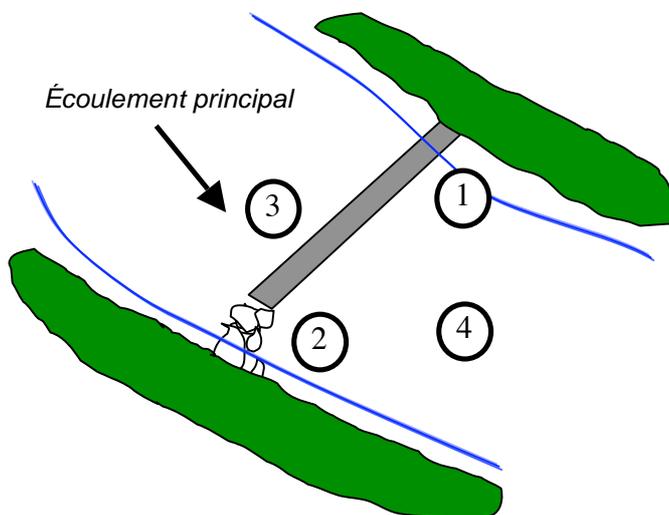


Schéma général de l'obstacle



S4 Luri 5,1 km : Seuil de l'hospice amont pont de Luri

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ?

Code ROE: ROE50666

Commune rive droite : Piazza

Commune rive gauche : Piazza

Vocation initiale : ?

Dénivelé : 0,5 mètres

Entretien : Comblement du bief aval

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Luri (Piazza) :
0,096 m³/s (module = 0,2 m³/s)

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 178 985m

Y = 1 792 107m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-1,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil en béton dont le parement aval est vertical et lisse. Le bief aval s'est comblé d'enrochements sur la partie rive droite du seuil, effaçant son parement aval et lui conférant une pente douce.

La berge en rive droite comme en rive gauche est végétalisée avec une pente moyennement inclinée.

Le Luri s'écoulait sur toute la largeur du seuil le jour de l'expertise.

Diagnostic de franchissabilité :

La configuration de base de cet obstacle est moyennement favorable pour la montaison de l'Anguille. Cependant, le comblement du bief aval par des blocs et autres types d'enrochements estompe l'effet négatif de la pente du parement aval en formant notamment un écoulement de type radier naturel. Le passage des anguilles est donc assuré quelles que soient les conditions hydroclimatiques.

La note attribuée est par conséquent 1/5, le seuil étant toujours en partie présent sur la rivière.

L'ORTOLO



L'ORTOLO (2A)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

❖ *Conseil général Corse du sud*

- Mr CHIPPONI Charles

Palais Lantivi
BP 414
20 183 Ajaccio Cedex
Tél : 04.95.29.13.00

L'Ortolo

Pas de classement en faveur des poissons migrateurs.

Pas de propositions de classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement à ce jour.

Contexte général [1]

L'Ortolo prend sa source sur le massif de la Punta Della Vacca Morta à 1 210 m d'altitude (canton de Levie, Corse-du-Sud). Il s'écoule en suivant un axe global nord-est/sud ouest sur 31,9 km, en parcourant la vallée de l'Ortolo avant de se jeter en mer Méditerranée dans le golfe de Roccapina (commune de Sartène).

Il traverse le territoire de cinq communes (Levie, Sartène, San Gavino di Carbini, Monacia d'Aullene, Foce) et possède 24 ruisseaux affluents référencés.

Le bassin versant de ce fleuve (150 km²) se compose majoritairement de forêts et de zones semi naturelles (85,5 %), ainsi que de quelques territoires agricoles (14 %) et est très peu urbanisé.

Régime hydrologique et cloisonnement [2] [3]

Le régime hydrologique de l'Ortolo est de type pluvial méditerranéen. Il se caractérise par un module interannuel assez faible en amont du barrage de l'Ortolo (0,86 m³/s, calculé sur 21 ans). Il n'y a pas de données disponibles concernant les chroniques de débit à l'aval du barrage de l'Ortolo. De manière globale, le fleuve ne subit pas de variations importantes du débit moyen mensuel (< 2 m³/s) qui est influencé par cet ouvrage.

Les anciennes antérieures de débit illustrent bien la sévérité des étiages que pouvait subir le fleuve (QMNA5 = 0,007 m³/s). Les crues peuvent également se révéler importantes et dévastatrices (crue quinquennale = 85 m³/s). Ça a été le cas en mars 2011 où les inondations dans la vallée de l'Ortolo ont provoqué des dégâts considérables.

Le barrage de l'Ortolo (2,9 Mm³) a pour vocation d'assurer l'irrigation des zones agricoles de la vallée. Il est géré par l'OEHC. En aval de ce barrage majeur, un obstacle est recensé (la zone d'actions prioritaires du plan de gestion de l'Anguille correspond au linéaire allant de l'embouchure au barrage de l'Ortolo).

Contexte écologique et biologique [4] [5]

L'état chimique de l'Ortolo est jugé bon sur tout son linéaire, alors que son état écologique est bon sur l'Ortolo aval et très bon sur le reste de son linéaire. Un problème de dégradation morphologique est toutefois constaté sur l'Ortolo aval. Il est donc préconisé de restaurer l'espace de vie du fleuve (reconnexion des annexes hydrauliques, diversification des habitats) tout en contrôlant les risques d'inondations.

Les objectifs du SDAGE pour ce fleuve sont le bon état écologique et chimique pour 2015.

Contexte institutionnel [5]

Dans toute sa partie aval, l'Ortolo est inclus dans le contrat de baie Valinco, actuellement en cours d'élaboration, et dont le comité se trouve à la mairie de Serra di Ferro. Les actions programmées porteront sur les mesures préventives et correctives à mettre en œuvre, telles que : l'amélioration de la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les contrôles de qualité de l'eau, la mise en place d'une charte environnementale « Valinco », les aménagements du littoral, le développement de l'aquaculture et des ports.

L'embouchure de l'Ortolo et le golfe de Roccapina sont également des sites classés Natura 2000 à cause de leur qualité paysagère remarquable et de leur grande diversité d'habitats côtiers européens.

L'Ortolo n'est pas soumis à un classement migrateur.

Sources :

[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.hydro.eaufrance.fr

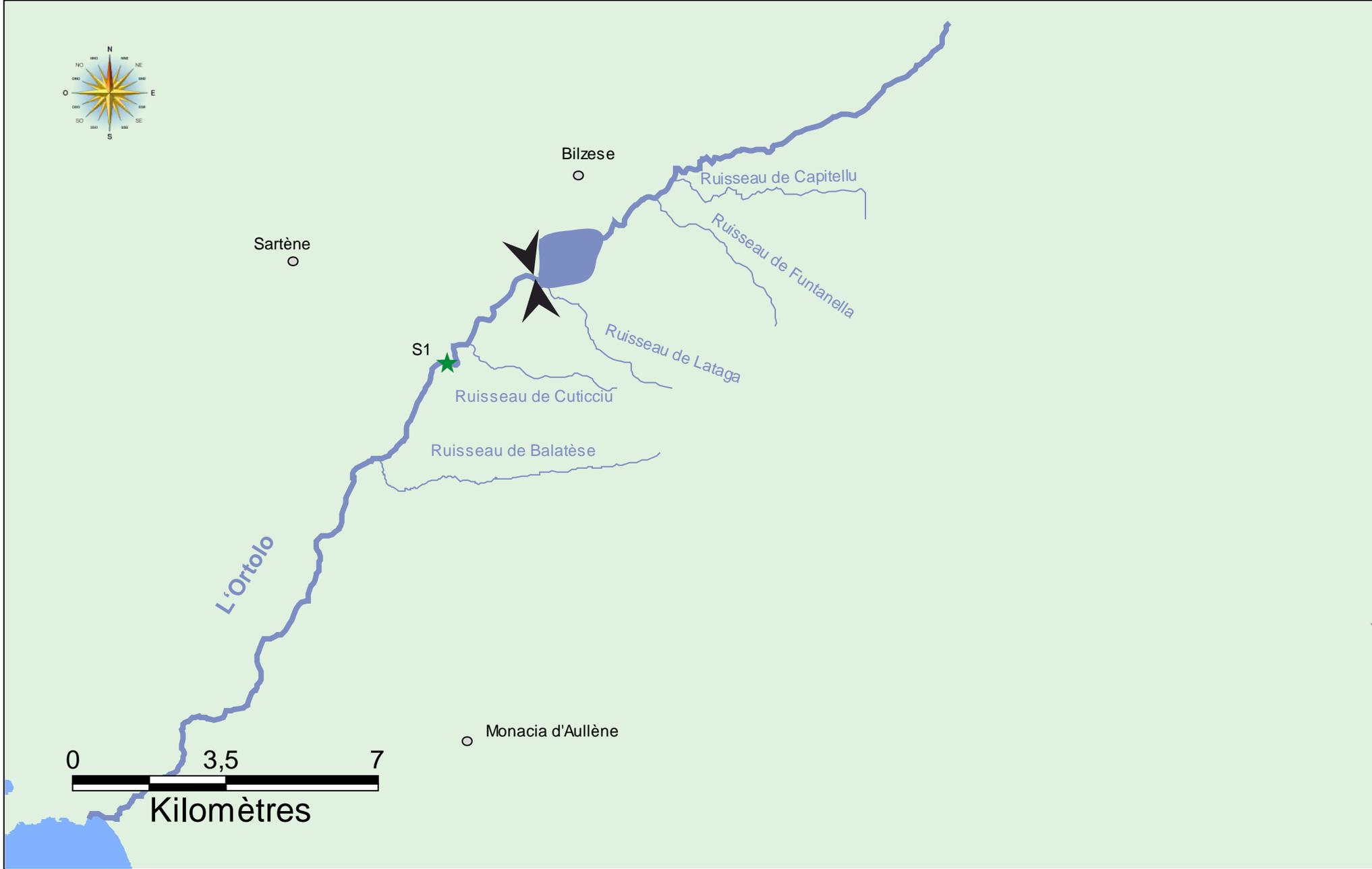
[3] : www.oehc.fr

[4] : www.corse.eaufrance.fr

[5] : www.eaurmc.fr

[6] : www.oec.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Ortolo (Corse du Sud)



S1: Seuil du pont de Curgia



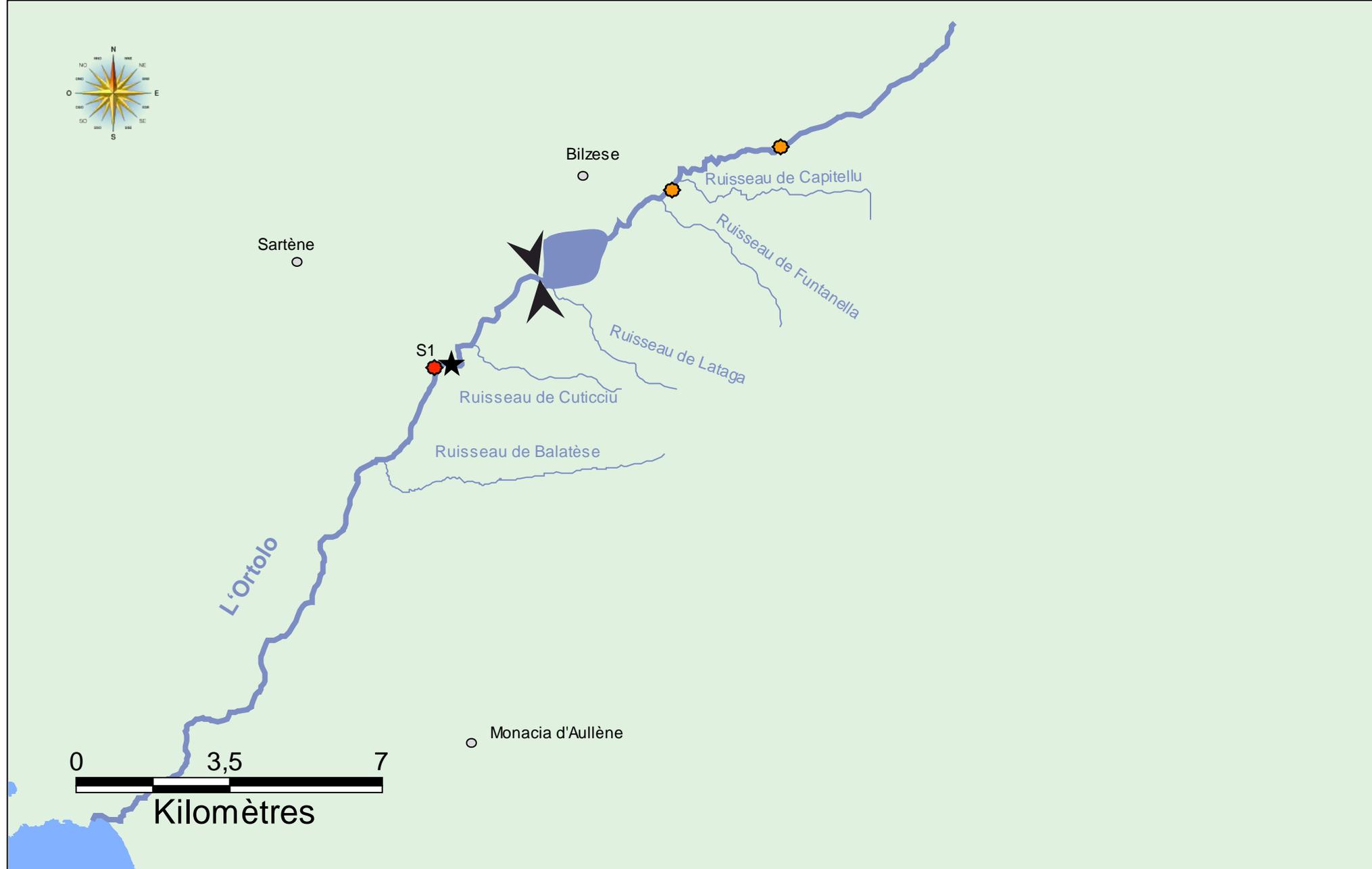
Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de l'Ortolo)

○ Communes

Notes de franchissabilité



Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Ortolo (Corse du Sud)



S1: Seuil du pont de Curgia



Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de l'Ortolo)



Obstacle à l'écoulement

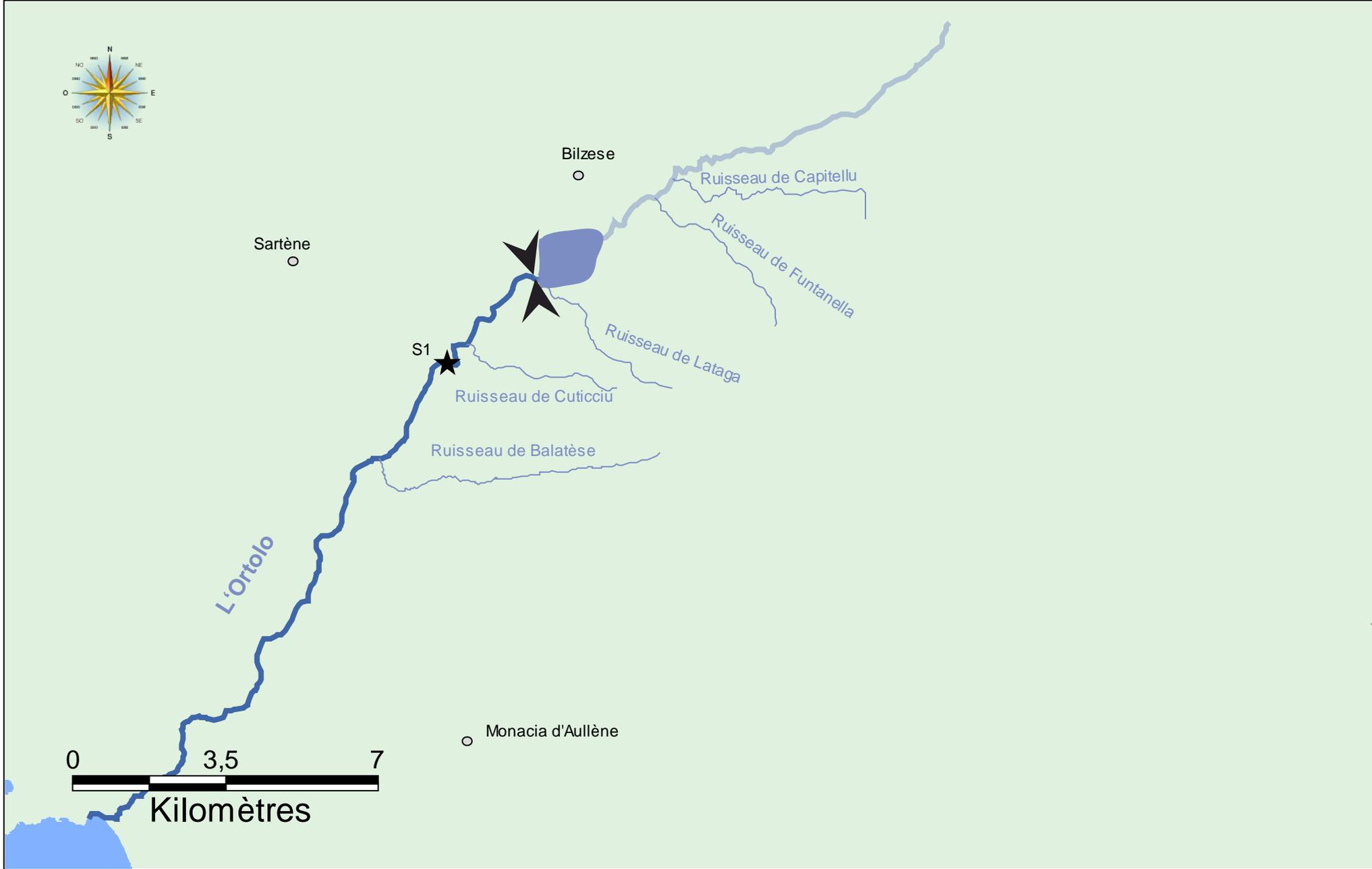
○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)



△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Ortolo (Corse du Sud)



S1: Seuil du pont de Curgia



Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de l'Ortolo)



Obstacle à l'écoulement

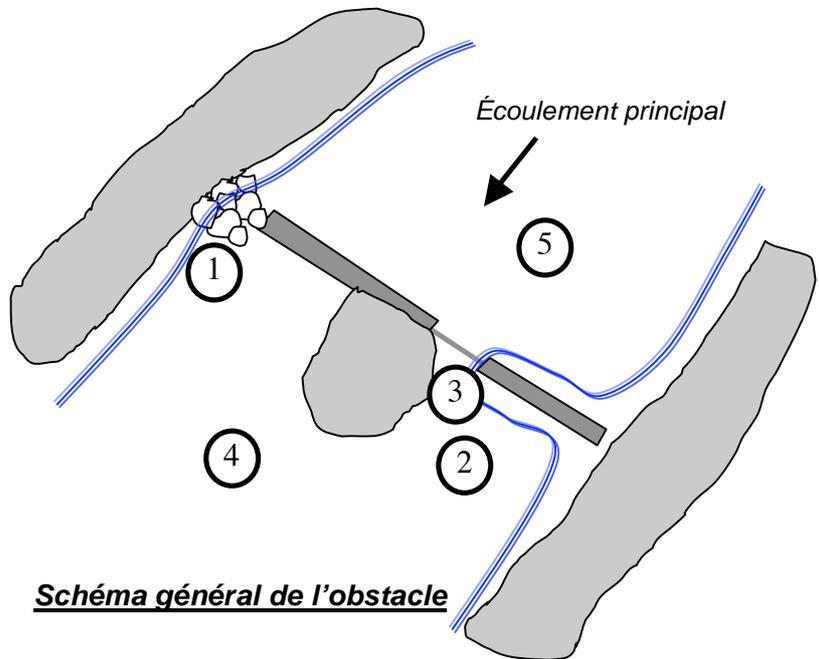
○ Communes

Impact cumulé des ouvrages



S1 Ortolo 15,5 km : Seuil du pont de Curgia

1 / 5



S1 Ortolò 15,5 km : Seuil du pont de Curgia

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : OEHC

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Sartène

Commune rive gauche : Sartène

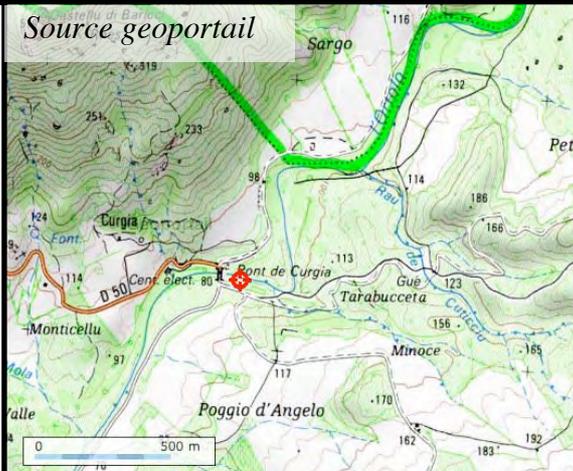
Vocation initiale: Station Limnimétrique

Dénivelé : 0,55 mètres

Entretien : multiples brèches

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Levie :
0,138m³/s (module = 0,39 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 1 158 655m Y = 1 644 616m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1

Caractéristiques du seuil :

Seuil élaboré à base de béton constituant un ouvrage au parement aval vertical et lisse. Deux brèches se sont formées avec les crues de l'Ortolò : une sur la partie rive droite du seuil et l'autre sur la partie rive gauche.

Les berges sont constituées de roche mère avec une pente très marquée. Le jour de l'expertise, l'écoulement de l'Ortolò s'effectuait par les brèches en rive droite et rive gauche.

Diagnostic de franchissabilité :

Les anguilles qui se présentent au pied de ce seuil peuvent rejoindre le bief amont sans difficultés grâce à la présence des brèches sur les parties rives droite et gauche de l'obstacle en période de basses eaux comme en période de hautes eaux (durant les hautes eaux, les vitesses d'écoulement au niveau des brèches est plus important, mais le seuil est fréquemment submergé. Les risques de retard sont donc mineurs).

La note attribuée à l'obstacle est donc 1/5 (franchissable quelles que soient les conditions hydroclimatiques), ce qui correspond à la note préconisée par la grille ONEMA.

L'OSO



L'OSO (2A)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

L'Oso (ou Osu)

Pas de classements en faveur des poissons migrateurs

Pas de propositions de classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement formulée à ce jour

Contexte général [1]

L'Oso prend sa source au Nord-Est du Punta di u Diamante à l'altitude 980 m, dans la forêt de l'Ospedale (Commune de Zonza, Corse-du-Sud). Il parcourt 23 km environ en suivant un axe nord-ouest/sud-est puis se jette dans la mer Méditerranée entre les communes de Porto-Vecchio et Lecci, dans la baie de Stagnolu. Pour l'IGN, l'Oso s'appelle le ruisseau de Piscia di Gallu dans sa partie haute et le ruisseau del Petra Piana sur la commune source Zonza.

Le fleuve traverse 4 communes (Lecci, Porto Vecchio, San Gavino di Carbini, Zonza) et reçoit la contribution de 8 ruisseaux affluents référencés, le plus important étant le ruisseau de Sant'Antonaccio (9,9 km) sur la commune de Porto-Vecchio et le ruisseau de Palavesani (3,8 km) en rive droite, et le ruisseau de Poggi Alti en rive gauche au niveau de la forêt de l'Ospedale.

Le bassin versant (80 km²) est très peu artificialisé (8 %) et le sol est majoritairement occupé par des milieux semi naturels (forêts, maquis à 75 %) et par quelques territoires agricoles (vignes à 16 %).

Régime hydrologique et cloisonnement [2] [3]

L'Oso, comme la majorité des fleuves côtiers Corses, a un régime hydrologique de type pluvial méditerranéen. Les données disponibles indiquent que ce cours d'eau a un module interannuel de 0,96 m³/s (calculé de 1968 à 1981). Cependant, le régime hydrologique dépend aujourd'hui directement de la gestion du barrage de l'Ospedale construit en 1996.

Ce barrage (25 m de haut – 3,3 Mm³) se trouve sur le ruisseau de Palavesani, affluent en rive droite sur la commune de l'Ospedale. L'OEHC en est propriétaire. La zone d'actions prioritaires sur l'Oso s'étend de l'embouchure jusqu'à la prise d'eau AEP de Porto Vecchio et six obstacles sont recensés sur ce linéaire.

Contexte écologique et biologique [4] [5]

L'état chimique de l'Oso est considéré bon sur l'ensemble de son bassin versant. En revanche l'état écologique est moyen pour cause hydrologique (problème de débit réservé).

Les obstacles à la continuité biologique du cours d'eau sont identifiés dans le programme de mesures du SDAGE.

Les objectifs du SDAGE pour ce fleuve sont le bon état chimique et écologique pour 2015 avec notamment le maintien du bon état quantitatif de la masse d'eau.

Contexte institutionnel [6]

L'Oso ne fait pas l'objet de démarche globale de gestion du milieu (type SAGE ou Contrat de rivière).

Le delta de l'Oso est un site Natura 2000, avec la présence de zones saumâtres phyto-sociologiquement et floristiquement exceptionnelles.

L'Oso ne fait l'objet d'aucun classement migrateur.

Sources :

[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.hydro.eaufrance.fr

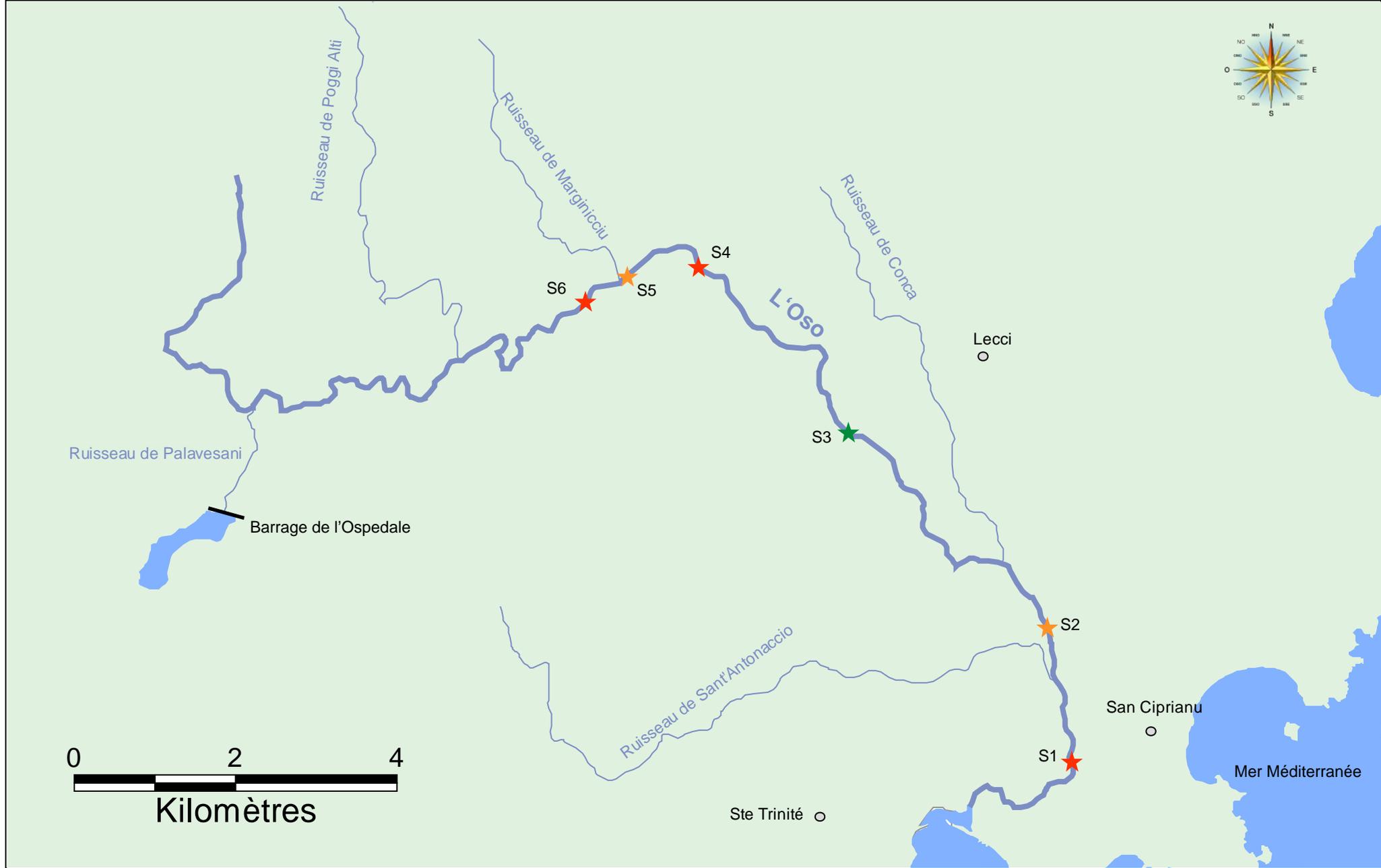
[3] : www.oehc.fr

[4]: www.corse.eaufrance.fr

[5] www.eaurmc.fr

[6] : www.oec.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Oso (ou Osu, Corse du Sud)



S1: Seuil du pont de la D468

S2: Gué Punta di Prunelli

S3: Seuil aval du camping Mulinacciu

S4: Seuil de l'ancienne prise OEHC

S5: Gué aval de la confluence Rau de Marginicciu

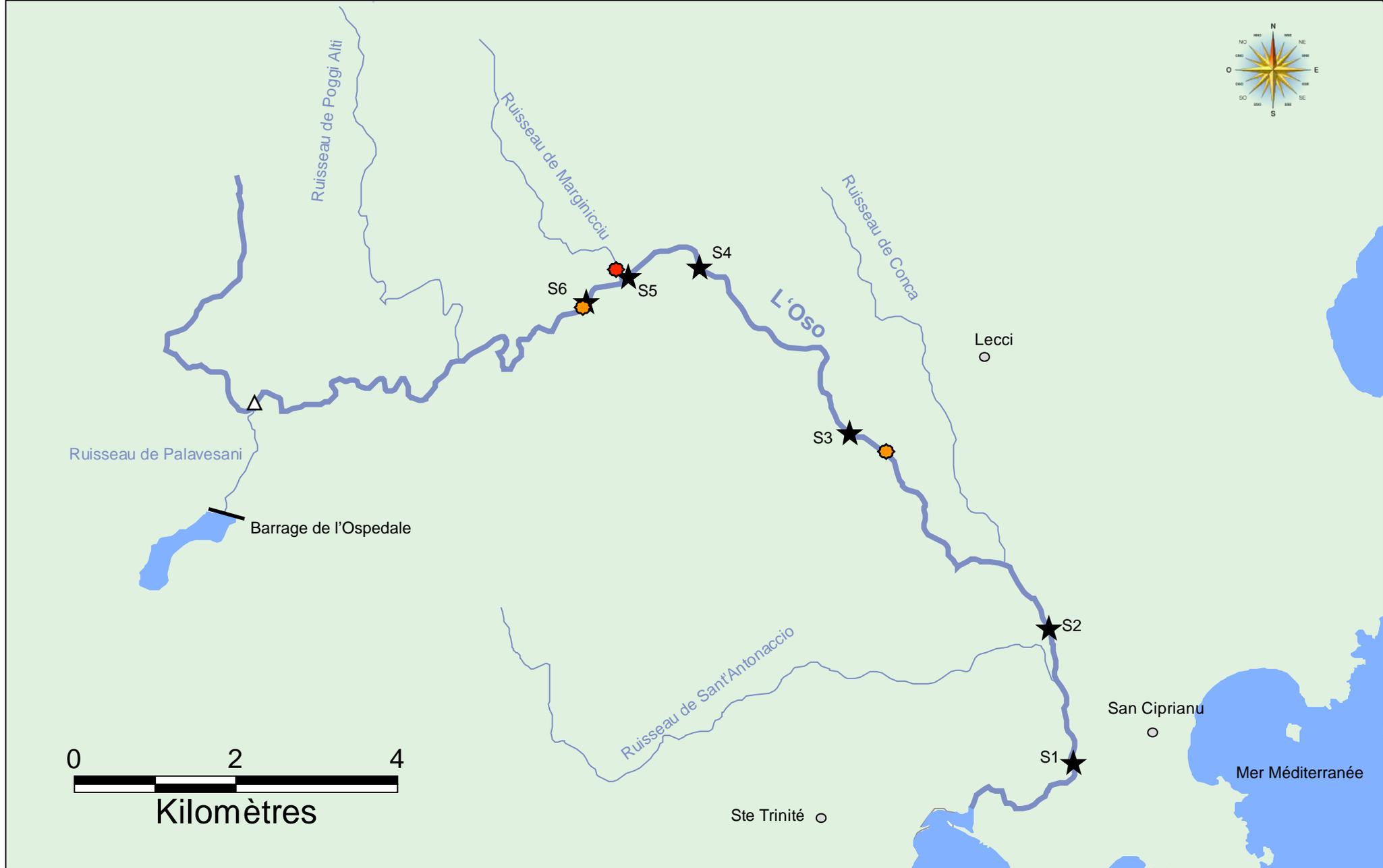
S6: Seuil de la prise OEHC

○ Communes

Notes de franchissabilité



Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Oso (ou Osu, Corse du Sud)



S1: Seuil du pont de la D468

S2: Gué Punta di Prunelli

S3: Seuil aval du camping Mulinacciu

S4: Seuil de l'ancienne prise OEHC

S5: Gué aval de la confluence Rau de Marginicciu

S6: Seuil de la prise OEHC

★ Obstacle à l'écoulement

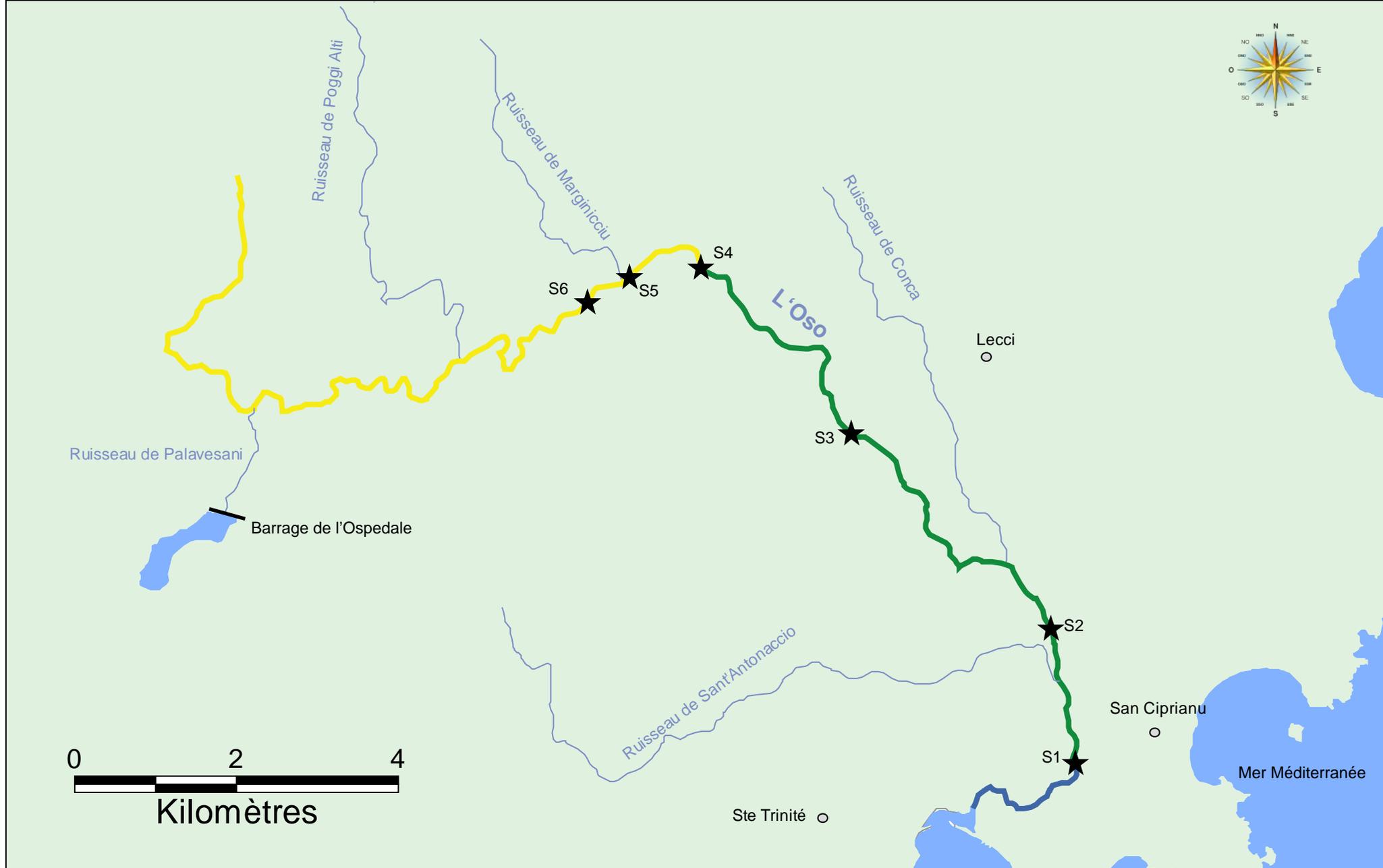
○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)



△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la montaison de l'Anguille sur le fleuve Oso (ou Osu, Corse du Sud)



S1: Seuil du pont de la D468

S2: Gué Punta di Prunelli

S3: Seuil aval du camping Mulinacciu

S4: Seuil de l'ancienne prise OEHC

S5: Gué aval de la confluence Rau de Marginicciu

S6: Seuil de la prise OEHC

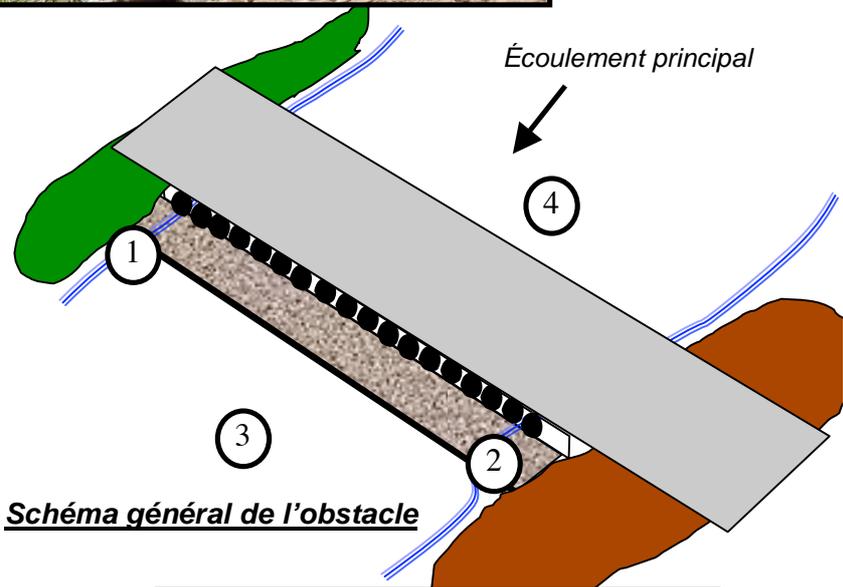
★ Obstacle à l'écoulement

○ **Communes**

Impact cumulé des ouvrages



S1 Oso 1,8 km : Seuil du pont de la D468



S1 Oso 1,8 km : Seuil du pont de la D468

4 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : Conseil général

Code ROE: ROE62853

Commune rive droite : Porto Vecchio

Commune rive gauche : Lecci

Vocation initiale: Passage à gué

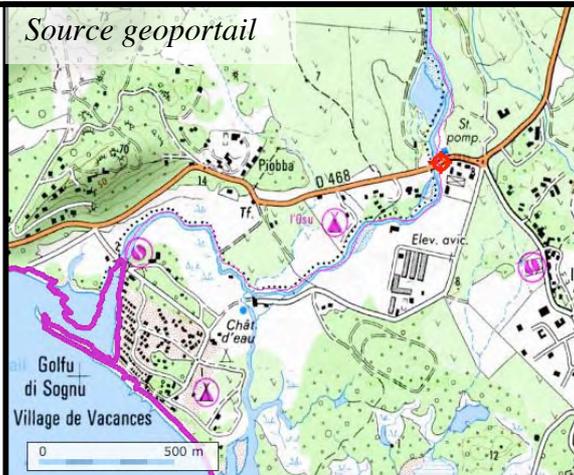
Dénivelé : 1,7 mètres

Entretien : Projet d'agrandissement des buses

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 184 106m

Y = 1 651 078m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué se composant de buses cylindriques de 7 mètres de long. A l'aval immédiat des buses, le parement est bétonné, lisse et vertical.

En rive droite, la berge est constituée d'enrochements libres alors qu'en rive gauche un chemin de terre rejoint la route du gué.

Le jour de l'expertise, l'écoulement de l'Oso s'effectuait au sein de l'ensemble des buses cylindriques.

Diagnostic de franchissabilité :

Le parement aval vertical, la hauteur de chute importante engendrée par ce dernier et les buses bétonnées (absence de zone de repos à l'intérieur) sont des caractéristiques de l'ouvrage qui compromettent le passage des anguilles.

En période de basses eaux, le dénivelé et la verticalité du parement aval bloquent la totalité des anguilles présentes au pied du seuil. Il n'y a pas d'écoulements au niveau des berges et le contournement de l'obstacle est donc impossible.

En période de hautes eaux, les anguilles peuvent accéder à la partie aval des buses à condition que des écoulements soient présents au niveau de la berge en rive gauche, mais la force du courant dans les buses compromet les possibilités de passage d'autant plus que la population migrante est essentiellement constituée de civelles (premier seuil rencontré par les anguilles depuis la mer). Seul un événement exceptionnel (crue engendrant la surverse au niveau des berges) permet aux anguilles de contourner l'obstacle.

Ainsi, la note attribuée est 4/5 (seuil très difficilement franchissable, passage considéré exceptionnel). La note obtenue avec la grille ONEMA est supérieure, mais le seuil n'est pas totalement étanche à la migration.

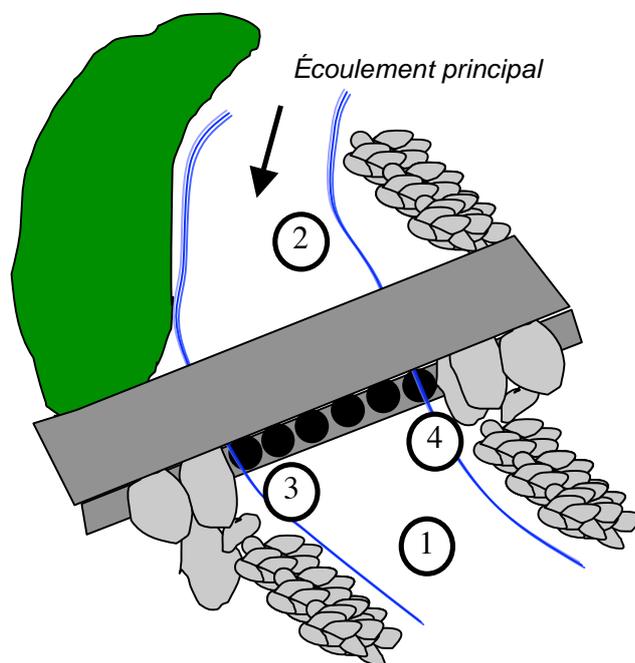


Schéma général de l'obstacle



S2 Oso 3,6 km : Gué Punta di Prunelli

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : propriétaire privé

Code ROE: ROE62756

Commune rive droite : Porto Vecchio

Commune rive gauche : Lecci

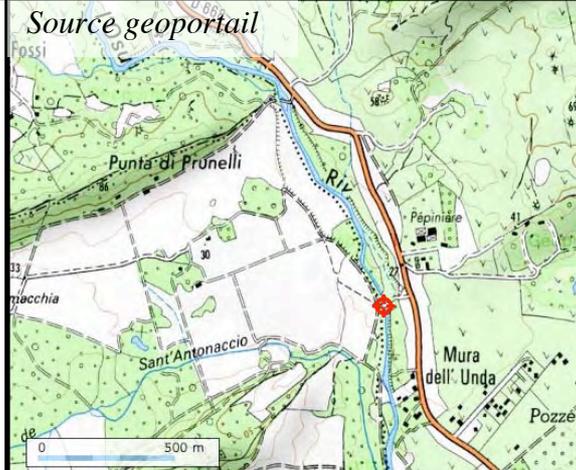
Vocation initiale: Passage à gué

Dénivelé : 0,55 mètres

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 183 817m

Y = 1 652 739m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		4

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué constitué de 6 buses cylindriques de 4 mètres de long. Une chute de 50 cm environ se trouve à l'aval des buses en raison de leur déconnexion avec le bief aval.

La berge en rive droite comme en rive gauche se compose de blocs qui lui confèrent une pente très marquée.

Le jour de l'expertise, l'écoulement de l'Oso s'effectuait intégralement au travers des 6 buses.

Diagnostic de franchissabilité :

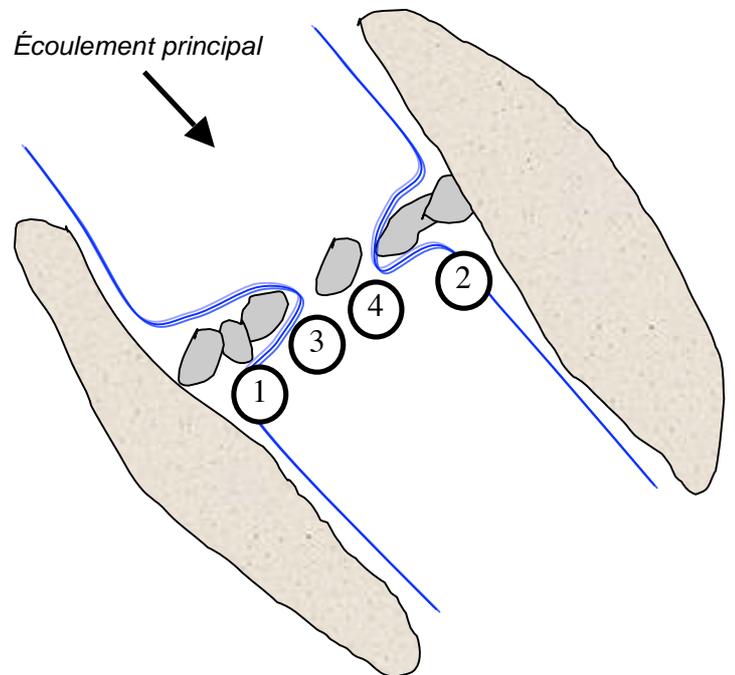
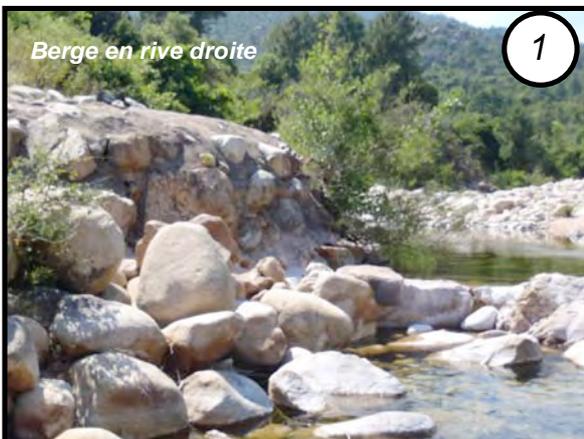
Les buses cylindriques étant déconnectées du bief aval (chute de 50 cm environ), les anguilles ne peuvent pas rejoindre le bief amont d'autant plus que les berges quasi verticales compromettent toute possibilité de contournement de l'obstacle.

En période de basses eaux, aucun individu de la population migrante ne peut rejoindre le bief amont. Le blocage est total.

En période de hautes eaux, il est fréquent que la sortie des buses soit connectée au bief aval, néanmoins, les vitesses de courant y sont très fortes et la majorité des individus sont chassés vers l'aval. Le passage est toutefois possible. Les anguilles bloquées peuvent malgré tout profiter d'un épisode de surverse (épisode annuel) pour rejoindre le bief amont.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 3/5 (difficilement franchissable, impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note de la grille ONEMA est supérieure, mais le passage en période de hautes eaux est possible et n'est pas considéré exceptionnel.

S3 Oso 7,6 km : Seuil aval du camping Mulinacciu



Propriétaire / Gestionnaire : OEHC

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : San Gavino di Carbini

Commune rive gauche : Lecci

Vocation initiale: Protection de canalisation

Dénivelé : 0,5 mètres

Entretien : Seuil détérioré

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 181 332m

Y = 1 655 153m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-1

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil était anciennement bétonné. Il est aujourd'hui détérioré par les crues et seuls quelques blocs subsistent sur le lit mineur de l'Oso.

En rive droite, la berge se constitue des vestiges de l'ancien seuil avec une pente verticale. En rive gauche se trouve une plage de galets.

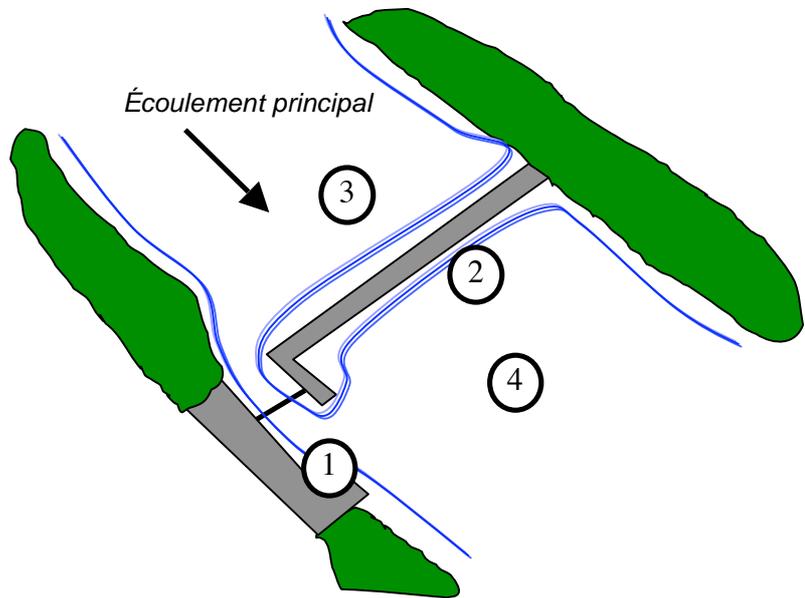
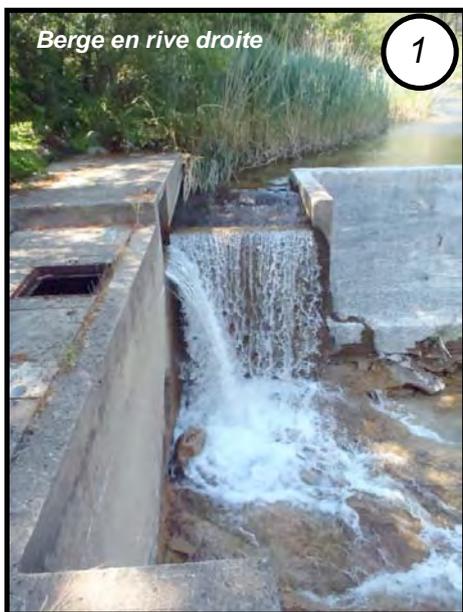
Le jour de l'expertise, l'écoulement de l'Oso s'effectuait par deux pseudos brèches au centre du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Le faible dénivelé, les enrochements libres offrant de multiples voies potentielles de passage et la présence de brèches centrales font que cet ouvrage n'impacte pas la migration de montaison des anguilles sur l'Oso et ce quelles que soient les conditions hydroclimatiques. De plus, la plage de galet présente en rive gauche du seuil permet le contournement de ce dernier.

Ainsi, la note d'expertise est 1/5 (seuil franchissable sans difficultés apparentes). La note obtenue avec la grille ONEMA est négative car toutes les caractéristiques physiques prises en compte sont favorables au franchissement de l'obstacle par les anguilles. Toutefois, le seuil étant toujours existant, la note de 0/5 ne peut pas être retenue.

S4 Oso : 10,9 km : Seuil de l'ancienne prise OEHC



S4 Oso 10,9 km : Seuil de l'ancienne prise OEHC

4 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : ancien SIVOM Oso / OEHC (ancien exploitant)

Code ROE: ROE50622

Commune rive droite : San Gavino di Carbini

Commune rive gauche : Lecci

Vocation initiale: ancienne prise AEP de Porto Vecchio

Dénivelé : 3,35 mètres

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles



Localisation (Lambert II étendu)
X = 1 179 486m Y = 1 657 202m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		6

Caractéristiques du seuil :

Ouvrage maçonné en béton avec un parement aval quasi vertical et lisse. L'ancienne prise d'eau se trouve en rive droite ainsi qu'une surverse faisant office de débit réservé.

Le mur de l'ancien contre canal en rive droite y constitue la berge alors qu'elle est végétalisée en rive gauche (présence également de blocs de gros diamètre). L'écoulement de l'Oso s'effectuait intégralement par la zone de surverse sur la partie rive droite du seuil. Le jour de l'expertise.

Diagnostic de franchissabilité :

Les caractéristiques physiques de cet obstacle sont très pénalisantes pour la montaison des anguilles. En effet, non seulement le dénivelé entre le bief amont et le bief aval est important, mais en plus, le parement aval vertical et lisse ne permet le passage d'aucun individu et ce quelles que soient les conditions hydroclimatiques. Les anguilles ne pourront poursuivre leur migration de montaison qu'en cas de crue exceptionnelle engendrant des écoulements importants sur la berge en rive gauche.

La note attribuée à ce seuil est donc 4/5 (obstacle très difficilement franchissable, passage considéré exceptionnel). La note obtenue avec la grille ONEMA témoigne des caractéristiques de l'obstacle inadaptes à la montaison des anguilles.

S5 Oso 12 km : gué aval confluence rau de Marginicciu

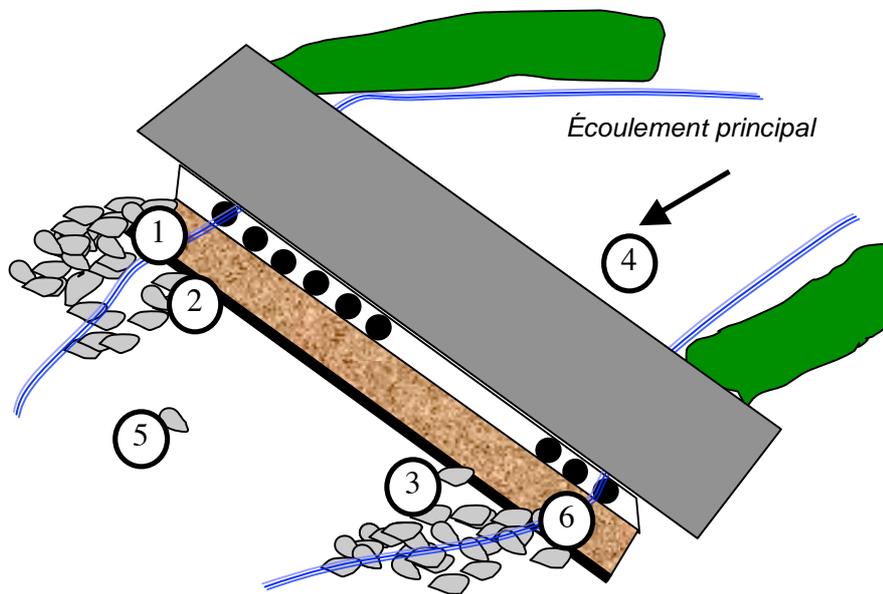
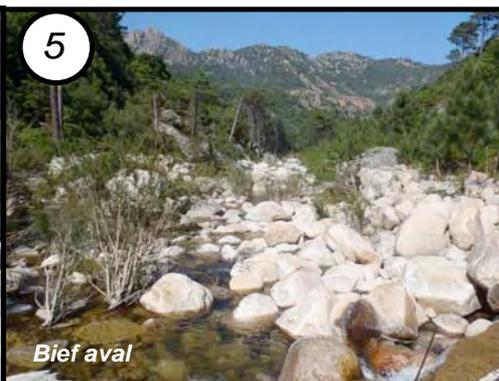


Schéma général de l'obstacle



S5 Oso 12 km : gué aval confluence rau de Marginicciu

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : OEHC

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : San Gavino di Carbini

Commune rive gauche : Lecci

Vocation initiale: Passage à gué

Dénivelé : 1,25 mètres

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 178 593m

Y = 1 657 051m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
	TOTAL	3

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué formé de 10 buses circulaires bétonnées de 3 mètres de long environ (6 buses centrales et 4 buses sur la partie rive gauche de l'obstacle). A l'aval immédiat des buses se trouve un parement aval bétonné et des affouillements formant une chute de quelques centimètres.

En rive droite comme en rive gauche, les berges sont constituées par des enrochements de diamètres importants.

Le jour de l'expertise, l'écoulement s'effectuait en majeure partie par les buses centrales. Un faible écoulement s'effectuait également au travers des buses de la partie rive gauche du gué.

Diagnostic de franchissabilité :

Les anguilles qui se présentent au pied de ce seuil sont majoritairement bloquées par les affouillements situés à l'aval immédiat des buses (chute importante) et les voies d'accès sont très rares et situées au niveau des buses de la partie rive gauche.

Ainsi, en période de basses eaux, seuls quelques rares individus empruntent ces voies de passage. Le franchissement des buses ne pose ensuite pas de problèmes car les écoulements y sont très faibles. Dans ces conditions, la majorité de la population migrante est bloquée en aval de cet ouvrage.

En période de hautes eaux, la hauteur de la chute engendrée par les affouillements est moins importante mais les écoulements à l'intérieure des buses sont forts et susceptibles de chasser les anguilles vers l'aval. Une sélection importante s'opère et les individus migrants doivent profiter d'un coup d'eau plus important pour rejoindre le bief amont (submersion du seuil, écoulements par les berges).

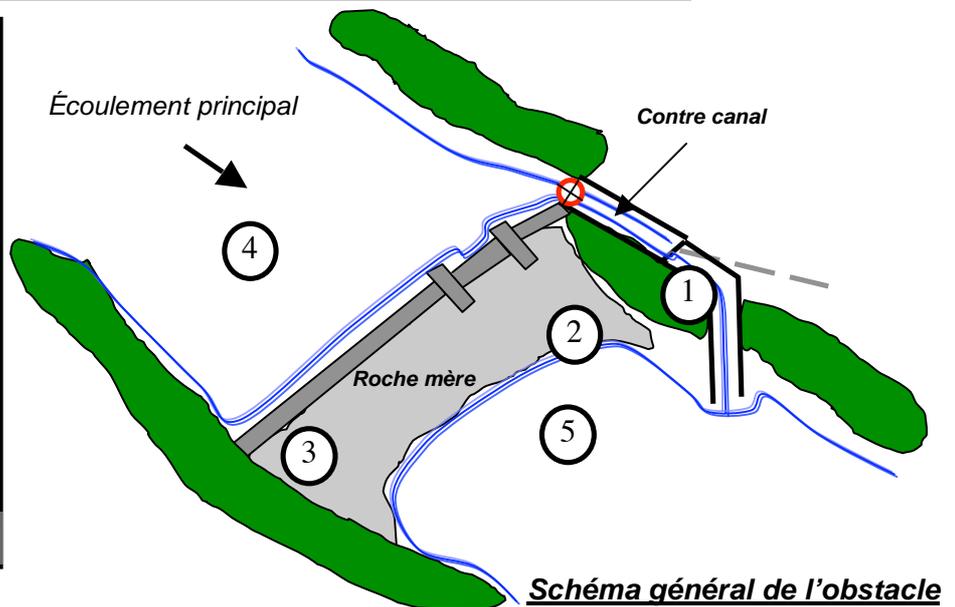
Cet obstacle engendre donc un impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques. La note qui lui est attribuée est donc 3/5 (difficilement franchissable). La note obtenue avec la grille ONEMA est identique.

Vue générale du seuil



1

Prise d'eau et restitution du débit réservé



Écoulement principal

Contre canal

Roche mère

Schéma général de l'obstacle



2

Seuil en rive gauche



3

Berge en rive droite



4

Bief amont



5

Bief aval

S6 Oso 12,7 km : Seuil de la Prise OEHC

4 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : OEHC

Code ROE: ROE51197

Commune rive droite : San Gavino di Carbini

Commune rive gauche : Lecci

Vocation initiale: prise d'eau AEP de Porto Vecchio

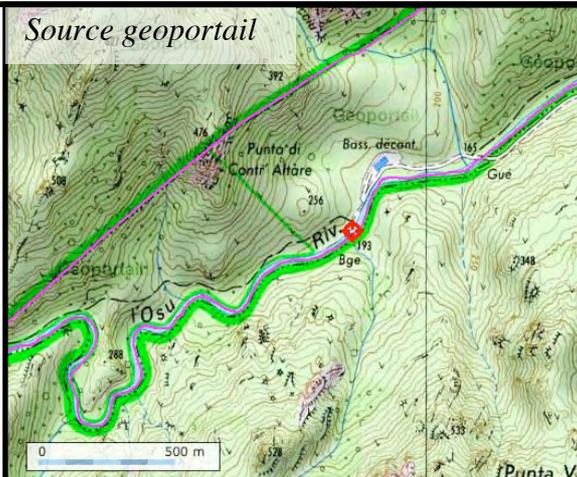
Dénivelé : 1,25 mètres

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 178 088m

Y = 1 656 731m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
	TOTAL	4,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en béton dont le parement aval est lisse et a une pente très marquée. Des enrochements sont entreposés sur la berge végétalisée en rive droite et des affouillements sont présents au niveau de la berge bétonnée en rive gauche.

Le jour de l'expertise, il n'y avait pas d'écoulements sur le seuil, l'intégralité du débit transitait par la prise d'eau située en rive gauche. Le débit réservé est restitué une centaine de mètres à l'aval de l'obstacle.

Diagnostic de franchissabilité :

Ce seuil présente un parement aval très défavorable à la migration de l'Anguille (hauteur importante, pente marquée). De plus, les berges en rive droite comme en rive gauche ne permettent pas le contournement de l'obstacle.

En période de basses eaux, les écoulements au niveau du seuil sont rares, la majorité du débit transitant par le contre canal en rive gauche jusqu'à la restitution du débit réservé en aval. Cette restitution ne peut malheureusement pas être empruntée par les anguilles pour rejoindre le bief amont car une chute compromet toute possibilité de passage.

En période de hautes eaux, les surverses au niveau du seuil sont plus fréquentes, mais l'absence de rugosité et la forte pente bloquent les anguilles à l'aval.

Seul un événement exceptionnel (crue) est susceptible de créer des voies potentielles de passage au niveau des berges. La note attribuée à cet obstacle majeur est donc 4/5 (très difficilement franchissable, passage considéré exceptionnel). La note obtenue avec la grille ONEMA est supérieure, mais l'obstacle n'est pas considéré totalement étanche à la migration.

LE PRUNELLI



LE PRUNELLI (2A)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

❖ *Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien*

- Mr MADEC Patrick

Immeuble Castellani
Quartier St Joseph
20 000 Ajaccio
Tél : 04.95.52.95.00

Le Prunelli

Classé en application de l'article 2 de la Loi du 16 octobre 1919 (Le Prunelli et l'Ajara en amont du barrage de Tolla, l'Ese et ses affluents)

Pas de propositions de classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement à ce jour

Contexte général [1]

Le Prunelli prend sa source sur la commune de Bastelica, à la sortie du lac de Bracca à l'altitude 2 085 m sur le massif de Renoso. Le fleuve s'écoule sur 44 km en suivant un axe nord-est/sud-ouest, linéaire au cours duquel il traverse le lac de Vitalacca dans le massif du Renoso avant de rejoindre la Mer Méditerranée au niveau de la ville d'Ajaccio.

Le Prunelli traverse 9 communes, la plus importante étant celle d'Ajaccio à son embouchure, et est alimenté par 20 affluents parmi lesquels la rivière d'Ese (21,1 km) en rive gauche qui rejoint le fleuve près du lac de Tolla, et la Gravone (46,5 km), l'autre cours d'eau majeur du pays ajaccien et qui conflue avec le Prunelli en rive droite à 200 m de la mer.

Le bassin versant (276 km²) à grande dominance semi naturelle (forêt, maquis à 88,8 %), est également composé de terrains agricoles dans sa partie aval (vignes, maraîchages à 9 %), ainsi que de zones urbanisées à son embouchure (Ajaccio, 1,4 % de la surface totale du bassin versant).

Régime hydrologique et cloisonnement [2]

Il n'y a pas de chroniques de suivi du débit du Prunelli disponible sur les 10 dernières années.

Le débit du fleuve est régulé par plusieurs ouvrages réalisés par EDF à l'aval des gorges. Parmi eux, le barrage de Tolla (32 Mm³) qui est un ouvrage en béton implanté sur la commune de Tolla. Son rôle est d'assurer l'alimentation en eau potable, l'irrigation des zones agricoles et l'écrêtement des crues. On note également la présence de plusieurs usines hydroélectriques implantées sur le cours d'eau (Tolla, Ocana).

Sept obstacles sont recensés sur la zone d'actions prioritaires du plan de gestion de l'Anguille (aval du barrage d'Ocana).

Contexte écologique et biologique [2] [3]

L'état écologique du Prunelli est considéré bon à très bon selon les secteurs pris en compte. En revanche l'état chimique est mauvais de la confluence avec la rivière d'Ese jusqu'à la mer Méditerranée en raison d'une pollution aux matières dangereuses (pollution au Tributylétain). Toutefois, les résultats d'analyses depuis la mise en place du réseau de surveillance DCE ne montrent pas de pollution chimique. Les objectifs du SDAGE sont reportés à 2021 pour l'état chimique.

Sur les autres secteurs du bassin versant, l'état chimique est jugé bon à très bon. Seuls quelques problèmes d'apports excessifs en azote et matières organiques (présence d'animaux d'élevage) de la source jusqu'au ruisseau de Montichi sont répertoriés.

Le Prunelli est classé en première catégorie piscicole et abrite notamment des populations de truites corses, espèce d'intérêt patrimonial concerné par un programme LIFE. La qualité piscicole est jugée moyenne, à cause de son régime hydrologique fortement perturbé par la présence de deux barrages majeurs en amont (Ocana et Tolla), qui représentent également un frein à la continuité écologique.

Contexte institutionnel [4] [5] [6]

Un SAGE Prunelli Gravone Golfe d'Ajaccio est actuellement en phase d'émergence, et la structure porteuse est la CAPA (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien). Les enjeux de ce SAGE sont la sécurisation de l'AEP au niveau d'Ajaccio, ainsi que l'eutrophisation sur la retenue de Tolla. La Gravone confluent avec le Prunelli juste en amont de son embouchure dans le golfe d'Ajaccio, le périmètre terrestre du SAGE a donc intégré les bassins versants des deux cours d'eau. Il a ensuite été étendu au bassin versant de l'ensemble du golfe, car ses rives nord et sud sont très dépendantes des deux cours d'eau pour leur alimentation en eau et participent à la pollution du milieu marin.

Les principaux objectifs de cette démarche sont les suivants :

- Organiser la concertation entre tous les acteurs
- Fixer des objectifs de qualité et lutter contre l'altération des milieux aquatiques
- Répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.
- Mobiliser des subventions spécifiques
- Renforcer l'attractivité touristique du Golfe et de son bassin versant

Le Prunelli n'est soumis à aucun classement migrateur.

Sources :

[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.corse.eaufrance.fr

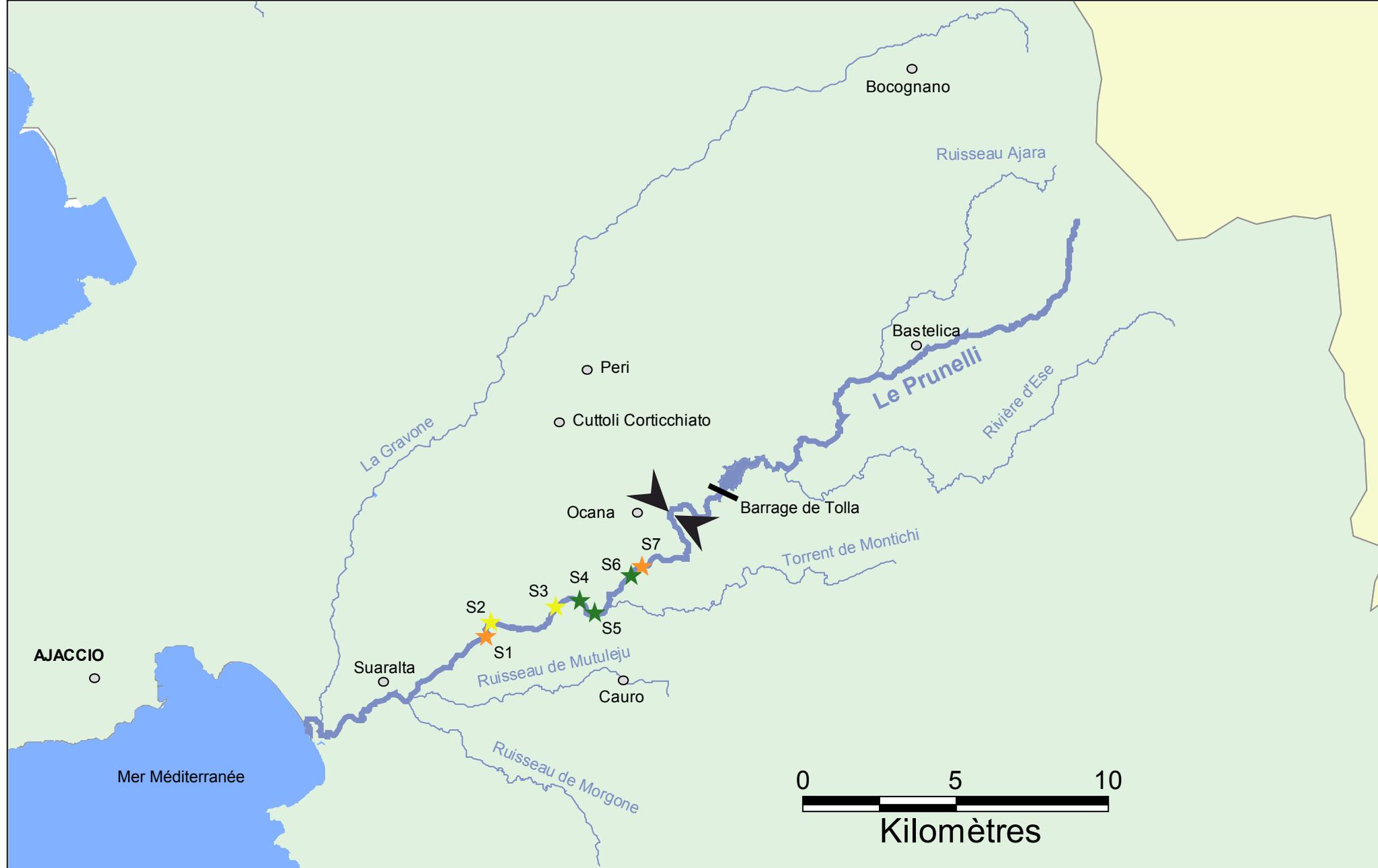
[3] : www.eaurmc.fr

[4] : www.gesteau.fr

[5] : C.A.P.A. (Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien), 2009, Etat des lieux du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien au regard du développement durable, 99p.

[6] : www.ca-ajaccien.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Prunelli (Corse du Sud)



S1: Seuil du pont de la pierre

S2: Ancien seuil du moulin amont du pont Setti Podi

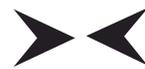
S3: Passage à gué amont d'Arghiaccia

S4: Seuil du pont de la Vanna

S5: Seuil Vanina

S6: Gué aval de l'usine d'Ocana

S7: Seuil de l'ancienne prise d'eau d'Ajaccio



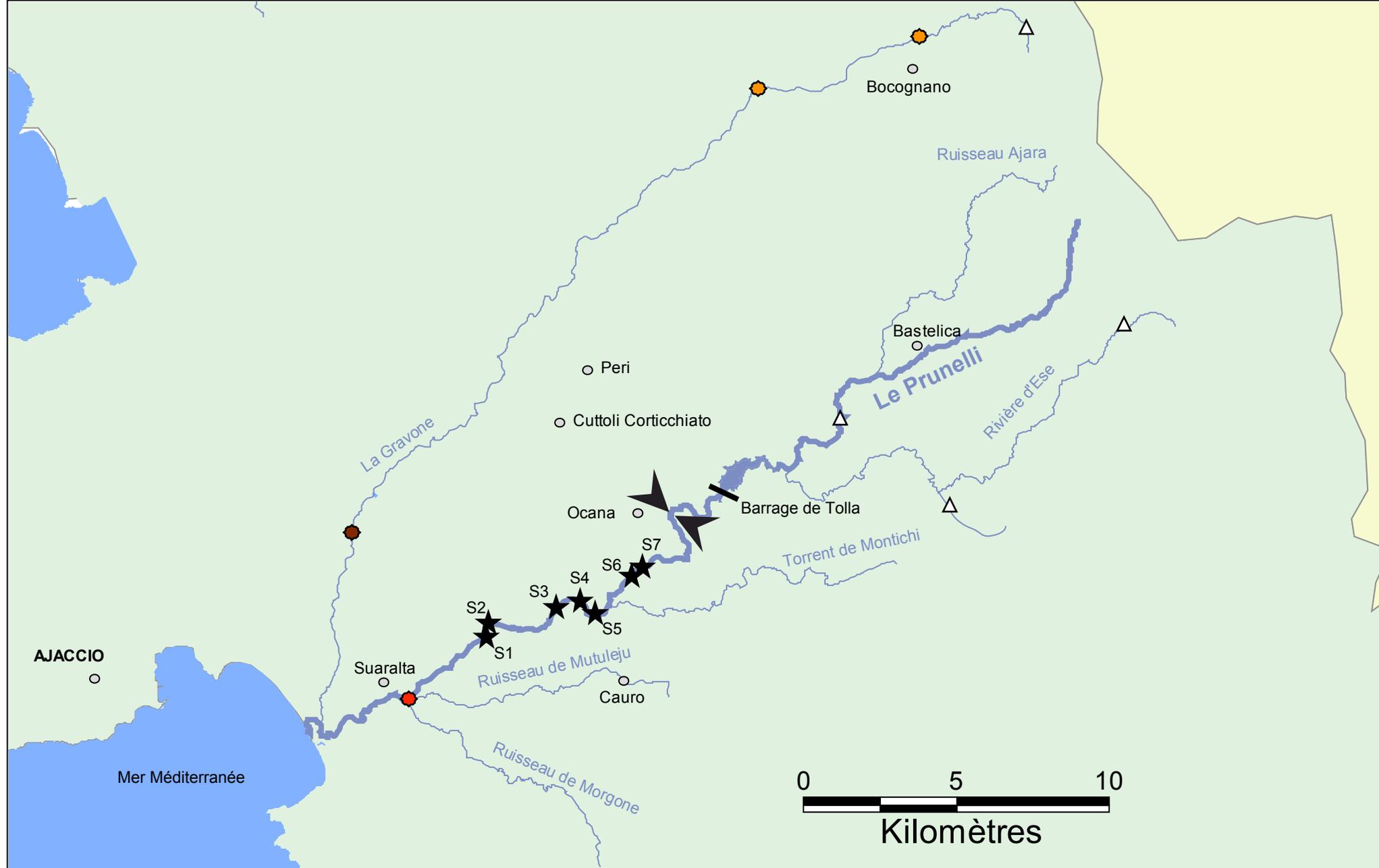
Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage d'Ocana)

○ Communes

Notes de franchissabilité



Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Prunelli (Corse du Sud)



S1: Seuil du pont de la pierre

S2: Ancien seuil du moulin amont du pont Setti Podi

S3: Passage à gué amont d'Arghiaccia

S4: Seuil du pont de la Vanna

S5: Seuil Vanina

S6: Gué aval de l'usine d'Ocana

S7: Seuil de l'ancienne prise d'eau d'Ajaccio

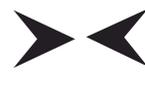
★ Obstacle à l'écoulement

○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)

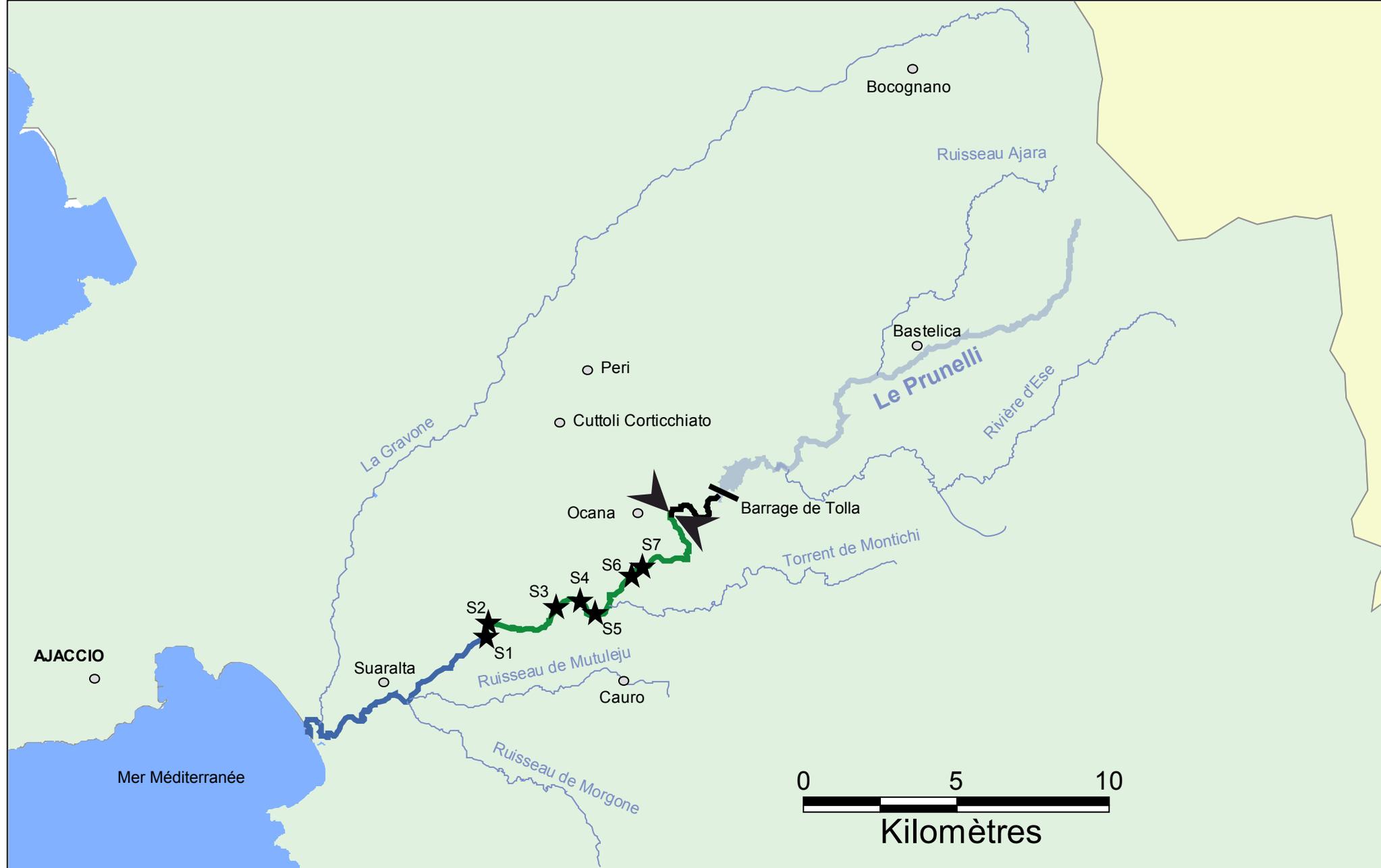
0,1 1 2 3 4 5

△ Absence d'Anguilles



Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage d'Ocana)

Impact cumulé des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Prunelli (Corse du Sud)



S1: Seuil du pont de la pierre

S2: Ancien seuil du moulin amont du pont Setti Podi

S3: Passage à gué amont d'Arghiaccia

S4: Seuil du pont de la Vanna

S5: Seuil Vanina

S6: Gué aval de l'usine d'Ocana

S7: Seuil de l'ancienne prise d'eau d'Ajaccio

★ **Obstacle à l'écoulement**

○ **Communes**



Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage d'Ocana)

Impact cumulé des ouvrages



S1 Prunelli 9,1 km : Seuil du pont de la pierre

3 / 5

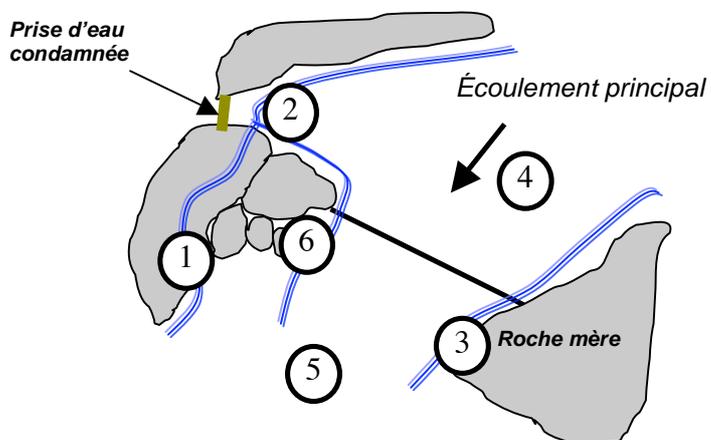
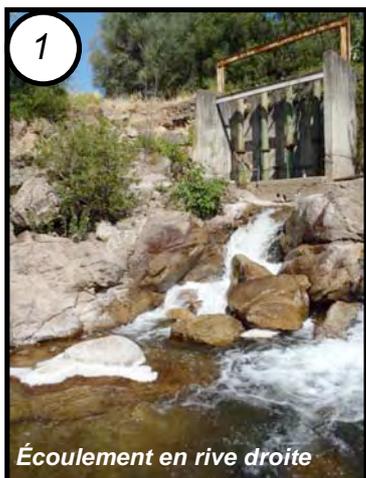
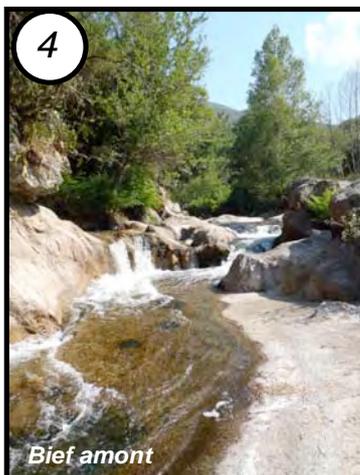


Schéma général de l'obstacle



S1 Prunelli 9,1 km : Seuil du pont de la pierre

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : OEHC

Code ROE: ROE62909

Commune rive droite : Ocana

Commune rive gauche : Suarella

Vocation initiale: ouvrage de substitution de la prise d'Ocana

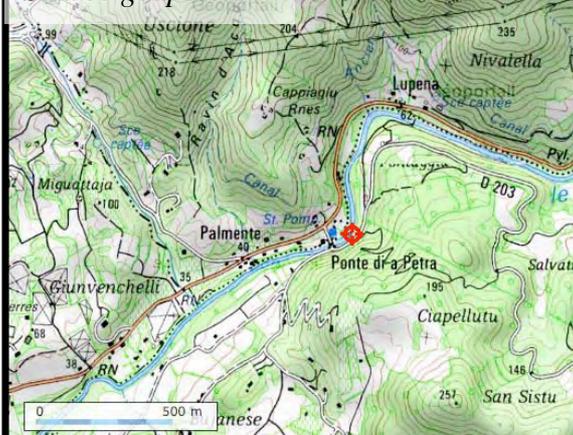
Dénivelé : 2,15 mètres

Entretien : Prise d'eau visiblement condamnée, seuil endommagé risquant de disparaître lors de crues

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 143 195m

Y = 1 680 733m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		4

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en béton sur un affleurement de roche mère. La berge en rive droite se constitue d'un mur quasi vertical alors qu'en rive gauche la roche mère affleurante présente une pente moyennement inclinée.

L'écoulement du Prunelli le jour de l'expertise s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Cet obstacle, bien qu'il soit partiellement endommagé et sans usage avéré, présente des caractéristiques physiques pénalisantes pour la migration des anguilles. En effet, le dénivelé entre le bief aval et le bief amont est important et la pente verticale.

En période de basses eaux, les anguilles présentes au pied de l'ouvrage n'ont pas la possibilité de rejoindre le bief amont en raison de la multitude de chutes à franchir. Toutefois, les enrochements présents en rive droite ont une pente moins marquée et les individus dotés de très bonnes capacités de reptation peuvent s'y frayer un chemin. La population migrante étant probablement majoritairement composée de civelles et anguillettes (premier obstacle rencontré par les anguille sur le cours d'eau), le franchissement est possible, mais très limité.

En période de hautes eaux, les possibilités de franchissement sont les mêmes qu'en période de basses eaux (possibilités de passage très limitées sur la partie rive droite de l'obstacle). Les anguilles peuvent également profiter d'un coup d'eau engendrant des écoulements au niveau de la berge en rive gauche pour contourner l'obstacle.

Ainsi la note attribuée à cet obstacle est 3/5 (difficilement franchissable, impact quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note obtenue avec la grille ONEMA est supérieure, mais la population migrante étant composée essentiellement par des individus dotés de bonnes capacités de reptation, le passage est considéré possible.

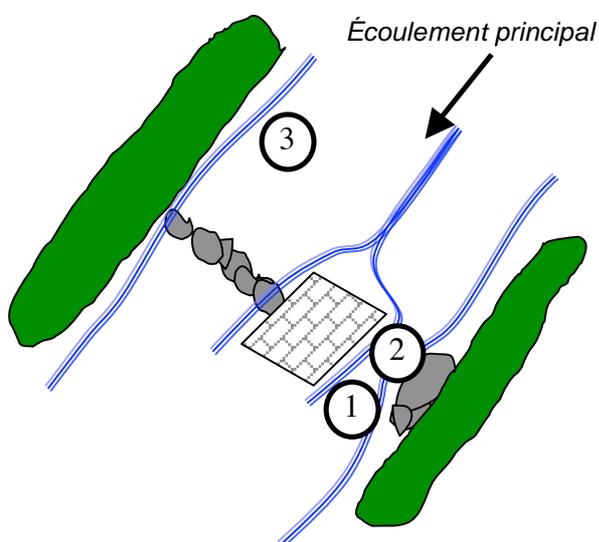
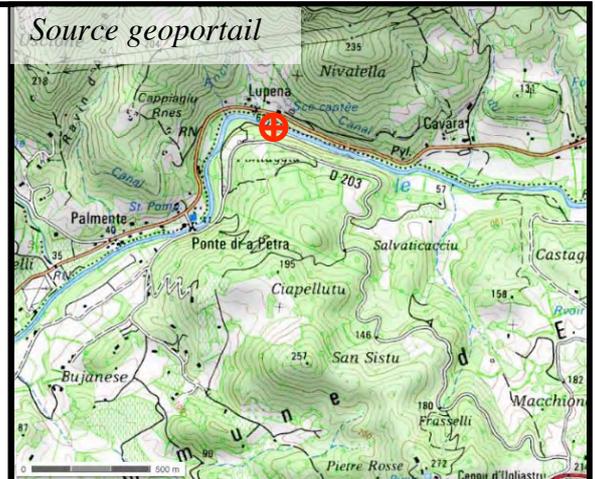


Schéma général de l'obstacle



Propriétaire / Gestionnaire : ?
Code ROE: ROE51657
Commune rive droite : Ocana
Commune rive gauche : Ocana
Vocation initiale: moulin
Dénivelé : < 0,5 mètres
Entretien : seuil détruit
Équipement : Pas de dispositif de franchissement
Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles
Source geoportail

Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 143 410m

Y = 1 681 180m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse) Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-0,5
		-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
	TOTAL	1

Caractéristiques du seuil :

Ce seuil n'est plus présent sur le cours d'eau. Il ne reste que quelques vestiges de pierres maçonnées de l'ancien moulin au milieu du cours d'eau et sur la berge en rive droite

Les berges en rive droite et en rive gauche sont végétalisées et présentent un pendage faiblement incliné.

Diagnostic de franchissabilité :

Bien que ce seuil soit détruit, les vestiges présents sur le cours d'eau ainsi que sur la berge en rive droite concentrent les écoulements et augmentent la vitesse du courant.

En période de hautes eaux, les anguilles dont les capacités de nage sont limitées (petits individus) peuvent donc être freinées dans leur migration de montaison. Les individus de grande taille peuvent en revanche franchir cet obstacle sans difficulté.

En période de basses eaux, le passage des anguilles est assuré pour toutes les tailles.

Ainsi, la note de franchissabilité attribuée à cet obstacle est 2/5 (franchissable avec un risque de blocage en période de hautes eaux pour une partie de la population migrante). La note obtenue avec la grille ONEMA est inférieure, mais le risque de retard à la migration est avéré.

S3 Prunelli 12,3 km : Gué amont d'Arghiaccia

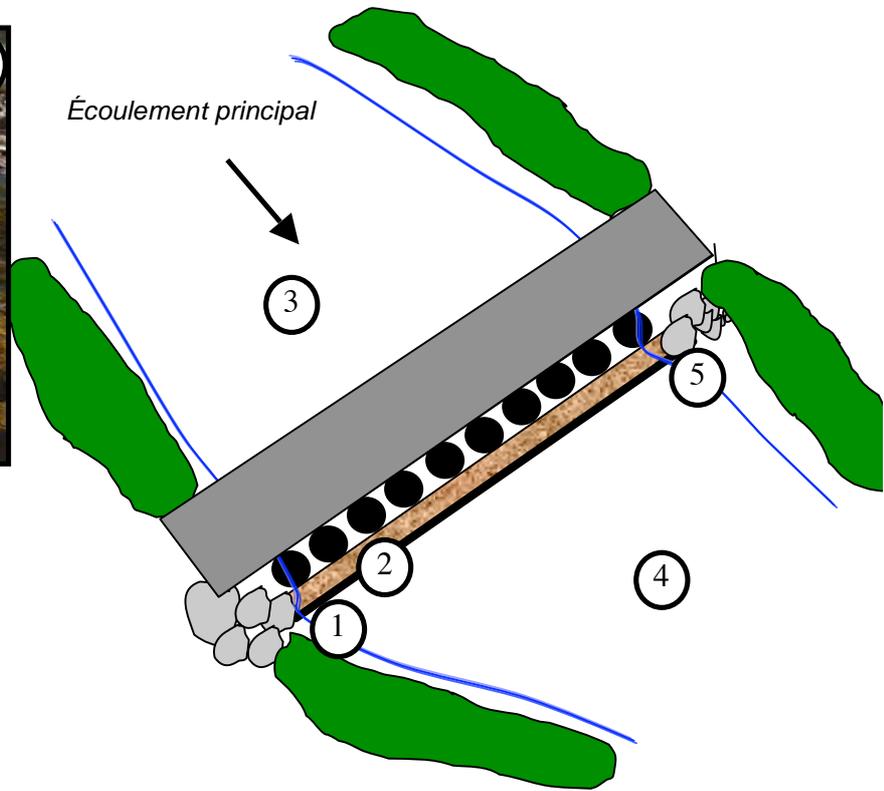
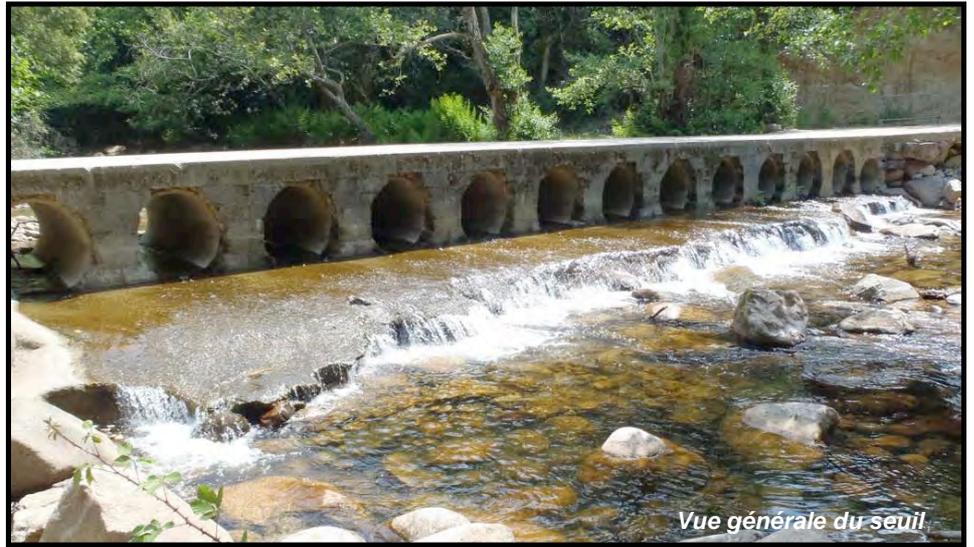
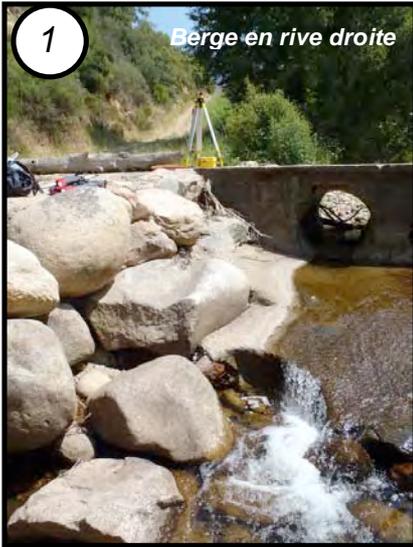
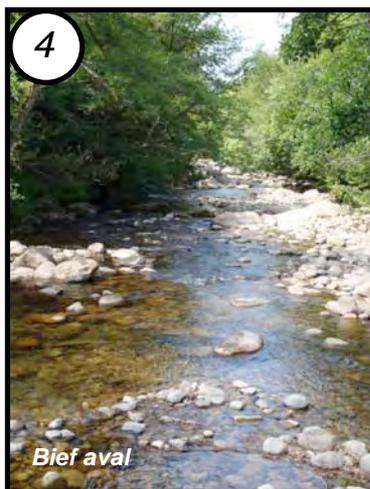


Schéma général de l'obstacle



S3 Prunelli 12,3 km : Gué amont d'Arghiaccia

2 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Ocana

Commune rive gauche : Suarella

Vocation initiale: passage à gué

Dénivelé : 0,5 mètres (largeur = 21 mètres)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 145 514m

Y = 1 681 714m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		3

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué constitué de 13 buses cylindriques bétonnées. En aval des buses se trouve une dalle également bétonnée aboutissant à une chute avec des affouillements.

Des enrochements sont entreposés sur les berges en rive droite comme en rive gauche.

Le jour de l'expertise, l'écoulement du Prunelli s'effectuait au travers de toutes les buses.

Diagnostic de franchissabilité :

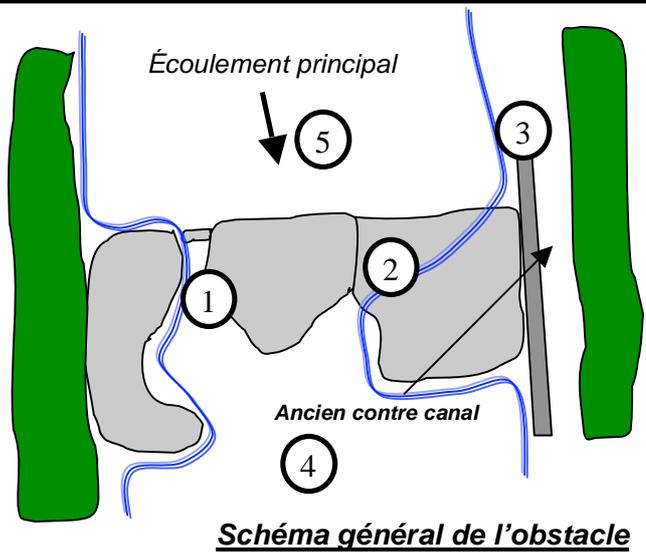
Les anguilles se présentant au pied de cet obstacle doivent tout d'abord accéder à la dalle bétonnée présente en aval des buses. Les affouillements présents limitent les voies de passage (chute infranchissable présente sur la majeure partie de l'ouvrage).

En période de basses eaux, les anguilles ne peuvent accéder à la dalle béton que par la partie rive gauche du passage à gué où les affouillements sont moins prononcés. Cette voie de passage potentiel est toutefois limitée par rapport à la largeur totale du gué. Les anguilles peuvent par conséquent être bloquées à l'aval de ce dernier.

En période de hautes eaux, le dénivelé entre le bief amont et le bief aval diminue et les affouillements disparaissent fréquemment. Les anguilles accèdent plus facilement à l'entrée des buses, mais les vitesses d'écoulement à l'intérieur de ces dernières est susceptible d'engendrer une sélection au sein de la population migrante (petits individus dotés de moins bonnes capacités de nage bloqués à l'aval).

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 2/5 (franchissable avec risque de retard). La note obtenue avec la grille ONEMA est plus sévère, mais la franchissabilité partielle de l'obstacle en période de hautes eaux (effacement des affouillements) le rétrograde en 2/5.

S4 Prunelli 13,2 km : Seuil pont de la Vanna



S4 Prunelli 13,2 km : Seuil pont de la Vanna

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE52751

Commune rive droite : Ocana

Commune rive gauche : Ocana

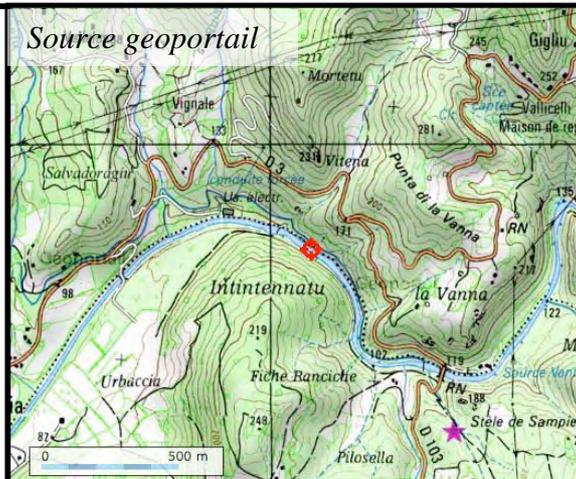
Vocation initiale: ancienne prise AEP

Dénivelé : 1,10 mètres

Entretien : Partie maçonnée n'existe plus

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 146 243m

Y = 1 681 870m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		1,5

Caractéristiques du seuil :

Prise d'eau construite sur un seuil naturel composé de roche mère moyennement rugueuse. La berge en rive droite est végétalisée alors qu'en rive gauche se trouve le mur vertical du contre canal.

Le jour de l'expertise, l'écoulement du Prunelli s'effectuait majoritairement par surverse sur la partie rive gauche du seuil (un écoulement formant une chute était également sur la partie rive droite).

Diagnostic de franchissabilité :

Cet obstacle naturel ne semble pas poser de problèmes de franchissement pour la migration de montaison des anguilles. En effet, la roche mère qui affleure crée une diversité des écoulements offrant plusieurs voies possibles de passage particulièrement par reptation au niveau des zones périphériques d'écoulement et ce quelles que soient les conditions hydroclimatiques (hautes eaux ou basses eaux).

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 1/5 (franchissable sans difficultés apparentes). La note obtenue avec la grille ONEMA est légèrement supérieure, mais la multiplicité des voies possibles de passage laisse penser que l'impact de cet obstacle naturel est mineur.

S5 Prunelli 13,9 km : Seuil de Vanina

1 / 5

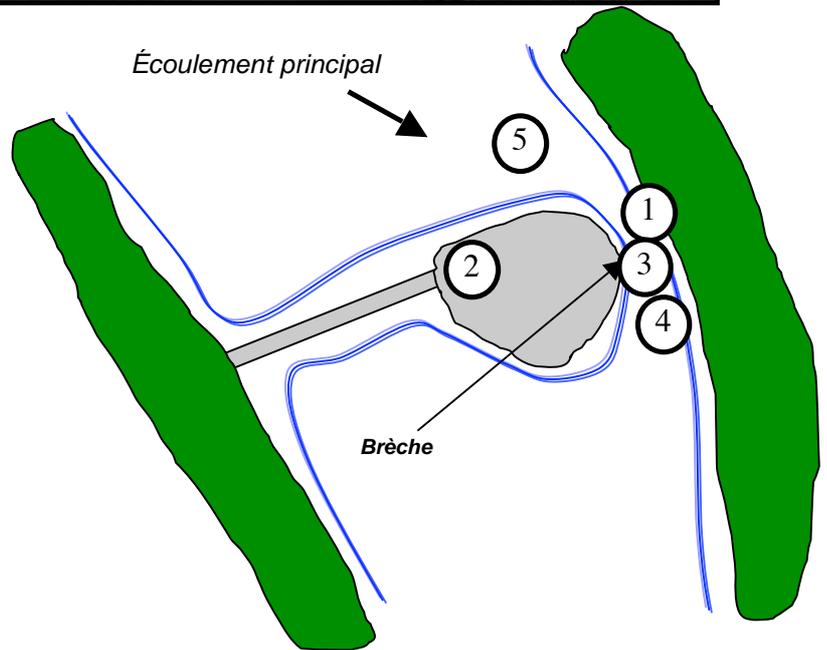
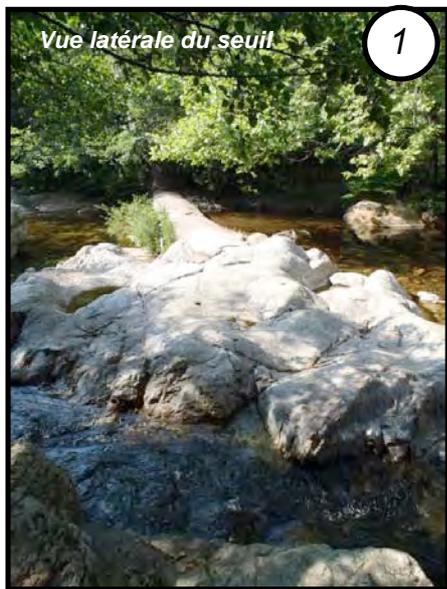


Schéma général de l'obstacle



S5 Prunelli 13,9 km : Seuil de Vanina

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: ROE50590

Commune rive droite : Ocana

Commune rive gauche : Ocana

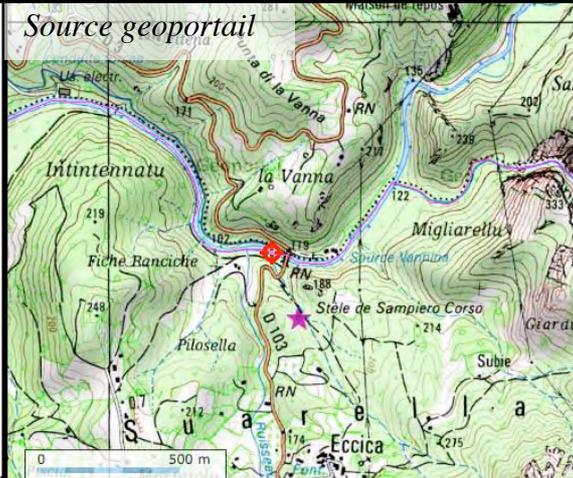
Vocation initiale: ?

Dénivelé : 0,5 mètres (largeur = 28 mètres)

Entretien : Brèche en rive gauche

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 146 740m

Y = 1 681 478m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-0,5

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné au parement aval vertical sur sa partie rive droite. La roche mère affleurante sur sa partie centrale fait office de parement aval.

Une brèche s'est formée sur la partie rive gauche concentrant les écoulements du Prunelli le jour de l'expertise.

Les berges en rive droite comme en rive gauche sont végétalisées.

Diagnostic de franchissabilité :

Bien que la configuration du seuil soit défavorable à la montaison des anguilles (parement aval vertical et non rugueux), la brèche en rive gauche ouvre le passage à toutes les anguilles migrantes se présentant à l'aval de l'ouvrage. De plus, la roche mère affleurante sur la partie centrale de l'obstacle présente une pente douce et une rugosité moyenne.

En période de basses eaux, l'intégralité du débit du Prunelli transite par la brèche en rive gauche. L'écoulement permet le passage des anguilles quelle que soit leur taille.

En période de hautes eaux, il est probable que les écoulements importants au niveau de la brèche engendrent une sélection au sein de la population migrante d'anguilles présente à l'aval de l'ouvrage. Néanmoins, il est fréquent que le Prunelli surverse au niveau de la roche mère présente sur la partie centrale du seuil, créant des voies de passage adaptées aux petits individus dont les capacités de reptation sont plus développées que les grandes anguilles qui peuvent accéder au bief amont par la brèche dans l'écoulement principal.

Ainsi, ce seuil est franchissable quelles que soient les conditions hydroclimatiques. Les risques de retard sont très minimes voire négligeables. La note attribuée à cet obstacle est donc 1/5. La note obtenue avec la grille ONEMA est inférieure, mais le seuil est encore présent sur le cours d'eau.

S6 Prunelli 15,8 km : Gué aval de l'usine d'Ocana

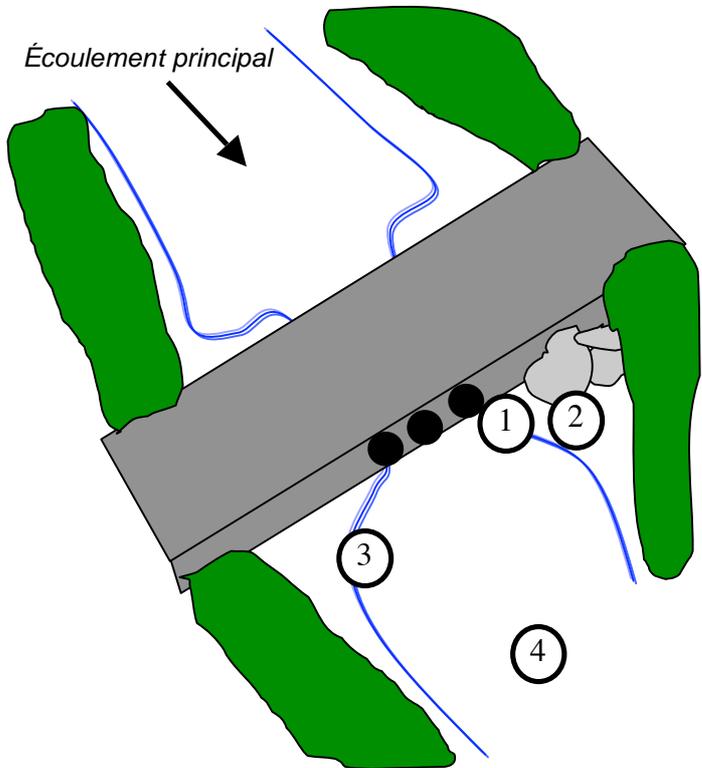
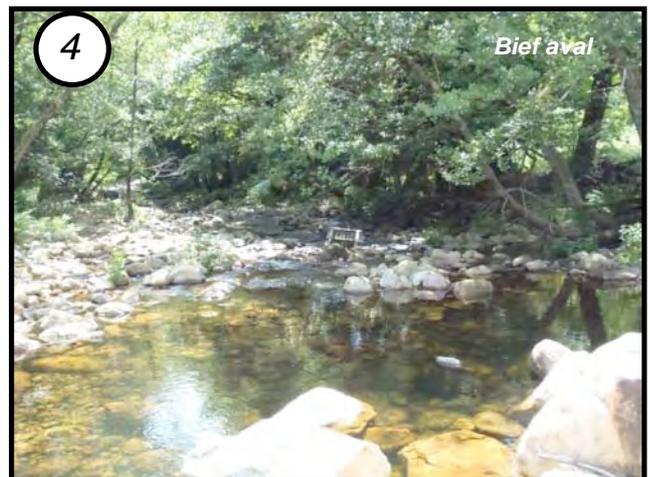


Schéma général de l'obstacle



S6 Prunelli 15,8 km : Gué aval de l'usine d'Ocana

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: pas de code ROE

Commune rive droite : Ocana

Commune rive gauche : Ocana

Vocation initiale: Passage à gué

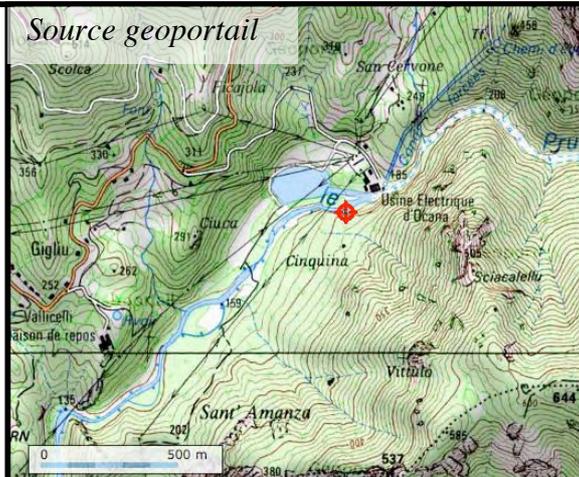
Dénivelé : < 0,2 mètres (largeur = 16 mètres)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 147 895m

Y = 1 682 708m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		0,5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué formé par trois buses cylindriques de 3 mètres environ de long. Les berges en rive droite comme en rive gauche sont végétalisées. Des enrochements sont entreposés de part et d'autre du gué.

Le jour de l'expertise, l'écoulement du Prunelli s'effectuait par les trois buses du gué.

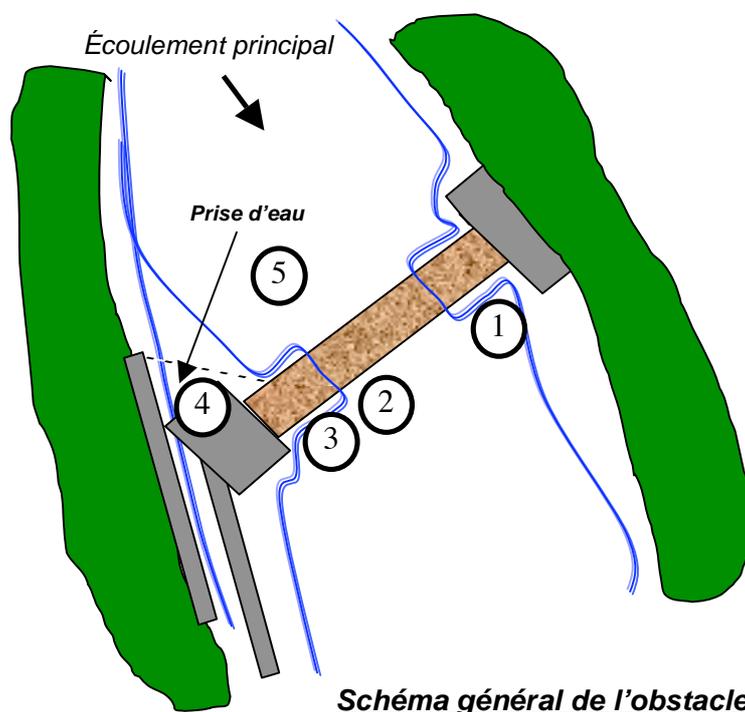
Diagnostic de franchissabilité :

Bien que ce gué soit constitué de buses cylindriques étanches et lisses (buses bétonnées, absence de zone de repos à l'intérieur), leur longueur est faible et il n'y a aucune rupture de pente entre le bief amont et le bief aval. Les berges de part et d'autre du passage à gué ont un profil moyennement incliné favorable au contournement de l'ouvrage.

En période de basses eaux, l'écoulement à l'intérieur des buses ne freine pas la montaison des anguilles (vitesses de courant faibles). Le passage est donc assuré pour l'ensemble de la population migrante.

En période de hautes eaux, il est probable que les vitesses de courant plus importantes au sein des buses chassent certaines anguilles vers l'aval, mais le gué est fréquemment submergé, rendant le bief amont accessible à tous les individus migrants.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 1/5 (franchissable quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note obtenue avec le grille ONEMA est inférieure, mais l'ouvrage étant présent sur le cours d'eau, la note de 0/5 ne peut pas être attribuée.



Propriétaire / Gestionnaire : OEHC

Code ROE: ROE51557

Commune rive droite : Ocana

Commune rive gauche : Ocana

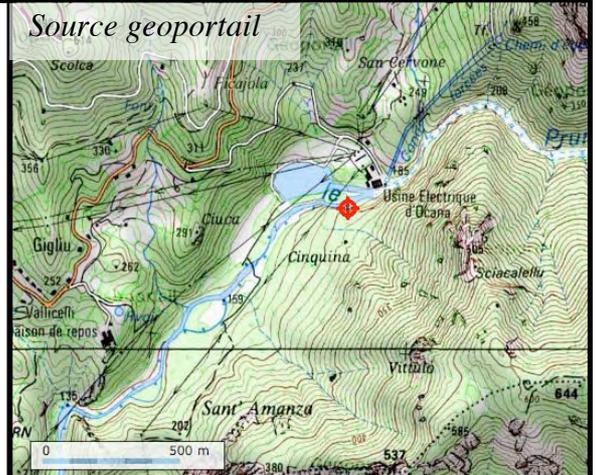
Vocation initiale: prise d'eau pour l'irrigation, ancienne prise AEP

Dénivelé : 1,35 mètres (largeur = 33 mètres)

Entretien : Bon état

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles



Localisation (Lambert II étendu)
 X = 1 148 271m Y = 1 682 957m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiment creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		3

Caractéristiques du seuil :

Seuil bétonné au parement aval moyennement rugueux et dont la pente est marquée. En rive droite comme en rive gauche se trouvent des murs verticaux.

L'écoulement le jour de l'expertise s'effectuait par surverse sur la partie rive gauche du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Le parement aval de cet obstacle est fortement pentu, ce qui tend à limiter fortement la progression des anguilles vers les secteurs amont. Toutefois, la rugosité apportée par les mousses et le dépareillement partiel de l'obstacle est favorable au passage des individus dotés de bonnes capacités de reptation.

En période de basses eaux, les anguilles ont la possibilité de rejoindre le bief amont en empruntant les zones périphériques de l'écoulement (rugosité + parois humides), mais la pente engendre une sélection importante au sein de la population migrante constituée probablement d'anguillettes et de grandes anguilles (5 seuils présents à l'aval).

En période de hautes eaux, les zones périphériques d'écoulement favorables à la reptation se font rares, voire disparaissent (écoulement sur toute la largeur du seuil). Le passage n'est possible que lorsque le dénivelé entre le bief amont et le bief aval est faible et que pour les anguilles dotées de bonnes capacités de nage (vitesses d'écoulement importantes). L'impact du seuil est par conséquent important.

Ainsi, la note attribuée à cet obstacle est 3/5 (seuil difficilement franchissable, impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note obtenue avec la grille ONEMA est identique.

LE REGINO



LE REGINO (2B)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

Le Regino (ou Fiume di Regino)

Pas de classements en faveur des poissons migrateurs

Pas de propositions de classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement à ce jour

Contexte général [1]

Le Regino prend sa source à 1 350 m d'altitude au San Parteo sur la commune de Feliceto et se jette dans la mer Méditerranée à Lozari, commune de Belgodère, après un cheminement de 19,5 km selon un axe d'écoulement global Sud-Est / Nord-Ouest dans un premier temps, puis Sud-Ouest / Nord-Est. Pour l'IGN, sa partie amont s'appelle le ruisseau de Pacciani.

Le fleuve parcourt un total de 12 communes et a 13 ruisseaux affluents référencés.

Son bassin versant (137 km²) est composé en grande partie de forêts et de milieux semi naturels (74,7 %), ainsi que de quelques terres agricoles (oliveraie, 23 %) dans sa partie aval.

Régime hydrologique et cloisonnement [2]

Le Regino possède un régime hydrologique de type pluvial méditerranéen. Le fleuve subit un fort déficit pluviométrique en période estivale, et un retour conséquent des pluies en automne. Il n'y a pas de chroniques de débit disponible postérieure à la construction du barrage de Codole en 1983.

Ce barrage (28m de haut – 6,6 Mm³) se dresse sur le lit du Regino sur les communes de Sta-Reparata-di-Balagna, Speloncato et Feliceto. Il appartient à l'OEHC et son rôle est l'alimentation en eau potable et l'irrigation des terres agricoles. Un seul obstacle est recensé sur le Regino en aval du barrage de Codole.

Contexte écologique et biologique [3] [4]

L'état chimique du Regino est bon sur l'ensemble du bassin versant (données indisponibles sur le ruisseau de Piano) alors que l'état écologique est médiocre sur le Regino aval (déséquilibre quantitatif de la ressource en eau, altération de la continuité biologique, dégradation morphologique, pollution domestique et industrielle) et moyen sur le ruisseau de Piano.

En dépit de ces dégradations de la qualité des eaux du Regino, les objectifs du SDAGE sont le bon état pour 2015.

La qualité piscicole du fleuve est jugée moyenne, notamment à cause des problèmes de l'impact des prélèvements et du barrage de Codole, qui perturbent la continuité et la libre circulation.

Contexte institutionnel [5]

Il n'y a aucune structure porteuse d'une démarche de gestion globale de l'eau sur le Regino.

La vallée du Regino est classée en site Natura 2000 grâce à sa richesse en termes de peuplements de différents oiseaux remarquables.

Il n'y a aucun classement migrateur pour le Regino.

Sources :

[1] : www.sandre.eaufrance.fr

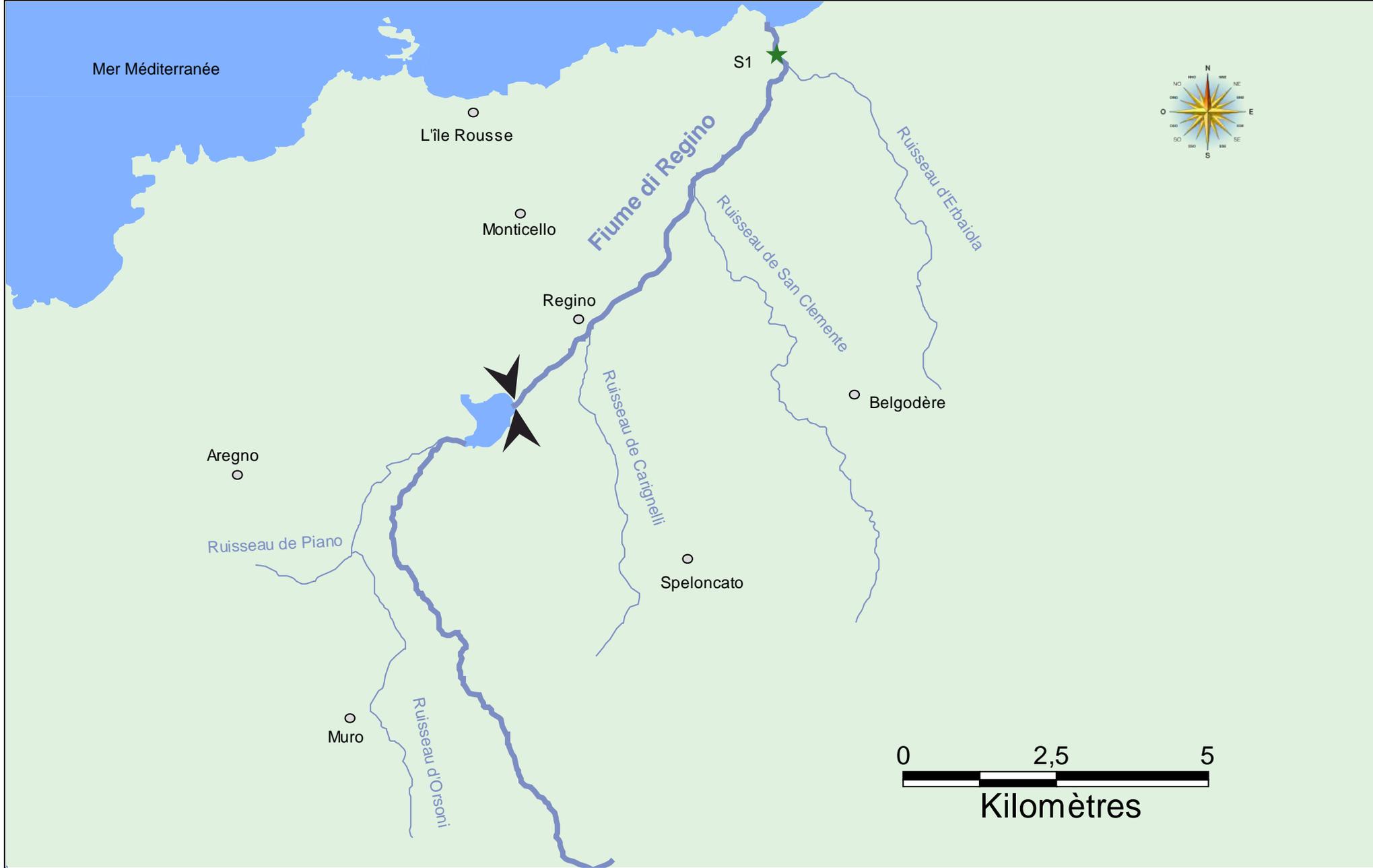
[2] : www.oehc.fr

[3] : www.corse.eaufrance.fr

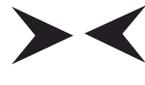
[4] www.eaurmc.fr

[5] : www.oec.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Regino (Haute Corse)



S1: Seuil aval du pont de la Balanina



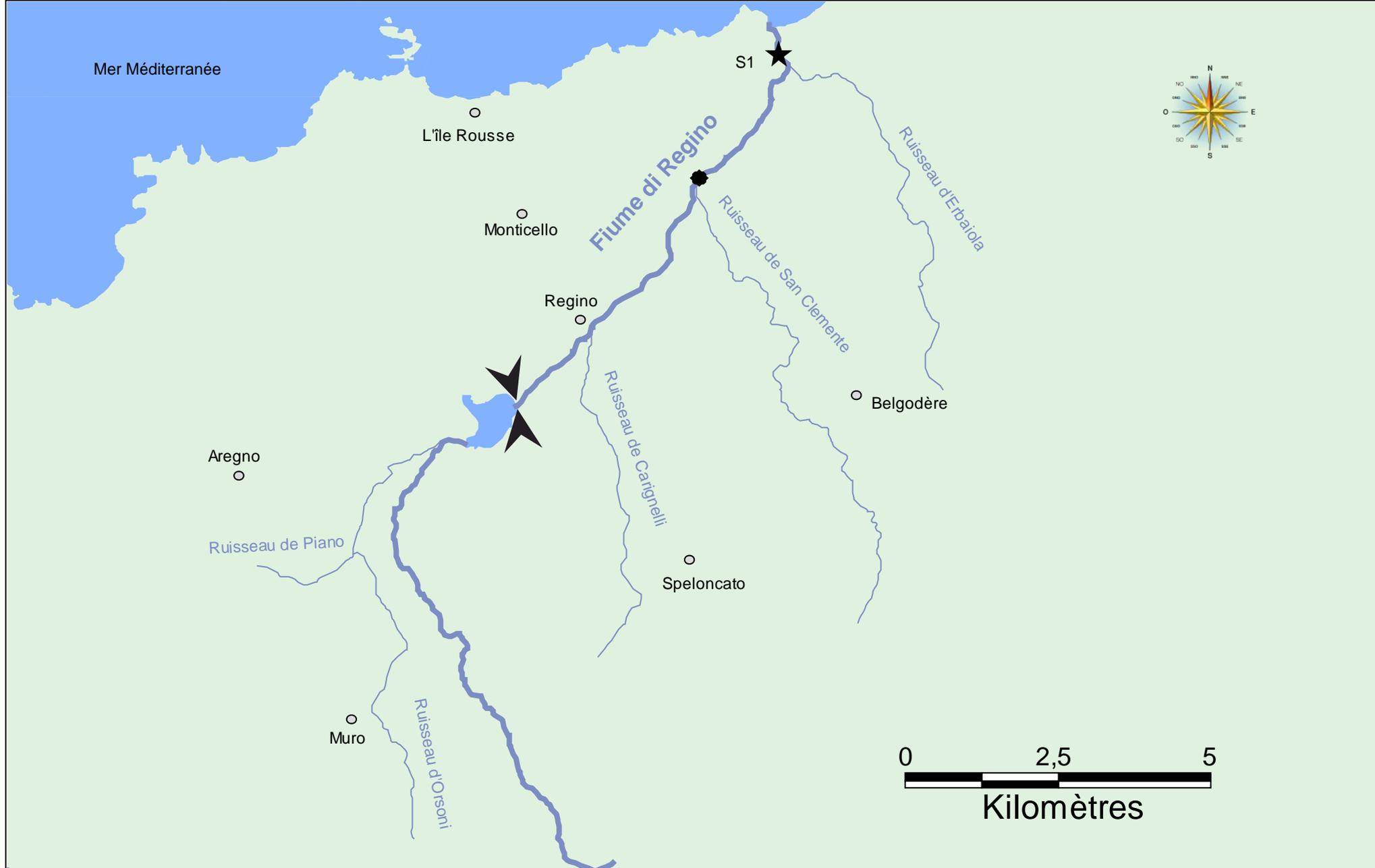
Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de Codole)

○ Communes

Notes de franchissabilité



Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Regino (Haute Corse)



S1: Seuil aval du pont de la Balanina



Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de Codole)



Obstacle à l'écoulement

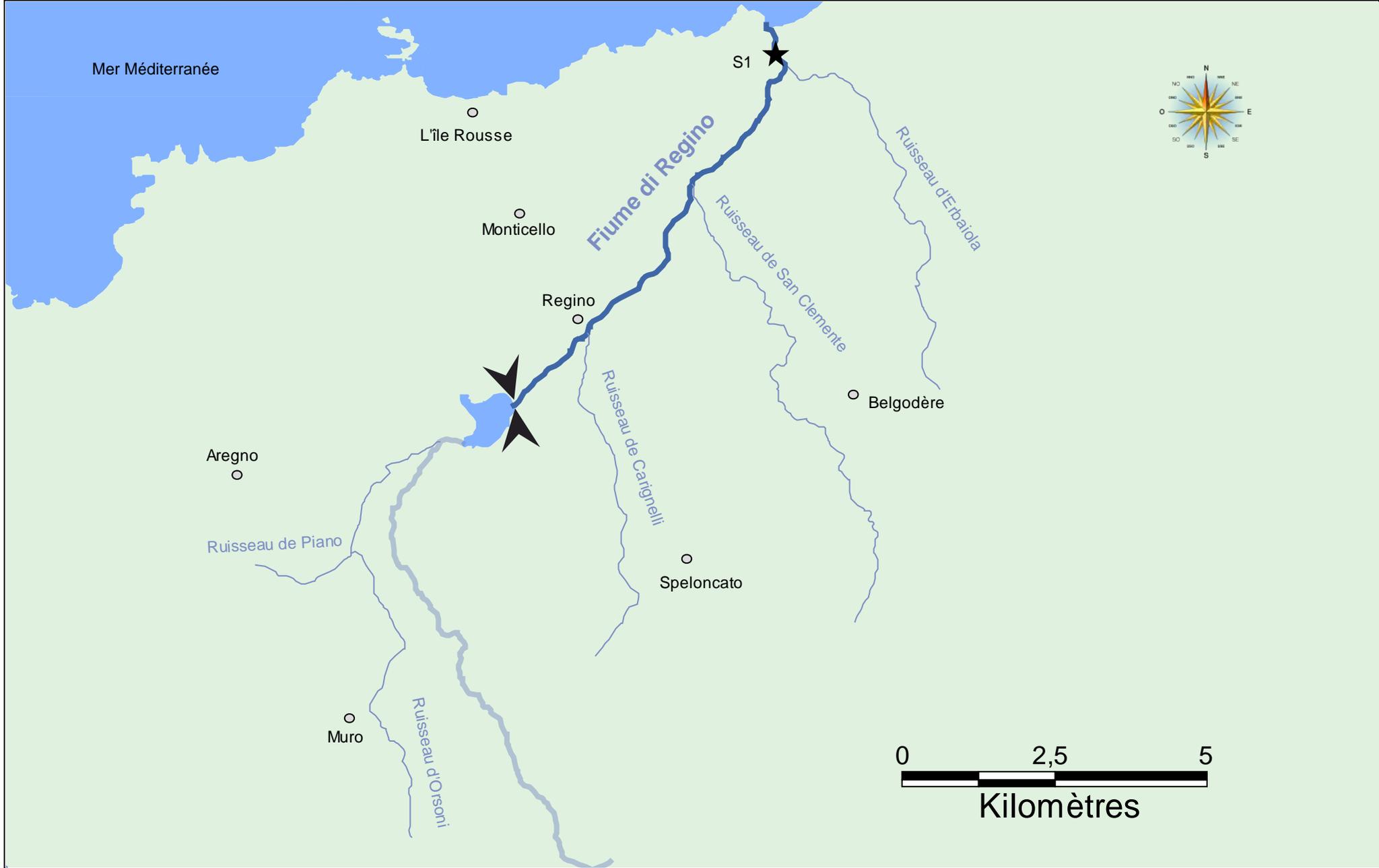
○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)

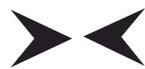


△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Regino (Haute Corse)



S1: Seuil aval du pont de la Balanina



Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage de Codole)

○ Communes

★ Obstacle à l'écoulement

Impact cumulé des ouvrages



S1 Fiume di Regino 0,8 km : Seuil aval pont de la Balanina

1 / 5



Vue générale du seuil



Berge en rive gauche



Seuil en rive droite

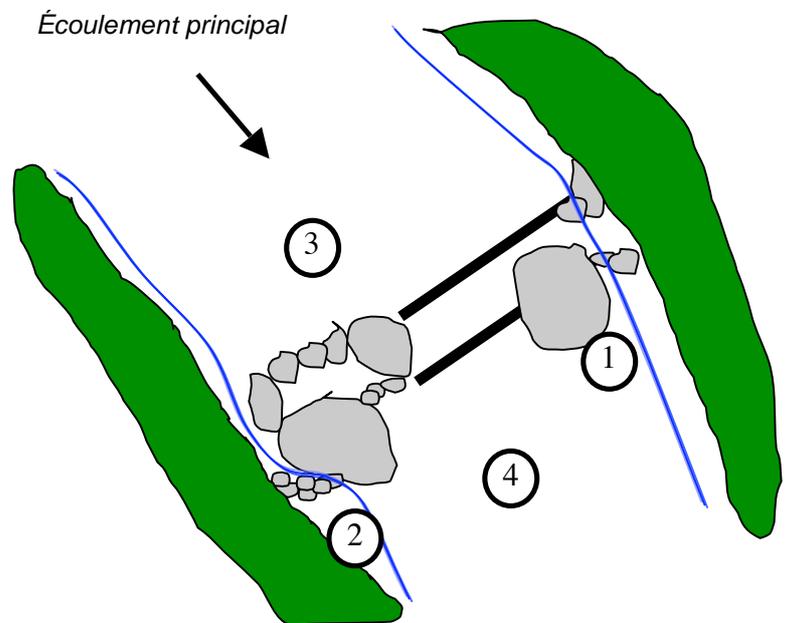


Schéma général de l'obstacle



Bief amont



Bief aval

S1 Fiume di Regino 0,8 km : Seuil aval pont de la Balanina

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Belgodère

Commune rive gauche : Belgodère

Vocation initiale: Protection de canalisation?

Dénivelé : < 0,5 (largeur = 5 mètres)

Entretien : seuil en voie d'effacement

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise : Pas de données disponibles

Source geoportail



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 147 961m

Y = 1 760 182m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-0,5
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		-1

Caractéristiques du seuil :

Seuil constitué de deux marches bétonnées au parement aval vertical et moyennement rugueux. Sur la partie rive droite du seuil, les marches verticales sont effacées et laissent place à des enrochements aux diamètres variés.

Les berges en rive droite et rive gauche sont enrochées et végétalisées.

L'écoulement du Regino le jour de l'expertise s'effectuait par surverse sur toute la largeur du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

Cet obstacle fortement érodé par les crues offre aujourd'hui de multiples voies de passage pour les anguilles présentes à l'aval. Les enrochements présents sur la partie rive droite du seuil permettent en effet le passage de tous les individus migrants, quelles que soient leur taille et quelles que soient les conditions hydroclimatiques.

La note qui lui attribuée est donc 1/5 (franchissable sans difficulté apparente). La note obtenue avec la grille ONEMA est négative car toutes les caractéristiques de l'ouvrage sont favorables au passage des anuilles, mais le seuil n'étant pas considéré effacé, la note 0/5 ne peut pas être gardée.

LE RIZZANESE



LE RIZZANESE (2A)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

❖ *Conseil général Corse du sud*

- Mr CHIPPONI Charles

Palais Lantivi
BP 414
20 183 Ajaccio Cedex
Tél : 04.95.29.13.00

Le Rizzanese

Pas de classements en faveur des poissons migrateurs

Pas de propositions de classement au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement à ce jour

Contexte général [1]

Le Rizzanese prend sa source à 955 m d'altitude sur la commune de Zonza, aux sources de Taculaghja près de la forêt domaniale (entre la punta di Quercitella et le Bocca di Castelucciu). Ce fleuve est long de 44,1km et s'écoule selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest, puis se jette dans la mer Méditerranée sur la commune de Propriano près de l'aéroport (plage de Capu Laurosù).

Il traverse 17 communes et possède 24 affluents référencés, les plus importants étant le ruisseau de St Antoine (19,2 km) à Zonza, la rivière Chiuvone (24,4 km) à Zoza en rive droite, et la rivière u Fiumicicoli (24,1 km) à Olmiccia en rive gauche.

Le bassin versant (392 km²) est essentiellement composé de forêts et de milieux semi naturels (86 %), de quelques terrains agricoles en aval (vignes, maraîchages à 13 %) et est faiblement artificialisé (<1%).

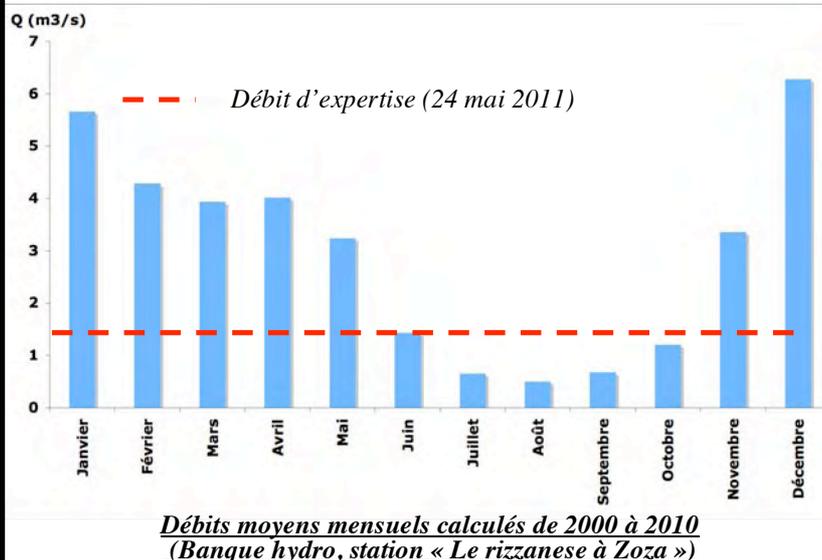
Régime hydrologique et cloisonnement [2] [3]

Le régime hydrologique du Rizzanese est de type pluvial méditerranéen. On observe les hautes eaux en périodes hivernales et printanières (novembre à mai) et les basses eaux en été (juin à octobre), le module interannuel est 3,71 m³/s (calculé sur 46 ans).

Les étiages du cours d'eau sont en général assez modérés (QMNA5=0,36 m³/s). Les crues quant à elles peuvent se révéler très importantes (la crue quinquennale atteint un débit de 190 m³/s).

La source du fleuve et la tête de son bassin se situent en zone montagneuse. Le bassin versant est par conséquent très réactif aux précipitations.

Un barrage hydroélectrique est en cours de construction sur le lit du Rizzanese non loin de la commune de Ste Lucie de Tallano. En plus de la production d'électricité, il permettra de fournir chaque année à l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse 1,6 millions de m³ d'eau utilisable pour l'irrigation agricole de la région de l'Alta Rocca. La zone d'actions prioritaires du plan de gestion de l'Anguille remonte jusqu'à ce barrage et deux obstacles sont recensés sur ce linéaire.



Contexte écologique et biologique [4] [5]

Le Rizzanese est classé en bon état voire très bon état écologique et chimique sur tout son bassin versant, hormis du futur barrage jusqu'à la mer (état chimique considéré mauvais) en raison de la présence de substances dangereuses (phtalates DEPH) et d'un déséquilibre quantitatif de la ressource en eau (nécessité de fixer des objectifs de gestion des débits et prélèvements). Toutefois, les analyses réalisées depuis la mise en place du réseau de surveillance DCE n'ont pas montré de pollution chimique.

Ainsi, les objectifs du SDAGE sont le bon chimique pour 2015 sur l'ensemble du bassin versant, le bon état écologique pour 2015 de la source jusqu'au futur barrage, et pour 2021 du futur barrage jusqu'à l'embouchure).

Ce cours d'eau est classé en première catégorie piscicole et sa partie haute est réputée pour être une zone de grossissement des truites (farios et macrostigma). Ces populations, au même titre que celles d'anguilles, seront fortement perturbées dans leurs déplacements une fois la construction du barrage achevée, puisqu'un tronçon de 1,2 km du fleuve sera mis sous canalisation.

Contexte institutionnel [6] [7] [8]

Une partie du linéaire du Rizzanese, depuis l'aval du futur barrage jusqu'à l'embouchure, est concernée par le contrat de baie du Valinco. Celui-ci est en cours d'élaboration depuis 2007, et le Comité se trouve à la mairie de Serra di Ferro. Ses objectifs majeurs sont l'amélioration de la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les contrôles de qualité de l'eau, la mise en place d'une charte environnementale «Valinco», les aménagements du littoral, le développement de l'aquaculture et des ports...

La construction du futur barrage hydroélectrique est actuellement très controversé en raison des futurs impacts sur le régime naturel du cours d'eau. Certains acteurs et organismes mettent en avant la nécessité d'un tel projet pour la production d'électricité et l'agriculture, alors que de nombreuses associations ou organisations (ADRE, Salvem U Rizzanese, WWF...) y voient une destruction du patrimoine naturel corse.

Le Rizzanese n'est concerné par aucun classement migrateur.

Sources :

[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.hydro.eaufrance.fr

[3] : www.oehc.fr

[4] : www.corse.eaufrance.fr

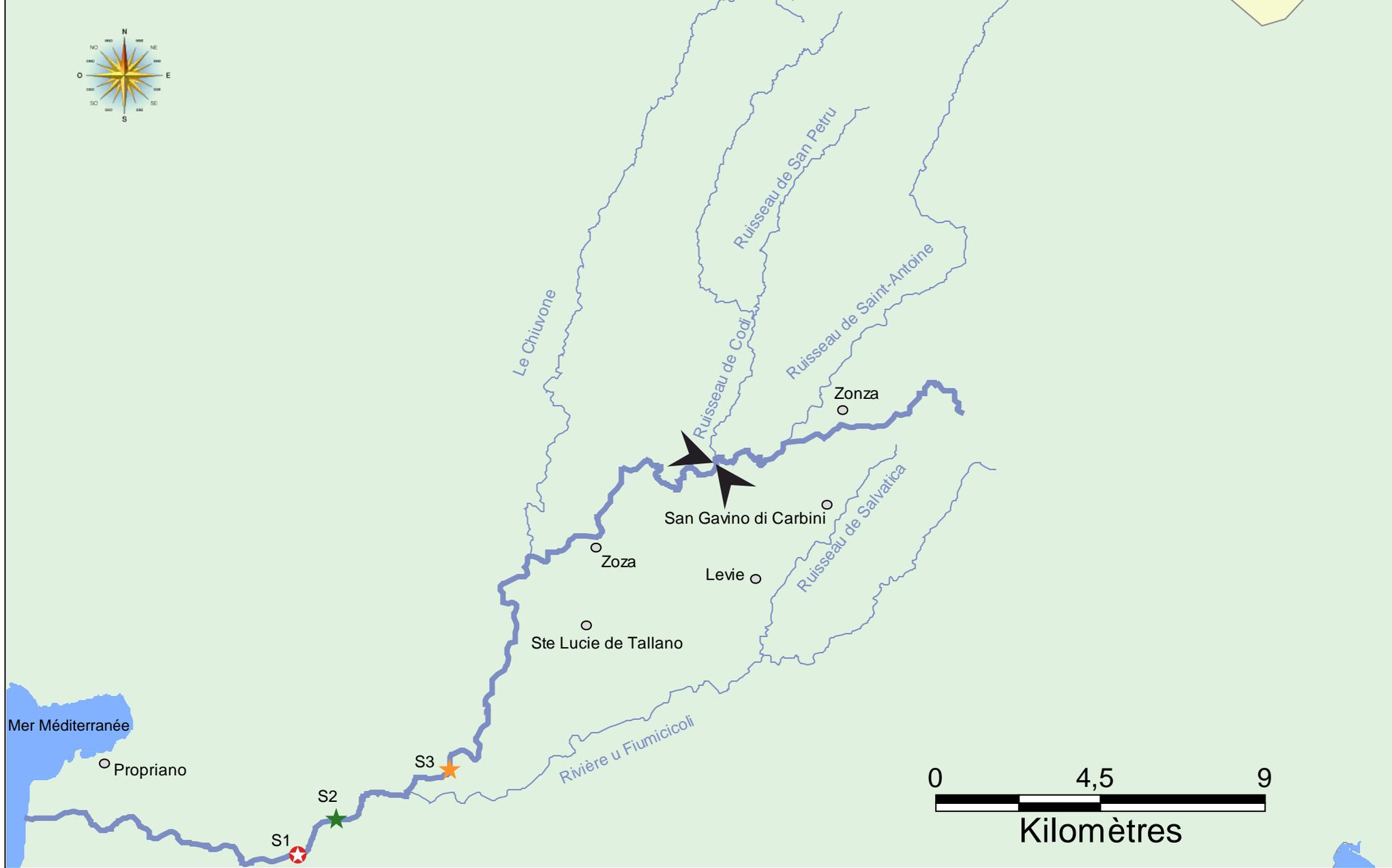
[5] www.eaurmc.fr

[6] : www.wwf.fr

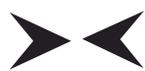
[7] : www.rizzanese.fr

[8] : www.gesteau.fr

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Rizzanese (Corse du Sud)



- S1: Seuil temporaire estival AEP
- S2: Gué du pont Génois
- S3: Seuil de l'ancien moulin Acoravo

 Limite de la zone d'actions prioritaires (Barrage du Rizzanese en construction)

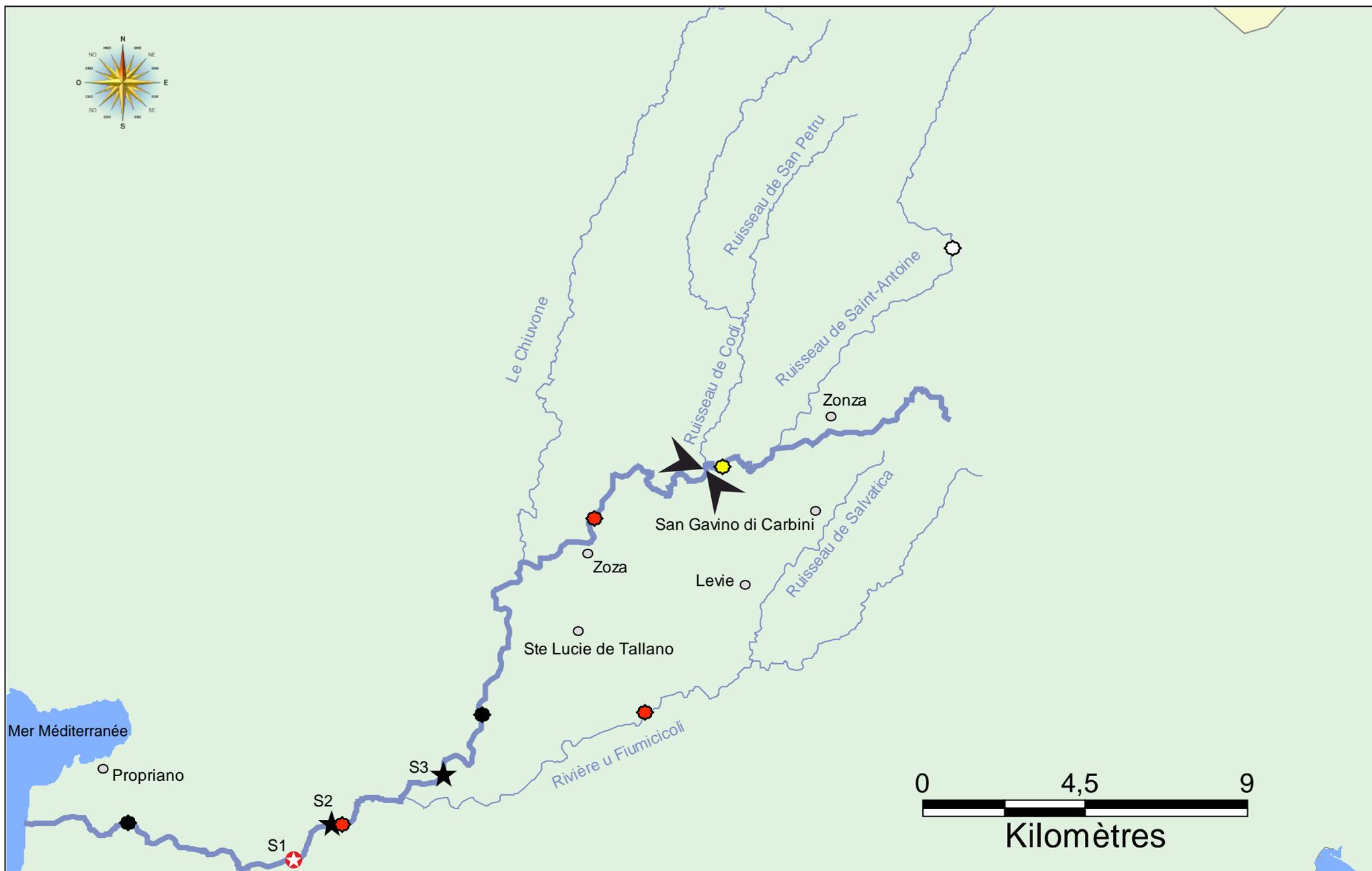
 Seuil absent le jour de l'expertise

 Communes

Notes de franchissabilité

					
5	4	3	2	1	0

Abondances estimées en anguilles sur le fleuve Rizzanese (Corse du Sud)



S1: Seuil temporaire estival AEP

S2: Gué du pont Génois

S3: Seuil de l'ancien moulin Acoravo

★ Obstacle à l'écoulement

⬠ Obstacle absent le jour de l'expertise

⚡ Limite de la zone d'actions prioritaires
(Barrage du Rizzanese en construction)

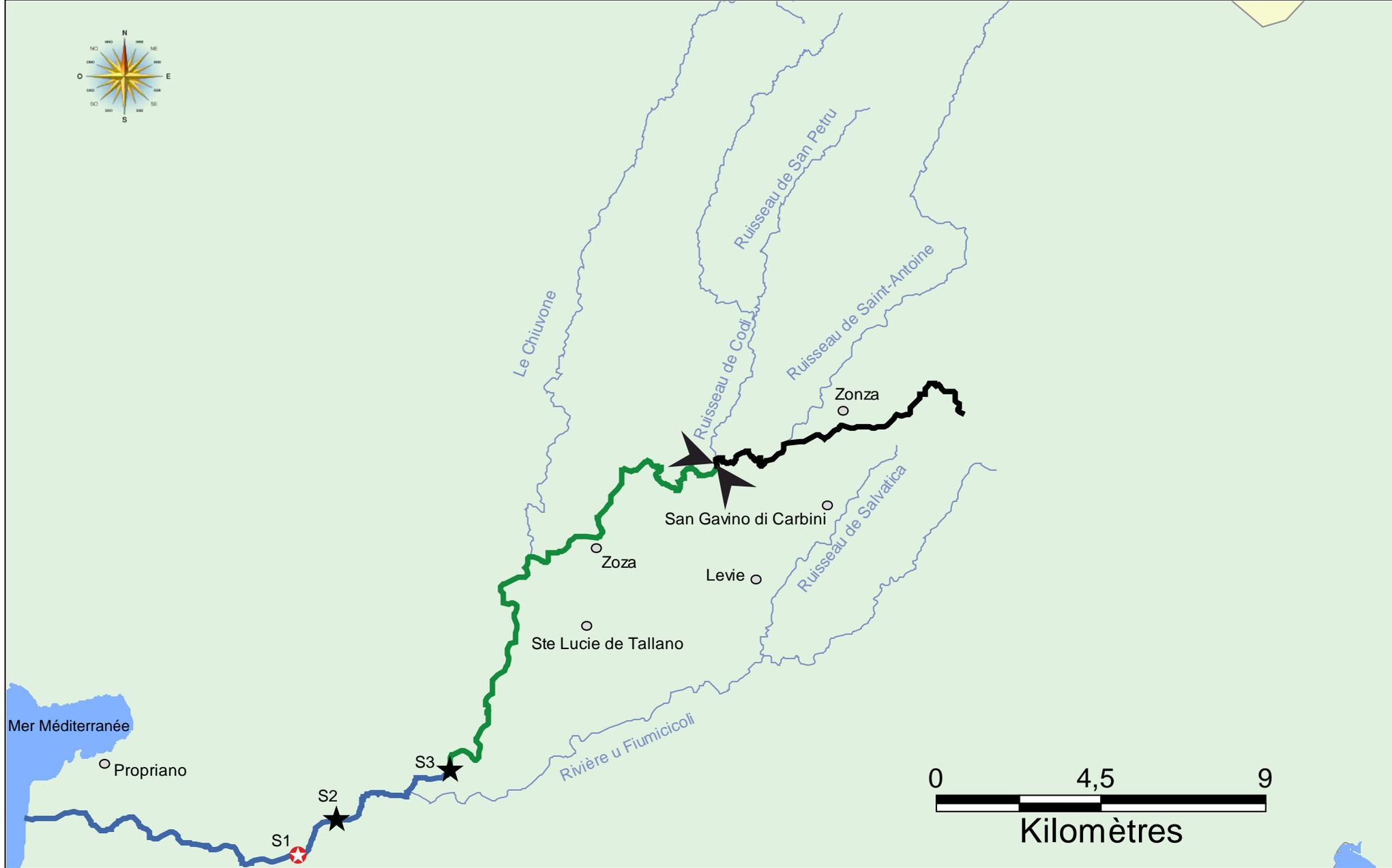
○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)



△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Rizzanese (Corse du Sud)



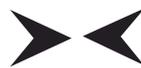
S1: Seuil temporaire estival AEP

S2: Gué du pont Génois

S3: Seuil de l'ancien moulin Acoravo

★ Obstacle à l'écoulement

★ Obstacle absent le jour de l'expertise



Limite de la zone d'actions prioritaires
(Barrage du Rizzanese en construction)

○ Communes

Impact cumulé des ouvrages



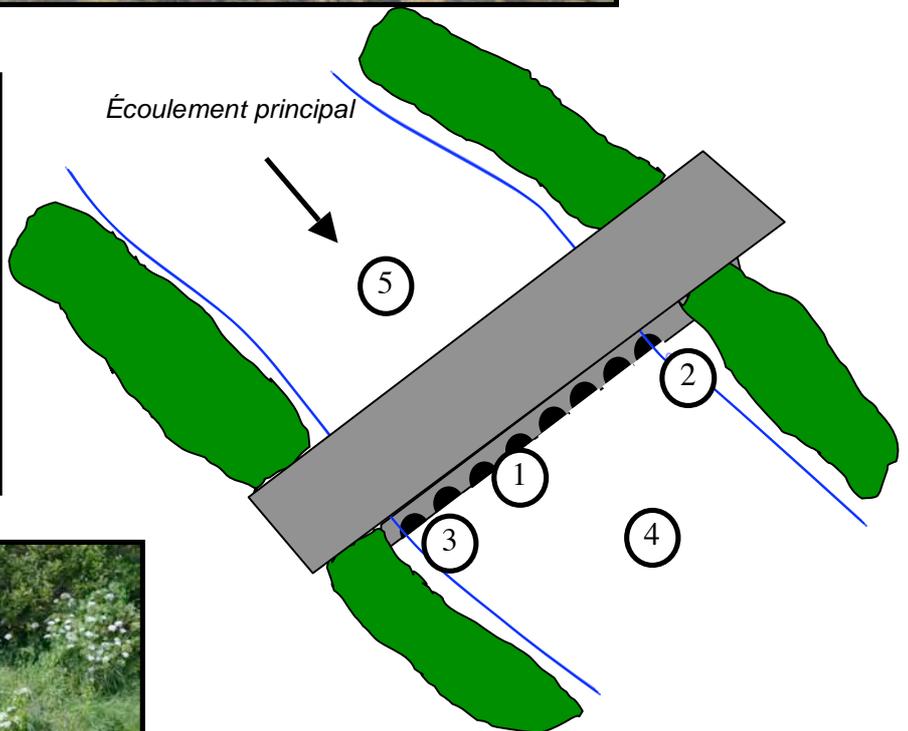


Schéma général de l'obstacle



S2 Rizzanese 10,5 km : Gué du pont génois

1 / 5

Propriétaire / Gestionnaire : propriétaire privé

Code ROE: ROE62997

Commune rive droite : Arbellara

Commune rive gauche : Sartène

Vocation initiale: Passage à gué

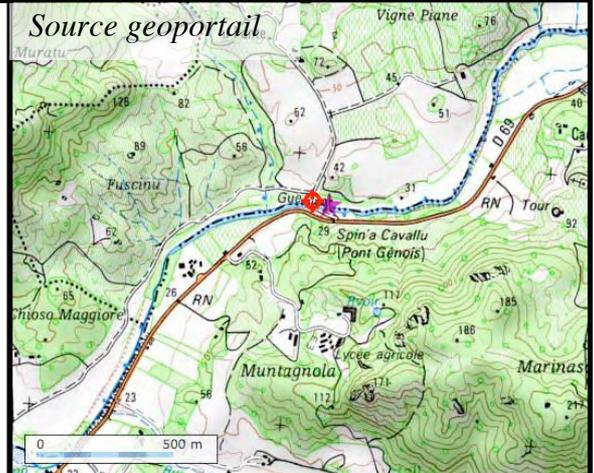
Dénivelé : < 0,5 (largeur = 35 mètres)

Entretien : comblement du bief aval ; suppression en projet (remplacement prévu par une digue submersible)

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Zoza :

1,38 m³/s (module = 3,71 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 154 825m

Y = 1 651 162m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+1
	≤ 1,0 m	+2
	≤ 2,0 m	+3
	> 2,0 m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointolement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
	TOTAL	0,5

Caractéristiques du seuil :

Passage à gué composé de 32 buses cylindriques bétonnées de 3 mètres de long environ. La berge en rive droite comme celle en rive gauche du gué est végétalisée et en pente douce.

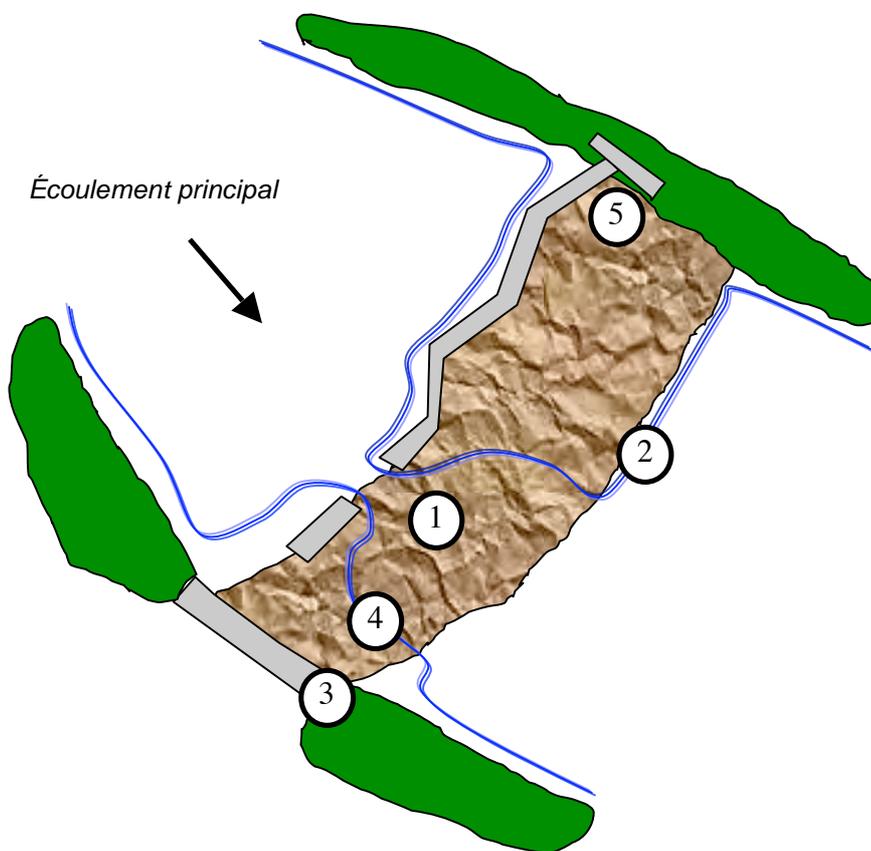
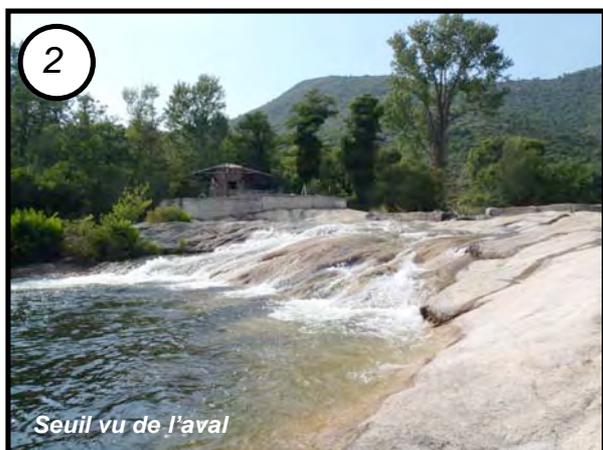
Le jour de l'expertise, le Rizzanese sécoulait au travers de l'ensemble des buses centrales du gué (les buses situées aux extrémités étaient engravées).

Diagnostic de franchissabilité :

Bien que cet obstacle soit constitué de buses bétonnées lisses (absence de zones de repos au sein des buses), leur nombre important et la largeur importante du seuil (35 mètres) rendent les écoulements au sein des buses favorables pour le passage des anguilles.

En période de basses eaux, le passage est donc assuré pour tous les individus de la population migrante. En période de hautes eaux, les écoulements à l'intérieur des buses centrales sont susceptibles de chasser les individus dotés de moins bonnes capacités de nage vers l'aval. Toutefois, les épisodes de surverse sont fréquents, rendant le passage possible pour l'ensemble de la population migrante.

Ainsi, en dépit de la présence de buses cylindriques bétonnées, la note attribuée à ce seuil est 1/5 (franchissable sans difficulté apparente). La note obtenue avec la grille ONEMA est inférieure, mais le seuil n'est pas effacé.



Propriétaire / Gestionnaire : propriétaire privé

Code ROE: ROE50597

Commune rive droite : Arbellara

Commune rive gauche : Olmiccia

Vocation initiale: Ancien Moulin

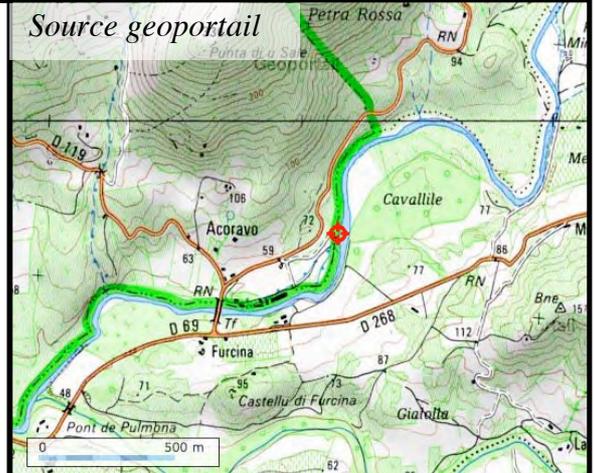
Dénivelé : 2,7 mètres (largeur = 32 mètres)

Entretien : seuil cassé

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Zoza :

1,38 m³/s (module = 3,71 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 157 938m

Y = 1 652 600m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5 m	+ 1
	≤ 1,0 m	+ 2
	≤ 2,0 m	+ 3
	> 2,0 m	+ 4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+ 1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+ 0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	- 0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	- 1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+ 1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	- 0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	- 1
Effet berge	Pendage latéral favorable	- 0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	- 0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	- 1
TOTAL		3

Caractéristiques du seuil :

Seuil maçonné en béton sur un affleurement de roche mère. Son parement aval est vertical et moyennement rugueux. La berge en rive droite est constituée par un mur vertical protégeant l'ancien moulin. En rive gauche, la berge est également un mur vertical formé par des pierres entreposées.

Le jour de l'expertise, le Rizzanese s'écoulait intégralement par une échancrure centrale du seuil.

Diagnostic de franchissabilité :

La partie maçonnée de l'obstacle est un petit muret vertical de hauteur peu importante. Cependant, le fait qu'il soit édifié sur de la roche mère affleurante confère une configuration défavorable à la montaison des anguilles.

En période de basses eaux, les anguilles n'ont pas d'autres choix que de rejoindre le bief amont en franchissant l'échancrure du seuil. Les écoulements qui y sont présents sont malheureusement rédhibitoires pour la majorité des individus de la population migrante d'anguilles présente au pied de ce seuil.

En période de hautes eaux, les surverses sont fréquentes sur le seuil et les anguilles peuvent accéder à la partie bétonnée du seuil par reptation au niveau des zones périphériques d'écoulement (vitesses moins fortes). Elles peuvent par la suite trouver des zones favorables au passage, mais la verticalité du parement aval sur toute la largeur de l'obstacle engendre une sélection importante.

Ainsi, la note attribuée à ce seuil est 3/5 (impact important quelles que soient les conditions hydroclimatiques). La note obtenue avec la grille ONEMA est identique.

LE TARAVO



LE TARAVO (2A)

Personnes contactées :

❖ *Fédération de Pêche de la Corse (FDAAPPMA 20)*

- Mr BATTESTINI Antoine (Président)

Immeuble "les Narcisses"-Avenue du docteur Noël Franchini
20 090 Ajaccio
Tél : 04.95.23.13.32 e-mail : federation.peche.corse@wanadoo.fr

❖ *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), Service Inter Départemental de Corse*

- Mr MATTEI Joseph (Chef de Service)

Guazza
20 290 Borgo
Tél : 04.95.48.10.39 e-mail : sd20b@onema.fr

❖ *DREAL Corse,*

- Mme FIORITI Sandra (responsable division eau et mer)

Route d'Agliani – Montesoro
20 600 Bastia

Tél : 04.95.30.13.78

e-mail : sandra.fioriti@developpement-durable.gouv.fr

❖ *Conseil général Corse du sud*

- Mr CHIPPONI Charles

Palais Lantivi
BP 414
20 183 Ajaccio Cedex
Tél : 04.95.29.13.00

Le Taravo

Pas de classements en faveur des poissons migrateurs

Pas de propositions de classements au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement à ce jour

Contexte général [1]

Le Taravo prend sa source au nord du massif de Monte Grosso dans la commune de Palneca à 1 580 m d'altitude, et il se jette dans le golfe du Valinco (entre Porto Pollo et Arbatello) en suivant une orientation générale nord-est/sud-ouest. Troisième fleuve de Corse (63 km), il se caractérise par deux tronçons bien distincts : le haut Taravo (partie torrentielle du cours d'eau) et la basse vallée (zone d'embouchure plate).

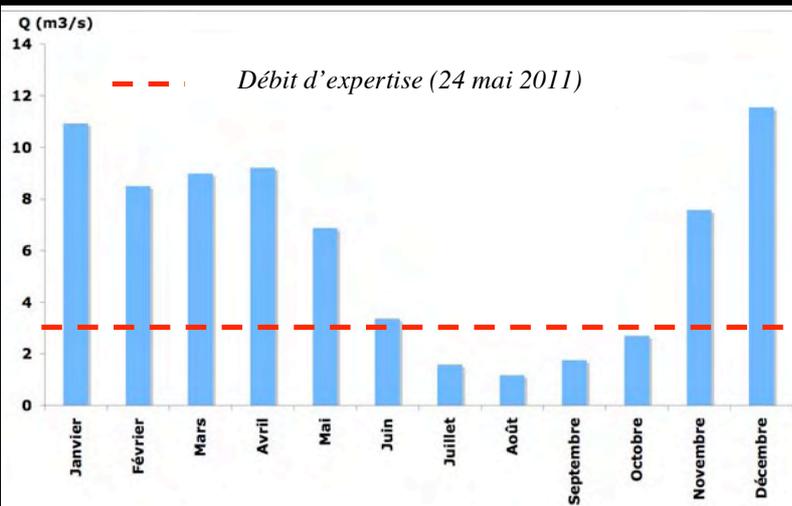
Le fleuve traverse 25 communes et reçoit 41 ruisseaux contributeurs, les plus importants étant le Fiumicellu (20,1 km) sur Argiusta-Moriccio, le Marcuggio (13,6 km) sur Zigliara et l'Impennato (12,5 km) sur Pila-Canale, tous en rive droite.

Le bassin versant (482 km²) se compose de milieux semi naturels (forêts, maquis à 86,3 %), ainsi que de quelques terrains agricoles à 13,6 % : châtaigneraies et élevages porcins en amont, pâturage et élevages ovins en aval.

Régime hydrologique et cloisonnement [2]

Le régime hydrologique du Taravo est de type pluvial méditerranéen, cela se traduit par des hautes eaux hivernales et printanières (novembre à mai) et des basses eaux en été (juin à octobre).

Les étiages sont généralement peu sévères (QMNA5 = 0,95 m³/s), mais les crues peuvent être violentes (crue quinquennale = 170 m³/s) compte tenu du module interannuel de ce fleuve (7,18 m³/s calculé sur 43 ans).



*Débits moyens mensuels calculés de 2000 à 2010
(Banque hydro, station « le Taravo à zigliara »)*

La limite de la zone d'actions prioritaires se trouve au lieu dit u vergaju (pont D228) à environ 45 km de la mer Méditerranée et deux obstacles sont recensés sur ce linéaire.

Contexte écologique et biologique [3] [4]

De la source jusqu'au ruisseau de Penta, l'état écologique du Taravo est considéré comme bon et l'état chimique comme très bon. La qualité bactériologique du fleuve est jugée très mauvaise du fait des rejets des eaux usées de la majorité des communes traversées, et des élevages, notamment porcins en amont. Une interdiction de baignade par arrêté préfectoral est ainsi effective depuis décembre 1997 sur un tronçon compris entre les communes de Ciamanacce et de Zigliara. Il est également préconisé d'approfondir les connaissances de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau du fleuve et de définir des objectifs de gestion en accord avec les objectifs de la DCE.

Ainsi, les objectifs du SDAGE sont le bon état chimique et écologique pour 2015.

L'état des peuplements piscicoles était considéré comme excellent il y a une dizaine d'années, mais cette pollution bactériologique a entraîné une baisse des populations du fleuve. On peut noter la présence de la truite corse dans le Taravo et dans de nombreux cours d'eau de la vallée.

Contexte institutionnel [5] [6]

Le Taravo est inclus dans le contrat de Baie Valinco depuis sa source jusqu'au ruisseau de Penta (commune de Petreto-Bicchisano). Ce contrat est en cours d'élaboration depuis 2007, et le comité de pilotage se trouve à la mairie de Serra di Ferro.

Les actions programmées porteront sur les mesures préventives et correctives à mettre en œuvre, telles que : l'amélioration de la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des déchets, les contrôles de la qualité de l'eau, la mise en place d'une charte environnementale «Valinco», les aménagements du littoral, le développement de l'aquaculture, le développement des ports...

Ce projet s'inscrit dans les objectifs de l'Agence de l'eau et de l'Office de l'Environnement de la Corse en tant qu'opération « Défi » prenant en compte la protection du milieu marin et du littoral du golfe du Valinco.

Le Taravo n'est soumis à aucun classement migrateur.

Sources :

[1] : www.sandre.eaufrance.fr

[2] : www.hydro.eaufrance.fr

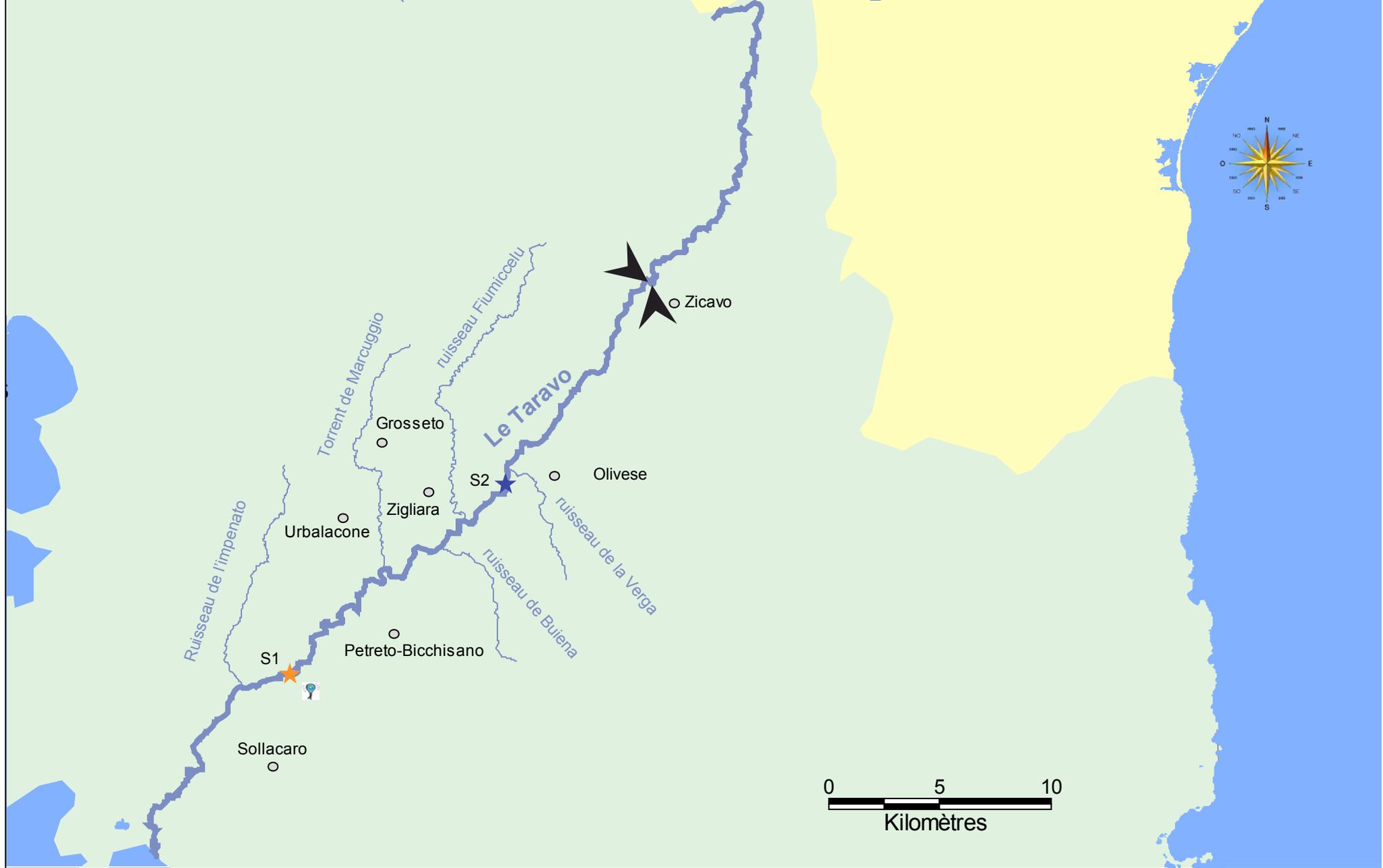
[3] : www.corse.eaufrance.fr

[4] : www.eaurmc.fr

[5] : www.oec.fr

[6] : Bosc, V., 2001. Répartition et caractères des niches écologiques de ponte à iscoglosse sur le bassin versant du Taravu. Etude DIREN Corse, 37p.

Localisation et franchissabilité des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Taravo (ou Taravu, Corse du Sud)



S1: Microcentrale du pont de Calzola

S2: Seuil de Livisaia



Limite de la zone d'actions prioritaires



Hydroélectricité

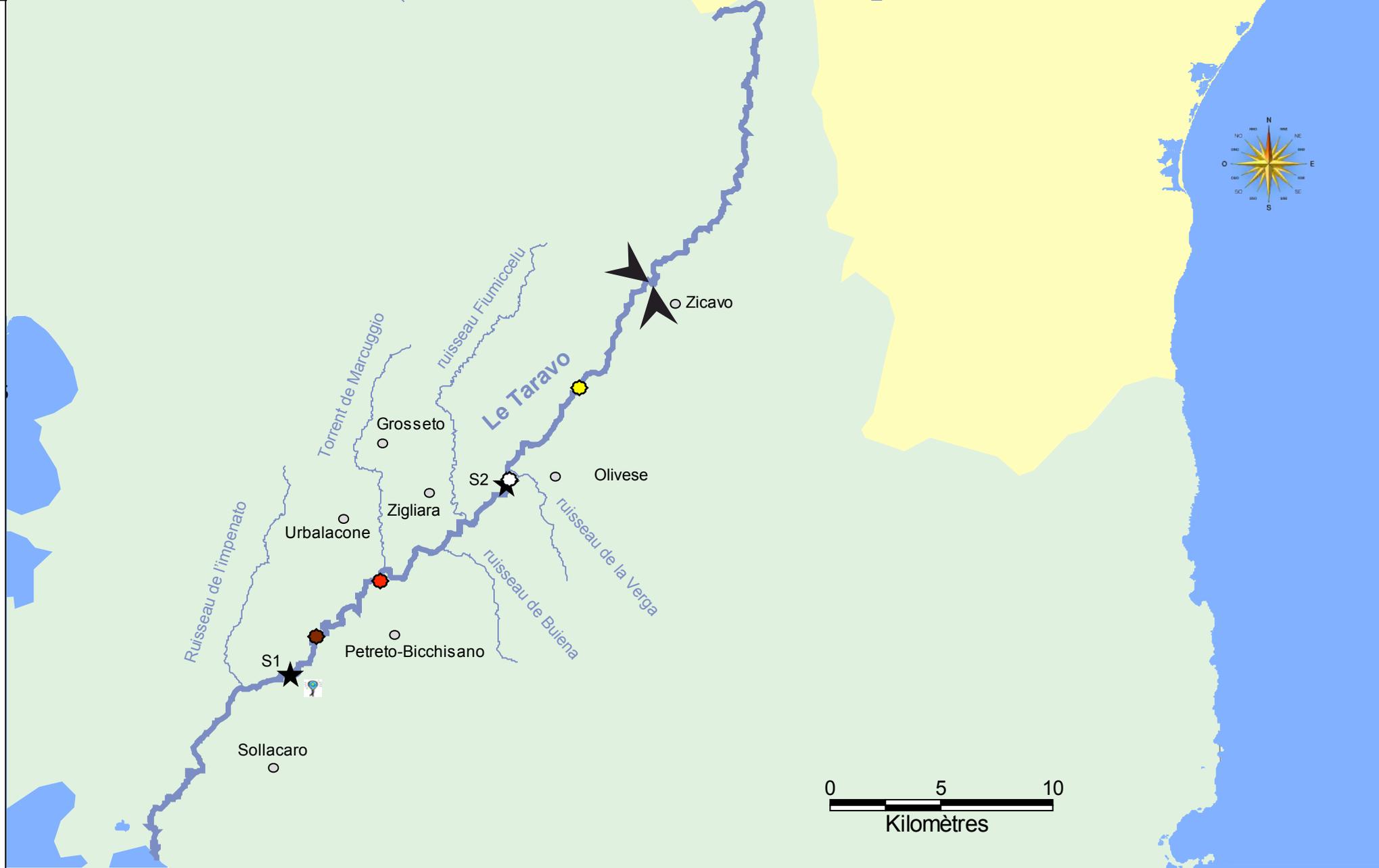
○ Communes

Notes de franchissabilité



5 4 3 2 1 0

Abondances estimées en anguilles
sur le fleuve Taravo (ou Taravu, Corse du Sud)



S1: Microcentrale du pont de Calzola

S2: Seuil de Livisaia



Limite de la zone d'actions prioritaires



Obstacle à l'écoulement



Hydroélectricité

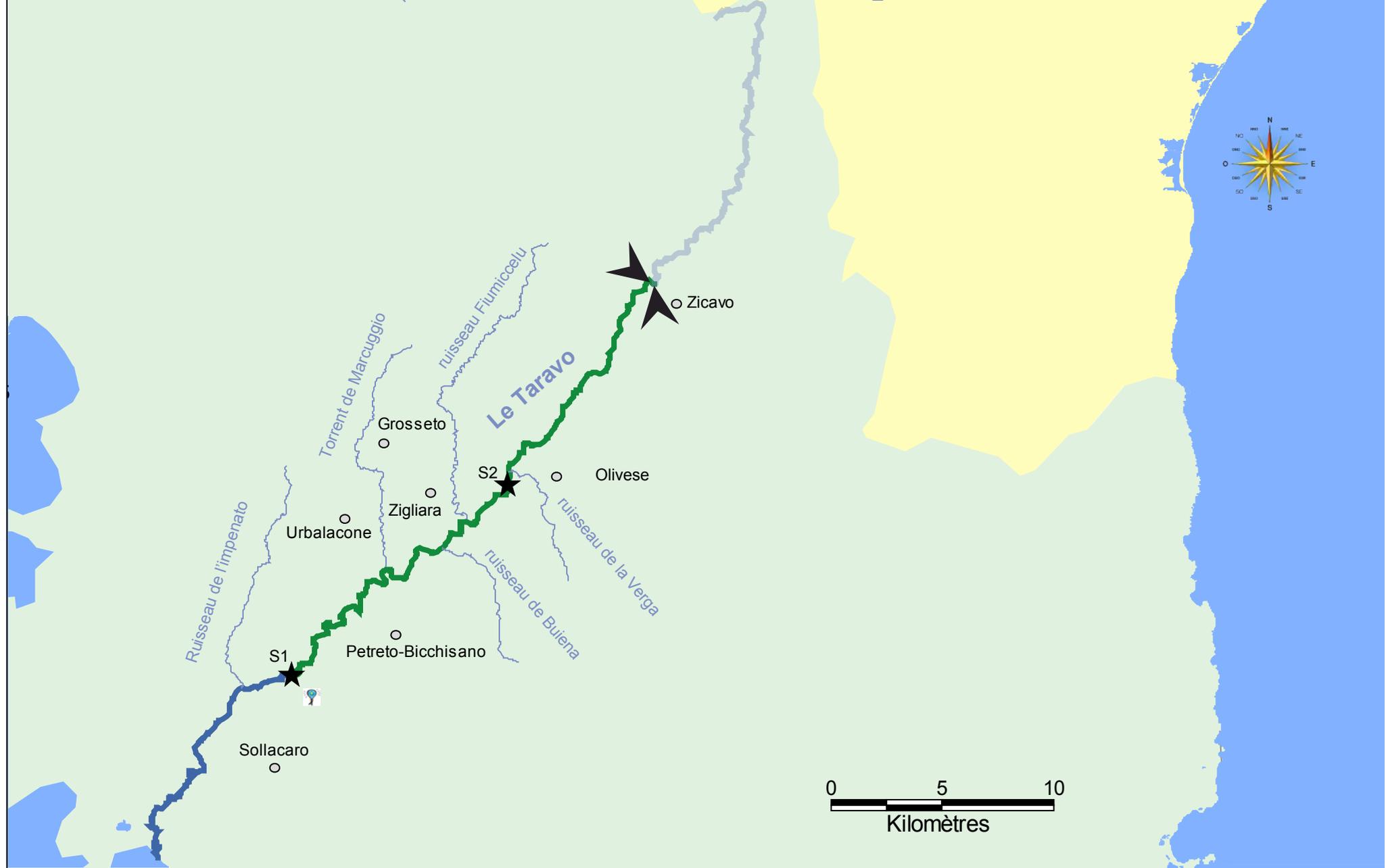
○ Communes

Classes d'abondances (pêches ONEMA)



△ Absence d'Anguilles

Impact cumulé des obstacles pour la migration de l'Anguille sur le fleuve Taravo (ou Taravu, Corse du Sud)



S1: Microcentrale du pont de Calzola

S2: Seuil de Livisaia



Limite de la zone d'actions prioritaires

★ Obstacle à l'écoulement

Hydroélectricité

○ Communes





1

Contre canal

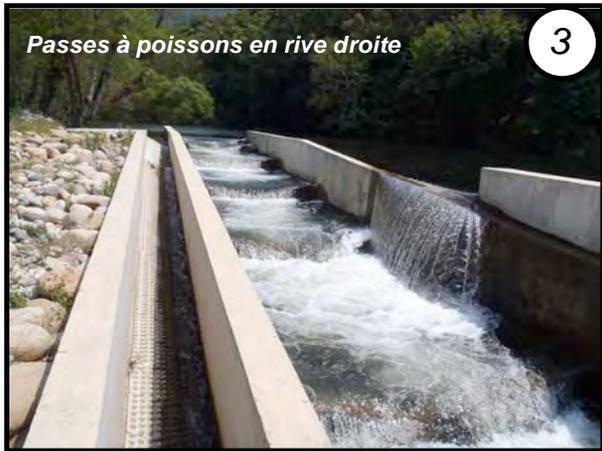


Vue générale du seuil



2

Berge en rive gauche



Passes à poissons en rive droite

3

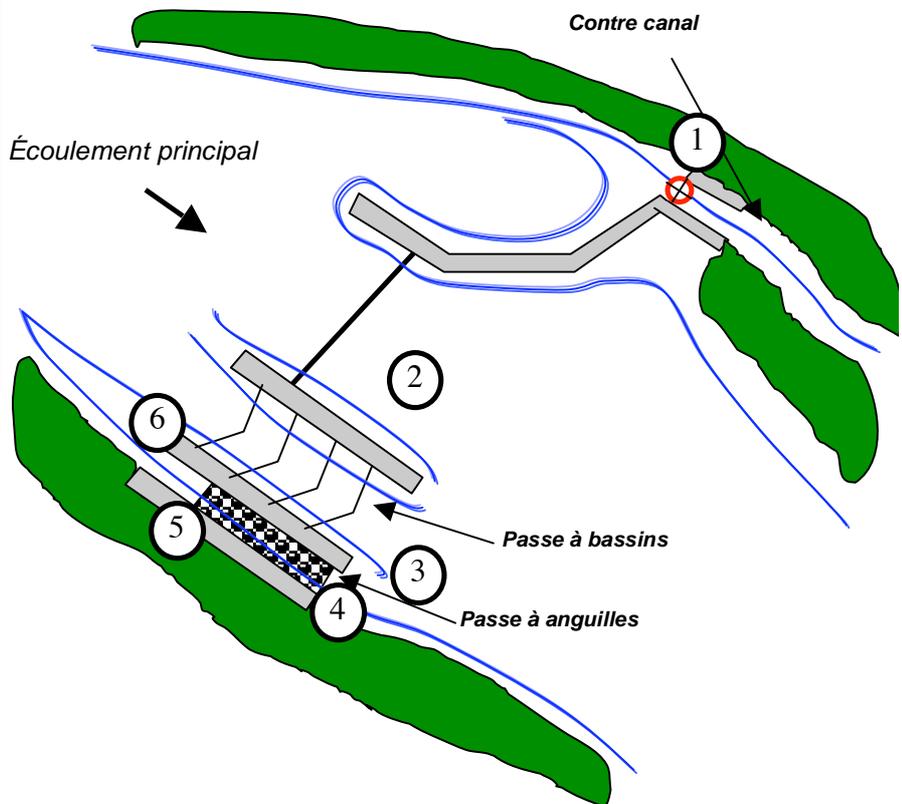


Schéma général de l'obstacle



4

Entrée de la passe à anguilles



Limite amont des plots ever green

5



Bief amont

6

S1 Taravo 13,9 km : Microcentrale du pont de Calzola

3 / 5

Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Pila Canale

Commune rive gauche : Casalabriva

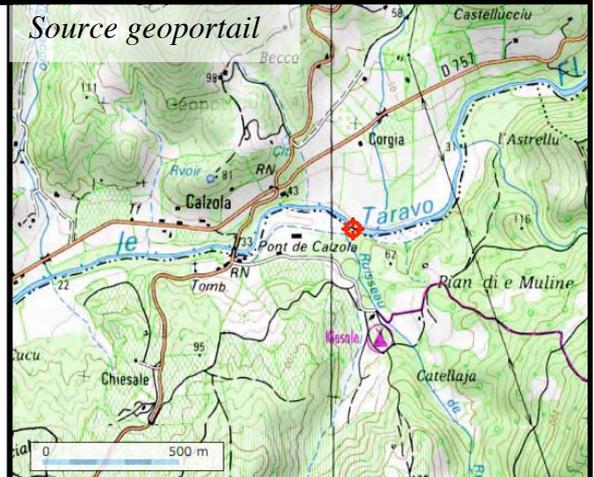
Vocation initiale: Production hydroélectrique

Dénivelé : 2,4 mètres (largeur = 45 mètres)

Entretien : plots bétonnés de la passe à anguilles non connectés au bief amont

Équipement : Passe à bassin à cloisons déversantes, passe à anguilles (plots bétonnés)

Débit au jour de l'expertise à Zigliara :
3,12 m³/s (module = 7,18 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)
X = 1 147 693m Y = 1 663 971m

Grille d'aide à la notation (Steinbach, ONEMA)

Critère	Contribution/réduction d'impact	Score
Hauteur de chute	≤ 0,5.m	+1
	≤ 1,0.m	+2
	≤ 2,0.m	+3
	> 2,0m	+4
Profil*	Partie verticale ≥ 5H/1L et/ou rupture de pente très marquée	+1
	Partie très pentue 5H/1L à 3H/2L et/ou rupture de pente marquée	+0,5
	Face aval inclinée 1H/1L à 1H/4L	-0,5
	Face aval en pente très douce ≤ 1H/4L	-1
Rugosité	Matériaux étanche et lisse	+1
	Parement aval rugueux (jointoiement creux, mousse)	-0,5
	Parement aval très rugueux (enroché, végétalisé ou dépareillé)	-1
Effet berge	Pendage latéral favorable	-0,5
Diversité	Existence d'une voie plus facile, potentielle	-0,5
	Existence d'une voie plus facile, effective	-1
TOTAL		2,5

Caractéristiques du seuil :

Barrage à clapets déversants verticaux et lisses. Sur la partie rive droite de l'ouvrage se trouvent une passe à anguilles (dalles à plots) et une passe à bassins.

La berge en rive droite est végétalisée et constituée d'enrochements, alors qu'en rive gauche se trouve un mur vertical bétonné menant au canal d'amenée de la microcentrale.

L'écoulement du Taravo le jour de l'expertise s'effectuait par surverse au niveau des clapets ainsi que par les dispositifs de franchissement sur la partie rive droite de l'obstacle.

Diagnostic de franchissabilité :

La partie principale de cet ouvrage (clapets mobiles déversants) est infranchissable pour les anguilles, ainsi que le mur vertical bétonné sur la partie rive gauche. Cependant, les dispositifs de franchissement situés sur la partie rive droite augmentent les possibilités de passage (bien que les dalles à plot béton n'atteignent pas la crête amont du seuil).

En période de basses eaux, les anguilles peuvent rejoindre le bief amont sans problèmes via la passe à anguilles en rive droite. Les individus migrants peuvent ramper le long des dalles à plots bétons puis rejoindre le bief amont par les zones périphériques d'écoulement entre la limite des plots bétons et la crête amont du seuil. D'autres individus dotés de meilleures capacités de nage peuvent également emprunter la passe à bassin située à proximité de la passe à anguilles.

En période hautes eaux, les écoulements à l'intérieur des deux dispositifs de franchissement sont plus importants et certaines anguilles (petits individus ayant de moins bonnes capacités de nage) sont donc susceptibles de rester bloquées à l'aval de l'obstacle (particulièrement en raison de la déconnexion entre la dalle à plot béton et le bief amont). La population migrante à cet endroit est majoritairement constituée de civelles et petites anguillettes (proximité de la mer, pas d'obstacles à l'aval), l'impact peut s'avérer donc important.

Ainsi, bien que cet obstacle soit équipé spécifiquement pour l'Anguille, la passe ne semble pas fonctionnelle pour les civelles (déconnexion avec le bief amont...), la note attribuée est donc 3/5. Cette note sera diminuée lorsque la passe sera à nouveau connectée au bief amont...



Propriétaire / Gestionnaire :

Code ROE: Pas de code ROE

Commune rive droite : Forciolo

Commune rive gauche : Olivese

Vocation initiale: non identifié

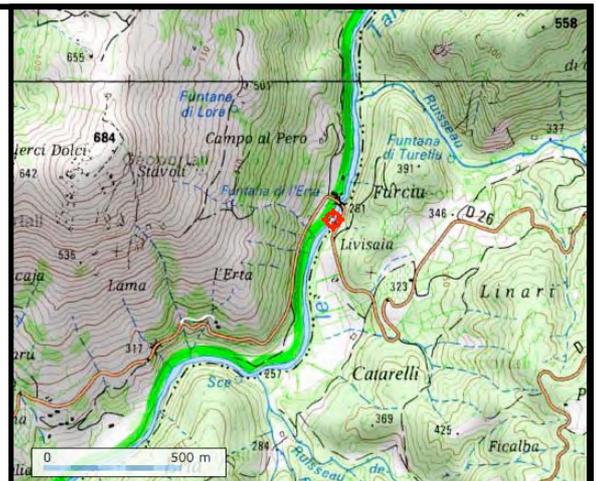
Dénivelé : 0

Entretien : seuil cassé en rive gauche

Équipement : Pas de dispositif de franchissement

Débit au jour de l'expertise à Zigliara :

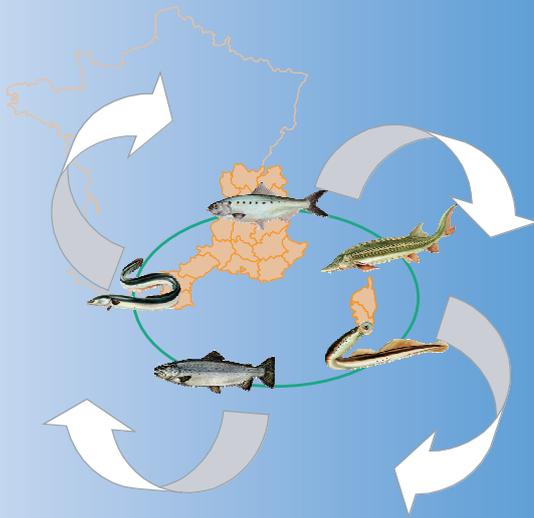
3,12 m³/s (module = 6,17 m³/s)



Localisation (Lambert II étendu)

X = 1 157 475m

Y = 1 672 637m



Membres de l'Association
Migrateurs Rhône-Méditerranée :

Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, de la Drôme, du Gard, du Vaucluse, de l'Ain, des Alpes de Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, de l'Aude, des Hautes-Alpes, de Haute-Savoie, de l'Hérault, de l'Isère, de la Loire, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, de Savoie et du Var

Union Régionale des Fédérations de Pêche de l'Arc Méditerranéen (URFAM)

Union Régionale des Fédérations de Pêche Rhône Alpes (URFEPRA)

Association des pêcheurs professionnels Rhône Aval Méditerranée



ZI du Port Fluvial - Chemin des Ségonnaux - 13200 Arles
Président : Jean-Claude MONNET

Tél. 04 90 93 39 32 - Fax 04 90 93 33 19 - E-mail : contact@migrateursrhonemediterranee.org
<http://www.migrateursrhonemediterranee.org/>